



**" LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR :
LA PENSÉE ET L'ACTION POLITIQUE "**

Actes du colloque

organisé par
**la section française de
l'Assemblée parlementaire de la Francophonie**

sous le haut patronage de

M. Jean-Louis Debré,
Président de l'Assemblée nationale,
Président de la section française
de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

et de S.E. M. Abdou Diouf,
Secrétaire général de la Francophonie.



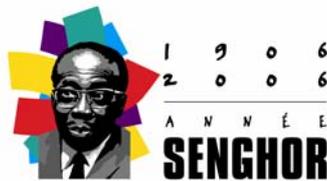
Assemblée nationale – Salle Victor Hugo

Paris - 26 juin 2006

Les organisateurs du colloque « **Léopold Sédar Senghor : la pensée et l'action politique** », qui s'est tenu le 26 juin 2006 à l'Assemblée nationale, ont souhaité que les textes publiés ici soient fidèles aux interventions orales tout en reprenant des informations, des commentaires et des précisions que les temps de parole impartis ne permettaient pas de donner.

Laisser à chacun le soin de s'exprimer librement, c'est-à-dire sans limitation de place et dans le respect des opinions personnelles, ne peut en effet qu'enrichir la qualité des débats, diversifier les approches et servir finalement, en l'occurrence, la mémoire de l'œuvre et de l'action de L.S. Senghor.

Pour faciliter la lecture de ces actes, des notes de bas de page (suivies de la mention « Note de l'éditeur » (NdE) pour les distinguer de celles des auteurs) ont été apportées par Mme Catherine Atlan et M. Jean-René Bourrel.



Sommaire

INTRODUCTION :	
- Jean-Louis Debré, président de l'Assemblée nationale	7
- Assane Seck.....	13
I - LES FONDEMENTS INTELLECTUELS DE LA PENSÉE DE L. S. SENGHOR	
- Souleymane Bachir Diagne	17
- Paul Coulon	27
II - LES ANNÉES PARLEMENTAIRES (1945 - 1956)	
- Mauricette Landeroin	59
- Emile-Derlin Zinsou.....	65
- Catherine Atlan.....	71
DÉBAT SUR LES INTERVENTIONS DE LA MATINÉE	83
- Elikia M'Bokolo	93
III - LA MARCHÉ À L'INDÉPENDANCE (1956 - 1960)	
- Pierre Messmer.....	95
- Jean Foyer.....	101
- Amadou Mahtar M'Bow.....	113
- Joseph-Roger de Benoist.....	129
IV - LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT SÉNÉGALAIS (1960 - 1980)	
- Roland Colin.....	137
- Christian Valantin.....	149
- Seydou Madani Sy.....	159
- Mamadou Diouf	171
DÉBAT SUR LES INTERVENTIONS DE L'APRÈS-MIDI.....	191
CONCLUSION : Abdou Diouf, secrétaire général de l'O.I.F.	207
ANNEXES.....	215
INDEX	265

ALLOCUTION D'OUVERTURE

JEAN-LOUIS DEBRÉ,
Président de l'Assemblée nationale

Messieurs les Présidents,
Messieurs les Ministres,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Nous commémorons cette année le centième anniversaire de la naissance de Léopold Sédar Senghor qui fut, à la fois, un poète d'exception, un parlementaire clairvoyant et le premier président de la République du Sénégal. Je me réjouis de l'initiative de la section française de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie d'organiser, à l'Assemblée nationale, le colloque qui nous réunit aujourd'hui pour rendre ainsi hommage à celui qui fut, il ne faut pas l'oublier, un député de la République française.

Ce colloque n'a pas pour but de ressasser un passé, de nous retourner en arrière pour réveiller avec nostalgie les élans impétueux d'un jeune député qui n'est plus. Il ne s'agit pas davantage d'évoquer avec tristesse l'entreprise francophile de Senghor pour conclure que son action remarquable restera pour toujours inégalée. Cela, je crois que Senghor ne l'aurait pas souhaité.

Au contraire, nous devons nous inspirer de sa vie, de ses combats, de ses idéaux pour construire, pour imaginer la Francophonie de demain, pour éclairer avec un regard lucide ses enjeux actuels, pour réaliser ce qu'il a jadis rêvé.

Parler de Senghor, ce n'est pas se retourner vers le passé, mais bien prévoir un nouvel avenir pour la Francophonie.

Cet avenir, Senghor l'avait imaginé haut en couleurs : élu par trois fois député du Sénégal, de 1946 à 1958, il gommait déjà les frontières étroites de la France en chantant les avantages d'une alliance de tous les peuples d'Outre-mer, d'une harmonie culturelle et politique qui dessinerait autour du globe un bel arc-en-ciel de frères de toutes les couleurs. C'est bien une vision poétique et idéaliste que Senghor tenta de transposer en politique.

Ceux qui opposèrent la lutte pour la négritude et l'attachement francophone de Senghor ont abîmé la richesse d'une pensée plurielle et florissante, partisane du « *métissage culturel* ». Pour que la « *greffe* » miraculeuse des civilisations ait lieu, pour que l'Afrique soit en mesure d'adopter et d'apprécier la civilisation française, il fallait au préalable qu'elle puisse offrir, elle aussi, une culture à échanger. Ainsi, Senghor n'établit aucune contradiction mais bien une dépendance entre ses deux combats :

« *C'est ainsi que, pendant les quinze années de mon mandat, renouvelé, j'ai continué de me battre, et pour la Négritude, et pour la Francophonie* » a-t-il écrit en 1988.

Alors que l'institution de la Francophonie n'avait pas vu le jour, l'idée d'un grand rassemblement germait dans cet esprit fertile. Il n'est donc pas hasardeux d'affirmer que la lutte que Senghor mena en faveur d'une Union Française flexible annonçait déjà le mariage entre les multitudes humaines autour de l'héritage culturel des Lumières et de la langue française.

Pour Senghor, l'Union française avait une mission, celle de construire une fraternité mondiale placée sous l'aile de la langue française. Il a clairement exprimé cette idée lors de la séance du 13 février 1958 en déclarant à la tribune de l'Assemblée nationale : « *La France ne peut se contenter d'être heureuse mais petite, limitée spirituellement à l'hexagone, car elle trahirait sa vocation vraie qui est de libérer tous les hommes aliénés de leurs vertus d'hommes* »

L'opiniâtreté dont Senghor fit preuve pour arracher à la métropole les droits attendus par l'Outre-mer fut souvent incomprise. L'indécision de Paris face au statut des peuples d'Outre-mer ne convenait pas à cet homme entier et sincère : car enfin, disait-il, « *il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. Il faut que nous soyons dans la République ou hors de la République* ».

La pensée que Senghor construisit peu à peu durant ses années parlementaires fut un humanisme adapté aux réalités africaines, au droit coutumier, aux problèmes agricoles, aux défaillances pédagogiques. Cette réalité du terrain, méprisée par les partis de la métropole, fut largement utilisée par Senghor qui en fit la

source même des programmes politiques du Bloc Démocratique Sénégalais.¹

Ce n'est pas parce que Senghor délaissait la France qu'il se dévoua entièrement aux difficultés du peuple sénégalais, mais bien parce qu'il croyait en une France où tout ne serait qu'harmonie qu'il s'engagea à revendiquer plus de droits pour ceux qui en avaient fait leur député.

Déjà, en 1945 et 1946, il influença la rédaction du projet de Constitution en prônant avec émotion une réforme totale du statut des indigènes, de ceux qui avaient successivement, lors des deux guerres mondiales, versé leur sang pour un pays réticent à reconnaître leurs droits. Malgré les réformes inscrites dans la Constitution de la IV^{ème} république, l'égalité telle que la souhaitait Senghor peinait à éclore, existant à peine dans une forme théorique.

Plus de justice pour les territoires revenait à concrétiser l'équité indispensable à la réalisation d'une « Union » française composée de citoyens égaux et solidaires. L'œuvre d'unification qu'il entreprit, en travaillant inlassablement pour revaloriser les statuts des employés sénégalais ou multiplier le personnel éducatif en Afrique, ne peut se comprendre qu'à la lumière de son adhésion à une tradition quasi mythique : celle de la France terre d'égalité, celle de la France mère des Droits de l'Homme.

L'autonomie croissante qu'il réclama pour les territoires revenait à construire la République Fédérale française dont il a, un temps, rêvé : une république riche par sa diversité, grande par sa tolérance, universelle par son langage, qui serait le point d'orgue d'un humanisme nouveau à vocation planétaire.

Ce n'est pas parce que Senghor était rongé par la fièvre indépendantiste qu'il refusa avec vigueur la loi-cadre de 1956. Bien au contraire.

¹Bloc Démocratique Sénégalais (BDS) : parti politique fondé par L.S. Senghor en 1948 après sa rupture avec le parti socialiste français de l'époque, la SFIO. Le BDS remporta brillamment les élections législatives de 1951 aux dépens des socialistes menés par Lamine Gueye (1891-1968). De sa fusion avec l'Union démocratique sénégalaise naquit, en 1956, le Bloc populaire sénégalais. (NdE).

L'universaliste convaincu dénonça l'émiettement de l'Afrique orchestré par la loi Defferre, qui transférait de nouvelles compétences à des territoires étroits et non aux larges fédérations africaines qu'il appelait de ses vœux. Cette « balkanisation » obligatoire, le fédéraliste invétéré la repoussa, et le francophile sentimental évoqua l'idée d'une grande « *Eurafrique* » où l'Europe en construction s'allierait avec une Afrique fière, forte, unie.

La détermination de Senghor à réviser la Constitution de 1946, son opposition farouche à la loi Defferre, son combat en faveur de l'Afrique noire, sa volonté d'aider ses frères africains à acquérir une dignité qui leur était refusée depuis trop longtemps marquent ses années parlementaires.

Ce brillant orateur, aux discours précis et empreints de culture, a été un député particulièrement actif. Il suffit pour s'en convaincre de consulter les tableaux d'archives qui retracent ses actes de parlementaire. Soyons-en sûrs, c'est dans cette maison qu'il a construit une bonne part de sa pensée politique qui a su évoluer au gré des réalités et des exigences du temps depuis une acceptation de la présence française jusqu'à l'évidente nécessité de l'indépendance.

La sérénité de l'indépendance sénégalaise mérite d'ailleurs que l'on s'y attarde. Elle suggère avec discrétion la réussite exemplaire qui couronna l'œuvre de Senghor parlementaire. L'action qu'il mena pendant près de quinze ans à l'Assemblée nationale prépara l'émancipation du Sénégal.

Grâce à son esprit de tolérance, à son réalisme et à sa grande sensibilité, Senghor a su relever ce défi de taille : mener le Sénégal à l'indépendance dans la paix et construire un Etat démocratique qui perdurera. Il a laissé une trace forte dans l'histoire du XX^{ème} siècle et a su incarner son pays comme peu d'autres chefs d'Etat.

Il est des évidences qui méritent d'être réaffirmées.

La relation fraternelle que la France entretient avec les membres de la Francophonie en est une. Elle peut être attribuée en grande partie à cet homme à l'itinéraire extraordinaire qui, né à Joal, fut successivement un brillant étudiant agrégé de grammaire, professeur de lycée à Tours et à Saint-Maur-des-Fossés, résistant, député, membre de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe,

plusieurs fois délégué de la France à la conférence de l'UNESCO et à l'assemblée générale de l'ONU, ministre de la République française, président du Sénégal et membre de l'Académie française et qui sut, durant toute sa carrière, conjuguer un véritable attachement à la France avec un patriotisme africain tout aussi fort.

Il est heureux que ce colloque, à travers l'évocation de la pensée et de l'action politique de Senghor, permette une fois de plus de rappeler la valeur de cette complicité qui existe entre les pays francophones, et avec tous ceux qui entendent soutenir la formidable entreprise que Senghor baptisa « *humanisme intégral* ».

En ces temps de mondialisation, où l'homme est trop souvent oublié, où la diversité culturelle est tous les jours menacée, son message reste d'une grande actualité.

Je suis certain que vos travaux le démontreront.

SÉANCE DU MATIN

Président de séance : **ASSANE SECK**,
ancien ministre d'Etat de Léopold Sédar Senghor

Modérateur : **JEAN-RENÉ BOURREL**, chargé de mission à l'OIF

M. Assane Seck : Permettez-moi chers invités, en votre nom, de saluer et de remercier le président de l'Assemblée nationale qui vient de nous présenter Senghor dans son intégralité.

C'est pour moi un immense honneur et bonheur de prendre la parole dans cette prestigieuse « Maison des droits de l'Homme et de la démocratie. » Mon émotion est d'autant plus forte que mon esprit est encore tout imprégné de tant de hauts faits vécus avec le peuple français, aux temps, pas trop lointains, d'une histoire qui nous était commune.

Aujourd'hui, malgré les nouvelles frontières des Etats du monde, demeure entre nos peuples une amitié que consolident chaque jour l'usage d'une langue commune et l'utilisation des mêmes moyens de vivre la modernité.

Je salue donc, avec respect et reconnaissance, tous ceux qui, ici ou ailleurs, ont contribué positivement à cette œuvre de rapprochement des peuples. Léopold Sédar Senghor, à qui nous rendons hommage aujourd'hui, est incontestablement de ces pionniers, pour avoir participé activement à tous les combats de son temps, en s'y enrichissant des hautes valeurs humaines qui ont forgé sa personnalité et finalement guidé l'ensemble de son action.

Pour ma part, c'est essentiellement sur le terrain politique que je peux me permettre de porter ici quelques petits témoignages. En effet, durant plus de quarante ans, de la veille de la mise en œuvre de la loi-cadre nous octroyant la semi autonomie en 1956, jusqu'à ce jour, bien triste, de l'an 2001 annonçant la fin biologique de l'aventure senghorienne, nous avons occupé, avec d'autres, l'espace politique sénégalais. Opposés dans les débuts, nous nous sommes, par la suite, rapidement retrouvés dans le même camp, collaborant à l'édification d'un Etat indépendant et démocratique, résolument engagé dans la

voie du développement moderne. Ainsi attelés à la défense des mêmes valeurs, nous n'avons jamais cessé de collaborer. Comme membres de tous ses Gouvernements des quatorze dernières années de son mandat présidentiel, de mai 1966 à décembre 1980, mais également pendant ses vingt ans de retraite. Durant cette dernière période, j'ai eu, en effet, à le seconder à la Fondation portant son nom, en qualité de vice-Président, fonction que je m'honore d'exercer encore.

Cette longue proximité de travail m'a permis de découvrir, en Senghor, un fin politique et un grand homme d'Etat. Il savait, en expert, tout en déjouant les pièges têtus des intérêts personnels ou de groupes, distinguer dans l'écheveau emmêlé des faits quotidiens d'importance nationale ou internationale, l'essentiel à réaliser coûte que coûte.

Mais, plus qu'un simple responsable visant des succès politiques plus ou moins brillants, Senghor s'est toujours voulu homme de culture, et ce n'est pas par simple caprice qu'il souhaitait être appelé « Poète-Président » plutôt que « Président-Poète ».

Pour lui, en effet, aucun « essentiel » ne peut être plus élevé que la réflexion et l'action relatives à la condition humaine, aux aspirations d'humanisation et de progrès continu des sociétés que l'on prétend conduire à la lumière et au bonheur. Dominant notre monde parce que situant l'essentiel de ses activités au-dessus des simples réflexes de survie qu'elle partage avec tous les êtres vivants, l'espèce humaine se doit de scruter, en permanence, tous les horizons, pour assumer pleinement sa responsabilité. Associant, d'une manière inséparable construction et destruction, ce monde a besoin d'une attention de tous les instants et cette activité grandit heureusement les hommes et les femmes qui s'y adonnent.

L'image d'une planète Terre définitivement partagée entre riches et pauvres n'a pas manqué jusqu'à un passé récent de caresser certains esprits. Mais, aujourd'hui, avec les dérèglements des rapports de forces anciens résultant de la mondialisation des progrès scientifiques, on comprend de mieux en mieux que le monde durablement vivable, tant souhaité par tous, sera celui du triomphe des pratiques d'égalité, de justice et de solidarité, ou ne sera pas.

C'est bien à l'édification d'une œuvre si grandiose de paix que Léopold Sédar Senghor convie tous les peuples du monde. Il faut, en effet, que tous participent au « *banquet de l'Universel* », à la réalisation de ce carrefour du « *donner et du recevoir* » où chacun se sentira à l'aise parce que se sachant à la fois donneur et receveur.

Nul ne s'étonnera donc de lire dans le Livre d'Or du « Temple mondial de la culture » qu'est l'Unesco, en guise de dédicace, la parole empruntée au sage africain, à savoir que « *l'homme est le meilleur médicament de l'homme* ».

Je remercie et salue encore les organisateurs et participants à cette cérémonie d'hommage, au nom des peuples sénégalais et africains, au nom de tous les hommes et de toutes les femmes de bonne volonté, oeuvrant à la réalisation d'une « *une civilisation de l'Universel* ». Merci enfin au Peuple français toujours accueillant.

**PREMIER THÈME : LES FONDEMENTS INTELLECTUELS DE LA
PENSÉE DE LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR**

Lire Marx avec les yeux de Teilhard

par

SOULEYMANE BACHIR DIAGNE¹

Dans un texte intitulé "Pourquoi une idéologie négro-africaine?" présenté en l'année 1971 à Abidjan comme discours de remerciement pour avoir été fait *docteur honoris causa* par l'université de la capitale ivoirienne, L. S. Senghor déclarait : « *J'ai toujours, depuis mes années du Quartier latin, voulu être socialiste démocrate* ». Il n'y a aucune raison de ne pas le croire sur parole lorsqu'il résume ainsi toute sa philosophie politique et la trajectoire qui fut la sienne. Son parcours montre assez, au bout du compte, que le moteur en fut, en effet, « *depuis les années du Quartier latin* » cette conviction qui tient en ces deux mots chez lui indissolublement liés : socialisme et démocratie.

« Au bout du compte », cela veut dire que malgré une phase autoritaire, malgré certaines années de plomb qui purent faire croire que le poète-philosophe, lui aussi, l'humaniste à la conscience exigeante, allait s'installer dans les présidences à vie qui étaient la norme dans un continent oublié des droits de l'Homme, on vit bien à la fin, en particulier dans les six ans qui précédèrent la sortie, réussie et sublime, de la scène politique, que le sens qu'il voyait à son action, dans ses écrits, n'avait jamais cessé de lui dicter son impérieuse exigence : toujours faire avancer l'émancipation et donc les libertés des Africaines et des Africains, un but dont le socialisme démocratique portait, à ses yeux, la promesse.

¹Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure (Paris), professeur agrégé, docteur en Philosophie, docteur ès Lettres. Professeur à l'Université Cheikh Anta Diop (Dakar) et à la Northwestern University (Etats-Unis).

Quant aux « *années du Quartier latin* », elles évoquent son entrée dans le monde des idées et du militantisme socialistes où il fut introduit durant ses études au lycée Louis-le-Grand par son ami Georges Pompidou, lorsqu'il s'inscrivit à la Ligue d'Action Universitaire Républicaine et Socialiste où il rencontra, comme on sait, Edgar Faure et Pierre Mendès France¹.

Senghor lui-même présente ainsi son cheminement et son état d'esprit lorsque, après la seconde guerre mondiale, il est activement entré en politique: « *Or donc, jeune député socialiste – jeune par l'élection, non par l'âge –, je m'étais jeté, avec une passion que je voulais lucide, dans une nouvelle étude de Marx et d'Engels. Les idées, plus encore le scandale qu'était la vie de la bourgeoisie catholique, m'avaient fait perdre la foi depuis des années. Le catholicisme, du moins tel qu'il était vécu en France, ne pouvait convenir au Négro-Africain que j'étais : humilié parce que aliéné. De nouveau, qu'on me comprenne, ma personne n'était pas en question, qui avait noué en France des amitiés à l'abri du temps, mais le colonisé dont l'être s'identifiait à la négritude. Je cherchais donc, en ces années d'après la Libération, ma propre libération, dans la sueur et le tremblement. Car, par-delà le politique, voire l'économique, il s'agissait de libération spirituelle : véritablement, de recherche. Il s'agissait de trouver, à travers et par ma négritude, mon identité d'homme. Il s'agissait, en un mot, non plus d'être un consommateur, mais un producteur de civilisation : la seule façon, en définitive, qu'il y eut d'être² ».*

Senghor restera socialiste toute sa vie même s'il ne manque pas d'insister encore et toujours sur ce fait que les textes fondateurs du « socialisme » doivent être soumis par les Africains à leur propre relecture³. Il ne sera cependant jamais « matérialiste » si l'on comprend par là quelqu'un qui pose qu'il existe un dualisme de la matière et de l'esprit, la primauté ontologique et logique appartenant à la première.

¹Ligue d'Action Universitaire Républicaine et Socialiste (LAURS) : Senghor y adhéra en 1931 sur la recommandation de Georges Pompidou (1911-1974), son « *plus-que-frère* » et futur président de la République française. La LAURS était alors dirigée par Pierre Mendès-France (1907-1982), futur président du Conseil. C'est à la LAURS que Senghor fit également la connaissance d'Edgar Faure (1908-1988). (NdE).

² « Hommage à Pierre Teilhard de Chardin » dans *Liberté* 5, p. 9.

³ Dans "Pourquoi une idéologie négro-africaine?", L.S. Senghor consacre une partie importante de son propos à montrer que le maoïsme aussi ne peut se comprendre que comme relecture, selon l'esprit et la civilisation chinoises, du marxisme-léninisme.

Fâché un temps, un temps seulement, avec l'Église plutôt qu'athée, socialiste mais profondément spiritualiste, militant engagé dans la défense et l'illustration des valeurs de civilisation africaines et plus que jamais à la recherche de soi, Léopold Senghor a eu besoin dans son parcours philosophique, à un moment donné d'une cosmologie générale qui lui permît de penser ensemble des notions essentielles à sa philosophie : Dieu, les cultures différentes dans leur équivalence, leur dialogue, leur convergence au « *rendez-vous du donner et du recevoir* », ainsi que le socialisme. C'est cette cosmologie qu'il trouvera dans sa rencontre avec la pensée où continûment il trouvera à s'inspirer, celle du Père Pierre Teilhard de Chardin dont il a écrit qu'elle « *débouchait [ses] impasses sur le soleil de la libération*¹ ».

Cosmogénèse et dialogue des cultures.

La cosmologie qu'il découvrit chez Teilhard de Chardin et qui remettait pour lui les choses à leur place et les tenait ensemble lui apparaissait fondée à la fois sur les « *grandes découvertes scientifiques du XX^e siècle* » (celles qui justement défont le lien de la science et du scientisme positiviste) et sur une ontologie où il reconnaissait l'ontologie de la force vitale sous-jacente aux religions et aux arts africains. Léopold Sédar Senghor sera ainsi heureux de trouver chez Teilhard de Chardin l'affirmation que « l'étoffe » de l'univers est spirituelle. Que s'il ne faut pas écarter la matière, il faut bien savoir que la voie de la matière n'aboutit pas quand il s'agit de déchiffrer le monde². Dans la cosmologie teilhardienne, comme du reste dans celle de Bergson, d'un côté il y a la Vie, l'Unité, l'Esprit, et de l'autre il y a l'Entropie, la Pluralité, la Matière, la Dispersion. Dans un sens, ascendant, il y a la *tension* indivisible de l'élan vital qui est liberté, qui est mouvement en avant, action, élan créateur, et dans l'autre sens, descendant, il y a l'*extension* qui est synonyme, elle, de simple nécessité mécanique, d'inversion, et de matière.

Le Cosmos ou plutôt la vivante cosmogénèse va toujours vers davantage de vie, vers ce que Teilhard de Chardin appelle du « plus-

¹*Idem*, p. 11

²« *Instinctivement, dans leurs tentatives de construction intellectuelle de l'Univers, beaucoup d'hommes cherchent à partir de la Matière. Parce que la Matière se touche, et parce qu'elle paraît, historiquement, avoir existé la première, on l'accepte, sans examen, comme l'étoffe primordiale et la portion la plus intelligible du Cosmos. Mais cette voie n'aboutit pas* ». Pierre Teilhard de Chardin, *L'esprit de la Terre* (1931), dans *L'énergie humaine*, Paris, Seuil, 1962, p. 29.

être » dans un mouvement d'unification toujours plus grande décrit par le Père jésuite comme un « *lent mais progressif rassemblement d'une conscience diffuse*¹ ». Lorsque au-delà de la biosphère on passe à la noosphère, quelque chose se produit : le mouvement vital, en l'humain, prend conscience de soi et fait ainsi advenir la question morale, autrement dit celle de ce qu'il faut faire. Deux voies s'offrent alors, selon Pierre Teilhard de Chardin. Celle qui consiste à suivre la voie de l'égoïsme, et à penser qu'avec soi (que l'on soit un individu ou une nation) le mouvement a atteint sa finalité. Cet égoïsme, père de tous les « ethnocentrismes » porte en soi la domination, le colonialisme. On peut à l'inverse – c'est l'autre voie – saisir pleinement le sens du devenir humain et se pénétrer alors de la responsabilité d'avoir à continuer l'effort pour faire advenir plus de vie, plus d'être, en prolongeant vers toujours plus d'unité les « *génératrices du monde* ». Emprunter cette voie, c'est comprendre alors que « *la valeur du Monde* » doit continuer « à se construire *solidairement* en avant ». Ceux que l'auteur du *Phénomène humain* appelle les « *travailleurs de la terre* », c'est-à-dire ceux engagés dans l'œuvre de ce que l'on pourrait appeler dans le langage d'aujourd'hui une mondialisation véritable, savent donc que celle-ci ne se réalisera que dans la convergence de toutes les cultures vers une civilisation de l'universel et non l'expansion impériale d'une civilisation qui s'autoproclamerait, dans un soliloque que Teilhard de Chardin désigne sous le concept d'« *Isolement* », l'incarnation singulière de l'universel. Toutes sont également nécessaires à l'humanisation de la terre, toutes sont également appelées par le « pôle », vers le point *oméga* ; qu'une seule culture soit niée et c'est la force de convergence qui se trouve empêchée. On le voit donc : avant d'être un vœu ou une politique, le dialogue des cultures, qui est au cœur de la philosophie politique de Senghor, a d'abord pour lui, inspiré qu'il est par Teilhard de Chardin, une dimension cosmique et traduit le devoir de la Vie d'aller toujours vers plus de Vie. Cette réalité cosmique de la convergence se traduit dans l'expression d'« *humanisme du xx^e siècle* » que Senghor emploie pour désigner la négritude : en effet, l'affirmation de l'africanité ne saurait manquer au courant cosmique de l'humanisation à quoi elle est ontologiquement nécessaire. Dans son hommage de 1963 à Teilhard de Chardin, Senghor de conclure ainsi : « *Marx et Engels nous ignoraient passablement. Teilhard nous invite, nous Négro-Africains, avec les autres peuples et races du Tiers-Monde, à apporter notre*

¹*Ibid*, p.30

contribution au « rendez-vous du donner et du recevoir ». Il nous restitue notre être et nous convie au Dialogue : au « plus-être¹ ».

Dialogue inter religieux

Nulle part ce dialogue n'est plus nécessaire qu'entre les religions. C'est un autre mérite de la philosophie politique de Léopold Sédar Senghor et un témoignage de sa capacité de vision prospective que d'avoir insisté sur l'aspect religieux du dialogue des civilisations à une époque qui, pourtant, était plutôt celle de l'entreprise nationaliste et du volontarisme de la modernisation. En 1960, l'année qui a vu la majorité des pays africains devenir indépendants, il diffuse un texte dans plusieurs journaux appelant à la « coopération islamo-chrétienne² » et qui semble s'adresser, lorsqu'on le lit aujourd'hui, à notre temps d'effervescence religieuse. Le président Debré a raison de dire que Senghor nous parle aujourd'hui au présent. Senghor était soucieux, déjà, de voir le christianisme et l'islam qui se partagent les cœurs des Africains – « *puisque* », écrivait-il, « *l'animisme négro-africain est en voie de disparition³* » – jouer dans cette entreprise de construction nationale le rôle qui est le leur et faire mouvement ensemble, dans le respect l'un de l'autre, vers leur modernité d'une part et dans la « *convergence panhumaine* » de l'autre. Dans les termes du socialisme spiritualiste de Léopold Sédar Senghor cela s'exprimait ainsi :

« Le but de l'Islamisme et du Christianisme (...) est de réaliser la volonté de Dieu. Car, pour la réaliser, cette volonté, en gagnant le ciel, il faut réaliser, ici-bas, la fraternité entre les hommes par la justice pour tous les hommes. Or qu'est-ce que la justice si ce n'est l'égalité de chances donnée, au départ, à tous les hommes quelles que soient leur race ou leur condition, si ce n'est, avec le travail, la répartition équitable du revenu national entre les citoyens, du revenu mondial entre les nations, si ce n'est, enfin, la répartition équitable du savoir entre tous les hommes et toutes les nations⁴ » ?

¹*Liberté 5*, p. 12-13.

²Le texte, intitulé "Pour une coopération entre l'islam et le christianisme", a été repris dans *Liberté 1 : Négritude et Humanisme*, Paris, Seuil, 1964, p. 304-307. L'organisation chronologique des écrits théoriques de Senghor fait bien sûr que ce texte se trouve repris là. Par sa thématique il appartient plutôt au tome V, justement sous-titré « le dialogue des cultures ».

³*Liberté 1*, p. 307.

⁴*Liberté 1*, pp. 305-306.

Par le travail, avec le souci de l'équité, dans la fraternité, viser la justice, voilà qui est le principe de mouvement – c'est-à-dire de tension permanente vers l'avenir et non d'imitation servile de la « tradition » – tel qu'il est inscrit au cœur des religions chrétienne et musulmane. Léopold Senghor lit ce principe de mouvement dans les paroles, d'une part de l'Évangile : « *Cherchez le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît* », et d'autre part du Coran : « *Dieu n'améliore pas la situation d'un peuple avant que ce peuple n'améliore son âme* ». La thèse de Senghor, fidèle ici aussi à Teilhard de Chardin, est que c'est en retrouvant leur propre principe de mouvement, leur véritable cosmologie de l'émergence et de la poussée continue de la Vie que les religions convergeront : les fanatismes sont toujours des religions de mort, c'est-à-dire, d'abord, des religions que la vie a quittées. On ne s'étonnera donc pas de voir Senghor être si attentif, après avoir évoqué la pensée teilhardienne, à des penseurs musulmans dont, selon lui, le but est analogue à celui de l'auteur du *Phénomène humain* qui est « *d'ouvrir l'islam au monde contemporain sans lui faire perdre sa flamme spirituelle*¹ ». Et parmi ces penseurs, L.S Senghor cite le Cheikh Mohamed Abdou, Jamal ad Dîn Al Afghânî et Mohammad Iqbal.

Il est particulièrement significatif de voir Senghor évoquer ainsi le nom de l'indien Mohammad Iqbal le faisant ainsi l'analogue, pour le monde musulman, de ce que Teilhard de Chardin a représenté pour le monde chrétien. On le sait : la parenté profonde entre ces deux poètes tous deux venus des colonies de l'Europe, tous deux hommes d'État, tous deux philosophes, l'un catholique, l'autre musulman n'a pas échappé à Edgar Faure prononçant, le 29 Mars 1984, le discours de réception de Léopold Sédar Senghor à l'Académie française.

Humanisme marxiste.

De sa rencontre avec Teilhard de Chardin, Léopold Sédar Senghor déclare qu'elle l'a ramené à la foi mais aussi qu'elle lui a confirmé la légitimité de la négritude comme étant aussi la recherche

¹ Senghor parle de ces questions de modernité des religions chrétienne et musulmane dans son « Rapport sur la doctrine et le programme du Parti » au Congrès constitutif du Parti de la Fédération Africaine, à Dakar le 1^{er} juillet 1959. Repris dans *Liberté 2* sous le titre « Nation et socialisme », p.232-270.

d'une « *voie africaine du socialisme* ». Ainsi, c'est tout naturellement que l'auteur de « Ce que l'homme noir apporte » a compris la notion teilhardienne d'une humanisation/socialisation de la terre comme la promesse d'un esprit planétaire de réconciliation des différences après que la Bête aura été tuée. Cette Bête a nom, pour lui : *aliénation*. C'est à partir de la cosmologie de l'émergence qu'il adopte de Bergson et Teilhard de Chardin et dont il affirme qu'elle correspond également à la vision africaine du monde, cet énergétisme pluraliste caractéristique de la philosophie africaine, que Senghor pense l'aliénation, autrement dit la séparation de l'humanité d'avec soi-même. Surmonter l'aliénation et faire « *l'humanisme intégral* » dont parle Maritain est donc pour lui la tâche pour le vingtième siècle, et continue d'être la tâche pour le vingt-et-unième. Au tout début de la première partie de son *Rapport au Congrès constitutif du Parti de la Fédération africaine*, tenu à Dakar, le 1^{er} Juillet 1959, Senghor déclare d'emblée que si l'événement le plus significatif du dix-neuvième siècle a été, avec la publication du *Manifeste* de Marx, le Congrès de la Fédération des communistes qui s'est tenu à Londres en novembre 1847, celui du vingtième siècle sera la Conférence de Bandoeng en 1955¹. La raison en est, explique-t-il, que dans l'un et l'autre cas, il s'est agi de répondre à l'aliénation de l'humain : de même que le prolétariat du dix-neuvième siècle s'était vu coupé de son humanité, de même les nations prolétaires colonisées, celles des peuples dits de couleur, se sont trouvées aliénées de manière encore plus radicale. En plus de l'être économiquement, elles l'ont été et continuent de l'être sur les plans politique, social et culturel. Dans l'esprit de Senghor, on insistera d'ailleurs : *surtout culturel*. L'aliénation est la négation du mouvement cosmique à la pointe duquel l'humanité a fleuri. Le devenir humain est en effet mouvement vers la réalisation de la plus haute conscience, de la plus haute liberté jusqu'à ce qu'apparaisse, au-delà de l'*homo faber*, au-delà de l'*homo sapiens*, celui que l'on pourrait appeler *homo artifex*, l'artiste qui a

¹Senghor ne reproduit, dans *Liberté 2* que la seconde partie de son Rapport sous le titre « Nation et socialisme » (pp. 232-270). Parce que cette première partie justement fait plus « communiste » que « socialiste » ? L'*American Society of African Culture* a publié en anglais la totalité du Rapport sous le titre *African Socialism*. Trad. Mercer Cook. New York City, 1959. La conférence afro-asiatique de Bandoeng (Indonésie) se tint du 14 au 24 avril 1955 (29 pays y étaient représentés). Les travaux portèrent sur les problèmes du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et sur la décolonisation. Cette Conférence qui consacrait l'entrée du Tiers-Monde sur la scène internationale fut saluée par L.S. Senghor comme « *le plus grand coup de tonnerre de l'Histoire depuis la Renaissance* . »

inventé le mode de travail qui le fait « plus être », « plus homme ». Hors de celui de création, dans le fond, tout travail est forcé.

Senghor lit intensément Marx, après la guerre, et dans l'esprit que voilà, car il lit, en même temps, Teilhard de Chardin. Dans « Marxisme et humanisme » qu'il publie en 1948 dans la *Revue socialiste*, il affirmera les conclusions essentielles de cette lecture qu'il présentera ensuite dans différents « Rapports » politiques. On citera : « Naissance du Bloc Démocratique Sénégalais » (son « Rapport sur la méthode » présenté en avril 1949 au premier Congrès de ce parti, le BDS, fondé par lui et ses amis après qu'ils eurent quitté le Parti socialiste SFIO de Guy Mollet¹) ; « Le népotisme contre la Révolution sociale » (autre « Rapport sur la méthode » présenté au deuxième congrès du BDS le 22 avril 1950) ; « Socialisme et culture » (rapport au huitième congrès du Bloc Démocratique Sénégalais, mai 1956) ; « Nation et Socialisme » (« Rapport sur la doctrine et le programme du Parti présenté le 1^{er} juillet 1959 devant le Congrès constitutif du Parti de la Fédération africaine ») et enfin « La voie africaine du socialisme, nouvel essai de définition » qu'il présente dans un séminaire des jeunes du Parti de la Fédération Africaine le 16 mai 1960. Ces thèses centrales de sa relecture de Marx sont les suivantes :

- il faut sauver le Marx humaniste, métaphysicien, dialecticien et artiste du marxisme étroitement matérialiste, « économiciste », positiviste, réaliste ;
- il y a une voie africaine du socialisme qui à la fois s'inspire des spiritualités noires, continue la tradition de communalisme sur le continent et représente l'avenir des pays qui le composent, « *neufs, créant une civilisation nouvelle accordée à l'Afrique et au monde du XXe siècle* », comme l'écrit Senghor².

Ces thèses constituent le contenu qu'il donne au programme de repenser le marxisme en Négro-Africain, ce qui, sur le plan pratique, politique, s'était traduit en 1948 par la rupture d'avec le Parti

¹SFIO : Section Française de l'Internationale Ouvrière. Première appellation du Parti socialiste (PS). Son secrétaire général était alors Guy Mollet (1905-1975). La lettre de démission de Senghor adressée à G. Mollet est reprise dans *Liberté 2*, sous le titre « Vers un socialisme africain », p.45-50. (NdE).

²*Liberté 2*, p. 314.

socialiste français SFIO et la création du Bloc Démocratique Sénégalais.

En ces thèses Senghor dit ce qui plus tard sera le point de départ de la lecture de Marx par Louis Althusser¹: entre les écrits du jeune Marx et le Marx du *Capital* s'effectue une coupure. Mais alors qu'Althusser étudiera et célèbrera cette coupure comme l'avènement de la science marxiste et comme un « *anti-humanisme théorique* » et l'invention, par elle, du « *continent histoire* », Senghor y voit au contraire une trahison de soi par Marx lorsque celui-ci se refuse désormais comme philosophe et donne à ses thèses des apparences économiques pétrifiées et dogmatiques. Et malgré tout, estime Senghor, l'indépassable philosophie humaniste est là, qui sous-tend ces apparences. Senghor soutient ainsi que le jeune Marx continue d'exister dans le Marx que l'on présente comme celui du système parvenu à sa maturité et il écrit: « *Marx, insensiblement, met un accent de plus en plus fort sur le matérialisme, les moyens et la praxis, tandis que s'estompent la pensée philosophique et les soucis éthiques des œuvres de jeunesse. Mais, si ceux-ci ne portent pas l'accent, sont cachés, ils n'ont pas disparu complètement (...) nous dirons qu'ils sous-tendent l'œuvre de Marx* »². Derrière les considérations techniques sur la plus-value, c'est toujours le même esprit de refus de l'aliénation et de la réification, au nom d'une morale qui commande d'accompagner le mouvement vers une humanité libre et composée de créateurs, qui continue de parler. Ainsi lorsque l'on se demande si le marxisme n'est pas dépassé, affirme Senghor, la réponse qui affirme au contraire sa jeunesse et sa pertinence continues est justement à chercher et à trouver dans les écrits de jeunesse de Marx qui venaient d'être publiés depuis peu au moment où paraît « *Marxisme et Humanisme* » : « *...pour nous, hommes de 1947* », écrit Senghor dans cet article, *hommes de l'après-deux-guerres, qui venons d'échapper tout juste au mépris sanguinaire des dictateurs et que menacent d'autres dictatures, quel profit à retirer de ces œuvres de jeunesse ! Aussi bien celles-ci renferment-elles les principes de l'éthique de*

¹Le philosophe Louis Althusser (1918-1990) tenta d'élaborer un marxisme structuraliste, ni « humaniste » comme celui de John Lewis, ni « historiciste » comme celui de Jean-Paul Sartre. Principales œuvres : *Pour Marx* (1967), *Lire le Capital I* (1965. Avec Jacques Rancière et Pierre Macherey), *Lire le Capital II* (1965. Avec Etienne Balibar et Roger Establet), *Réponse à John Lewis* (1973). (NdE).

²*Liberté 2*, p. 244.

Marx, qui nous propose, comme objet de notre activité pratique, la libération totale de l'homme¹ ».

On conclura, bien sûr, sur l'art et la politique, en se félicitant de la coïncidence qui voit l'année du centenaire de Senghor être celle qui a vu l'inauguration du Musée du Quai Branly. Car en teilhardien qu'il est, Senghor conçoit la libération totale comme la liberté pour l'humain de devenir ce qu'il est : un créateur. Il est tout à fait significatif que lorsqu'il déclare son opposition au système soviétique et à sa traduction du marxisme en « socialisme réel », Senghor le fasse principalement au nom de la leçon que porte l'art africain. Au réalisme socialiste où, dit-il, les jeunes intellectuels africains croient devoir se trahir, il oppose ce qu'il appelle le *sous-réalisme* africain pour les inviter à y trouver leur propre vérité dans la liberté de faire se rencontrer le rêve et la vie. Le socialisme vise, en art aussi, la vérité ? Soit. Mais, demande Senghor, qu'est ce qu'être véridique ? Ici aussi il faut savoir revenir au vrai Marx, au-delà de Marx, pour détruire la trompeuse équation entre être véridique et être réaliste. Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'il ne s'agit pas de photographier le réel de diverses manières mais de le transformer. Cette force de transformation, cette liberté « *qui point les hommes* », c'est la puissance artistique de *fabulation*. Savoir trouver sous le réel la force qu'il manifeste, c'est cela le sous-réalisme défini par Senghor et c'est ainsi qu'il faut comprendre la leçon métaphysique et esthétique de l'art du continent noir dans sa finalité qui est de satisfaire « *notre sens cosmique, par quoi nous vivons heureux²* ». Et cela n'est pas autre chose, pour Senghor, que la démarche de ce « *nègre* » d'Arthur Rimbaud assignant à l'art le but de « *changer la vie* ». Et tel fut bien, au bout du compte et en effet, le but de celui qui est resté, jusque dans sa politique, le philosophe-artiste dont Nietzsche a parlé.

¹*Ibid.*, p. 31.

²*Liberté 2*, p.188.

**Léopold Sédar Senghor, les Missionnaires du Saint-Esprit et le
Père Libermann**

par

PAUL COULON¹

« *Faites-vous nègres avec les nègres* »

« *Faites-vous nègres avec les nègres* » : cette consigne donnée par le Père Libermann² à ses missionnaires en 1847³, frappante dans sa concision, est sans doute la phrase la plus connue de lui. Elle a fait une brillante carrière en elle-même, séparée de son contexte historique et littéraire (... et parfois de son auteur), élevée au rang de sentence quasi proverbiale. Mais, plus que tout autre, il est un auteur, africain, qui l'a beaucoup citée et qui l'a intégrée dans son système de pensée, dans sa propre vision de l'histoire des rapports entre l'Europe et l'Afrique : Léopold Sédar Senghor.

En 1939, la mobilisation générale saisit Léopold Sédar Senghor, professeur agrégé de grammaire au lycée Marcelin-Berthelot, à Saint-Maur-des-Fossés, pour en faire un soldat de deuxième classe dans l'infanterie coloniale. Il venait de participer à la rédaction collective d'un cahier « Présences » consacré à *L'Homme de*

¹Spiritain, docteur en Histoire des religions-anthropologie religieuse, docteur en théologie. Directeur honoraire de l'Institut de Science et de Théologie des Religions (Paris), directeur de la revue « Mémoire Spiritaine ». Membre titulaire de l'Académie des Sciences d'Outre-mer.

²Jacob Libermann, né à Saverne en 1802 d'un père rabbin, formé pour devenir lui-même rabbin, devient chrétien par le baptême en 1826. Devenu prêtre seulement en 1841, il est le fondateur d'une société missionnaire pour les Noirs, les Missionnaires du Saint-Cœur de Marie qui sont au Gabon en 1844 et au Sénégal en 1845. Libermann présente à Rome en 1846 un texte important qui est le premier plan d'évangélisation du continent africain de l'époque contemporaine. En 1848, il accepte la dissolution de sa propre société pour rentrer, avec ses compagnons, dans la congrégation du Saint-Esprit, fondée en 1703 par le breton Claude Poullart des Places, mais qui était en difficulté après la Révolution : Libermann en devient ainsi le second « fondateur ». La vigoureuse pensée missionnaire de Libermann est sous-tendue par une profonde spiritualité et une grande sainteté de vie. Il meurt à Paris en 1852.

³Dans la lettre adressée par Libermann « à la communauté de Dakar et du Gabon, Amiens le 19 novembre 1847 » : *Lettres autographes*, t. II, n° 404 ; *Lettres de Notre Vénérable Père, copies de lettres autographes* (volumes dits « de Cluny »), t. II, n° 404, p. 1058-1068 ; Microfilm B 2, n° 404.

*couleur*¹. Ce cahier entendait répondre à deux questions. « Comment s'établissent aujourd'hui les relations entre Blancs et hommes de couleur ? Dans quel sens doit-on souhaiter les voir se développer² ? » La contribution de Senghor – un de ses tout premiers textes publiés – s'intitule : « Ce que l'homme noir apporte³. » Se souvenant de son éducation première par les spiritains au Sénégal, de 1913 à 1925, à Ngazobil d'abord puis à Dakar, Léopold Sédar Senghor cite le Père Libermann :

« *Bien des ouvrages ont paru sur l'âme nègre. Elle demeure forê mystérieuse sous le vol des avions. Le P. Libermann disait à ses missionnaires : "Soyez nègres avec les nègres afin de les gagner à Jésus-Christ". C'est dire que la conception rationaliste, les explications mécanisto-matérialistes n'expliquent rien. Ici moins qu'ailleurs. Combien dévorés par le Minotaure, qui ne se seraient pas égarés avec la complicité d'Ariane, de l'Emotion-Féminité. C'est d'un confusionnisme tout rationaliste précisément d'expliquer le nègre par son utilitarisme, quand il est pratique ; par son matérialisme, quand il est sensuel. Veut-on comprendre son âme ? Faisons-nous une sensibilité comme la sienne⁴ ».*

Léopold Sédar Senghor est déjà tout entier dans ce premier écrit. Quelques lignes plus loin, on trouve sa célèbre et ô combien controversée formule : « *L'émotion est nègre comme la raison est hellène* ». Autrement dit, la citation de Libermann, dans ce contexte-ci, est tirée dans le sens d'une identification "émotive" (au sens fort) du missionnaire aux nègres : moins *comprendre* (le "rationnel" hellène) que sympathiser, *sentir* en profondeur *avec*. Il s'agirait donc d'une méthode d'adaptation culturelle à l'Afrique.

¹*L'Homme de couleur*, Paris, Plon, coll. « Présences », 3^e série, 1939, 383 p.

²*Ibid.*, avant-propos, p. 1.

³*Ibid.*, p. 22-314. Ce texte a été repris dans le premier tome de la série des écrits de Senghor intitulée *Liberté : Liberté I : Négritude et humanisme*, Paris, Éditions du Seuil, 1964, p. 22-38.

⁴*L'Homme de couleur*, p. 294 ; *Liberté I...*, p. 24. On notera toutefois l'approximation : Libermann a écrit : « *Faites-vous nègres...* » et non pas, comme Senghor cite : « *Soyez nègres...* ». La nuance peut être importante. La démarche de Libermann implique un mouvement de la volonté et un effort actif... On verra que, dans la préface qu'il acceptera de nous donner, L.S. Senghor, après avoir lu l'étude que je lui avais communiquée, explique pourquoi, à son avis, sa mémoire a retenu plutôt « *Soyez nègres* » que « *Faites-vous nègres* ». Depuis lors, Senghor a entrepris de citer exactement Libermann ; ainsi dans la préface ultérieure à l'ouvrage : *Ethnologiques. Hommages à Marcel Griaule*, Paris, Hermann, 1987, p. VI.

Une quarantaine d'années plus tard, en 1981, dans la préface à un ouvrage d' « initiation » aux Africains¹, alors qu'il est devenu un vieux sage unanimement respecté, L.S. Senghor reprendra la citation libermannienne exactement dans le même sens d'adaptation socioculturelle par la sensibilité intérieure (au sens fort) dont il crédite élogieusement l'auteur de l'ouvrage :

« Pierre Alexandre est linguiste. Il reste que, par-delà sa discipline, il connaît, pour les avoir assimilées, la géographie et l'histoire, voire la préhistoire, la sociologie ou, mieux, la civilisation négro-africaine. Sachant que la raison discursive, même appuyée sur des faits chiffrés, ne pouvait saisir tout le réel, il a voulu se faire “nègre avec les nègres” selon les conseils du Révérend Père Libermann. Sans doute, s'était-il souvenu de la formule de nos vieux notables qui, en vous adoptant, vous précisent : “Je veux que tu me sentes”² ».

Bel exemple de continuité dans la pensée et de fidélité à la formule de Libermann³ qui, ruminée, est devenue une pierre dans la construction de son propre édifice conceptuel au sein duquel, on le sait, la notion de “métissage culturel” occupe une place centrale⁴.

On comprend alors qu'en 1986, préparant un gros volume collectif consacré à Libermann, l'idée me soit venue d'en demander la *Préface* à Léopold Sédar Senghor qui, en 1984, venait d'être élu à l'Académie française. Prenant mon courage à deux mains, je lui adressai une première lettre en date du 16 avril 1986, à laquelle était jointe une étude sur Libermann et Senghor comportant précisément les éléments que je viens de redonner ci-dessus :

¹Pierre Alexandre, *Les Africains. Initiation à une longue histoire et à de vieilles civilisations, de l'aube de l'humanité au début de la colonisation*, Paris, Lidis, 1981, 608 p. (préface de L.S. Senghor).

²*Ibid.*, p. 5.

³Rien d'étonnant donc à ce que, le recevant à l'Académie française, le 29 mars 1984, Edgar Faure cite tout naturellement ces mots de Libermann en évoquant la jeunesse de Senghor : « La même compagnie [des Pères du Saint-Esprit] ouvre en 1923, à Dakar, à point nommé pour vous accueillir, un collège séminaire qui porte le nom du Père Libermann, auteur de la célèbre maxime : “Soyez nègres avec les nègres” » (L.S. Senghor, E. Faure, *Discours de remerciement et de réception à l'Académie française*, Paris, Le Seuil, 1984, p. 57).

⁴Entre autres, voir l'article de Robert Jouanny, « L.S. Senghor et le métissage culturel “Négritude/Antiquité” », *Sud*, n° 3, 1986, p. 23-34.

« L'audace de vous écrire m'est donnée par ma qualité de missionnaire de la Congrégation du Saint-Esprit et de fils de Libermann. Pour l'avoir souvent lu dans vos écrits ou vous l'avoir entendu dire dans diverses interviews, je sais votre attachement au Père Lalouse et par lui, au Père Libermann. Ancien missionnaire moi-même au Congo (Brazzaville), j'ai été rappelé en France pour la formation des jeunes Spiritains dans une maison que vous connaissez bien. Le P. Pierre Schaeffer, rentré récemment du Sénégal pour prendre sa retraite ici à Chevilly, me parlait récemment de vos visites dominicales à Chevilly dans les années 30. [...] Si je vous écris, ce n'est pas pour la vanité de vous soumettre ma prose, mais pour vous demander, au nom des Spiritains, un service qui serait pour nous un grand honneur. En effet, j'ai été chargé par mes supérieurs, de l'édition d'un ouvrage collectif sur Libermann [...] Le but que nous poursuivons est double : — rapatrier Libermann chez les historiens qui ne disposent d'aucune publication historique récente sur Libermann ; — rapatrier l'histoire chez les Spiritains, et nous songeons notamment aux nombreuses vocations missionnaires spiritaines d'Africains qui naissent actuellement et auxquelles nous aimerions donner des racines libermaniennes. Voici donc ce que nous voudrions respectueusement solliciter de votre part, Monsieur le Président : une Préface pour ce volume sur Libermann, sous la forme et la longueur que vous voudriez. [...] Cette Préface d'un Sénégalais, chrétien, laïc, à un livre sur le Père Libermann nous semblerait être d'un intérêt bien autre que de circonstance. Ce serait le symbole éclatant de ce dialogue Europe-Afrique qui vous tient tellement à cœur ; le symbole aussi de ce que la grâce « apostolique » en Libermann également « n'a pas été vaine » (I Cor 15 : 10). [...] »

La fortune sourit aux audacieux, ou bien *Audaces fortuna juvat*, comme on dit dans ce latin que Senghor apprécie tant ! Envoyée à Dakar, cette lettre reçut une réponse de Verson en Normandie, datée du 18 août 1986 :

« Encore que je sois surchargé de travail, je ne peux pas vous refuser la préface que vous me demandez. D'autant que je dois beaucoup au Père Libermann et que sa pensée est plus actuelle que jamais. En effet, dans son dernier voyage en Afrique, le Pape Jean-Paul II a répété que l'Évangile devait s'inculturer dans la Culture africaine [...]. »

Il y eut bien quelques péripéties postérieures : « *Dans ma lettre du 18 août, je vous disais que je vous enverrais ma préface avant le 15 octobre. Hélas, je ne pourrais pas vous l'envoyer avant la fin du mois de novembre. En effet, je suis surchargé de travail et j'ai beaucoup voyagé pendant ce troisième trimestre de l'année¹* ». Entre autres occupations, le président Senghor aurait pu faire état du Colloque de Cerisy à lui consacré, à la mi-août, auquel le journal *La Croix* consacre une page sous la plume légère de Pascale-Marie Deschamps:

« *On attend le président Léopold Sédar Senghor, objet et sujet du colloque. Les présentations commencent. Senghor raconte — silence dans la salle — qu'il a toujours été premier en grec et en mathématiques, qu'il a été élève à Louis-le-Grand, puis normalien, puis prof à Tours, puis président du Sénégal, qu'il ne veut plus qu'on lui parle de politique, qu'il est très heureux de rencontrer tous ces professeurs qui se penchent sur les mystères de sa poésie. Les malheureux colloquants en dix jours n'en apprendront guère plus. Le grand homme s'assied et chacun — plus succinctement — d'expliquer qui il est et pourquoi il est ici ce soir. Outre l'aréopage de profs, on découvre une assistante sociale qui « veut s'ouvrir au monde des idées », une écolo qui a compris « l'importance de la nature dans la poésie senghorienne² [...] ».*

Finalement, dans une lettre du 13 octobre, Senghor annonce l'envoi ci-joint de la préface attendue. Après une ultime lettre pour quelques mises au point, elle paraîtra avec le *Libermann*³, début juin 1988. Léopold Sédar Senghor ne sera pas mécontent de l'ouvrage ; au reçu de son exemplaire d'auteur, il écrira : « *Je serais heureux d'en avoir un second exemplaire pour le grand séminaire du Sénégal, où, à mon prochain voyage, je dois aller faire une conférence⁴* ».

¹Lettre à Paul Coulon : Verson, le 27 septembre 1986.

²Pascale-Marie Deschamps, « Quand les intellectuels refusent la chaise longue : Cerisy ou les vacances pensantes », *La Croix-L'Événement*, mercredi 27 août 1986, p. 14.

³Paul Coulon, Paule Brasseur et collaborateurs, *Libermann 1802-1852. Une pensée et une mystique missionnaires*, Paris, Le Cerf, 1988, 938 p. (Coll. Cerf-Histoire) (Préface de Léopold Sédar Senghor, de l'Académie française).

⁴Lettre à Paul Coulon : Verson, le 22 juillet 1998. À noter que le grand séminaire du Sénégal porte le nom de *Séminaire Libermann*.

Voici donc maintenant le texte même de cette *Préface* dont nous venons de rappeler l'origine.

La *Préface* de Senghor pour le *Libermann* ¹ (1988)

« La pensée et la mystique du Père François Libermann m'ont "beaucoup aidé, non seulement dans ma vie de chrétien, mais encore "dans ma vie d'intellectuel, voire d'écrivain négro-africain. Il s'y "ajoute que le livre d'histoire que voici, plus exactement cet essai sur "Libermann vient à son heure. Rien ne le prouve mieux que l'essai de "Virgil Elizondo, un prêtre américain d'origine mexicaine, intitulé "L'avenir est au métissage². Mais il y a surtout la pensée de Sa "Sainteté le Pape Jean-Paul II sur « l'inculturation de l'Évangile dans "la culture africaine ». Il y a, ici, plus qu'une nouvelle formule. C'est "une nouvelle pensée, et mystique.

« Pour revenir au Libermann des Éditions du Cerf, c'est un "ouvrage historique en cinq parties, dont chacune est composée "d'essais ou d'articles accompagnés de notes. Ce qui fait l'unité de "ceux-ci, c'est que chacun d'eux vise à dévoiler, dévoile effectivement "un aspect de la pensée mystique de Libermann. C'est ce que suggère, "au demeurant, le sous-titre : Une pensée et une mystique "missionnaires.

« Pour ne retenir que l'essentiel, c'est dans les années vingt, "quand j'étais élève au collège séminaire Libermann de Dakar, que "j'ai commencé de réfléchir sur la pensée du fondateur de la "congrégation du Saint-Esprit et du Saint Cœur de Marie. Souvent, en "effet, on nous donnait à méditer sur ce qu'on nous présentait comme "une seule phrase, mais fameuse. Je ne sais pourquoi je n'ai pas "retenu « Faites-vous nègres avec les nègres, afin de les gagner à "Jésus-Christ », mais « Soyez nègres... ». À la réflexion, c'est sans "doute parce que, nègre, j'étais plus sensible aux résultats et déjà "convaincu, tandis que les missionnaires européens, singulièrement

¹Paul Coulon, Paule Brasseur, *op. cit.*

²Virgil Elizondo, *L'avenir est au métissage*, trad. de l'américain par J. Pierron, préface de Léopold Sédar Senghor, Paris, Mame, 1987, 175 p. Voir aussi, du même auteur, « Le métissage comme lieu théologique », *Spiritus*, n° 93, décembre 1983, p. 349-375. *Note des Éditeurs.*

"les Français, devaient l'être de l'effort à faire pour changer en se transformant en « nègres ».

« Cependant, avant d'aller plus loin, il nous faut citer entièrement la fameuse phrase. La voici, que le lecteur trouvera à la page 518 : « Ne jugez pas au premier coup d'œil, ne jugez pas d'après ce que vous avez vu en Europe, d'après ce à quoi vous avez été habitués en Europe ; dépouillez-vous de l'Europe, de ses mœurs, de son esprit ; faites-vous nègres avec les nègres, et vous les jugerez comme ils doivent être jugés ; faites-vous nègres avec les nègres pour les former comme ils le doivent être, non à la façon de l'Europe, mais laissez-leur ce qui leur est propre ; faites-vous à eux comme des serviteurs doivent se faire à leurs maîtres, aux usages, au genre et aux habitudes de leurs maîtres, et cela pour les perfectionner, les sanctifier, les relever de la bassesse et en faire peu à peu, à la longue, un peuple de Dieu. C'est ce que saint Paul appelle se faire tout à tous, afin de les gagner tous à Jésus-Christ. »

« C'est l'évidence, ce long texte, pourtant composé de deux phrases seulement, mérite qu'on s'y arrête, qui contient l'essentiel de la pensée et de la méthode de Libermann. Il y a, d'abord, un jugement de valeur. Toutes les civilisations humaines sont égales. C'est pourquoi il ne faut pas juger les Négro-Africains avec les « préventions », c'est-à-dire les préjugés racistes de l'Europe blanche. C'est pourquoi, il faut se faire « nègres » avec les nègres, en jugeant leur civilisation de l'intérieur, dans sa cohérence, très exactement, son adaptation à leur géographie et à leur histoire. La deuxième idée n'est pas un Jugement de valeur, mais un conseil pratique pour faire vivre les Négro-Africains, non plus aujourd'hui, sur la terre des hommes, mais demain, dans la terre des Saints, au ciel. Il s'agit donc, sur cette terre, hic et nunc, de les perfectionner et sanctifier, bref, de faire, des Négro-Africains, des chrétiens, mieux, « un peuple de Dieu ».

« Avant de revenir à la pensée du Père François Libermann, pour l'enraciner dans les Saintes Écritures et, en définitive, dans le Christ, comme le fera Virgil Elizondo, au dernier chapitre de son essai, je voudrais, cette pensée, commencer par l'enraciner dans l'histoire de France comme dans celle des missions.

« Or donc, c'est le 14 février 1794 que la Convention, au nom "des droits de l'Homme, abolit l'esclavage dans les colonies "françaises. En 1802, Napoléon Bonaparte le rétablira à l'instigation "de sa femme, la créole Joséphine Tascher de La Pagerie. Mais, dès "la chute de Napoléon, un débat national s'engagea en France, à "l'initiative des libéraux et des protestants, qui culminera pendant la "révolution de 1848. Alors seulement, parmi les trois mille "pétitionnaires de mars 1847 pour une abolition immédiate de "l'esclavage, on compta « des évêques et un grand nombre "d'ecclésiastiques ». La publication de la bulle In Supremo "Apostolatus, le 3 décembre 1839, avec sa condamnation de la traite "et de l'esclavage (« De l'autorité apostolique, nous réproouvons tout "cela comme indigne du nom chrétien... »), engagea en effet les "catholiques dans le combat abolitionniste, mais Libermann avec ses "amis avait déjà embrassé la cause des nègres, dont il fera un des "objectifs majeurs de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint "Cœur de Marie. D'autant que, comme le signalait le comte de "Montalembert à la Chambre des pairs, le clergé des colonies était "« loin d'atteindre à la hauteur de sa mission ».

« Ce qui nous ramène à la fameuse lettre du 19 novembre 1847 "aux missionnaires de Dakar et du Gabon. Il s'agit, dans cette lettre, "qui s'inspire de la lettre de saint Paul aux Philippiens chapitre 2, de "revenir à Jésus, qui est le modèle du missionnaire moderne, du "Nouveau Testament parce que de la Nouvelle Alliance. C'est que "Dieu, pour nous sauver, s'est incarné en Jésus, qui non seulement "s'est fait homme, mais juif, c'est-à-dire colonisé. En effet, à la "naissance du Christ, la Judée était une colonie romaine. En somme, "ce que demande Libermann à ses missionnaires, partis dans les "colonies d'Afrique noire, c'est de se faire colonisés avec les "colonisés, plus concrètement, « nègres avec les nègres ». Mais "surtout, qu'on ne s'y trompe pas, Libermann ne met rien de péjoratif "dans le mot. Il précise, en effet, que les missionnaires « doivent se "faire à leurs maîtres, aux usages et aux habitudes de leurs maîtres », "à leur « négritude », comme nous disons aujourd'hui. Mais, passant "des civilisations terrestres, laïques, aux civilisations célestes, du "moins chrétiennes, Libermann conseille de « perfectionner », "« sanctifier » et « relever de la bassesse » la civilisation "négro-africaine.

« C'est bien dans cette nouvelle perspective que Jean-Paul II a "visité, par trois fois, l'Afrique : l'Afrique arabo-berbère comme l'Afrique noire au demeurant. Il s'agit, comme le Père François Libermann conclut sa lettre, de prendre le peuple négro-africain tel qu'il est, enraciné dans sa négritude, pour faire de lui « un peuple de Dieu ». Et c'est ainsi qu'il est apparu à Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II, ce peuple noir, qui l'accueillait partout, chantant en latin, mais chantant le plain-chant, qui est d'origine africaine, comme le prouve la « flûte double » représentée sur la pyramide de Saqqarah, en Égypte. Il s'agissait, il s'agit, en cette année de grâce 1988, et ce sera ma conclusion, du métissage culturel entre le Peuple négro-africain, le plus vieux peuple du monde, et le peuple de Dieu qu'est l'Église catholique. Encore une fois, c'est le sens du Nouveau Testament : « Et verbum caro factum est et habitavit in nobis. »

Léopold Sédar SENGHOR
de l'Académie française.

Postface à une Préface : « Ce n'est pas hasard si j'ai préfacé un ouvrage collectif sur le Père François-Marie Libermann. »¹.

L'année 1976 remet d'un coup L. S. Senghor sur le devant de la scène culturelle. Le poète-président arrive à soixante-dix ans. Ses pairs de la Société Africaine de Culture (S.A.C.) et la revue *Présence Africaine* lui consacrent un Cahier spécial aux trente-six contributions : *Hommage à Léopold Sédar Senghor, homme de culture*². Radio France Internationale diffuse une série d'entretiens de Senghor avec l'écrivain mauricien Édouard J. Maunick, qui seront repris en deux disques 33 tours dans les « Archives sonores de la littérature noire »³. Rien ne prouve mieux le rayonnement de la personnalité et de l'œuvre de Senghor que la grande exposition à lui consacrée par la Bibliothèque nationale de France, durant l'hiver

¹Léopold Sédar Senghor, *Ce que je crois. Négritude, Francité et Civilisation de l'Universel*, Paris, Grasset, 1988, p. 19.

²*Présence Africaine*, Paris, 1976, 425 p.

³*Léopold Sédar Senghor. Entretiens avec Édouard J. Maunick. Disque 1 : Le poète ; Disque 2 : La négritude*, Paris, Clef/R.F.I., Dakar/N.E.A., 1976 (Archives sonores de la littérature noire) [Cité : Maunick].

1978-1979 : c'est la première fois qu'un tel hommage était rendu à un homme encore en vie¹. En décembre 1980, Senghor démissionne de sa fonction présidentielle sénégalaise et se retire de la politique, exemple unique en Afrique de la part de l'un des pères fondateurs des indépendances... Mais il n'y avait pas là de quoi étonner ceux qui avaient lu un livre paru en janvier de cette année, *La poésie de l'action*² : ce livre de « conversations » de Senghor avec un écrivain tunisien, Mohamed Aziza, constitue sans doute une des meilleures introductions à sa vie, à sa personnalité, à sa pensée et à son œuvre.

Or, que ce soit à la radio avec E. J. Maunick ou dans ses entretiens avec M. Aziza, interrogé sur son itinéraire, Senghor en revient toujours à ce qu'il appelle le « *Royaume d'Enfance* » et à sa jeunesse. A ces années précisément où il a été formé par des Spiritains. Pour une fois, le témoignage ne vient pas uniquement des « missionnaires » : avec lui, nous avons le point de vue d'un « missionné ». L'annonce missionnaire présentée et jugée du point de vue du récepteur, voilà qui est intéressant, surtout quand l'analyste est capable, comme Senghor, d'avoir un point de vue riche prenant subtilement en compte tous les aspects, positifs et négatifs.

Joal et le Père Léon Dubois : 1913-1914

Avant de suivre l'adolescent Senghor au collège Libermann de Dakar — en 1923 —, voici quelques notations de sa part sur son enfance « spiritaine »...si l'on peut dire ! En réponse à une question d'Édouard J. Maunick, il évoque les « temps forts » de son enfance. Le premier, ce sont ses fugues de la maison paternelle, vers cinq ou six ans — il est né à Joal en 1906 —, pour aller jouer avec les petits bergers dans la campagne. « *Le deuxième temps fort, c'est lorsqu'à l'âge de sept ans, j'ai été confié au Père Dubois*³, supérieur de la Mission catholique de Joal et que j'ai commencé d'apprendre le

¹Catalogue de l'exposition, qui s'est tenue à la Galerie Mazarine rouvrant après restauration : Michèle Dorsemaine, Alfred Fierro, Josette Masson, *Léopold Sédar Senghor*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1978, xv-143 p. (nombreuses photographies). Les Archives spiritaines — le Père Bernard Noël étant archiviste — ont participé à cette exposition à titre de prêteur.

²Léopold Sédar Senghor, *La poésie de l'action*. Conversations avec Mohamed Aziza, Paris, Stock, 1980, 361 p. (Coll. Les grands leaders) [Cité : Aziza].

³Léon Pierre Dubois, spiritain français (1869-1940). Cf. NB, p. 88 dans : Jean Ernoult, *Mémorial spiritain congolais*. Notices biographiques des spiritains défunts de l'ancien district du Congo (1866-2000), Paris, Maison mère, 30, rue Lhomond, 2000, 272 p.

français : avec des mots comme confiture, je trouvais que c'était tellement beau !...¹ ».

Avec Mohamed Aziza, il s'étend plus longuement et plus précisément sur le sujet :

« Pendant un an, d'octobre 1913 à octobre 1914 à peu près, j'ai été donc élève à la Mission catholique de Joal. C'était, pour mon père, une année préparatoire. Il n'y avait pas de programme très régulier. Pendant un an, j'ai appris à parler le wolof et aussi quelques mots de français. J'étais également le garçon de course du Père Léon Dubois, qui me confiait des commissions pour le Commissaire de Police, pour tel ou tel notable... En même temps, le Père Dubois a commencé mon éducation religieuse. Les missionnaires appliquaient, alors, une méthode efficace, et l'on était très vite « assimilé ». Ils introduisaient, sans heurt, dans le Royaume d'Enfance, un esprit catholique. D'autre part, par touches successives, le Père Dubois m'initiait à la France, et d'abord à la Normandie. Il m'affectionnait jalousement, et il essayait de me soustraire aux influences de ma famille. Je me rappelle encore la brutalité avec laquelle il envoya promener un de mes frères, qui voulait me “faire sortir”² ».

À Ngasobil, « où soufflait l'esprit des Alizés³ » : 1914-1923

« Au bout d'un an, le Père Dubois me confia, je l'ai dit, à la Mission catholique voisine de Ngasobil, où il y avait plusieurs missionnaires français, avec des prêtres et des « frères » sénégalais. À Saint Joseph de Ngasobil — c'était le nom de la Mission — je resterai de 1914 à 1922, C'est-à-dire pendant huit ans. C'est là que j'ai fait mes études primaires et le début de mes études secondaires. Nous étions entre cent cinquante et deux cents élèves, y compris les externes. Il y avait, parmi nous, des séminaristes, qui faisaient leurs études primaires, secondaires, et même leurs études supérieures de théologie. Après cela, ils étaient ordonnés prêtres. En face, il y avait la mission des religieuses de l'Immaculée-Conception, qui dirigeaient

¹Maunick, *Disque 1*, face A.

²Aziza, p. 47-48.

³Senghor, *Liberté I*, *op. cit.*, p. 126, dans les toutes premières lignes d'un texte intitulé « Jeunesse de Victor Hugo » : « C'était dans les années qui suivirent la Première Guerre mondiale. J'étais interne à l'École des Pères, à Saint-Joseph de Ngasobil, petit village sénégalais perché sur les falaises, où soufflait l'esprit des Alizés. »

une école primaire en même temps qu'un noviciat pour jeunes filles sénégalaises.

Quelle était la méthode des missionnaires ? Pendant six ans, ils nous enseignaient parallèlement le français et le wolof. C'était, en wolof comme en français, une méthode très élaborée, mais pratique. L'enseignement du wolof reposait sur celui du catéchisme et de la Bible, mais aussi de la politesse. C'était d'autant plus efficace que les textes étaient beaux, qui, imagés et rythmés, portaient des textes latins. C'était une double éducation : en français et en wolof, laïque et religieuse. On nous enseignait, en plus et naturellement, le calcul, l'histoire et la géographie. Au bout d'une année, on parlait assez facilement les deux langues, mais avec prépondérance du français sur le wolof. Les missionnaires arrivaient à ce résultat par un judicieux dosage de punitions et de récompenses, qui, il est vrai, faisaient appel beaucoup plus à l'honneur et aux sentiments nobles qu'à la peur. Le ciel lui-même l'emportait sur l'enfer. Et, enfant noir, je m'imaginai qu'au ciel, on passait son temps à chanter en chœur, à plusieurs voix, et à danser, ce qui était mon rêve le plus beau. Je me rappelle la voix d'Anna Faye, devenue sœur Geneviève : une voix merveilleuse de soprano, qui me faisait trembler d'émotion. Cette voix, lumineuse et chaleureuse, au-dessus des voix d'ombre des jeunes filles contraltos, si nombreuses en Afrique, que pouvais-je souhaiter de plus beau ?...

Quels sont les problèmes qui se posèrent à moi ? Ils étaient nombreux. J'en retiendrai deux : le choix du métier et celui de l'orientation culturelle.

Déjà, vers l'âge de dix ans, lorsque j'ai fait ma première communion, en 1916, je songeais au métier que je choisirais. J'avais une forte inclination pour deux métiers : ceux de prêtre et de professeur. Finalement, à la fin de mes études primaires, j'ai choisi de ne pas choisir : j'ai décidé d'être, en même temps, prêtre et professeur¹. »

Mais les années décisives pour l'homme que sera demain Léopold Sédar Senghor, ce sont les années de fin du secondaire qu'il

¹Aziza, *op. cit.*, p. 48-49. Voir plus loin à propos de la datation approximative donnée par Senghor. Ce n'est qu'en novembre 1923 qu'il a pu intégrer le Collège Libermann à Dakar — il ouvrait tout juste — et sans doute fut-il à Nagasobil jusqu'en 1923 ?

va passer à Dakar à partir de 1922 ; toujours avec les Spiritains, tout au moins jusqu'en classe de troisième, en 1926...

À Dakar, au collège-séminaire Libermann (1923-1926)

S'il est un homme que Senghor évoquera toute sa vie, c'est bien le Père Albert Lalouse : « *En 1922¹, comme je l'ai dit, je suis allé à Dakar, au collège-séminaire Libermann, qui était dirigé par le Père Albert Lalouse, né dans le département de la Sarthe²* ». Avant que d'écouter Senghor faire le bilan de ses qualités et de ses défauts — et il reconnaîtra devoir autant aux seconds qu'aux premières dans la structuration de sa pensée —, il faut évoquer la personnalité de ce spiritain dont l'itinéraire mérite d'être connu, indépendamment de Senghor, même si c'est sans doute grâce au disciple que le nom du maître continuera d'être cité aussi bien en France qu'en Afrique...

Le Père Albert Lalouse : de la Sarthe à la Sénégambie

C'est dans une famille enracinée dans la foi chrétienne qu'Athanase Isidore *Albert* [prénom d'usage] naît le 2 mai 1894, à Saint-Georges-le-Gaultier (Sarthe), dans le diocèse du Mans : il a un oncle prêtre, l'abbé C. Lalouse ; il aura un frère (Léon) prêtre du diocèse et une sœur, carmélite en Inde où elle mourra en 1946. C'est précisément chez son oncle, curé de Montbizot, qu'il commence ses études secondaires de 1906 à 1908, avant de les terminer (1909-1911) à l'Institution Saint-Paul de Mamers (Sarthe). Il entre au grand séminaire du Mans, fait ses études de philosophie et une année de théologie avant de se retrouver, en 1914, à la guerre, commencée comme caporal et terminée comme interprète de langue allemande aux Armées (mobilisé de septembre 1914 à septembre 1919). Il reprend sa théologie et est ordonné prêtre au Mans, le 18 mai 1921, pour se voir nommer professeur de 4^e et d'allemand, à l'Institution Saint-Paul de Mamers, en 1921-1922.

En janvier 1920, alors qu'il assiste à un office dans la cathédrale du Mans avec les autres séminaristes, il perçoit un appel intérieur à la vie missionnaire. Il dira plus tard que c'était le jour même — le 12 janvier donc — où le paquebot *Afrique* faisait naufrage au large du golfe Gascogne, entraînant dans la mort, parmi beaucoup

¹Voir plus loin sur l'inexactitude probable de cette date.

²Aziza, p. 49-50.

d'autres, seize missionnaires spiritains dont Mgr Jalabert, vicaire apostolique de Sénégal, en route pour Dakar¹... Ce qu'il y a de sûr, c'est que, le 17 novembre 1921, depuis Mamers où il enseigne, il écrit une lettre à Mgr Le Roy, supérieur général des spiritains², pour lui demander un rendez-vous :

« Monseigneur, Monsieur l'abbé Girard du séminaire du Mans, mon directeur spirituel, vient de m'écrire qu'il vous a mis au courant de mes projets par le R. P. Trilles. J'attendais cette démarche depuis déjà longtemps et c'est avec une grande joie que je viens vous parler un peu de mes désirs. Mon grand désir c'est d'être missionnaire, mener la vie des missionnaires. Voilà seulement à peu près deux ans que j'y pense. Auparavant je n'y avais pas songé. Maintenant l'idée ne me quitte plus. [...] Je suis en train de lire la vie du P. Foucauld [sic]³. Son esprit me plaît beaucoup. Je l'ai laissé à Beni-Abbès. Et les dernières pages sur la possibilité et la façon de convertir les musulmans ou de préparer leur conversion m'ont intéressé très vivement, d'autant plus qu'on entend et qu'on lit à ce sujet des objections sans fondement sérieux⁴ ».

Sur cette lettre, Mgr Le Roy griffonne le résumé de sa réponse : « R. : *Veni et vide* [Viens et vois !]. » Le 9 mai 1922, l'abbé Lalouse précise : « *Si maintenant je demande à être admis dans la congrégation du Saint-Esprit, c'est parce qu'elle a perdu de ses membres dans le naufrage de l'Afrique⁵* ». Deux jours plus tard, l'évêque du Mans, Mgr Grente — le futur cardinal — écrit à son « cher et vénéré » Mgr Le Roy : « *Je vous donne un excellent sujet en la personne de l'abbé Lalouze [sic], professeur à l'Institut S^t Paul de Mamers. Malgré notre dénuement, nous nous privons pour vous. J'ai confiance en Dieu et j'ai l'esprit catholique : de bon cœur, et sans attendre, je vous envoie ce cher abbé. Vous savez, Monseigneur, qu'il*

¹Cf. Marthe Ponet-Bordeaux, *Une Vie de missionnaire : Mgr Hyacinthe Jalabert, Évêque de Tlépente, Vicaire apostolique de la Sénégal (1859-1920)*, Paris, Beauchesne, 1924, 283 p.

²Mgr Alexandre Le Roy (1854-1936), 15^e supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit, de 1896 à 1926.

³Albert Lalouse est en train de lire : René Bazin, *Charles de Foucauld, explorateur du Maroc, ermite au Sahara*, Paris, Plon, 1921, 478 p. Le chapitre VIII est consacré à Beni-Abbès.

⁴Archives générales de la congrégation du Saint-Esprit, à Chevilly-Larue [désormais : Arch. CSSp] : Dossier personnel du Père Albert Lalouse, DB1.

⁵*Ibidem* : « Mamers, 9.5.22 », lettre adressée (« Mon Révérend Père ») au maître des novices ou au supérieur provincial de France.

a connu sa vocation en apprenant le naufrage de Mgr Jalabert¹ ». Ce que l'intéressé tient à souligner une nouvelle fois à la fin de son noviciat dans sa lettre d'admission à la profession religieuse, qu'il fait à Orly le 17 septembre 1923, en même temps que sa consécration à l'apostolat.

Nommé pour la Sénégambie, Albert Lalouse quitte Marseille le 20 octobre 1923, avec trois autres spiritains². Son expérience passée dans l'enseignement va le faire immédiatement affecter au lancement de « l'enseignement secondaire à Dakar » :

« Le nombre des enfants européens ou africains désirant faire des études secondaires augmentant d'année en année, le Gouvernement français a ouvert un lycée à Saint-Louis et le Gouvernement anglais un établissement similaire à Bathurst. Beaucoup de familles insistent pour que la Mission commence à son tour un cours d'études secondaires, Mgr Le Hunsec³ n'a pas cru pouvoir s'y refuser. Le nouveau "Collège" est ouvert depuis le 11 novembre 1923, avec les PP. Le Drogo et Lalouse, à la grande satisfaction de la population⁴».

De façon beaucoup plus intéressante et vivante, le Père Lalouse donne lui-même des précisions dans une lettre publiée dans les *Annales apostoliques des PP. du Saint-Esprit*, de mars-avril 1924, sous le titre « Deux premières pierres⁵ » :

« La première de ces deux pierres est celle de la Cathédrale du Souvenir Africain. On l'a posée le 11 novembre 1923. C'est une date dans l'histoire de l'Église d'Afrique. [...] À quelque cent mètres de la Cathédrale de Dakar, on a posé, le même jour une autre première pierre. J'hésite à en parler tant l'édifice qu'elle commence paraît peu de chose à côté d'une cathédrale. L'inauguration s'est faite sans bruit. Les journaux n'en ont point parlé. Il n'y avait ni chorale, ni fanfare. Il n'y avait point de tirailleurs en kaki pour faire la haie, ni de cavaliers rouges pour caracolier devant la voiture du gouverneur.

¹*Ibidem* : « Évêché du Mans, 11 mai 22 », p. 2.

²*Bulletin général de la congrégation du Saint-Esprit* [désormais : BG], tome 31 (1923-1924), n° 398, octobre 1923, p. 340.

³Mgr Louis Le Hunsec (1878-1954) est le successeur de Mgr Jalabert à Dakar. 16^e supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit, de 1926 à 1950.

⁴BG, tome 31 (1923-1924), n° 402, février 1924, p. 507.

⁵*Annales apostoliques des PP. du Saint-Esprit*, mars-avril 1924, p. 35-38.

On ne dressa point de tribunes et il vint bien peu de Dakarois. Et cependant on posa une première pierre ! C'est en effet le 11 novembre 1923 que le gouverneur du Sénégal a autorisé les Pères du saint Esprit à ouvrir à Dakar un cours privé d'enseignement secondaire.

Nous sommes installés dans une coquette maison à un étage, suffisante pour débiter¹. On nous appelle « le Cours secondaire des Pères ». « Institution secondaire » serait un peu long. Mériterons-nous jamais le nom de « collège » ? Il est permis tout au moins de le désirer. Actuellement nous n'acceptons que les élèves des classes de 7^e, 6^e, 5^e, et 4^e A, blancs et noirs, et nous n'avons encore que des chrétiens. [...] Au Sénégal, une chose est au moins certaine : les élèves ne feront pas défaut. Les Sénégalais sont actuellement très friands d'instruction et d'éducation. Beaucoup de parents d'ailleurs, élevés jadis par les Frères, confieraient volontiers leurs enfants aux Pères. Nous avons là un point de contact avec la jeunesse musulmane ; ne le supprimons pas ! Une porte s'ouvre dans la forteresse de l'Islam : ne la fermons pas² ».

Quand le disciple parle du maître : Senghor, le Père Lalouse et Libermann

Le Père Lalouse, à peine débarqué à Dakar, se trouve donc à la tête d'un tout nouveau — et bien modeste — collège-séminaire qui reçoit le nom de *Libermann*. Il y sera de 1923 à 1929, comme directeur et professeur. Les effectifs sont modestes au début. Dans le premier groupe entrant en classe de 6^e, il y a Léopold Sédar Senghor arrivant de Ngasobil. Il a souvent parlé de sa formation au Collège Libermann, dans un milieu ouvert, mélangé — *métisse* déjà ! — : « *Il y avait, à côté des Noirs, minoritaires, des Européens, français en majorité, des Libano-Syriens et des métis. En somme, des fils de bourgeois. Mais, ici aussi, nous vivions dans une relative harmonie. C'était d'autant plus remarquable qu'il y avait des Musulmans mêlés aux Chrétiens³.* »

¹« L'établissement était installé avenue de la République, à l'angle de la rue de Bayeux, à mi-chemin entre le palais du Gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française et l'emplacement de la future cathédrale du Souvenir Africain... » (Joseph Roger de Benoist, *Léopold Sédar Senghor*, Paris, Beauchesne, 1998, p. 16.)

²*Idem*, p. 36-38 *passim*.

³Aziza, p. 52.

Écoutons-le en 1980, parlant avec Mohamed Aziza de sa formation reçue à l'école du Père Lalouse :

« En 1922 [sic ¹], comme je l'ai dit, je suis allé à Dakar, au collège-séminaire Libermann, qui était dirigé par le Père Albert Lalouse, né dans le département de la Sarthe. La plupart des missionnaires étaient des Bretons, des Alsaciens et des Normands, des paysans solides, qui voulaient nous faire aimer la France et, en passant, chacun sa région. C'est de cette époque que date la prédilection que j'ai pour l'Alsace, la Bretagne et la Normandie, des régions fortes, caractéristiques. Nos professeurs, il faut le dire, ne nous faisaient pas aimer particulièrement l'Afrique noire — ni l'arabo-berbère. Ce qui prévalait, pour eux, c'était autre chose. Ils voulaient nous gagner à Jésus-Christ. Je me souviens encore de cette phrase du fondateur de la congrégation des Pères du Saint-Esprit, le Père Libermann, un Juif converti au christianisme : « Faites-vous Nègre avec les Nègres, afin de les gagner à Jésus-Christ. » Elle nous était souvent donnée à méditer. En la méditant, je m'étonnais qu'elle fût si peu appliquée par les missionnaires. En effet, ceux-ci, par-delà le Christ, voulaient surtout « nous gagner » à la France : il s'agissait de faire de nous des « Français à peau noire ». Sur ce point, le Père Lalouse avait des idées très nettes et une pratique efficace. Je dois beaucoup à cet homme, car il a orienté ma vie. J'étais bon élève, essentiellement parce que bûcheur [...] je travaillais en appliquant les conseils d'organisation et de méthode qu'on nous donnait. Pour le Père Lalouse, nous étions, en effet, des créatures de Dieu. Nous avions les mêmes dispositions naturelles que les autres races ; il s'agissait seulement, par un travail méthodique, de nous élever au niveau des Blancs.

« Quelques années après être arrivé à Dakar, j'ai commencé d'avoir moins l'idée que le sentiment de la Négritude. J'avais l'impression que la thèse du Père Lalouse n'était pas vraie, que nous avions, nous aussi, une véritable civilisation, et belle de surcroît. [...] C'est à ce moment que je perçus que le meilleur moyen de prouver la valeur de la culture noire, c'était de voler aux colonisateurs leurs armes : d'être un meilleur élève encore. Or le Père Directeur était un grand pédagogue. Il avait découvert que ce qui nous manquait, c'était bien l'esprit de méthode et d'organisation ainsi que la puissance

¹On mesurera les aléas de la mémoire : le Collège Libermann n'ayant ouvert qu'en 1923... C'est nous qui soulignons en mettant en italiques quelques lignes de ce texte.

d'abstraction. [...] C'est grâce à lui que j'ai appris à faire une dissertation à la française : à présenter un ensemble d'idées cohérentes avec un rythme dramatique, c'est-à-dire progressif. De ce point de vue, le Père Lalouse m'a rendu un très grand service. Cependant, je dois avouer que, malgré cela, je n'étais pas très discipliné. J'étais une sorte de secrétaire général des séminaristes. Je présentais, souvent, leurs revendications au Père Directeur. C'est la raison pour laquelle, à la fin de la troisième, celui-ci me fit venir pour me dire que j'avais un caractère difficile, et que la première vertu d'un séminariste était l'« obéissance ». Il avait donc conseillé à mes parents de m'envoyer au cours secondaire laïque. J'étais navré, car je voulais vraiment être prêtre, et professeur en même temps [...] ¹ ».

L'élève Senghor et le collègue Libermann dans la correspondance Dakar/Paris.

À la suite de la démission de Mgr Le Roy, pour raisons de santé, de son mandat de supérieur général, le Chapitre général de la congrégation du Saint-Esprit élit pour le remplacer, le 26 juillet 1926, le vicaire apostolique de Sénégambie, Mgr Louis Le Hunsec. Le 24 janvier 1927, pour remplacer ce dernier à Dakar, Rome nomme le Père Auguste Grimault, procureur à la maison mère et ancien du Sénégal ². Ces nominations croisées entre Paris et Dakar vont entraîner des échanges de nouvelles concernant le Sénégal : nous y retrouvons la mention de Léopold Sédar Senghor.

Le Père Lalouse a eu, paraît-il ³, quelques regrets d'avoir conseillé, en 1926, à Léopold Sédar d'aller continuer ses études, après la troisième, au futur lycée Van Vollenhoven. En tout cas, les nouvelles qu'il donne à Mgr Le Hunsec — ainsi qu'à Mgr Grimault — montrent que la Mission catholique peut être fière de la formation donnée au jeune Sénégalais. Versons à l'histoire les documents de l'année 1927 conservés aux Archives spiritaines où il est question de

¹Aziza, p. 49-52.

²Mgr Auguste Grimault (1883-1980). *CF.* NB : *BPF*, n° 69, octobre 1980. Vicaire apostolique de la Sénégambie, il doit donner sa démission, en 1946, lors de « l'épuration épiscopale » — très limitée — qui a suivi la guerre. Sur cette démission : voir André Latreille, *De Gaulle, la Libération et l'Église catholique*, Paris, Cerf, 1978, p. 65.

³Jacqueline Sorel, *Léopold Sédar Senghor. L'émotion et la raison*, Saint-Maur-des-Fossés, Éditions Sèpia, 1995, p. 33. Joseph Roger de Benoist, *op. cit.*, p. 18, est plus précis : « *Et deux ans plus tard, lorsqu'il eut obtenu le baccalauréat et que le P Lalouse vint lui proposer d'entrer au grand séminaire, il refusa de prendre la voie du sacerdoce.* »

la vie au Collège Libermann et aussi de Senghor, qui vient de le quitter :

— Le P. Lalouse (Dakar) à Mgr Le Hunsec (Paris) :

« Dakar le 24.3.27. [...] »

« Je suis très touché de votre bonté à notre égard. Malgré vos occupations vous trouvez le temps de vous intéresser à notre Collège-Séminaire. [...] Nous sommes 4 pour 54 élèves dont une douzaine de séminaristes. Au cours laïc où l'on reçoit garçons et filles et où on assure toutes les classes le total n'est que 110 ou 115. Par contre, le nombre de professeurs est de 13. [...] Vous me demandez des nouvelles de nos deux élèves de troisième de l'an dernier ? Mathieu Bigman [?] est retourné au Gabon et ne donne pas de nouvelles. Léopold Senghor est allé continuer ses études au Cours laïc. Il était le premier d'emblée en seconde. Au bout de 2 mois, Monsieur Prat, qui dirige le Cours, l'a mis en première et va le présenter au bachot cette année. Je pense qu'indirectement Léopold nous fait de la réclame¹. »

— Mgr Grimault (Dakar) à Mgr Le Hunsec (Paris) :

« Dakar le 13.7.27 [...] »

« Dimanche dernier distribution des prix. Le nouveau général y assistait. Leopold Senghor qui a quitté le collège [Libermann] l'an dernier — donc en 3^e, a fait cette année seconde et 1^{ère}. Il a passé l'examen et obtenu une mention avec félicitations des Messieurs de Bordeaux² pour sa connaissance du latin. Bonne réclame pour notre maison³ ».

— Le P. Lalouse à Mgr Le Hunsec (Paris) :

« Dakar le 20 nov^{bre} 1927 [...] »

« Nous voilà tous rentrés au Collège, — avec 70 élèves (dont 16 pensionnaires à la mission). Tout cela rend mon travail et celui de mes collègues écrasant. [...] À Allex, je crois que nous avons

¹Arch. CSSp : 311.17a3.

²Pour les examens, les Colonies relèvent de l'Académie de Bordeaux.

³Arch. CSSp : 311.17a3.

Thomas et Paul, puis Francis, Beziat, Dodds, Crétois et Alexandre. Alphonse de Ndianda, par la faute de son père, a manqué le bateau de Francis. Il devait ensuite partir avec Alexandre, mais c'était la mi-novembre. Le médecin a jugé prudent de ne pas l'envoyer au cœur de l'hiver. J'ai quelques doutes sur sa vocation. Léopold Senghor n'est pas venu en France mais continue sa philo au cours laïc. Il veut ensuite faire son droit. Il faudrait l'attirer à la Faculté catholique de Paris, lui trouver un logis à assez bon compte¹. »

La suite est davantage connue et n'a pas laissé de traces dans les Archives spiritaines :

« C'est à un professeur de la Sorbonne — M. Ernout, je crois — que je dois la chance d'être entré au Lycée Louis-le-Grand. J'étais débarqué à Paris, un jour gris d'octobre 1928. Malgré tout ce que j'en avais lu, le dépaysement fut grand, qui s'accrut, quelques semaines après, lorsque je m'assis dans un amphithéâtre de la Sorbonne. Livré à la liberté de l'étudiant, je n'arrivais pas à m'organiser, à travailler : j'étais désemparé. C'est alors que je demandai conseil à M. Ernout, qui m'orienta vers la Khâgne du Lycée Louis-le-Grand. Où je trouvai le havre de Grâce : des maîtres, qui allaient me prendre en main, des camarades qui allaient compléter l'enseignement des maîtres. [...] Mes meilleurs amis restent encore, aujourd'hui, mes anciens camarades de Khâgne. [...] Pourquoi ne pas le dire ? L'influence de Georges Pompidou sur moi a été, ici, prépondérante. C'est lui qui m'a converti au Socialisme, qui m'a fait aimer Barrès, Proust, Gide, Baudelaire, Rimbaud, qui m'a donné le goût du théâtre et des musées. Et aussi le goût de Paris. Je me rappelle nos longues promenades : sous la pluie tiède ou dans le brouillard gris bleu. Je me rappelle le soleil dans les rues, au printemps : en automne, la douce lumière d'or sur la patine des pierres et des visages. Si je suis devenu curieux des hommes et des idées, si je suis devenu écrivain et amateur d'art, si je reste un ami de la France, je le dois, essentiellement, à mes anciens camarades de Louis-le-Grand² ».

¹*Ibidem.*

²Léopold Sédar Senghor, « Lycée Louis-le-Grand, haut lieu de la culture française », *Liberté I*, op. cit. p. 403 et 405. Ce texte a été repris récemment, p. 226-229, dans un magnifique livre mémorial grand format sur Louis-le-Grand : Paul Deheuvels, Yves de Saint-Do (dir.), *Le Lycée Louis-le-Grand, Paris*, Thionville, Gérard Klopp Éditeur-imprimeur, 1997, 239 p.

Accessoirement les Spiritains peuvent se souvenir que leur fondateur, Claude-François Poullart des Places, est passé lui-même par Louis-le-Grand — non pas lycée alors, mais collège des Jésuites — où il est entré en première année de théologie en octobre 1701, où il logera jusqu'en mars 1703 pour aller ensuite rejoindre sa communauté des *pauvres écoliers* dans la maison du Gros-Chapelet¹... Senghor ne devait pas le savoir mais il s'est sûrement rendu plusieurs fois à la maison mère spiritaine voisine, rue Lhomond, lui qui n'hésitait pas à se rendre le dimanche en visite au scolasticat de Chevilly²...

Vingt ans après : la politique

Cet article n'a pas pour but de retracer la carrière de Senghor. D'excellents ouvrages s'y sont déjà consacrés. Un des plus intéressants pour nous — et d'ailleurs la dernière synthèse concernant Senghor — est celui de Joseph-Roger de Benoist, paru dans la collection « Politiques & Chrétiens³ » : l'auteur, qui a bien connu Senghor, non seulement retrace la carrière du poète et du président mais parle du « croyant » Senghor, avec une bonne anthologie de textes (90 p.). On y trouve un texte de 1945⁴ qui servira d'excellente introduction à un dernier document inédit conservé aux archives spiritaines, d'autant plus que Libermann y est une fois de plus cité :

« De même que la colonisation française, en son action “civilisatrice”, ne peut ignorer la Civilisation négro-africaine, de même le Catholicisme ne peut ignorer l'Animisme. [...] Le Père Libermann, fondateur de la Congrégation des Pères du Saint-Esprit, en avait déjà le pressentiment, qui écrivait à ses missionnaires : “Soyez nègres avec les Nègres afin de les gagner à Jésus-Christ.” Et c'est en interprétant les dernières encycliques missionnaires des papes que le Père Aupiais écrit : “Les Églises noires seront africaines

¹Voir Christian de Mare (dir.), *Aux racines de l'arbre spiritain, Claude-François Poullart des Places (1679-1709)*, Écrits et Études, Paris, Congrégation du Saint-Esprit, 30, rue Lhomond (75005), 1998, 422 p.

²Cf. le témoignage du Père Pierre Schæffer rapporté plus haut dans la lettre de Paul Coulon à Senghor, le 16 avril 1986.

³Joseph Roger de Benoist, *Léopold Sédar Senghor*, Paris, Beauchesne, 1998, 304 p. (Coll. Politiques & Chrétiens, 14).

⁴Sous le titre « Vues sur l'Afrique noire ou assimiler, non être assimilés », texte de 1944 publié dans un ouvrage collectif, aux éditions Alsatia, en 1945 : *La Communauté impériale française*, repris dans *Liberté I, op. cit.*, p. 39-69.

ou elles ne seront pas...” [...] *Il s’agit donc, pour le missionnaire, d’étudier, avant toute chose, la religion indigène. [...] Quel est, dès lors, le rôle du missionnaire catholique ? Le R. P. Aupiais le dit excellemment : “Le Missionnaire nuirait radicalement à son œuvre [...] s’il n’introduisait pas, sur un tronc qu’il laissera fortement fixé et substantiellement nourri par des racines qui sont aussi vieilles que lui, la greffe qui va améliorer, transformer complètement ses feuilles, ses fleurs, ses fruits, son essence même.” Oui, il s’agit de pratiquer une greffe. [...] Par le Christ, Dieu fait chair, qui empêche, ainsi, le Catholicisme de tomber dans l’abstraction formaliste. M. Griaule me dira que je parle en croyant, et il n’aura pas tort. Le Catholicisme, on le voit, doit rester près de ses sources évangéliques. Il ne peut fleurir en terre d’Afrique s’il apparaît, — il le fait trop souvent dans la Métropole —, comme une recette de bonnes manières pour bourgeois bien pensants, un instrument d’asservissement aux mains d’un capitalisme paternaliste. Je crains que, dans les chefs-lieux d’AOF, il ne commence déjà à prendre ce visage. Il n’est que temps de jeter le cri d’alarme¹».*

Cette citation n’est qu’un court extrait d’une réflexion d’ensemble qui porte sur l’avenir de « la Communauté impériale française » dont la conférence de Brazzaville — ouverte par le général de Gaulle, le 30 janvier — a laissé entrevoir qu’elle devait changer.

En cette même année 1944, grâce à Robert Delavignette², Senghor se voit confier la chaire de linguistique de l’École nationale de la France d’outre-mer, un temps occupée par Maurice Delafosse³ : quel symbole ! Tout cela attire l’attention sur lui et va amener son entrée en politique.

¹Dans *Liberté I*, *op. cit.*, p. 57.

²« Car c’est Delavignette qui m’avait tiré de l’enseignement du latin et du grec pour me confier, à l’École nationale de la France d’Outre-Mer, la chaire des langues et civilisations négro-africaines », Léopold Sédar Senghor, « Un gouverneur humaniste », in : « Hommage à Robert Delavignette », numéro spécial de la *Revue française d’histoire d’Outre-Mer*, tome LIV, n° 194 à 197, 1967, p. 25. Sur Robert Delavignette (1897-1976), voir aussi : Pierre Messmer, « Robert Delavignette (1897-1976) », *Hommes et Destins (Dictionnaire biographique d’Outre-Mer)*, Paris, Académie des Sciences d’Outre-Mer, Tome IV, 1981, p. 228-234.

³Cf. Louise Delafosse et Hubert Deschamps, « Maurice Delafosse (1870-1926) », *Hommes et Destins (Dictionnaire biographique d’Outre-Mer)*, Paris, Académie des Sciences d’Outre-Mer, Tome I, 1975, p. 181-187.

En 1945, il participe à la commission Monnerville qui se penche sur la représentation des colonies dans la future Assemblée constituante. La même année, lors d'un voyage au Sénégal, le député Lamine Gueye, le persuade de devenir son colistier. C'est ainsi qu'il est élu comme représentant du collège des campagnes aux élections du 2 juin 1946¹.

C'est dans ce contexte général — Senghor député et, comme « croyant », estimant qu'« *il n'est que temps de jeter le cri d'alarme* » sur la situation du catholicisme en Afrique — qu'il faut maintenant lire le document suivant. Il s'agit d'une lettre, sur papier à en-tête de l'Assemblée nationale, adressée à Mgr Le Hunsec, dactylographiée par son secrétariat ; à la main, il corrige « *Excellence* » par « *Monseigneur* ». Les deux hommes se connaissent, et sûrement depuis longtemps : le jeune élève avait bien dû rencontrer au Sénégal le vicaire apostolique des années 1920-1921 ; par la suite, le Père Lalouse avait parlé de lui au supérieur général dans sa correspondance : l'étudiant du Quartier latin s'était probablement rendu plusieurs fois à la rue Lhomond dans les années 1930... Mais vingt ans après, les choses ont bien changé et c'est le député Senghor qui s'adresse, non pas à l'ancien du Sénégal, mais au supérieur général qui peut orienter la « politique » missionnaire de sa congrégation. Voici cette lettre du 20 mars 1947.

¹Cf. François Zuccarelli, *La Vie politique sénégalaise (1940-1988)*, Paris, CHEAM, 1988, p. 32-41.

ASSEMBLÉE NATIONALE

—•—

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

—•—

N° 354/ P.C.

Paris, le 20 mars 1947

Monseigneur LE HUNSEC

30, rue Lhomond

PARIS V°

Monseigneur,

Je me propose, avec votre permission que je sollicite, de venir, au cours des vacances de Pâques, vous présenter mes respects.

En attendant ce moment, je tiens à attirer votre attention sur la gravité de la situation religieuse au Sénégal, depuis le départ de l'abbé Diop et la démission de Monseigneur Faye.

On ne manquera pas — à tort, je le sais — de prétendre que Mgr Faye a été placé dans l'obligation de démissionner ; car malheureusement les Missionnaires, qui avant la guerre étaient les plus libéraux des européens, n'ont pas compris la Révolution accomplie dans les esprits et dans les faits par cette même guerre 1939-1945.

Si l'on veut que le Catholicisme en Afrique progresse, il est essentiel, à mon avis, que les Missionnaires non seulement approuvent, mais encore prônent un changement radical dans les relations entre européens et indigènes, et surtout dans les institutions politiques.

Ils doivent se garder, avant toute chose, de faire de l'anti-socialisme ou même de l'anticommunisme. Je me permets d'en parler avec d'autant plus de liberté, que je ne suis ni franc-maçon, ni communiste, et que je me proclame, à l'occasion, catholique, dans les réunions publiques.

En matière de conclusion concrète, il est primordial que le nouvel évêque qui sera nommé au Sénégal¹ accepte la révolution apportée par la nouvelle Constitution ; c'est le meilleur moyen de travailler pour le Catholicisme.

Veillez agréer, Monseigneur, l'expression de mon respect filial,

*Léopold Sédar SENGHOR
Député du Sénégal à l'A. N.²*

Bien qu'il ne soit pas question de retracer ici toute l'histoire de l'Afrique, pour comprendre cette lettre de Senghor, quelques précisions sont utiles sur deux points traités par elle.

La figure de Joseph Faye (1905-1987) mérite d'être connue³. Né en 1905 en Casamance dans une famille très chrétienne, il manifesta très tôt le désir d'être prêtre. Envoyé au petit séminaire de Ngasobil en 1915, il y est le condisciple de Léopold Sédar Senghor : ils resteront liés toute leur vie. En 1921, il se retrouve en classe de quatrième, en France, à l'école Saint-Joseph qui vient d'ouvrir à Alex, jusqu'au baccalauréat (mention Bien, 1926). Entré alors chez les Spiritains, il est ordonné prêtre par le cardinal Verdier à Notre-Dame de Paris, le 21 octobre 1931, lors d'une célébration qui se veut

¹Depuis la démission forcée de Mgr Grimault, le siège de Dakar est vacant. Le « nouvel évêque » sera Mgr Marcel Lefebvre.

²Arch. CSSp 311.18b10.

³Cf. « Joseph Faye, Sénégalais, spiritain, trappiste », *Revue Saint-Joseph d'Alex*, pour la période 1905-1946 : René Charrier, n° 946 (mai-juin 1999) à n° 948 (septembre-octobre 1999) et pour la période cistercienne (1949-1987) : Charbel-Henri Gravrand, n° 949 (novembre-décembre 1999) à n° 951 (mars-avril 2000). Voir aussi : Ferdinand Guillen, *Joseph Faye (Sénégalais), religieux, préfet apostolique et moine*, Dakar, Imprimerie Saint-Paul, 1998.

la clôture religieuse... de l'Exposition coloniale ! En ministère au Sénégal (1932-1939), au petit séminaire de Popenguine, puis à Thiès, c'est là qu'il ressent les premières atteintes de la maladie du sommeil (trypanosomiase). Le 25 avril 1939, Rome ayant décidé la création d'une nouvelle préfecture apostolique au Sénégal, à Ziguinchor (Casamance), Joseph Faye en devient le premier préfet. Il démissionne en 1946 pour raisons de santé, physique et aussi morale : il ne s'entend pas avec Mgr Grimault, il n'a pas toujours la manière pour commander et, d'ailleurs, il n'est pas facile à l'époque d'être préfet apostolique noir avec uniquement des missionnaires européens : « *Je devine — écrit-il à Mgr Le Hunsec, en mai 1940, au sujet de ces derniers — qu'il leur faut un très grand esprit de foi pour se soumettre à un Noir, surtout en public*¹. » Depuis toujours attiré par la vie contemplative, il entre à la Trappe d'Aiguebelle le 11 juillet 1949. C'est là qu'il mourra dans la nuit du 14 au 15 décembre 1987, après avoir participé à diverses fondations cisterciennes en Afrique malgré une santé toujours précaire². Senghor, qui aurait tant voulu que Joseph Faye devienne le premier évêque sénégalais — un préfet apostolique n'est pas ordonné évêque — écrira après sa démission : « *Nous n'aurons pas un évêque, mais nous aurons un saint*³ ».

Intéressante également, à cause de sa date, la constatation qu'il fait de « *la Révolution accomplie dans les esprits et dans les faits par [la] guerre 1939-1945* » et ce qui est fermement souhaité en conséquence par Senghor : « *un changement radical dans les relations entre européens et indigènes, et surtout dans les institutions politiques.* » Cette lettre rentre tout à fait dans l'analyse faite aujourd'hui par les historiens, par exemple dans un manuel destiné aux universités francophones :

« *Tous [les historiens] s'accordent aujourd'hui à voir dans la Seconde Guerre mondiale un moment critique d'accélération des revendications africaines et d'essor des mouvements de libération. [...] Les Africains qui avaient le plus souffert durant la guerre, qui prenaient conscience du décalage grandissant entre leurs aspirations et le projet européen, et qui, dans les années de la guerre et*

¹René Charrier, *art. cit.*, n° 948 (septembre-octobre 1999), p. 22.

²Sur le rôle de Joseph Faye dans les fondations cisterciennes africaines d'Aiguebelle et de Côteaux, voir : Charbel Gravrand, *Fils de saint Bernard en Afrique. Une fondation au Cameroun 1951-1988*, Paris, Beauchesne, 1990, 180 p. (Coll. Église aux Quatre Vents).

³*Idem*, p. 24.

d'immédiat après-guerre, expérimentaient la désillusion, firent bientôt entendre leur voix. [...] L'une des mutineries les plus célèbres fut celle de Thiaroye au Sénégal (30 novembre 1944). [...] La mutinerie de Thiaroye servit de support à la prise de conscience naissante qui s'opérait en Afrique : érigée à son tour en symbole et en mythe, saisie par les hommes politiques sénégalais, Lamine Gueye et Léopold Sédar Senghor, pour devenir un véritable cheval de bataille ; régulièrement commémorée, elle devint l'un des événements fondateurs du nationalisme naissant, grâce notamment au talent poétique de Léopold Sédar Senghor : Non, vous n'êtes pas morts gratuits, ô Morts ! [...] Vous êtes les témoins parturitaires du monde nouveau qui sera demain^{1... 2} »

Du point de vue de l'histoire missionnaire, deux choses sont remarquables dans cette lettre.

Premièrement, la dénonciation faite par Senghor, de l'inconscience des missionnaires — de la non-conscientisation, comme on dira quelques années plus tard — devant les évolutions nécessaires. Cela indique un étonnement de sa part devant quelque chose qui ne devrait pas être, qui ne lui paraît pas logique : c'est dire la conscience qu'il a, lui, de l'impact normal du message évangélique sur le devenir des peuples et des sociétés. Il est précisément en train de lire, en ces années d'initiation politique, à la fois les écrits du jeune Marx et ceux du Père Teilhard de Chardin. Il dira magnifiquement en 1963 : « *Je cherchais donc, en ces années d'après la Libération, ma propre libération dans la sueur et le tremblement. Car, par-delà la politique, voire l'économique, il s'agissait de libération spirituelle : véritablement, de recherche [...] C'est vers ce temps-là que je découvris Teilhard de Chardin, et qu'il débouchait mes impasses sur le soleil de la libération. [...] Il m'a rendu la foi tout en me permettant d'être un socialiste africain : un socialiste croyant³.* »

Deuxièmement, au-delà de la dénonciation, à celui qui a été au Sénégal l'évêque de son enfance et qui maintenant est supérieur

¹« Tyaroye » (Paris, décembre 1944), dans le recueil *Hosties noires* (Paris, Seuil, 1948), p. 90-91 dans l'édition de l'intégrale poétique : Léopold Sédar Senghor, *Poèmes*, Paris, Seuil, 1984, 414 p.

²Sophie Le Callennec, « Les Voies de l'émancipation », p. 440, 444, in Elikia M'Bokolo (dir.), *Afrique noire. Histoire et Civilisations*, Tome II : XIX^e-XX^e siècles, Paris, Hatier-AUPELF, 1992, 576 p.

³Conférence du 31 décembre 1963, citée par J. de Benoist, *op. cit.*, p. 230-231, 235.

général de l'institut missionnaire par lequel l'Évangile lui a été transmis, Senghor ose exprimer ce qu'il attend de ces missionnaires : non seulement qu'ils « approuvent » mais, puisqu'ils sont dans la chaire de la vérité, qu'ils « prônent » les changements...

Vingt ans après : le cloître

Charbel-Henri Gravrand - qui fut missionnaire spiritain au Sénégal et qui a bien connu Senghor et le Père Lalouse - écrit à propos de ces derniers : « *Le président Senghor a toujours exprimé sa reconnaissance envers Ngasobil et ses maîtres, singulièrement le P. Lalouse. Celui-ci a été le magister grammaticus, au sens romain, mais les "rhéteurs", les véritables maîtres de Senghor, les mêmes que ceux de son condisciple Georges Pompidou, furent ceux du lycée Louis-le-Grand, de la Sorbonne, les grands noms du Collège de France* ¹. » Certes, mais cela n'est vrai que jusqu'à un certain point : les maîtres de l'enfance marquent et imprègnent d'une façon toute spéciale... Il est juste en tout cas de ne pas terminer cet article sans dire un mot sur ce qu'est devenu le Père Lalouse *vingt ans après*. Une confiance de Senghor nous dira tout, qu'il faudra ensuite expliciter. En 1976, nous l'avons vu, lors d'entretiens radiodiffusés avec Édouard J. Maunick, il parle des temps forts de sa formation ; « [...] *Ensuite, lorsque je me suis révolté contre les affirmations du P. Lalouse, qui était un saint - il est actuellement, d'ailleurs à la Trappe - contre les affirmations selon lesquelles il n'y avait pas de civilisation négro-africaine [...]* ² » C'est nous qui soulignons par les italiques : le Père Lalouse à la Trappe ?

Rentré en France en 1945, le Père Lalouse fait une cure à la Maison du Missionnaire à Vichy puis se voit affecté à l'école apostolique de Saint-Ilan dans les Côtes-du-Nord pour quelques mois. Retourné à Ngasobil en 1946, il est nommé procureur du Vicariat apostolique par Mgr Lefebvre peu de temps après l'arrivée de celui-ci à Dakar (le 12 décembre 1947) ³. Or voici qu'au début de mai 1951, rentré en France, il entretient le supérieur général - le Père Francis Griffin, qui a succédé à Mgr Le Hunsec ⁴ - de son désir de se faire

¹Charbel Gravrand, *op. cit.*, p. 64.

²Maunick, *Disque 1*, face A.

³Charbel Gravrand, *op. cit.*, p. 63-64.

⁴Francis Griffin, né à Kilmurry (Irlande), le 16 sept. 1893. Entre au noviciat en 1911. Prêtre à Fribourg en 1920. Missionnaire en Afrique orientale 1926-1933. Conseiller général à

Trappiste à Aiguebelle, là même où Mgr Joseph Faye est entré en 1949.

Le 27 mai 1951, depuis Mamers, le Père Lalouse écrit au supérieur général une longue lettre d'explication sur les origines déjà anciennes de son désir de vie contemplative :

« En 1930, au début de novembre, lors d'une retraite faite en particulier à Ngasobil, j'ai senti un appel net et durable vers la vie de Trappiste, mais je la voyais au milieu des Noirs auxquels je désirais donner l'exemple d'une vie humble, consacrée au travail manuel qu'ils ont si peu en honneur. [...] Depuis 1930 l'idée de la Trappe m'est restée. Puisqu'une fondation va se faire prochainement, je voudrais sans tarder me préparer à y entrer en faisant mon noviciat à Aiguebelle. En vous adressant cette demande je ne vois aucun motif d'ordre naturel qui m'y pousse. Bien au contraire étant donné mon âge (57 ans), des difficultés en perspective une fois en mission, et la confusion possible en cas d'échec¹».

C'est l'actualité toute récente de 1951 qui avait réveillé chez le Père Lalouse ce vieux désir de vie trappiste. À l'abbaye d'Aiguebelle, il y a ce que certains appellent « *le lobby spiritain et africain* » : rien moins que cinq anciens Spiritains ! Par lettre du 19 juillet 1951 au Père Abbé d'Aiguebelle, le Père Griffin autorisait le Père Lalouse à faire son *transitus* des Spiritains aux Cisterciens : « *Bon religieux, il nous a toujours donné entière satisfaction en France dans les œuvres d'Éducation et au Sénégal dans les diverses œuvres que comporte la vie en mission. Mais puisque le Père se croit appelé à la vie cistercienne, nous ne voulons pas l'empêcher de suivre une voie qu'il croit être la sienne depuis plusieurs années²».*

La suite de l'histoire du Père Lalouse ne relève plus de cet article. Devenu le Père Athanase, son vœu se réalisera: début 1954, il est envoyé à la fondation camerounaise d'Aiguebelle, alors à Minlaba,

Paris en 1933. 17^e supérieur général, le 26 juillet 1950. Décédé à Rockwell, le 6 septembre 1983.

¹Arch. CSSp, Dossier personnel Dc1 : « La Passion à Mamers, Sarthe. Ce 27-5-51. ». Dans le coin gauche, le Supérieur général a écrit le sens de sa réponse : « R : Essayez. »

²Arch. CSSp, Dossier personnel Dc1.

puis à Obout¹... Il rentrera épuisé à Aiguebelle. Il y meurt à 83 ans, le 8 mai 1979.

Quand un président africain parle de sa foi

En 1980, pour la journée missionnaire mondiale, le magazine *Peuples du monde* demande à des chrétiens non-occidentaux de dire comment ils peuvent être chrétiens « à leur façon ». C'est à celui qui est encore président du Sénégal pour quelques mois — il est le seul sans doute à savoir qu'il va quitter le pouvoir de son plein gré, le 31 décembre — que l'on demande comment il conçoit son « christianisme à l'africaine ». En deux pages², il reprend tout ce que nous avons cherché à comprendre à travers les archives spiritaines et à travers ses écrits et déclarations :

« Il me faut conclure en parlant de la deuxième crise qui amena le Père Albert Lalouse, directeur du collège Libermann, à me conseiller de renoncer à être prêtre. Mon caractère "indocile", expliquait-il, montrait que ce n'était pas, là, ma vocation. Je le reconnais, je dois le meilleur de mon éducation au Père Lalouse. C'est lui qui, véritablement, commença de me faire assimiler l'esprit de méthode et d'organisation qui caractérise l'Europe. Il voulait nous assimiler, en minimisant la civilisation négro-africaine. Contre quoi, je me révoltais. Il n'empêche, c'est en méditant le conseil du Père Libermann, "Soyez Nègres avec les Nègres", en essayant de faire une symbiose de tous les enseignements reçus depuis celui de l'Oncle Waly, jusqu'à celui du Père Albert Lalouse, que j'ai trouvé mon équilibre intellectuel et moral : religieux. J'ai travaillé à greffer, sur le monde animiste du Royaume d'Enfance, les apports des missionnaires du Saint-Esprit, sans oublier l'influence du Père Teilhard de Chardin, le jésuite. La "communion des Saints", n'est-ce pas la sanctification de la "communion des âmes" ? Dans les grandes occasions, dans les crises, je me suis souvent agenouillé, et j'ai prié, en latin, au pied de mon lit, et j'ai dormi en paix. Mais auparavant, je m'étais gardé de tancer les parents ou amis, qui avaient fait des libations aux Pangols, aux "bois sacrés". Aujourd'hui encore, au Sénégal, l'islam et le christianisme sont enracinés, tous les deux, dans

¹Charbel Gravrand, *op. cit.*, en particulier p. 78-79 sur les débuts du Père Athanase au Cameroun.

²Léopold Sédar Senghor, « Christianisme "à l'africaine" », *Peuples du monde*, n° 135, octobre 1980, p. 8-10.

l'humus fertile de l'animisme. C'est ce qui fait leur force contre les agressions des matérialismes contemporains¹».

¹*Art. cit.*, p. 10

DEUXIÈME THÈME : LES ANNÉES PARLEMENTAIRES (1945 – 1956)

**Léopold Sédar Senghor entre Tours et Paris : souvenirs
personnels autour de quatre lettres inédites**

par

MAURICETTE LANDEROIN ¹

Mesdames, Messieurs,

Je suis très honorée de l'invitation que vous m'avez adressée et qui me permet d'être aujourd'hui parmi vous à l'occasion du colloque organisé en hommage au Président Senghor.

Vous me demandez d'évoquer les années parlementaires de 1945 à 1956 en tant que fonctionnaire de l'administration française à Dakar, mais je n'ai rien de remarquable à faire revivre de cette période.

Permettez-moi de vous parler plutôt de Léopold Sédar Senghor, professeur agrégé de grammaire — le premier agrégé noir en France ! — et enseignant à Tours. C'est dans cette ville que je l'ai connu en 1936, chez sa collègue Madame Milka-Lodetti Boyer, qui y avait été mon professeur de philosophie au lycée Balzac et avec qui j'avais établi des relations amicales. J'étais alors étudiante à la Faculté de Droit et à l'Ecole des langues orientales à Paris.

A cette époque, les enseignants tourangeaux venaient périodiquement se recycler à Paris, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève notamment. C'est à l'occasion de ses voyages dans la capitale que j'ai revu plusieurs fois le professeur Senghor.

D'autres que moi dans l'assemblée ici présente sauront évoquer le président Senghor. Pour ma part, c'est du jeune professeur Senghor

¹Née au Tchad en 1916 (son père fut l'officier-interprète de la « mission Marchand »), Mauricette Landeroin occupa, au lendemain des indépendances africaines, les fonctions de Secrétaire générale du Conseil de l'Entente (1962-1972), réintégra l'administration française et acheva sa carrière comme Consul général adjoint au Sénégal. Elle fit la connaissance de L.S. Senghor à Tours en 1936 et entretint des relations d'amitié avec lui jusqu'à sa disparition en 2001.

que, si vous le voulez bien, je vais vous parler dans un registre certes plus intimiste.

Pour en témoigner, j'ai apporté quelques lettres que m'a écrites le professeur et futur président. Je me propose de vous les lire (...).

« *Tours – 5 décembre 1937*
89 bis, bd Heurteloup

Mademoiselle,

Comme je vous le disais, la dernière fois que j'eus le plaisir de vous rencontrer chez les Boyer, je viens souvent à Paris pour affaires diverses ; entre autres, pour la préparation de ma thèse.

J'y serai du vendredi soir, 10 Décembre, au dimanche soir, 12 Décembre. Je serais particulièrement heureux de vous revoir. J'ai pensé que vous aviez quelque chance d'être libre le samedi, dans l'après-midi. S'il en était ainsi, me permettriez-vous de vous attendre à 15 heures 15, dans le vestibule de la Bibliothèque Sainte-Geneviève ?

Si l'heure ou le lieu ne vous convenaient pas, je vous serais reconnaissant de m'en informer d'avance et de me fixer soit une autre heure ou un autre lieu, soit une autre heure et un autre lieu. Si vous êtes d'accord avec moi, point ne sera besoin de répondre.

Respectueusement

Léopold Sédar Senghor, Professeur agrégé »

*

* *

« *Tours -13 Décembre 1937*
89 bis, bd Heurteloup

Je serai donc, Mademoiselle, à Paris vendredi soir. Je comprends vos obligations multiples ; cependant je souhaite que vous soyez visible, ne fût-ce que quelques minutes pendant ces 48 heures que je serai dans la capitale.

D'abord à 11 heures samedi à la Librairie de la Pléiade. Peut-être même ne serait-il pas impossible que vous puissiez vous rendre libre pour la soirée de samedi...

J'aime Jovet et Giraudoux : je voudrais vous les faire aimer. On donne « l'Impromptu de Paris », on redonne « la Guerre de Troie n'aura pas lieu ». C'est une occasion rare.

Permettez-moi de vous dire : à samedi, et croyez, Mademoiselle, à mes sentiments respectueux et dévoués.

P.S. Voici l'adresse de l'hôtel où j'ai l'habitude de descendre à Paris : Hôtel Henri IV, 12 rue Gay-Lussac (5^e). Pour le cas où il y aurait contretemps : il vous serait facile d'envoyer un pneumatique ou un coup de téléphone – ce que je ne souhaite pas.

Respects

L. Sédar Senghor »

*

* *

« Tours, 20 décembre 1937

Ces lignes, chère Mademoiselle, pour vous apprendre que j'ai décidé, ce matin, d' « être malade ». C'est vous dire que ce n'est pas grave : mon mal de gorge persiste et je tousse légèrement ; de garder la chambre est une mesure de prudence.

Je le regrette pour mes élèves, non pour mes travaux personnels. Car, s'il faut opter, j'opte pour l'Afrique : sa cause est si passionnante. Voilà qui me console de mon indisposition.

J'ai vu les Boyer hier, dans la soirée. J'avais pris le train à 14 h 45. Je leur ai annoncé votre lettre : ils l'attendent. André sera libre, je crois, dans la semaine. C'est ce jour-là qu'ils iraient à St-Romain (ne me trompé-je pas ?). Je crois savoir, d'autre part, qu'ils vous inviteraient à venir passer une journée à Tours. Je m'en réjouis d'avance ; cela me permettrait de vous revoir, sans attendre trois semaines.

Mais peut-être ne vous reverrai-je pas avant la fin de l'année, malgré l'espoir que j'en aie. Que vous souhaiterai-je ? D'abord que vous fassiez de grands progrès en Arabe – et en Droit. Surtout je forme pour vous les vœux que vous formeriez pour vous-même. Ardemment – car je crois à la vertu du souhait ; c'est chose si belle !

Mes pensées pour vous, respectueusement.

L. Sédar Senghor »

*

* *

« Tours, 3 janvier 1938

Chère Mademoiselle,

Je pense que vous avez reçu ma lettre du 20 Décembre.

L'indisposition dont je vous parlais n'a pas duré et j'ai passé d'agréables vacances à Tours. De longues matinées à travailler — pour l'Afrique ; et quelques après-midi en compagnie de jeunes collègues : les Boyer et les Beumlein. Ces derniers sont les amis, je crois, d'un inspecteur du travail qui serait de vos cousins.

J'ai seulement regretté que vous ne puissiez venir à Tours. Madame Boyer m'a dit que Madame Landeroin avait besoin de vous. Saviez-vous que les Boyer ont été tout à fait enchantés de leur séjour aux Sablons¹ ? Monsieur votre père, en particulier, les a beaucoup intéressés — sympathiquement.

Je serai donc à Paris vendredi soir selon mon habitude. Je vous attendrai à la « librairie de la Pléiade », sur le Boul' Mich', à 15 h 30 Samedi. J'espère que vous serez libre. J'ai relevé quelques spectacles intéressants. A moins que vous ne préfériez aller en concert — ou danser. Mais l'un n'empêche pas l'autre. Je n'ai rien décidé ; vous déciderez selon votre liberté et vos préférences. Je serais heureux de

¹Les Sablons : propriété de la famille Landeroin, près de Saint-Romain-sur-Cher (Loir-et-Cher). (NdE).

vous revoir dimanche. Je vous avoue que si cela ne pouvait se faire, je serais désolé — plus que vous ne le pourriez penser.

Au revoir

Pensées respectueuses.

L. Sédar Senghor

P. S- Je vous rappelle mon adresse de Paris : Hôtel Henri IV – 12, rue Gay-Lussac (5^e) »

*

* *

Les sentiments exprimés dans ces quelques lettres avec tant de délicatesse témoignent, je crois, de l'intérêt que me portait le professeur Senghor. Lors de réceptions auxquelles il était convié par la bourgeoisie tourangelle, il confiait : « *Je voudrais épouser une jeune fille qui ait le baccalauréat comme minimum d'instruction, qui soit de la bourgeoisie, et qui soit dotée* ». Il faut croire que je répondais à ces trois critères, puisqu'à deux reprises il m'a demandée en mariage ! En vain !

A l'époque, j'étais amoureuse d'un Russe aux yeux bleus que je rencontrais chez mes correspondants. On dit que les contraires s'attirent !

Durant ma carrière en Afrique, il m'a été donné de rencontrer le président Senghor au cours des diverses conférences qui réunissaient les chefs d'Etat. A l'occasion de l'une d'elles, il m'a dit : « *Mauricette, dans ma vie, j'ai eu tous les honneurs que l'on peut souhaiter, mais vous êtes, vous, l'échec de ma vie !* »

Je laisse au président Senghor ce mot de la fin !

« *Il aura honoré l'Homme...* »

par

EMILE-DERLIN ZINSOU¹

Je remercie les organisateurs de ce colloque de m'y avoir invité pour parler de Senghor, à qui me lie une amitié née dès le premier jour de notre rencontre et qui aura duré plus de soixante ans. Ce fut, non seulement un honneur mais du bonheur.

Il s'agit pour moi d'évoquer un peu le Senghor parlementaire. La caractéristique de Léopold Sédar Senghor, dans sa vie entière, fut marquée on le sait par le travail, la méthode, la discipline, l'organisation, la ponctualité. C'est parce qu'il s'y astreignait lui-même avec beaucoup de rigueur qu'il pouvait les exiger des autres. Sa vie parlementaire a été gouvernée par les mêmes principes. Chez Senghor, il y a un temps pour chaque chose, un temps pour le travail, pour le repas, pour le sommeil, pour le loisir, pour le repos, repos et loisir dans ce cas d'espèce n'ayant pas la même signification qu'habituellement. Pour Senghor, le repos consiste simplement à changer d'occupation, à se consacrer à des tâches ou à des études qui ne relèvent pas des autres préoccupations de l'Etat.

Son amitié m'a offert l'occasion de passer quelquefois une journée de week-end avec lui à Popenguine, sa résidence secondaire de chef d'Etat du Sénégal. Ces week-ends à Popenguine étaient censés, avant les journées chargées de Dakar, apporter au président des journées de repos largement méritées. Pour ce faire, pour se reposer, celui-ci amenait des dossiers dont les sujets n'étaient pas des plus faciles ou il s'astreignait à écrire des articles destinés à telle revue ou à tel journal, à moins que ce soit la préparation d'une conférence.

¹Président du Conseil permanent de la Francophonie. Le Dr. Emile-Derlin Zinsou fut vice-président de l'Assemblée de l'Union française, sénateur, secrétaire général du groupe des Indépendants d'Outre-mer (présidé par L.S. Senghor). Nommé ambassadeur à Paris lorsque son pays, le Bénin, accède à l'indépendance, il devient ensuite ministre et, de 1968 à 1969, président de la République.

Je me souviens qu'il y avait à l'entrée de la villa une volière pleine d'oiseaux de toutes sortes. Etudier leurs mœurs, leurs origines, leurs chants faisait partie de l'évasion. Le président en parlait avec plaisir, non pas pour étaler ses connaissances ou son érudition, mais pour faire partager sa curiosité qui était grande.

Le parlementaire était de même, méthodique, appliqué, consciencieux. Ce n'est pas Senghor qui, présent à Paris aurait manqué, sans raison majeure, une séance des Commissions ou de l'Assemblée plénière. Cet homme de vaste culture et de grand talent ne laissait rien à l'improvisation, par souci de précision, de clarté, de perfection. Les débats dans lesquels il est intervenu sont très nombreux. Je n'évoquerai que ceux qui concernent les problèmes importants : la loi Lamine Gueye¹ accordant la citoyenneté française à tous les ressortissants des colonies françaises, abolissant le travail forcé, instaurant le code du travail en Afrique et abordant tous les problèmes de culture, de formation, d'éducation ; la loi-cadre Defferre², la « balkanisation » ; la politique agricole, la politique européenne, l'économie de traite ; l'Union française, le fédéralisme, la place de l'Afrique en Europe ; la décolonisation, l'indépendance, la confédération.

Je me suis replongé, pour les besoins de ce colloque, dans la nature de certaines de ses interventions. Issues d'une réflexion approfondie, étayées par une documentation fouillée et fournie, servies par une belle langue, on éprouve encore aujourd'hui à leur lecture un grand intérêt et un réel enrichissement. Toujours mesuré dans ses propos, soucieux de convaincre et respectueux de l'opinion des autres, le député Senghor n'oublie pas le professeur et ses interventions n'oublient pas le pédagogue. Homme de conviction et de

¹Loi Lamine Gueye : adoptée le 7 mai 1946 sur proposition de Lamine Gueye (1891-1968), député-maire SFIO de Dakar (et mentor politique de Senghor). Elle établissait le principe de l'égalité de droits entre métropolitains et « sujets français » en étendant la citoyenneté française aux natifs d'AOF, AEF, Madagascar, Comores, Djibouti, Inde française, Nouvelle Calédonie. (NdE).

²La loi-cadre Defferre : votée le 23 juin 1956 et mise en place à partir de février 1957, elle porte le nom du ministre de la France d'Outre-mer Gaston Defferre (1910–1986). « Elle instituait dans les territoires d'outre-mer un embryon d'exécutif, le Conseil de gouvernement (présidé par le haut-commissaire assisté par un vice président élu) dont les membres avaient le titre de ministre. Le Conseil de gouvernement était responsable devant l'assemblée territoriale, organe législatif dont les pouvoirs étaient élargis et qui devait être élu au suffrage universel et au collège unique. » (Jean Martin, *Lexique de la colonisation française*, Dalloz, 1988, p. 239). (NdE).

mesure, il ne parlait pas pour ne rien dire, il était écouté, respecté, estimé.

Socialiste au départ, membre du groupe SFIO de l'Assemblée nationale, Senghor, rapidement, sans cesser d'être socialiste, a quitté le parti et son groupe pour le groupe des Indépendants d'Outre-mer, dont il deviendra plus tard le président. Contrairement à une idée reçue, le groupe des Indépendants d'Outre-mer est né à l'Assemblée de l'Union française. Nous étions quelques élus d'Afrique et des Antilles à refuser l'inféodation à quelque parti métropolitain que ce soit et à vouloir garder notre originalité, notre autonomie, notre liberté, d'où le nom d' "Indépendants". Mais à l'époque, dans les assemblées parlementaires, comme dans le pays, c'est-à-dire en France, les Indépendants, c'était la droite, et même la droite de la droite. Nous ne voulions pas être confondus avec elle, d'où la précision "d'Outre-mer". Les Indépendants d'Outre-mer ont joué, dans l'évolution de la politique française et jusqu'à l'indépendance, un rôle important souvent méconnu, auquel il faudra bien un jour, pour la vérité et l'histoire, rendre justice. Ce n'est pas mon propos d'aujourd'hui.

Je veux simplement me souvenir que, secrétaire général de l'intergroupe des Indépendants d'Outre-mer, qui regroupait les élus des trois assemblées — Assemblée nationale, Sénat et Assemblée de l'Union française —, je faisais partie de la délégation de ce groupe qui rencontrait le président du Conseil pressenti. Et j'avais eu, à cette occasion, la possibilité de voir, aux discussions que nous avons, le poids qui était celui de Senghor, le poids que nous obtenions par la présence de Senghor dans nos discussions avec le président désigné.

Le temps forcément limité dont je dispose m'oblige à ne parler que de quelques uns des sujets énoncés plus haut : la loi-cadre et la « balkanisation », l'Europe et l'Afrique, l'indépendance, la fédération et la confédération.

La bataille que des élus du Sénégal, et à leur tête Senghor et Dia, ont menée contre ce que Senghor a appelé, d'un mot qui a fait fortune, la « balkanisation » et en faveur de fédérations et d'un exécutif fédéral est, à mon avis, une des actions les plus perspicaces et les plus conformes, de toutes leurs activités parlementaires, à nos vrais intérêts. Je ne saurais dissimuler, étant de ceux qui ont mené le même combat, l'honneur que j'éprouve de l'avoir fait et le regret teinté de

tristesse de n'avoir pas été écouté. Cela ne nous empêche pas de reconnaître que la loi-cadre, malgré ses défauts majeurs, présente quand même une véritable avancée sur la voie de l'émancipation. On peut s'interroger sur ce qui serait advenu si, au lieu d'accorder l'autonomie à chaque territoire, la loi l'avait fait au niveau des fédérations qui existaient déjà. Il y a certes la regrettable éphémère Fédération du Mali ; il y a encore aujourd'hui ici et là, même dans de vieux pays d'Europe, dans le même temps que s'opèrent de plus en plus de regroupements d'Etats, l'irrédentisme de certaines minorités. Il n'empêche que, vaille que vaille, la fédération nigériane vit toujours, que l'Afrique du Sud demeure unie, que le Congo ex-Zaïre tient. Il n'est pas interdit de penser que les fédérations auraient survécu à l'autonomie et par conséquent à l'indépendance si elle avait été obtenue par elles et non par les Etats issus de la « balkanisation ». En tout cas la réponse mériterait d'être connue. On voit d'ailleurs aujourd'hui la pénible et laborieuse recherche de l'intégration qui met en évidence l'erreur, je dirai même la faute, que fut la « balkanisation ».

Aucun parlementaire d'Outre-mer n'a, autant que Senghor, plaidé argumenté, bataillé, en faveur de la constitution d'une Europe et d'une Afrique solidaires parce complémentaires, sans complexes parce que sans aliénation. Des nombreux discours qu'il prononça à l'Assemblée consultative de l'Europe, dont il était membre, je ne retiendrai qu'un petit passage de celui du 9 janvier 1953, qui eut un grand retentissement, tant à la radio que dans la presse, et dont le journal « Le Monde » écrivait : « *M. Senghor provoquait quelque surprise par le ton de son discours aussi net que celui qu'il prononça la veille. Au-delà d'une définition de la Communauté européenne, de sa mission humanitaire dans le monde, il contenait une éloquente mise en garde contre les abus d'une colonisation égoïste et un ardent plaidoyer en faveur de la démocratie dans les territoires d'outre-mer. Aussi, la surprise fut grande dans certaines délégations étrangères, lorsque l'on vit M. Paul Reynaud¹ se lever pour appuyer la thèse de*

¹Paul Reynaud (1878 – 1966) : député centriste, plusieurs fois ministre sous la Troisième République (il fut ministre des Colonies en 1931–1932), Paul Reynaud fut appelé à la présidence du Conseil à la veille de l'invasion allemande (mars 1940). Son action, intelligente et résolue, fut trop tardive pour être efficace et il démissionna le 16 juin 1940, encourageant de Gaulle à poursuivre le combat depuis Londres. Après la guerre, il fut de nouveau député et occupa de hautes fonctions parlementaires. L'intervention en faveur de

Senghor. Sans l'Afrique, l'Europe ne serait pas économiquement viable, déclara en substance l'ancien président du Conseil. Suivirent, appuyant toujours M. Senghor, MM. Teitgen et de Menthon (MRP), Debré (RPF), Lafforgue (Radical), qui invoquèrent à leur tour des arguments juridiques, politiques ou simplement de fait. Rarement Strasbourg avait ouvert un débat d'une telle qualité, rarement aussi les délégués français avaient apporté le témoignage d'une aussi parfaite harmonie ».

Et Senghor disait dans ce débat : « Parlant ici au nom de la grande majorité des députés à l'Assemblée nationale française, avec qui je me suis entretenu de la question, je dirai ceci : nous sommes pour la Communauté européenne et, par delà elle, pour la communauté Euro-Africaine. Nous voulons bien dans ce mariage de raison être les pages qui portent le voile de la mariée, nous nous refusons d'être les cadeaux de noce, ni la vaisselle qui fait les frais des scènes de ménage, ni les poupées pour amuser les enfants de demain. Nous ne sommes pas des choses, pas même des poupées, nous sommes des hommes vivants, des fins et non des moyens. »

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler ces propos quand on regarde et on entend aujourd'hui une certaine Europe et une certaine France, frileuses et recroquevillées, sous le prétexte de préoccupations et d'inquiétudes réelles et légitimes, mais oubliant ce que furent nos apports et leur propre mainmise.

Senghor a toujours souhaité un « *Commonwealth à la française* ». Mieux, il aurait voulu une confédération de la France avec les Etats africains et des fédérations africaines indépendantes. On peut toujours épiloguer sur ce qui serait advenu d'une telle construction sans pouvoir affirmer que les fruits auraient tenu la promesse des fleurs. Cependant, je suis quant à moi, du plus profond de mon cœur, de mes réflexions, convaincu que le destin de la France et de l'Afrique francophone aurait pu prendre un cheminement quelque peu différent à certains moments cruciaux et décisifs, si la France ne s'était donné, comme le dit joliment Senghor, « *des gouvernements immobiles* ».

Senghor dont il est ici question se situe alors qu'il était délégué au Conseil de l'Europe (1949-1957). (NdE).

Que conclure ? Que chaque homme est un. On retrouve dans le parlementaire Senghor, l'homme de méthode, organisé, n'aimant pas l'à-peu-près mais le travail bien fait, le patriote, le poète. Le poète, on l'a dit ce matin, qui préfère être « poète-président » plutôt que « président-poète ». Il a raison car, s'interroge Georges Duhamel, « *que serait la vie d'un peuple sans poète* »? Il aura, dans les Assemblées, honoré l'Afrique, la culture négro-africaine, la culture négro-française et, pour tout dire d'un mot, il aura honoré l'Homme.

Senghor député : l'apprentissage de la politique

par

CATHERINE ATLAN¹

Durant plus d'une décennie, de 1945 à 1957, Senghor se consacra prioritairement à ses fonctions de député du Sénégal à l'Assemblée nationale française. Ces "années parlementaires" représentent une étape-clé de son itinéraire. Elles revêtirent une grande importance sur le plan personnel – c'est en fréquentant les bureaux du Palais-Bourbon que Senghor rencontra sa future épouse Colette Hubert, alors secrétaire parlementaire du groupe où il émargeait. Elles furent également marquantes sur le plan intellectuel, à une époque où la réflexion et la production littéraire de l'écrivain mettaient en exergue sa mission d' "*ambassadeur du Peuple noir*"², traduction poétique et philosophique de sa charge d'élu. Enfin, ces années parlementaires furent déterminantes sur le plan politique : elles consacrèrent pour Senghor le temps de l'apprentissage du débat démocratique, du fonctionnement d'institutions représentatives, et plus largement de la vie politique.

Evoquer l'œuvre du député Senghor requiert d'envisager les deux versants de son action : celui du parlementaire parisien d'une part, celui de l'élu du Sénégal d'autre part. L'homme a en effet pleinement investi ces deux dimensions de son mandat. N'adoptant jamais l'attitude d'un "député d'arrondissement" qui aurait représenté les intérêts de sa seule circonscription, il fut au contraire l'un des rares parlementaires coloniaux de la Quatrième République à participer pleinement aux grands débats politiques français (sur l'Europe, l'éducation, les questions économiques...), tout en défendant inlassablement ses compatriotes – et au delà d'eux, les Africains,

¹Maître de conférences en Histoire contemporaine à l'Université de Provence, chercheuse au Centre d'Etudes des Mondes Africains (CNRS), Catherine Atlan travaille plus particulièrement sur l'histoire du Sénégal au XX^{ème} siècle.

²Léopold Sédar Senghor, "Epîtres à la Princesse", *Ethiopiennes, Œuvre poétique*, Seuil, 1990, p.135.

comme l'ensemble des peuples d'Outre-Mer dans le cadre d'une vision géopolitique large adossée à l'*Union Française*¹.

L'élu du Sénégal

Le rôle politique que Léopold Sédar Senghor assumait d'abord – condition des mandats ultérieurs – s'est défini à l'échelle du Sénégal, où il se fit élire député dès le lendemain de la guerre. Les circonstances ayant concouru à son accession à cette fonction méritent d'être rappelées, tant elles semblent fortuites – Senghor lui-même les a souvent présentées comme une série de hasards². De fait, lorsqu'il brigua son premier mandat, en octobre 1945, sa candidature constituait une surprise : ce professeur formé à l'Université française semblait jusqu'alors se destiner à une carrière universitaire, et il était quasiment inconnu des milieux politiques et administratifs de la colonie du Sénégal. Pour comprendre son entrée dans l'arène publique, il faut se référer d'une part à sa prise de conscience politique, progressivement développée au cours des années 1930 puis de la Seconde Guerre mondiale³ ; d'autre part à l'ouverture du champ politique français et africain qui caractérisa les lendemains de la Libération. Ce contexte permit à Senghor – alors connu à Paris comme l'un des meilleurs intellectuels de l'Empire et soutenu par plusieurs hauts fonctionnaires du ministère des Colonies – d'intégrer la *Commission Monnerville*, instituée en février 1945 pour réfléchir aux modalités de représentation des colonies dans les futures Assemblées

¹Instituée en 1946 par la Constitution de la Quatrième République, l'Union Française représentait à ses débuts, pour beaucoup d'élites colonisées, à la fois une structure juridique contingente et un projet idéal de libre association des peuples. C'est dans ce cadre que Senghor inscrivit ses réflexions politiques jusqu'à la fin des années cinquante, avant que l'accélération des décolonisations n'en signe l'échec. L'idée de *Francophonie*, développée des années plus tard, sera partiellement héritière de cette construction à la fois historique et utopique.

²Léopold Sédar Senghor, entretiens radiophoniques avec Patrice Galbeau, France-Culture, février 1977, in *Léopold Sédar Senghor par lui-même*, Disque compact, INA (Mémoire vive / trajectoire), 2006.

³Cette conscience politique s'est formée au cours des principales étapes suivantes : fréquentation de Blaise Diagne dès son arrivée à Paris ; engagement dans le mouvement de la Négritude, dont les mots d'ordre, essentiellement culturels, pouvaient déboucher sur des revendications politiques ; militantisme au sein de certaines structures étudiantes et syndicales métropolitaines (LAURS, CGT) ; choc provoqué par l'invasion de l'Éthiopie en 1936 ; enfin expérience de la Seconde Guerre mondiale, où Senghor, mobilisé, prit la mesure du sacrifice des soldats coloniaux, notamment africains, pour la France. Sur cette période, voir la très riche biographie de Janet G. Vaillant, *Vie de Léopold Sédar Senghor*, Paris, 2006, chapitres 3, 4 et 5.

de la France. Son recrutement au sein de cette commission lui offrit une première introduction auprès des milieux politiques français, et le plaça en situation favorable pour saisir les opportunités qui se dessinaient au même moment à Dakar. En 1945, en effet, la colonie du Sénégal, qui envoyait depuis le dix-neuvième siècle un représentant des citoyens des Quatre Communes au Palais-Bourbon, reçut un nouveau siège de député chargé de représenter les *sujets* – statut de l'immense majorité de la population africaine – selon un suffrage censitaire mais appelé à s'élargir¹. Pour pourvoir ce nouveau siège, les principaux politiciens sénégalais, conduits à l'époque par le socialiste Lamine Gueye, songèrent au jeune Senghor. Celui-ci était justement de retour au pays pour une mission d'étude, et il apparaissait comme le candidat idéal, tant du fait de ses origines rurales, susceptibles de rallier les nouveaux électeurs, que de son entregent auprès des milieux administratifs métropolitains, propre à inspirer confiance aux pouvoirs français.

Senghor, après avoir hésité, consentit à poser sa candidature et fut élu à l'Assemblée Nationale Constituante le 21 octobre 1945. Il fut réélu à la deuxième Constituante en juin 1946, puis à l'Assemblée Nationale en novembre 1946, et conserva son siège jusqu'à la fin de la Quatrième République, réussissant à renouveler son mandat à chaque législature. Ces succès ne laissèrent pas d'interroger ses contemporains : comment Senghor put-il conquérir puis conserver la confiance de son électorat ? Il faut évoquer ici la stratégie politique originale que le député mit en oeuvre dans son pays². Celle-ci s'appuya d'abord sur une volonté affichée de rompre avec les structures importées de Métropole, qui dominaient jusqu'alors la vie politique locale : tel était notamment le cas de la SFIO, dont Senghor démissionna avec éclat en

¹Depuis la fin du XIX^e siècle, la colonie du Sénégal présentait un régime politique et juridique particulier, qui distinguait les "citoyens" des "sujets". Les premiers, originaires des quatre principales villes côtières du pays (Dakar, Saint-Louis, Gorée et Rufisque), bénéficiaient de la citoyenneté française et des avantages y afférents, notamment le suffrage. Les seconds étaient soumis aux règles strictes de l'Indigénat. Après 1945, ce régime s'assouplit, puis disparut théoriquement, avec l'extension de la citoyenneté à tous les ressortissants de l'empire (mai 1946). Les distinctions entre ex-citoyens et ex-sujets allaient cependant se maintenir au Sénégal, et continuer de cristalliser les divisions politiques au cours des années quarante et cinquante.

²Il ne le fit bien sûr pas seul : au Sénégal, Senghor s'est appuyé sur un groupe de brillants jeunes cadres africains, qui secondèrent efficacement son action ; il fut également porté par d'importants courants populaires et générationnels, dont il incarnait les aspirations. Voir sur ce point Ruth Schachter Morgenthau, *Le pluripartisme en Afrique de l'Ouest francophone jusqu'aux Indépendances*, Paris, 1998, chapitre IV.

septembre 1948 pour fonder son propre parti, le *Bloc Démocratique Sénégalais*, indépendant de toute tutelle. L'autre innovation consista à axer ses campagnes électorales en direction du monde rural, depuis les cadres de celui-ci – notamment les *marabouts*, puissances spirituelles et temporelles locales que Senghor entreprit de rallier – jusqu'aux masses paysannes, que le politicien gagna à sa cause par la pratique de "campagnes de proximité" qui le virent sillonner les routes du Sénégal, à la rencontre et à l'écoute des populations de brousse. A ces dispositions s'ajoutèrent une attention marquée aux questions idéologiques, un souci doctrinal constant, qui allaient l'amener à développer les théories du "socialisme africain" ou du "fédéralisme", et lui permettre de rallier les jeunes générations d'intellectuels sénégalais émergeant au milieu des années 1950 – et désireuses d'accélérer le processus de décolonisation¹. C'est en s'appuyant sur ces groupes progressistes, comme sur son électorat paysan, que Senghor put engager en France, et notamment au Parlement, son action en faveur de l'émancipation du Sénégal – et plus largement, de l'Afrique Noire.

Le parlementaire parisien

Une part importante de ce combat s'est en effet joué à Paris, à l'Assemblée Nationale et dans les milieux politiques français. Senghor semble y avoir adopté les mêmes principes d'action que dans sa circonscription : sur la scène métropolitaine comme sur l'échiquier sénégalais, son évolution fut celle d'une progressive autonomisation politique. Il entreprit d'abord de s'émanciper de la tutelle des groupes parlementaires métropolitains (notamment du groupe socialiste), puis de se démarquer des députés du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) menés par l'Ivoirien Félix Houphouët-Boigny, dont il ne partageait pas les options tactiques et idéologiques ; enfin, à partir du milieu des années cinquante, c'est avec la majorité parlementaire et gouvernementale française qu'il fut amené à prendre ses distances.

Léopold Sédar Senghor n'a pas accompli ces évolutions isolément, mais au sein du groupe parlementaire des Indépendants d'Outre-Mer (IOM), qu'il rejoignit en 1948 peu après leur formation,

¹Outre les paysans et les jeunes intellectuels, Senghor s'efforça de rallier d'autres composantes de la société politique sénégalaise – en commençant par ses segments périphériques (communautés de Casamance, du Fouta Toro, minorités urbaines, ouvriers et syndicats), puis en rassemblant les principales forces du pays en un "parti-Nation".

avant d'en assurer la présidence. Cette mouvance, présente jusqu'en 1958 à l'Assemblée Nationale, mais aussi au Conseil de la République et à l'Assemblée de l'Union Française, comptait une trentaine d'élus issus de divers Territoires d'Outre-Mer, dont une majorité d'Africains : on y trouvait notamment, aux côtés de Senghor, d'importantes personnalités africaines comme Jean-Hilaire Aubame (député du Gabon), Nazi Boni (Haute-Volta) ou Emile Derlin Zinsou (Dahomey)¹. Ce qui rassemblait ces hommes, dans le contexte parlementaire des années quarante et cinquante, était d'abord le commun refus de s'inféoder aux mouvements politiques métropolitains – y compris au Parti communiste français, auquel le RDA fut un temps apparenté. Ils partageaient d'autre part l'ambition de peser sur le processus de décolonisation par la voie légale et parlementaire. Là réside sans doute l'apport essentiel de Senghor à ce groupe : la stratégie d'action parlementaire qu'il insuffla aux IOM et déploya aux Palais-Bourbon fut celle d'un groupe de pression bien placé dans les différentes assemblées françaises et susceptible de monnayer ses voix en échange de promesses de réformes coloniales.

Cette tactique différait fondamentalement de celles du RDA, qui privilégiait la lutte politique sur le terrain africain, ou des Socialistes africains, prisonniers des consignes de vote de la SFIO². Elle était rendue possible par le système politique de la Quatrième République qui voyait se succéder des majorités courtes et instables : sous ce régime, même un groupe restreint de députés pouvait peser sur les scrutins parlementaires et se retrouver en situation d'arbitre pour les investitures des présidents du Conseil. C'est ainsi que les voix du groupe de Senghor purent occasionnellement faire pencher la balance en faveur ou en défaveur de gouvernements, comme ceux de Robert Schuman (repoussé le 7 septembre 1948), René Plevin (investi le

¹Sur les Indépendants d'Outre-Mer, voir Catherine Atlan, *Députés africains à l'Assemblée Nationale sous la Quatrième République : les Indépendants d'Outre-Mer (1948-1958)*, Mém. Maît. : Histoire : Paris-I, 1991. Certains développements qui suivent reprennent les conclusions de ce travail universitaire.

²Les députés socialistes africains s'efforçaient de faire avancer leurs idées à l'intérieur de la SFIO, mais respectaient ensuite la discipline de parti au moment des scrutins. Quant à l'attitude des députés RDA, elle est éclairée par l'une des circulaires de leur allié communiste, qui leur recommandait en 1948 de se défier "*d'une déviation excessive vers les formes d'action électorale et parlementaire, [d']une certaine tendance au crétinisme parlementaire, des illusions réformistes...*" [cité par Joseph Roger de Benoist, *L'Afrique Occidentale Française de 1944 à 1960*, Dakar, 1983, p. 105].

13 juillet 1950), ou Christian Pineau (récusé le 18 février 1955)¹. Mais ces conditions n'eussent pas suffi, à elles seules, à assurer le succès parlementaire des IOM. La stratégie de Senghor put fonctionner grâce, entre autres, à sa bonne introduction au sein des réseaux politiques métropolitains : le Sénégalais entretenait en effet depuis l'avant-guerre des relations personnelles avec certains membres de la haute administration coloniale, avec les milieux chrétiens-démocrates (qui lui permirent de bénéficier du soutien du MRP à l'Assemblée), ainsi qu'avec des intellectuels de diverses tendances, et il participait pleinement, lors de ses séjours parisiens, à la vie mondaine de la capitale et à ses principaux événements politico-médiatiques.

Il pouvait d'autre part se prévaloir de son intense participation aux travaux de l'Assemblée Nationale. Les archives parlementaires sont à cet égard éloquentes : elles font état, entre 1945 et 1958, de la participation de Senghor à huit commissions parlementaires² ; du dépôt, à son nom, de quatorze propositions de loi ou de résolution ; et de plus de 300 interventions au cours des débats des cinq législatures³. Ce bilan, considérable en soi, est nettement supérieur à celui de la plupart des autres députés coloniaux, généralement plus discrets, voire absentéistes. Senghor, au contraire, semble avoir été un orateur prolixe, doué et courtois, très apprécié de ses collègues de l'hémicycle. C'est sans doute ce qui lui valut, avec sa solide connaissance des dossiers, de se voir proposer un certain nombre de fonctions prestigieuses dans le domaine législatif ou dans l'exécutif : entre 1946 et 1955, Léopold Sédar Senghor a ainsi été membre, successivement ou simultanément, de la Commission Constitutionnelle des deux Assemblées Constituantes⁴, de la Haute

¹Episodes relatés par Philippe Guillemin, "Les élus d'Afrique Noire à l'Assemblée Nationale sous la Quatrième République", *Revue Française de Science Politique*, VIII, 4 décembre 1958, p. 870-871, et Edward Mortimer, *France and the Africans*, London, 1969, p. 154 et 208-210.

²Chiffre cumulé sur l'ensemble des législatures. Senghor siégea quatre fois à la commission des Territoires d'Outre-Mer. Il participa en outre aux Commissions de la Constitution (1945-1946), de la Défense Nationale, et du Suffrage Universel (1956-1958).

³Calcul établi à partir des *Tables générales des documents et débats parlementaires* : Tables Nominatives, rédigées par les services des procès-verbaux et des archives de l'Assemblée Nationale Constituante (première et seconde) et l'Assemblée Nationale (première, seconde et troisième législatures). Quelques unes de ces interventions sont retranscrites sur le site électronique de l'Assemblée Nationale, à la rubrique consacrée à la célébration de l'année Senghor : www.assemblee-nationale.fr/histoire/senghor (2006).

⁴Il participa notamment, en qualité de grammairien, à la rédaction du texte constitutionnel de la Quatrième République.

Cour de Justice, du comité directeur du FIDES, de la délégation française à l'UNESCO, à l'ONU et à l'Assemblée Consultative Européenne de Strasbourg. En février 1955 il reçut un portefeuille ministériel au sein du gouvernement d'Edgar Faure, qui le nomma secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, spécialement chargé de la recherche scientifique puis de la révision constitutionnelle. A tous ces postes, Senghor put plaider les causes qu'il défendait, tout en renforçant son crédit personnel afin de consolider sa position au sein des institutions françaises.

Un bilan contrasté

Il reste à interroger les résultats de cette intense et brillante activité politique métropolitaine : dans quelle mesure la stratégie parlementaire de Léopold Sédar Senghor fut-elle efficace, au regard de ses objectifs d'émancipation coloniale¹ ? La réponse varie en fonction des domaines envisagés et surtout des périodes considérées : avec le recul des Indépendances, le bilan de son action parlementaire s'avère contrasté. Dans un premier temps, Senghor et son groupe semblent avoir connu une phase de succès au sein des Assemblées françaises. Ils purent ainsi, entre 1948 et 1955, promouvoir un certain nombre de réformes importantes pour les territoires d'Afrique Noire, aussi bien en matière d'éducation (création d'un Institut des Hautes Etudes à Dakar, votée en 1950), que sur le terrain social (adoption du Code du Travail Outre-Mer en 1952) ou dans le domaine politique – loi électorale de 1951 élargissant le suffrage indigène, réforme municipale de 1955 augmentant le nombre de communes en Afrique². Il faut y ajouter le travail accompli par les Indépendants d'Outre-Mer pour faire avancer, au cours des deux premières législatures, l'idée d'une réforme institutionnelle globale des Territoires d'Outre-Mer : Senghor et ses camarades rédigèrent en ce sens plusieurs projets, dont certains allaient inspirer les rédacteurs de la loi-cadre³.

¹L'expression est ici volontairement large; le terme d'"émancipation" recouvrit chez Senghor des projets et visions qui évoluèrent sensiblement au cours de la période, notamment en ce qui concernait la nature des relations avec la France.

²Sur les conditions d'adoption de ces réformes, voir Catherine Atlan, *Des députés...*, op. cit., p. 155-161.

³Léopold Sédar Senghor, "Pour une République Fédérale", *Politique Etrangère*, août-octobre 1954.

L'avènement de cette dernière devait cependant marquer la fin de "l'état de grâce" parlementaire des IOM. La loi-cadre, dite loi Defferre, discutée et adoptée entre juin 1956 et février 1957, constitua en effet un tournant autant pour la politique française – il s'agissait de la première réforme coloniale d'envergure de la Quatrième République, prévoyant un important transfert de responsabilités aux Africains – que pour les élus d'outre-mer¹. Senghor se retrouva pour la première fois, à cette occasion, dans l'opposition à la majorité parlementaire et gouvernementale française. Le député sénégalais s'opposa en effet vigoureusement à certaines dispositions de cette loi, au cours de débats parlementaires animés où il dénonça les timidités et les effets pervers d'une réforme qu'il jugeait insatisfaisante sur deux points fondamentaux : selon lui, celle-ci ne consacrait d'une part qu'une autonomie partielle, et largement incomplète ; elle risquait d'autre part d'entériner la "balkanisation" de l'Afrique Noire francophone. A travers ce néologisme forgé pour l'occasion, Senghor exprimait sa crainte d'un affaiblissement politique des territoires africains, puisqu'une émancipation en rangs dispersés concourrait selon lui à prolonger *de facto* la suprématie française. Ces appréhensions le conduisirent à remettre en cause, au tournant des années 1956-1957, la politique coloniale française dans son ensemble. Il le fit parfois en des termes très vifs, comme en témoigne l'allocution restée célèbre prononcée à l'Assemblée le 1^{er} février 1957, à propos des décrets d'application de la loi-cadre :

« Le gouvernement et la majorité se sont réservés les pouvoirs réels, même ceux qui, dans un Etat fédéral, ressortissent aux autorités locales, et ne nous ont laissé que les joujoux et les sucettes. Or, nous ne sommes plus les grands enfants que l'on s'est plu à voir en nous, et c'est pourquoi les joujoux et les sucettes ne nous intéressent pas... Le statut qui va sortir de nos délibérations ne sera pas un statut librement discuté entre la Métropole et les territoires d'Outre-Mer, mais une charte octroyée »².

¹Sur le contexte, la préparation et le contenu de la loi-cadre, voir Joseph Roger de Benoist, *L'Afrique...*, op. cit., p. 295-309. Sur les réactions des députés africains face à cette réforme, Catherine Atlan, "Demain la balkanisation ? Les députés africains et le vote de la Loi-Cadre (1956-1957)" in Charles Becker *et al.*, *L'AOF, réalités et héritages : sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*, Dakar, 1997, p. 358-375.

²*Journal Officiel*, débats parlementaires, Assemblée Nationale, 1^{er} février 1957, p. 485.

Ces mots révèlent l'amertume que Senghor en était venu à concevoir à l'égard d'un système parlementaire où il réalisait qu'il ne pouvait plus faire entendre sa voix. C'est qu'au temps des succès législatifs avait succédé celui des désillusions. De fait, après le milieu des années cinquante, on vit le député sénégalais prendre ses distances avec l'Assemblée française. Il avait en effet mesuré, à l'occasion des débats de la loi-cadre, à quel point le jeu parlementaire pouvait s'avérer biaisé pour des députés coloniaux très minoritaires et à la légitimité fragile¹. De surcroît, Senghor n'appartenait plus à la majorité parlementaire et gouvernementale, dirigée depuis les législatives de 1956 par une coalition de centre-gauche associée au RDA d'Houphouët-Boigny (lequel était ministre dans le cabinet Guy Mollet) – ce qui amoindrissait d'autant le poids politique des IOM et la marge d'action de leur chef. Enfin, sur le terrain africain, la montée des revendications de jeunes générations plus radicales contribuait à déplacer le cœur de la lutte de Paris vers Dakar, Conakry ou Abidjan². Pour toutes ces raisons, Senghor s'engagea, à partir de 1956, dans une autre phase de son combat, celle qui allait consacrer véritablement la marche à l'Indépendance – par une action recentrée sur le continent africain et privilégiant la négociation directe avec les représentants de l'Exécutif français.

Il reste que les années parlementaires ont constitué un moment important dans l'itinéraire et la pensée politiques du dirigeant sénégalais. Certes, Léopold Sédar Senghor expérimenta les ambiguïtés inhérentes à la position de député colonial au sein d'une assemblée

¹Peut-être Senghor se souvint-il alors du précédent dramatique des trois élus malgaches dont l'immunité parlementaire avait été suspendue en juin 1947, parce qu'on suspectait ceux-ci d'avoir partie liée avec les insurgés de la Grande Ile ? Lui-même s'était alors élevé en vain contre cette procédure inique, pourtant approuvée par les trois quart de l'Assemblée. Dix ans plus tard, il constatait la même impuissance des élus africains, qui se heurtaient systématiquement, lorsque des questions coloniales cruciales étaient en jeu, à une majorité de blocage métropolitaine : "*même lorsque les députés africains sont tous d'accord pour soutenir un amendement, s'écria-t-il ainsi à l'Assemblée, le 30 janvier 1957, vous faites appel à votre fidèle majorité et ... tous les autres groupes métropolitains votent contre nous... C'est là une mauvaise méthode pour construire la communauté franco-africaine que vous prônez si souvent*" (JO, Débats Parlementaires, Assemblée Nationale, 31 janvier 1957, p. 441).

²Les Indépendants d'Outre-Mer ne s'y trompèrent pas, qui s'efforcèrent dès 1953 de recentrer leur mouvement en Afrique, en tentant de fédérer leurs structures locales en une vaste formation inter-territoriale, le MIOM (Mouvement des Indépendants d'Outre-Mer, fondé au congrès de Bobo-Dioulasso). Franz Ansprenger, *Politik im Schwarzen Afrika*, Köln, 1961, p. 168 sq.

métropolitaine. Il maintint cependant sa confiance dans les institutions françaises, acceptant en juillet 1958, à la demande du général de Gaulle, d'intégrer le Comité consultatif constitutionnel chargé d'examiner la constitution de la Cinquième République. Au total, ces treize années parlementaires auront représenté pour Senghor un temps de maturation politique : elles lui donnèrent l'occasion d'être étroitement associé à la destinée politique de la France, de construire une relation privilégiée avec le peuple sénégalais, de développer une solidarité active avec les représentants d'autres territoires africains. Toutes ces expériences devaient trouver des prolongements féconds au-delà de l'indépendance, et orienter significativement l'avenir du Sénégal – comme celui des relations franco-africaines.

Références bibliographiques

Assemblée nationale, *Tables générales* des documents et débats parlementaires rédigées par les services des procès-verbaux et des archives, Paris, Imprimerie de l'Assemblée Nationale, 1947-1959.

Ansprenger, Franz, *Politik im Schwarzen Afrika*, Köln, Opladen, 1961.

Atlan, Catherine, "Demain la Balkanisation ? Les députés africains et le vote de la loi-cadre (1956-1957)", p. 358-375 in Becker (Charles), Mbaye (Saliou) et Thioub (Ibrahima), (eds), *L'AOF, réalités et héritages : sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*, Dakar, Direction des Archives du Sénégal, 1997.

Atlan Catherine, *Députés africains à l'Assemblée Nationale sous la Quatrième République : les Indépendants d'Outre-Mer (1948-1958)*, Mém. Maît. : Histoire : Université de Paris-I Sorbonne, Paris, 1991.

Benoist, Joseph Roger de, *L'Afrique Occidentale Française de 1944 à 1960*, Dakar, Nouvelles Editions Africaines, 1983.

Guillemin, Philippe, "Les élus d'Afrique Noire à l'Assemblée Nationale sous la Quatrième République", *Revue Française de Science Politique*, VIII, 4 décembre 1958

Léopold Sédar Senghor par lui-même, Disque compact, INA (Mémoire vive / trajectoire), 2006.

Morgenthau, Ruth Schachter, *Le pluripartisme en Afrique de l'Ouest francophone jusqu'aux Indépendances*, Paris, Karthala, 1998 [version originale : *Political Parties in French Speaking West Africa*, Oxford, Clarendon Press, 1964].

Mortimer, Edward, *France and the Africans*, London, Faber and Faber, 1969.

Vaillant, Janet G., *Vie de Léopold Sédar Senghor. Noir, Français et Africain*. Paris, Karthala-Sephis, 2006 [version originale : *Black, French and African, A Life of Léopold Sédar Senghor*, Cambridge, Harvard University Press, 1990].

DÉBAT SUR LES INTERVENTIONS DE LA MATINÉE.
(EXTRAITS)

M. Aloyse-Raymond N'Diaye : Sur quoi se fonde Senghor pour parler de la disparition de l'animisme et des religions traditionnelles en Afrique ?

M. Souleymane Bachir Diagne : La seule raison pour laquelle Senghor parle de la disparition de l'animisme, c'est que son texte porte sur la collaboration entre l'islam et le christianisme. En ce lieu-là il s'agit de voir comment ils peuvent se rencontrer, en faisant mouvement vers leur modernité. En dehors de ce lieu, l'animisme disparaît comme religion mais reste présent dans la pensée africaine sous forme de la philosophie.

M. Henri Senghor: Quel rôle joue Senghor dans le regain d'intérêt des intellectuels américains à l'égard du concept de négritude ?

M. Souleymane Bachir Diagne : Senghor est redevenu important mais en fait il l'a toujours été dans le milieu universitaire américain. De nombreuses thèses attestent aujourd'hui d'un regain d'intérêt. En fait on a le sentiment qu'on passe plutôt d'une théorie de la négritude à une théorie de la créolité ou de l'hybridité. On se rend compte que Senghor est au moins autant un philosophe du métissage que de la négritude.

M. Aloyse-Raymond N'Diaye : J'ai lu que Senghor expliquait son échec à l'Ecole Normale Supérieure par un déficit de lectures et disait qu'il n'avait trouvé que des ouvrages de patronage à Dakar. Quelle était la politique de lecture des Spiritains ?

M. Paul Coulon : Je ne suis pas spécialiste pour Dakar. Mais il est probable en effet qu'il n'y avait pas beaucoup de littérature française chez les Spiritains. Senghor a eu un prix en latin, pas en français. Il a été très bien formé en latin et en grec. Il a reçu des bases suffisantes. Il n'y avait pas d'énorme bibliothèque de littérature dans les établissements spiritains, même en France. Il faudrait regarder cela

de plus près, mais les bases reçues étaient suffisantes pour qu'il devienne ce qu'il est devenu et ce n'est pas si mal !

Mme Aichatou Ba-Diallo: Est-ce que le dialogue des cultures ne constitue pas une réponse à la thèse du conflit des civilisations ?

M. Souleymane Bachir Diagne : Oui, et le président Debré a été dans ce sens dans son discours liminaire. Il y a une actualité profonde de la pensée de Léopold Sédar Senghor, avec la notion du dialogue des cultures inspirée par la vision cosmique de Teilhard de Chardin, l'idée que l'humanité va aller inéluctablement vers son unification. L'union différencie, il ne s'agit pas ici d'une « soupe multiculturelle » où l'on perd son identité, mais de l'idée que les particuliers doivent aller vers l'universel. C'est là la réponse au pessimisme de la thèse du conflit des civilisations (...).

Mme Catherine Atlan: On connaît les lectures chrétiennes de Léopold Sédar Senghor et notamment celles de Teilhard de Chardin et la scholastique de St Thomas d'Aquin. Mais a-t-il lu les penseurs musulmans tels qu'Averroès et connaît-il les travaux des anthropologues de l'entre-deux-guerres ?

M. Souleymane Bachir Diagne : Senghor découvre la scholastique à travers les travaux de Jacques Maritain mais en fait il est trop bergsonien pour être convaincu par le thomisme de Maritain. Concernant les penseurs musulmans, il lit Mohammad Iqbal. Il est à la recherche d'un Teilhard de Chardin musulman afin que l'islam développe la modernité dont il est porteur, condition de la rencontre entre les religions. C'est à travers Iqbal, traduit en français en 1955, que Senghor découvre Averroès et les philosophes musulmans.

Quant aux travaux des anthropologues français, c'est très important. Quand il préparait sa thèse à Paris, Senghor était inscrit en ethnologie. Il était fasciné par la thèse de Frobenius selon laquelle le génie allemand est proche du génie éthiopien.

M. Oumar Sy¹ : Ma première question est relative à l'enfance de Senghor. Je pense que la période de l'enfance a été occultée et que

¹M. Oumar Sy est conseiller culturel auprès de l'Ambassade du Sénégal en France (2006) (NdE).

le Père Coulon est passé rapidement dessus. Or je sais que le président Senghor a été très influencé par « *le Royaume d'enfance* », dans sa pensée et dans la pratique.

La seconde question est liée au fait que j'ai été interpellé en tant que conseiller culturel par des Dravidiens, qui s'étonnent que le thème de leurs relations avec le président Senghor ne soit pas évoqué à l'occasion de cette année Senghor.

M. Roland Colin : Je peux apporter un témoignage très précis sur cette question, pour avoir eu l'occasion de m'en entretenir avec Senghor lui-même (...).

Senghor a été initié aux recherches dravidiennes par Lilius Homburger, qui était professeur de linguistique à l'École des Hautes Etudes, et qui la première a posé l'hypothèse de l'articulation possible entre les langues dravidiennes et les langues africaines. Senghor s'est passionné pour ces recherches et a obtenu, lorsqu'il était au pouvoir, que s'établissent des liens entre chercheurs dravidiens et négro-africains. La dimension linguistique a donc été primordiale, ce qui n'exclut pas l'importance de soubassements philosophiques, et notamment l'influence de Tagore.

Mme Yvette Rabetafika-Ranjeva : Pourriez-vous nous dire, Mme Atlan, les différences d'évolution politique de Léopold Sédar Senghor et des parlementaires malgaches qui n'ont pas connu la même brillante carrière manifestement ?

Mme Catherine Atlan : Le drame de l'insurrection malgache en 1947 s'est traduit par la levée de l'immunité parlementaire des quatre parlementaires malgaches, puis par leur mise en accusation et leur procès. Cet épisode a constitué un avertissement pour tous les députés coloniaux. Les députés ont compris en quelque sorte que, pour être écouté, un parlementaire doit représenter un « territoire calme ». Si le territoire était politiquement troublé leur statut était fragilisé. Ce qui a choqué Senghor, c'est que l'ensemble des députés français a voté cette levée de l'immunité parlementaire sauf les députés coloniaux et les députés communistes. A partir de là il y a divergence entre le nationalisme malgache réprimé et la stratégie

parlementaire poursuivie par Senghor et dont il va se « désillusionner » en 1956.

M. Amadou Makhtar Gueye : Senghor dit que « *la raison est hellène, l'émotion est nègre* ». Cela explique-t-il l'engouement, ou même l'acharnement, du président Senghor à promouvoir le Sénégal dans la Communauté française lors du référendum de 1958 ?

M. Souleymane Bachir Diagne : Le père Coulon a dit combien cette formule a nourri la controverse autour de la pensée de Senghor. Il faut, pour la comprendre, la remettre dans son contexte et également considérer qu'il s'agit d'un alexandrin.

Senghor a voulu construire une formule dont la portée a fini par dépasser son intention initiale. Il passera tout le restant de sa carrière à tenter de la rattraper, à l'expliquer et à en recadrer l'interprétation.

Quel est donc le contexte ? Il écrit cette formule pour la première fois dans « Ce que l'homme noir apporte », en 1939, où il dresse la liste des contributions des Africains à la civilisation mondiale et où il analyse en particulier l'art africain. Il y oppose la sculpture africaine à la statuaire grecque. Il venait de lire les livres de Paul Guillaume et Thomas Munro ¹. Dans l'inspiration de ce qu'il avait lu, il établit une opposition frontale entre la statuaire grecque qui, pour lui, repose sur l'imitation et une vision de l'humanité portée à sa perfection, à la sculpture africaine qui ne vise pas au plaisir esthétique. L'émotion que l'on ressent devant une statuette africaine est d'une nature différente.

Voilà donc le contexte dans lequel il écrit cette formule. On comprend donc qu'il veut dire que l'émotion est à la sculpture africaine ce que la raison est à la statuaire grecque. La formule devient sous cet éclairage beaucoup moins scandaleuse.

M. Amadou Makhtar Gueye : Je souhaite également interroger M. Diagne sur l'éventuelle contradiction dans la pensée senghorienne quand il parle de la théorie de l'universalité. Il prône à la fois le dialogue des cultures — « *le rendez-vous du donner et du recevoir* » — et l'assimilation dans la société française.

¹Paul Guillaume et Thomas Munro avaient publié en 1929 leur ouvrage intitulé *La sculpture nègre primitive* chez l'éditeur parisien Georges Crès. (NdE)

M. Souleymane Bachir Diagne : Senghor dit : « *assimiler, et non être assimilé* ». Il indique que l’Afrique doit être en mesure de s’ouvrir à l’extérieur et faire en sorte d’assimiler les apports extérieurs. La formule du « *rendez-vous du donner et du recevoir* », initialement de Césaire mais popularisée par Senghor, rend bien compte de sa conception du terme « assimiler ». Assimiler est un verbe actif.

Pour ce qui est de l’universalité, Senghor insiste bien sur la différence entre une civilisation qui se prétendrait universelle et une « *civilisation de l’Universel* ». Cette dernière est celle que des cultures différentes conspirent à créer ensemble. La formule du philosophe Merleau-Ponty, qui parle d’« *universalité latérale* », illustrerait le mieux ce concept. Il ne s’agit donc pas d’une sorte d’universalité de surplomb qui nous écraserait, mais d’une universalité telle que des cultures placées côte à côte et dans leur équivalence pourrait contribuer à produire dans leur dialogue.

M. Christian Valantin : Léopold Sédar Senghor a beaucoup écrit sur « *le Royaume d’enfance* ». Il a dit : « *Quand je suis sorti du royaume d’enfance, j’étais à 100% animiste !* ». Il le répétera plus tard dans ses entretiens avec Armand Guibert¹. Ce fond de pensée lui est resté. Il disait qu’il ne faisait aucune différence entre la vie et la mort, entre l’animisme, le christianisme et l’islam. Il faut retenir cela dans la pensée de Senghor. La réponse de M. Diagne sur l’émotion nègre et la raison hellène est juste, et il a raison de dire que Senghor s’est « tiré une balle dans le pied » mais il s’en explique en disant qu’il n’a pas voulu opposer la raison discursive à la raison intuitive. C’est un tout

M. Joseph-Roger de Benoist : Sur la permanence de l’animisme, il y a un homme qui a apporté sa réponse, c’est Alioune Diop², un penseur important qui a le plus influencé l’évolution culturelle du Sénégal. Il s’est consacré au dialogue islamo-chrétien

¹ Cf. Armand Guibert : *Léopold Sédar Senghor, l’Homme et l’œuvre*. Paris, Présence Africaine, 1962. Collection « Approches » (n°1) (NdE).

² Alioune Diop (1910-1980) : homme politique et homme de culture sénégalais. Fondateur de « Présence Africaine » (1947), revue éponyme de la maison d’édition ouverte peu après, directeur de la Société africaine de culture, organisateur du premier Festival mondial des arts nègres (1966) : la vie d’A. Diop fut un combat inlassable et passionné pour faire connaître (et reconnaître) « la culture nègre ». (NdE)

mais surtout au dialogue entre africains chrétiens et musulmans en mettant en avant la communauté de base de tous les Sénégalais, qu'ils soient chrétiens ou musulmans. Il disait qu'il y a peut-être 5 à 10% de Chrétiens et 90% de Musulmans, mais il y a en tous cas 100% d'animistes. Un autre penseur a pu jouer un rôle important, c'est M. Amadou Hampâté Bâ¹, qui est pour nous un parfait représentant de la tolérance et donc du dialogue.

M. Aimé Eyengué : Pour avoir une perspective d'avenir, je voudrais demander au professeur Diagne ce qu'il entend par « *humanisme intégral* », et comment il serait possible de se l'approprier dans le cadre de l'espace francophone, notamment dans les pays d'Afrique francophone.

M. Souleymane Bachir Diagne : « *Humanisme intégral* » est une expression qui revient souvent sous la plume de Senghor et qu'il emprunte au titre d'un ouvrage de Jacques Maritain². Senghor y a logé sa pensée sur le dialogue des cultures, sans oublier l'influence de la pensée bergsonienne et teilhardienne surtout. L'idée que l'humanité va vers son unification, qui n'est pas négation des différences mais accomplissement de ces mêmes différences, est la manière dont Senghor comprend l'humanisme intégral.

Reprenons l'image que Teilhard de Chardin donne de cette convergence : la métaphore qu'il emploie pour exprimer cela c'est le cône, qui traduit deux notions fortes. Une culture va toujours vers elle-même, vers le meilleur d'elle-même. Il y a là un acte de foi profond qui consiste à dire qu'une culture va toujours vers davantage d'humanité. Par là même, elle converge vers les autres, d'où l'image du cône. Aucune culture ne doit être laissée de côté dans ce processus de convergence.

¹Amadou Hampâté Bâ (1901-1991) : « *le sage de Bandiagara* » (Mali) s'est fait dans ses écrits le défenseur de la tradition africaine, célébrant en elle une sagesse reposant sur l'accord de l'homme avec le monde, la tolérance entre les êtres humains et le respect absolu de la vie. (NdE)

²*Humanisme intégral*, de Jacques Maritain parut en 1936 (Paris, Fernand Aubier). A l'un des critiques de son œuvre, Senghor écrit le 22 octobre 1963 : « *Vous avez raison d'insister sur l'influence exercée sur moi par Jacques Maritain. Cette influence s'exerça entre 1932 et 1940. Il est nécessaire de lui ajouter (...) Pierre Teilhard de Chardin.* » (Jacques Louis. Hymans. *Léopold Sédar Senghor. An Intellectual Biography*. Edinburgh, University Press, 1971, p. 263). (NdE)

Concernant la francophonie, celle-ci n'est pas simplement la défense et la promotion de la langue française que nous aimons et avons en partage. La francophonie est d'abord et surtout un vecteur du pluralisme. Son message consiste à dire qu'un monde qui serait uniforme ne correspondrait pas, précisément, à cet humanisme intégral qui rend compte des différences. Dans ce sens, le combat de la francophonie en faveur de la diversité culturelle est un projet typiquement senghorien.

M. Pierre Alexandre : Quel est le concept de laïcité chez Léopold Sédar Senghor ?

M. Souleymane Bachir Diagne : Senghor pense la laïcité en termes de pluralisme. La laïcité n'a rien à voir pour lui avec le laïcisme conçu comme fanatisme religieux en quelque sorte ou comme obsession de la laïcité. Il n'y a pas d'évacuation du « religieux » de la sphère publique, ce serait irréaliste. Senghor a d'ailleurs écrit un texte sur la laïcité à l'occasion de l'inauguration de la mosquée de Touba¹. Son idée est que la laïcité est le meilleur moyen de préserver le pluralisme religieux..

Mme Anastasia Dimitrova-Moser : Ma question ne vous surprendra pas (...). Pourquoi employons-nous tant ce terme de « balkanisation » ? Je suis un peu choquée, étant originaire de cette partie du monde². Il s'agit pour moi d'un anachronisme en cette période d'intégration européenne.

Mme Catherine Atlan : Je vais oser une réponse. Senghor, qui a utilisé ce mot, avait 20 ans dans les années 30, c'est-à-dire à une époque où le monde sortait de la première guerre mondiale et de cette expérience de division et d'exacerbation des nationalismes, notamment dans les Balkans. On peut donc comprendre ce terme, qui vous paraît anachronique, par la génération historique et politique à laquelle appartient Senghor.

¹Il s'agit en fait de l'allocution prononcée par le président Senghor, le 7 juin 1963, à l'occasion de l'inauguration de la mosquée de Touba. Le texte de cette allocution, intitulé « Laïcité », est repris dans *Liberté 1, op. cit.*, p. 422-424. (NdE)

²Madame Anastasia Dimitrova-Moser est vice-présidente de l'Assemblée nationale bulgare. (NdE)

M. Jules Kyembwa-Maluwona : Léopold Sédar Senghor pouvait-il pardonner à ses adversaires politiques ?

M. Assane Seck : Le pardon n'est pas une notion politique.... mais il est certain que Senghor pouvait discuter avec des adversaires politiques.

M. Christian Valantin : Le pardon chez Senghor imprègne sa pensée, sa poésie, ses écrits. C'est une notion typiquement africaine, on le voit notamment à travers les cérémonies religieuses. Le meilleur exemple qui montre que Senghor pouvait pardonner est l'histoire de sa réconciliation avec Lamine Gueye. Senghor a été élu député grâce à lui en 1945, mais il le quitte en 1948, fonde son parti, gagne les élections en 1951 et il le prive de son siège de député. Pendant dix ans Senghor a tout fait pour se réconcilier avec lui et il y est arrivé puisque Lamine Gueye est devenu le numéro deux du Sénégal. En effet il fut le premier président de l'Assemblée nationale du Sénégal. C'est une réconciliation entre deux hommes autant qu'une réconciliation entre adversaires politiques¹.

M. Calvin Randriamahafanjary : J'ai une question à poser au Président Zinsou. Le Président Senghor avait son propre groupe parlementaire à l'époque où il était encore à l'Assemblée nationale, le Groupe des Indépendants d'Outre-Mer. Comment s'organisait ce groupe, notamment par rapport aux autres grands groupes politiques de l'époque, et notamment les groupes communiste et socialiste ? Quelle a été la position officielle de ce groupe parlementaire face aux événements de Madagascar de 1947² ?

M. Emile-Derlin Zinsou : Les indépendants d'Outre-Mer étaient composés de députés et de sénateurs au Conseil de l'Union française qui étaient élus pour la première fois et n'appartenaient à aucun parti, ou avaient quitté leur parti. Il y avait des socialistes, comme Senghor, des MRP, etc., qui souhaitaient échapper à

¹Ainsi que le rappelle M. Christian Valantin, Lamine Gueye (1891-1968) fut, en politique, le mentor de L.S. Senghor. Celui-ci fut son colistier aux élections législatives d'octobre 1945 mais n'hésita pas à rompre avec lui au motif de son « assimilationnisme » (Senghor fonde ainsi en 1948 le Bloc Démocratique Sénégalais (BDS). En 1958, les deux hommes, réconciliés, lancèrent ensemble l'Union Progressiste Sénégalaise (UPS). (NdE)

²M. Calvin Randriamahafanjary est Secrétaire général de l'Assemblée nationale de Madagascar. (NdE)

l'hégémonie des grands partis métropolitains, pour être autonomes dans la pensée et dans l'action, en restant ouverts à toutes les coopérations des autres partis quand il s'agissait de nos problèmes.

Pour ce qui est de Madagascar, les Indépendants d'Outre-Mer avaient une position claire et nette : ils étaient contre les événements qui s'y étaient déroulés. J'ai eu moi-même l'honneur de présider une commission d'information de l'Assemblée de l'Union française à Madagascar composée de membres de tous les partis. Nous avons effectué un séjour très important et avons établi un rapport. Je me souviens notamment de notre rencontre avec les trois parlementaires détenus à Diego Suarez qu'avait pourtant interdite le Haut Commissaire de l'époque, opposé à notre mission et qui avait quitté l'île pendant notre séjour.

Notre position, qui était partagée par l'ensemble des Indépendants d'Outre Mer, était que la répression avait été trop forte et trop brutale, et que la revendication des malgaches était normale dans son principe.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Président de séance : ELIKIA M'BOKOLO, directeur
d'études à l'EHESS

Modérateur : CATHERINE ATLAN, maître de Conférences

M. Elikia M'Bokolo : Ce matin, nous nous sommes surtout attachés à étudier la construction et la cohérence d'une pensée et dans une certaine mesure, l'articulation de cette pensée à une pratique politique. Nous avons commencé également à aborder la carrière politique, plus exactement parlementaire, de Léopold Sédar Senghor en évoquant ces années 1945-1956 et, dans le débat, ont émergé quelques questions concernant l'homme d'Etat tel qu'il s'est manifesté à partir de 1960. Je pense notamment à la question relative à l'unité africaine et à la dénommée « balkanisation ». Je pense aussi à la question du pardon et à ce que mon prédécesseur à cette place, Assane Seck, a dit sur les qualités d'homme d'Etat et d'homme tout court de Senghor.

Le premier thème de cet après-midi porte sur la marche à l'indépendance et couvre les années 1956 à 1960. Le premier intervenant est M. Pierre Messmer, Premier ministre sous la présidence de Georges Pompidou. M. Messmer, vous avez la parole pour quinze minutes.

**TROISIÈME THÈME : LA MARCHÉ À L'INDÉPENDANCE
(1956 – 1960)**

1958 – 1960 : Du rêve à la réalité ...

par

PIERRE MESSMER¹

Que Léopold Sédar Senghor ait, dès 1945, pensé à l'indépendance, quoi de plus naturel de la part d'un des trois inventeurs du concept de Négritude ? Et cela, dans un monde où le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est un principe universellement accepté.

Sa marche vers l'indépendance a été pacifique mais difficile et les difficultés sont venues des Africains, au moins autant que du colonisateur.

Pour le comprendre, il faut remonter aux élections législatives du 2 Janvier 1956, à la suite desquelles le gouvernement Edgar Faure sera remplacé, le 26 Janvier, par le gouvernement Guy Mollet.

Senghor avait été secrétaire d'état à la présidence du Conseil ; avant lui, sous la IV^{ème} République, un seul Africain, Lamine Gueye, lui aussi Sénégalais, l'avait été pendant un mois dans le gouvernement Léon Blum, du 18 décembre 1946 au 16 janvier 1947. Senghor s'était intéressé aux projets de réforme des Territoires d'Outre-Mer et il l'avait fait dans l'esprit du congrès tenu à Bobo-Dioulasso, en Haute-Volta, par les Indépendants d'Outre-Mer, en 1953. Il proposait notamment la création de Conseils de gouvernement fédéraux, à Dakar et à Brazzaville.

¹Membre de l'Académie française, Chancelier de l'Ordre de la Libération. Avant d'être le ministre des Armées du Général de Gaulle (1960 - 1969), le ministre d'Etat chargé des DOM-TOM (1971 – 1972), puis le Premier Ministre de Georges Pompidou (1972 – 1974), Pierre Messmer, docteur en droit et breveté de l'ENFOM, fut, entre autres fonctions, gouverneur de la Mauritanie (1952), de la Côte d'Ivoire (1952 – 1956), directeur de cabinet de G. Defferre (1956), haut-commissaire au Cameroun (1956 – 1958), en AEF (1958) et en AOF (1958 – 1959).

Les élections de janvier 1956 marquent une double défaite pour Senghor : en Métropole, le MRP auquel les Indépendants d'Outre-Mer sont apparentés passe dans l'opposition et, en AOF, les sept députés RDA et les deux socialistes sont plus nombreux que les six indépendants.

Senghor sort du gouvernement où entre son adversaire Houphouët-Boigny en qualité de ministre délégué auprès du Président du Conseil.

En même temps, Gaston Defferre, nommé ministre de la France d'Outre-Mer, décide de faire voter rapidement une loi-cadre accordant l'autonomie interne aux territoires d'Outre-Mer : ce sera la loi du 23 Juin 1956¹ qui ne plaît pas du tout à Léopold Senghor. Pour l'essentiel, elle consiste à élargir les compétences des Assemblées Territoriales élues au suffrage universel et à créer, dans chaque territoire, un conseil de gouvernement dont le vice-président - qui deviendra en 1958 président - est élu par l'Assemblée qui peut le renverser. En revanche, rien n'est prévu pour les gouvernements généraux des deux fédérations AOF et AEF qui ne gardent que les services communs et un rôle de coordination.

Dans le débat parlementaire, les critiques de Senghor portent principalement sur ce point : « *Vous balkanisez l'Afrique, dit-il, vous allez à l'encontre de son aspiration à l'unité* ». Il s'abstiendra dans le vote, sous prétexte que ces réformes ne sont – je le cite – que « *bonbons et sucettes* ». Il exagère un peu.

Son combat n'est pas terminé car la loi-cadre sera suivie d'une vingtaine de décrets d'application : les premiers datent du 3 décembre 1956 mais les derniers ne seront publiés que le 22 juillet 1957, plus d'un an après le vote de la loi.

Senghor convoque, à Dakar, un congrès des Indépendants d'Outre-Mer, du 11 au 13 janvier 1957. Une « Convention africaine » est fondée qui réclame aussitôt la création en Afrique française de « *deux fédérations qui constitueront deux états susceptibles d'être intégrés dans la République fédérale* ». Pourquoi Senghor tient-il tellement à la fédération ?

¹Votée à l'Assemblée par 487 voix contre 99.

D'abord, et essentiellement, pour une raison politique : la "*balkanisation*" fera éclater la grande et forte AOF en huit petits Etats faibles¹ aux frontières tracées par le colonisateur et contestables car tenant mal compte des solidarités ethniques.

Mais aussi parce que la Fédération profite beaucoup au Sénégal. Senghor ne le dit pas mais Houphouët insiste sur ce point et il n'a pas tort.

Dernier Gouverneur Général de l'AOF, j'ai été chargé en 1959 de la dévolution des biens de la Fédération. Un rapport montre que les investissements immobiliers réalisés en AOF de 1930 à 1958 s'élèvent à quinze milliards de francs dont huit milliards ont été dépensés dans la seule ville de Dakar.

Senghor continue à se battre et il a l'espoir de réussir car deux territoires seulement sur huit sont irrévocablement hostiles à la Fédération : la Côte d'Ivoire, lasse de servir de « vache à lait » et la Mauritanie où la majorité arabo-berbère blanche refuse d'entrer dans un état fédéral dominé par les noirs.

Houphouët n'arrive pas à convaincre son parti de le suivre : au congrès de Bamako, en 1957, dix sections territoriales du RDA sont représentées par deux cent cinquante quatre délégués. Seul le Gabon de Léon M'Ba appuie Houphouët ; tous les autres sont fédéralistes, avec Sékou Touré qui est élu vice-président.

En cette même année 1957, les syndicats africains se détachent des syndicats métropolitains et constituent, lors de leur conférence intersyndicale du 13 Janvier « L'Union Générale des Travailleurs d'Afrique Noire » (UGTAN) dont le président est Abdoulaye Diallo, vice-président de la Fédération Syndicale Mondiale, entièrement et directement contrôlée par Moscou. Il réclame la Fédération et l'indépendance immédiate.

Sur le terrain, la politique fédéraliste de Senghor est donc soutenue par la majorité des dirigeants africains, politiques et syndicaux qui espèrent entraîner derrière eux la masse rurale indifférente.

¹Sénégal, Mauritanie, Guinée, Soudan (Mali), Côte d'Ivoire, Haute-Volta (Burkina Faso), Niger et Dahomey (Bénin)

Tout change avec le retour au pouvoir du Général de Gaulle en mai 1958. Le projet de Constitution tient compte de la volonté de Félix Houphouët, ministre d'Etat, mais il ne ferme pas la porte aux fédéralistes. L'article 76 prévoit que les territoires qui auront adopté la Constitution devront, s'ils décident de changer de statut, choisir de devenir ou bien départements d'Outre-Mer ou bien Etats membres de la Communauté, groupés ou non. Les regroupements sont donc possibles mais seulement s'ils sont volontaires : la France ne les imposera pas.

Senghor va se trouver dans une situation très inconfortable.

Le Parti du Regroupement Africain (PRA) qu'il préside tient son congrès à Cotonou du 25 au 27 juillet 1958 et réclame l'indépendance immédiate, c'est-à-dire une réponse négative au référendum constitutionnel qui aura lieu le 28 septembre. Que dire aux Sénégalais qui semblent divisés ? Et il faut décider rapidement puisque le Général de Gaulle terminera sa tournée africaine à Dakar, le 26 août, dans moins d'un mois.

Il choisit une solution peu glorieuse : le silence et l'absence. Ce jour-là il est à Vichy, en compagnie de Mamadou Dia, sous prétexte de cure thermale, tandis que de Gaulle s'adresse à la foule réunie en fin d'après-midi Place Protet (aujourd'hui Place de l'Indépendance). Aux porteurs de pancartes groupés au fond de la place revendiquant « *Indépendance immédiate* », « *Nation fédérale africaine* », « *Unité africaine* », "Je veux, s'écrie-t-il d'une voix sonore diffusée par une sono bien réglée, *dire ceci : s'ils veulent l'indépendance, qu'ils la prennent le 28 septembre* ».

Le lendemain, de Gaulle, plutôt pessimiste, quitte Dakar pour Alger mais le ministre de la France d'Outre-Mer, Bernard Cornut-Gentile reste encore deux jours. Il a été gouverneur général de l'AOF, quelques années plus tôt, et connaît bien le Sénégal. Il pense, comme moi, que les Sénégalais approuveront la Constitution, malgré les opposants et le silence de Senghor. Lamine Gueye et ses amis socialistes y sont favorables et les chefs religieux, très influents, n'aiment pas les porteurs de pancartes. Le ministre invite Seydou Nourou Tall, Ibrahima Nyasse, grand marabout de Kaolack, Falidou M'Backé, Khalife général et chef indiscuté des Mourides, Ahmed Tidiane Sy, chef des Tidjanes. En accord avec eux, il rend publique

leur décision favorable qui devient ainsi irrévocable. Pour les remercier, il leur fait quelques promesses qu’il me reviendra de tenir.

Quand Senghor rentre à Dakar quelques jours plus tard, il lui est facile de prendre ouvertement parti en faveur de la ratification du projet de Constitution qui sera voté par une très large majorité de Sénégalais¹.

En application d’une ordonnance du 7 octobre 1958, les territoires ayant approuvé la Constitution, c’est-à-dire tous les territoires français d’Afrique, à la seule exception de la Guinée devenue indépendante par son vote négatif, doivent choisir dans un délai de quatre mois leur futur statut. En AOF et en AEF, tous choisissent le statut d’Etat membre de la communauté.

En application de l’article 76 de la Constitution, Senghor et Modibo Keita décident d’unir le Sénégal et le Soudan français dans une fédération qui prend le nom de Mali.

Dans la forme que lui avait donnée la Constitution de 1958, la Communauté ne vivra pas longtemps : le 11 septembre 1959, Madagascar et le Mali réclament l’indépendance dont la Guinée de Sékou Touré les fait rêver. Ils renouvellent leur demande lors de la sixième réunion du Conseil Exécutif de la Communauté, à Saint-Louis le 12 décembre. De Gaulle y était prêt et les prend au mot. A Dakar, le 13 décembre, devant l’Assemblée fédérale du Mali réunie sous la présidence de Senghor dans ce qui avait été la salle du Grand Conseil de l’AOF, il annonce sans regret : « *Le Mali et, avec lui les Etats qui le composent vont accéder, avec l’appui, l’accord et l’aide de la France, à la souveraineté internationale* ».

Dans trois semaines commencera 1960, l’année des indépendances. Le Mali n’y survivra pas longtemps : il éclatera moins d’un an après sa formation. Peut-être Senghor et ses amis comprirent-ils enfin que les grandes fédérations d’AOF et d’AEF, créations de la France, ne pouvaient pas survivre à la souveraineté française, à son administration et à son armée.

*

¹Référendum du 28 septembre 1958. Sénégal : Inscrits 1 110 823 – Exprimés 893 272 – Oui 870 362 – Non 22 910

* *

Les échecs ont souvent des conséquences désastreuses. Tel n'a pas été le cas pour Léopold Sédar Senghor. Son utopie d'une fédération africaine d'Etats centrifuges morte et enterrée, il s'est consacré au Sénégal dont il a été le premier président, et un grand président.

Sa volonté intacte d'unir les hommes s'est appliquée à un terrain plus vaste que l'Afrique. Il proposera et fera accepter la belle idée d'organiser la francophonie.

Le rêve est devenu réalité.

Les chemins des indépendances

par

JEAN FOYER¹

Dans la conclusion de sa communication, M. Pierre Messmer a rappelé que l'indépendance de l'Afrique subsaharienne avait été l'histoire d'un duel entre deux personnalités dominantes, Léopold-Sédar Senghor et Félix Houphouët-Boigny, celui du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, de Dakar et d'Abidjan.

Lors du retour du général de Gaulle aux affaires en juin 1958, les positions de l'un et l'autre sont parfaitement tranchées.

Léopold Sédar Senghor, depuis le vote de la loi-cadre, mène campagne contre la « balkanisation » de l'Afrique noire francophone et milite en faveur de l'unité africaine. En réalité, il ne voit guère d'unité possible pour le moment qu'entre les deux groupes de territoires dessinés pour la commodité de l'administration. La revendication est, depuis deux ans, celle de l'exécutif fédéral, sur le modèle de celui instauré par la loi-cadre, dans chacun des territoires d'outre-mer groupés. L'institution d'un conseil de gouvernement à Dakar et à Brazzaville préparerait ces groupes de territoires à devenir des Etats indépendants qui pourraient ensuite constituer avec la République française une confédération d'Etats. Senghor a lancé le terme de « *Commonwealth à la française* », qui n'aura aucun retentissement.

Félix Houphouët-Boigny ne veut plus entendre parler de l'AOF et de Dakar, ni par conséquent de l'exécutif fédéral. La loi-cadre a décentralisé à l'échelon des territoires d'outre-mer. Elle est déjà bien proche de l'autonomie. Entre ces collectivités autonomes et la République française, Houphouët-Boigny souhaite la formation d'une fédération. Son souci majeur est celui du développement des pays africains. Il ne sera possible, pense-t-il, qu'à l'aide d'un appui massif des Etats développés. Pour décider la France à soutenir l'effort nécessaire, il est indispensable de maintenir avec celle-ci des liens forts et étroits. Seule une fédération peut les conserver.

¹Membre de l'Institut. Ancien secrétaire d'Etat aux relations avec les Etats de la Communauté et ancien Garde des sceaux (1962-1967).

La promulgation de la loi-cadre a été suivie du renouvellement de l'ensemble des assemblées territoriales. Le Rassemblement Démocratique Africain (RDA), fédération de partis territoriaux que préside Houphouët-Boigny, a emporté la majorité dans le plus grand nombre des assemblées. Tous les lieutenants de l'homme d'Etat ivoirien ne sont pas cependant insensibles à la perspective de l'indépendance. Le Congrès tenu par le RDA à Bamako, à l'automne de 1957, l'a montré. L'unité a été maintenue en adoptant une résolution non dépourvue d'équivoque.

De nouveau au pouvoir, le général de Gaulle est convaincu que l'heure est venue de franchir une étape dans les relations de la France avec les pays d'Afrique. Depuis 1956, Félix Houphouët-Boigny a appartenu à tous les gouvernements. Le général de Gaulle le nomme ministre d'Etat, fonction importante, car le projet de Constitution, dont la présentation est confiée au Gouvernement, sera préparé par un comité interministériel composé du Président du Conseil, des quatre ministres d'Etat et du Garde des sceaux .

Le général de Gaulle, à l'instigation sans doute de Georges Pompidou, voudrait donner aussi une place à l'autre grande tendance africaine. Il fait offrir un secrétariat d'Etat à Senghor. Celui-ci hésite, semble faire des manières. Le général n'insiste pas.

Depuis le discours de Bayeux¹, Charles de Gaulle a réclamé une réforme des institutions. Il met la révision constitutionnelle au premier rang du programme de son gouvernement. Elle est à ses yeux la condition de toutes les réformes. Le gouvernement dépose un projet de loi constitutionnelle instituant une procédure exceptionnelle de révision et soumettra au référendum un projet de constitution arrêté après avis d'un comité consultatif constitutionnel et de l'Assemblée générale du Conseil d'Etat.

¹Discours de Bayeux : le 16 juin 1946, le général de Gaulle choisit la ville où le 14 juin 1944 il avait installé le premier commissaire de la République pour prononcer un important discours sur « *ce que devrait être notre Constitution, étant donné ce que sont notre peuple et notre temps.* » (*Mémoires d'espoir. Le Renouveau*). « *Arbitre au-dessus des contingences politiques* », le chef de l'Etat doit, selon lui, être « *le garant de l'indépendance nationale* ». Une deuxième chambre devrait par ailleurs être instituée où siègeraient « *des représentants des organisations économiques, familiales, intellectuelles, pour que se fasse entendre, au-dedans même de l'Etat, la voix des grandes activités du pays.* » Si cet appel au « *salut* » de la nation n'obtint pas les effets alors escomptés par son auteur, « la Constitution de Bayeux » sert de base à celle de la Vème République.(NdE).

Au cours de la discussion du projet qui deviendra la loi constitutionnelle du 3 juin 1958, le gouvernement accepte d'en compléter le texte en énonçant les principes que le projet de Constitution devra mettre en œuvre. Le cinquième principe est ainsi énoncé : « *La Constitution doit permettre l'organisation des rapports de la République avec les peuples qui lui sont associés* ». A la lettre, le gouvernement est invité à élaborer des règles de procédure. La fin de la IVème République a été empêtrée par les textes de 1946. Il apparaîtra bientôt qu'il faut aller plus loin et proposer, dans la future Constitution elle-même, de nouveaux rapports entre la France continentale et l'outre-mer.

S'engage alors entre les deux protagonistes, une grande partie. Houphouët-Boigny remporte la première manche avec la Constitution. La Fédération naît sous le nom de « Communauté ». Senghor gagne la seconde avec l'indépendance dans la Communauté renouvelée.

Houphouët-Boigny est le vainqueur de la belle, l'indépendance sans communauté. Mais aucun des deux ne réussit à faire triompher sa thèse fondamentale. Ni fédération, ni unité africaine.

La première manche ou la communauté institutionnelle

L'élaboration du projet de Constitution est menée bon train. Le Garde des sceaux Michel Debré remplit la fonction de rapporteur devant le comité interministériel. Pour préparer les textes, il a réuni au ministère de la Justice un groupe de travail auquel ont été appelés des maîtres des requêtes au Conseil d'Etat en leur nom personnel, un représentant de chacun des ministres d'Etat, des ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de la France d'outre-mer et le doyen Jean Portemer. Raymond Janot, conseiller technique du Président du Conseil en est le vice-président. J'y représente le ministre d'Etat Houphouët-Boigny.

En vérité, durant un mois et demi, les membres du comité interministériel se sont occupés par priorité de corriger le parlementarisme et n'ont point traité de l'outre-mer. Lorsque arrive la date de l'envoi du projet au comité consultatif constitutionnel, pour l'outre-mer, rien n'est prêt.

Le Garde des sceaux est invité à présenter d'urgence un texte. Il le bâtit avec le concours de Jérôme Solal-Celigny et de moi-même

représentant le Président Houphouët-Boigny. Cet avant-projet bâti un peu à la hâte, énonce des principes et renvoie la mise en œuvre à des lois organiques. Houphouët-Boigny accepte cette méthode.

Au titre des collectivités territoriales, le texte que le comité interministériel adopte ouvre aux assemblées territoriales le choix entre trois statuts : devenir départements d'outre-mer, conserver le statut de territoires d'outre-mer ou devenir territoires membres de la Fédération.

Le titre relatif à la Fédération est assez squelettique. Il énumère les domaines de compétence de la Fédération, les uns obligatoires, les autres sous réserve d'accord particulier, reconnaît l'autonomie aux territoires fédérés, et pose quelques linéaments d'organisation. La Fédération est inégalitaire, ses membres, autres que la République française ne reçoivent pas le titre d'Etat.

Au conseil consultatif de l'Assemblée nationale de s'exprimer. La commission des territoires d'outre-mer y a envoyé Léopold Sédar Senghor, du groupe des Indépendants d'outre-mer, Gabriel Lisette, président du conseil de gouvernement du Tchad, qui appartient au Rassemblement Démocratique Africain, et Philibert Tsiranana, président du conseil de gouvernement de Madagascar. La commission du conseil de la République a délégué Lamine Gueye qui est socialiste. Les représentants du Président du Conseil et des quatre ministres d'Etat sont commissaires du Gouvernement.

Siègent au comité consultatif constitutionnel (CCC) d'anciens ministres de la France d'Outre-mer, Coste-Floret et Teitgen, et de hauts fonctionnaires de la France d'Outre-mer, tel le gouverneur Roland Pré.

Le CCC désigne deux commissions, dont l'une traitera de l'Outre-mer. Elle juge le projet gouvernemental très décevant et elle entreprend de l'améliorer. Senghor s'y emploie.

Il imagine d'abord de compléter l'option offerte aux TOM en ajoutant un quatrième parti, la Confédération. La commission le suit. Le gouvernement y est opposé. Si la Confédération est proposée, la majorité des territoires la préférera. Ce sera le désaveu d'Houphouët. Surtout, la Confédération, réunion des Etats indépendants, ne peut naître que d'une Convention. La formule proposée offrirait aux nouveaux Etats un contrat d'adhésion. Le CCC abandonne l'option pour la Confédération. Le débat Fédération-Confédération a été

exorcisé par un changement de terminologie. Le CCC, sur la proposition de Tsiranana, remplace le terme de fédération par celui de Communauté qui ne préjuge pas la nature, mais propose de donner aux membres de la Fédération le nom d'Etats, ce que le Gouvernement accepte.

Senghor revient alors à ses idées d'unité africaine. Il voudrait que l'option soit offerte aux groupes de territoires, et non distinctement à chaque TOM, ce dont Houphouët ne voulait à aucun prix. Finalement une formule intermédiaire est adoptée : les territoires exerceront leur option groupés ou non. Le texte définitif ratifie la formule.

Enfin, dans la longue discussion sur les compétences et l'organisation de la Fédération, Senghor bataille, soutenu par nombre de métropolitains.

De ce moment, Senghor, très ferme dans ses idées, livre bataille à propos de la reconnaissance du droit à l'indépendance. Il obtient satisfaction du général de Gaulle au Conseil, entendu par le CCC. Au cours de son tour d'Afrique, le Président donne un sens au vote sur le projet de Constitution dans les TOM. Le rejet de la Constitution signifiera le choix immédiat de l'indépendance. Quant au retrait ultérieur que le CCC avait prévu, le texte définitif l'autorise, sans condition de délai, par un vote de l'Assemblée législative de l'Etat, confirmé par un référendum local.

Si la doctrine d'Houphouët-Boigny l'a emporté, d'une fédération inégalitaire, mais qui pourra évoluer, Senghor avait obtenu sur l'option groupée et la reconnaissance du droit à l'indépendance des satisfactions justifiant un ralliement qui ne vint pas expressément. M. Messmer, qui assista à la réception du général de Gaulle à Dakar, a rappelé l'absence de Senghor et de Mamadou Dia, qui ne firent point campagne pour le oui.

Mais la Guinée fut seule à rejeter le projet de Constitution. La France la reconnut comme Etat indépendant. Le refus de ce pays avait tué la Communauté avant qu'elle fût organisée.

Le Sénégal, qui avait largement adopté le projet de Constitution, n'attendit point d'avoir regroupé d'autres territoires pour exercer l'option. Il l'exerça non groupé et devint Etat membre de la Communauté.

Pas pour longtemps.

L'indépendance dans la Communauté rénovée

S'ils n'avaient pas réalisé un groupement avant d'exercer l'option en faveur du statut d'Etat membre de la Communauté, Sénégalais et Soudanais cherchèrent ensuite à regrouper, en une fédération primaire, la majorité des Etats de l'ex-AOF. Ils crurent un moment rallier la Haute Volta, aujourd'hui Burkina Faso, et le Dahomey, aujourd'hui Bénin. Le Président du Conseil du gouvernement de Haute Volta annonça la naissance de la fédération primaire avec un certain enthousiasme.

La Côte d'Ivoire veillait au grain. La Haute Volta était trop liée économiquement à la Côte d'Ivoire pour s'en séparer. Elle abandonna la fédération avec autant de spontanéité qu'elle y avait adhéré. Le Dahomey qui, de ce moment, n'avait plus de frontière commune avec le binôme Sénégal-Soudan se retira à son tour. La Fédération du Mali se constitua entre deux Etats, le Sénégal et le Soudan. Elle n'était pas viable. L'ambition de l'Unité africaine s'était réduite. Sa réalisation limitée n'avait même pas la promesse de la durée.

Si les électeurs du Sénégal et du Soudan avaient approuvé la constitution de la Communauté à des majorités considérables, les dirigeants n'avaient cessé d'être taraudés par la tentation de l'indépendance. Près d'eux, la Guinée apparaissait comme le pays qui avait dit non. Sékou Touré était adulé par les Etats marxistes et les Etats en développement.

L'indépendance était à la portée des dirigeants. Les Soudanais l'eussent volontiers décidée par la procédure prévue par la Constitution, avec sortie de la Communauté.

Chez les Sénégalais, ni Senghor ni Mamadou Dia ne souhaitaient une proclamation unilatérale d'indépendance. Ils tenaient pour nécessaire le maintien de l'aide procurée par la Communauté.

Comme la Fédération du Mali était constituée, les fonctions furent partagées entre Soudanais et Sénégalais. Modibo Keita reçut la présidence du gouvernement, Léopold Sédar Senghor la présidence de l'Assemblée fédérale. Ce dernier, prenant le fauteuil de la présidence, proposa une autre procédure d'accession à l'indépendance.

A son article 78, la Constitution de la Communauté prévoyait des transferts de compétences de la Communauté aux Etats membres. Senghor propose que la Fédération du Mali sollicite le transfert, une à une des compétences de la Communauté. Les ayant obtenues, elle manifesterait la volonté de demeurer membre de la Communauté, devenue Confédération, selon son idée de Commonwealth à la française.

L'idée de Senghor prévaudra. Selon la procédure des transferts de compétences, la Fédération du Mali deviendra indépendante, mais à un rythme tout autre que celui qu'il avait préconisé. Le transfert sera opéré globalement en une fois.

Le 1^{er} juillet 1959, le général de Gaulle remettait aux chefs du gouvernement des Etats membres, le drapeau de la Communauté, drapeau tricolore dont la hampe était surmontée d'un emblème dessiné par Malraux, deux mains jointes. Le 15 juillet 1959, la mise en place des institutions de la Communauté s'achevait par la réunion du Sénat de la Communauté, qui adoptait, sur mon rapport, son règlement intérieur.

Au système politique communautaire, eût pu être appliqué ce jour-là le vers : « *Et monté jusqu'au faite, il aspire à descendre* ».

Dès le premier conseil exécutif qui suivit, Modibo Keita posa la question de l'évolution de la Communauté. Le général de Gaulle déclara qu'il était légitime de la poser, sans autre conclusion.

Le 13 septembre 1959, le Président de la Communauté recevait une délégation du Mali, à laquelle Senghor participait, demandant le transfert de la totalité des compétences et le maintien des avantages de la communauté. Le général de Gaulle ne répondit pas sur le champ. Il hésita. Certes, il n'avait pas prévu que la Communauté durerait longtemps. Il l'avait dit à Jean Mauriac avant que la Constitution fût adoptée, à Abidjan, le soir de la réception triomphale qu'il venait de recevoir. Mais il pensait qu'un temps suffisant d'autonomie était nécessaire à la préparation de l'indépendance. Michel Debré a rapporté dans ses mémoires comment il avait convaincu le Général, dans une longue conversation tenue à la fin de septembre, qu'il était nécessaire de passer à l'indépendance.

A la suite du Conseil exécutif de la Communauté tenu à Saint-Louis du Sénégal, le général de Gaulle annonça à Dakar qu'il

acceptait la procédure proposée par la Fédération du Mali (13 décembre).

Les choses allèrent bon train. Au cours d'une réunion des deux délégations française et malienne, sous la présidence de Michel Debré, il fut convenu de préparer trois sortes d'accord, un accord de transfert des compétences, des accords de coopération, qui seraient seulement paraphés pour être signés après l'indépendance et un accord portant sur les dispositions transitoires.

Restait à mettre au point les accords en question. Pour cette tâche, la délégation du Mali était présidée par Madeira Keita, homme dur et difficile, marxiste déterminé, qui, dans son for intérieur, ne souhaitait pas aboutir à un accord. Il eut préféré que par un coup d'éclat l'indépendance fût proclamée unilatéralement.

Cependant, une sorte de conseil des sages avait été placé auprès de la délégation. Senghor y participait et il oeuvra certainement au résultat satisfaisant des négociations. Du côté français, la délégation fut présidée par Louis Jacquinot durant le mois de janvier 1960 et par moi à partir du 5 février 1960. Je ne rencontrai qu'une difficulté avec Senghor à propos de l'accord sur l'enseignement supérieur.

Remonté par des universitaires français et par les fonctionnaires du ministère de l'Education nationale, Senghor se persuada que, si l'université de Dakar n'était plus administrée par les bureaux de la rue de Grenelle, les diplômes qu'elle délivrerait ne seraient pas reconnus. Il voulut que l'université continuât d'être administrée par le ministère français. Ce dernier l'encouragea. Je fis valoir aux délégués maliens que l'organisation souhaitée par eux serait contradictoire, absurde et ne tiendrait pas pendant deux ans. Ce qui devait arriver.

Une fois les accords signés ou paraphés, le 2 juin 1960, la révision de la Constitution de la Communauté était nécessaire. Le vote du Sénat de la Communauté clôtura la procédure. La Communauté renouée pouvait naître. Elle serait composée d'Etats tous indépendants, donc une confédération.

L'indépendance de la Fédération fut proclamée à Dakar, le 20 juin 1960 au cours d'une séance solennelle présidée par Senghor. Elle le fut sous la forme de l'adoption d'une loi malienne proclamant l'indépendance de la Fédération du Mali.

Resterait à préciser les traits de l'organisation et les compétences de la Communauté renouvée.

Senghor avait pris sa revanche et remporté la deuxième manche de la partie.

Mais sa victoire se révéla presque immédiatement comme une victoire à la Pyrrhus.

L'indépendance hors de la Communauté

La déclaration de Dakar avait profondément atteint Houphouët-Boigny. Sans doute n'était-elle pas pour lui une surprise. La doctrine malienne, plus exactement senghorienne, n'était ignorée de personne. Mais l'homme d'Etat ivoirien n'avait pas été préparé à l'entendre telle que le général de Gaulle l'avait adoptée. Il eut été politique de l'y associer. L'adoption proclamée apparaissait comme son désaveu.

Une réaction était inévitable, mais la nature en fut gardée secrète. Les quatre chefs de gouvernement des Etats de l'Entente qui s'était formée entre la Côte d'Ivoire, la Haute Volta, le Niger et le Dahomey, ne firent aucune déclaration. Les représentants de ces Etats au Sénat de la Communauté votèrent la révision de la Constitution de la Communauté, sans avoir élevé d'objection.

Quand tout fut consommé de ce côté, les Etats de l'Entente dévoilèrent leurs batteries. Ils demandèrent le transfert de toutes les compétences de la Communauté par voie conventionnelle, refusant la négociation d'aucun accord de coopération tant qu'ils ne seraient pas devenus indépendants et annonçant qu'ils refuseraient d'entrer jamais dans aucune communauté.

Ils manifestèrent, de plus, l'exigence que la procédure fût achevée en temps utile pour permettre son adhésion aux Nations Unies à la session d'automne.

La Fédération du Mali avait tué la Fédération, appelée communauté institutionnelle. L'Entente venait de tuer la Communauté renouvée. La Fédération du Mali avait voulu accéder à l'indépendance. Les Etats de l'Entente entendaient accéder à une indépendance plus parfaite que la leur.

Les efforts tentés, sur les instructions du Premier ministre pour rallier les gouvernants de l'Entente à la procédure malienne, furent

vains. Ils ne pouvaient réussir. La procédure voulue par l'Entente était la réponse du berger à la bergère. Elle avait été minutieusement calculée.

Dans la première semaine d'août 1960, les Etats de l'Entente furent reconnus indépendants sans avoir signé d'autre accord que celui portant transfert des compétences de la communauté.

La Mauritanie, qui avait accepté d'abord la procédure malienne, s'aligna sur la position de l'Entente. Au mois d'août 1960, la Fédération du Mali se disloqua, ses dirigeants soudanais furent renvoyés à Bamako. Le Soudan, se déclarant indépendant, prit le nom de République du Mali. Le Sénégal, appliquant les règles de la succession d'Etats, admit qu'il était lié, *qua in parte*, par les accords de coopération conclus avec la Fédération du Mali.

Que restait-il de la communauté rénovée ? La France et six Etats, Madagascar, Sénégal, Tchad, Centrafrique, Congo et Gabon. Le parti fut pris de ne pas l'organiser. Aucun de ses organes, Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement et Sénat interparlementaire consultatif, ne fut jamais convoqué, ni ses compétences précisées. La qualité de haut représentant continua d'être donnée aux ambassadeurs et une courte réception offerte à eux seuls le 1^{er} janvier. Puis, en 1964, le général de Gaulle ordonna que le titre de Président de la Communauté ne lui fût plus donné dans les lettres de pleins pouvoirs et de ratification. La Communauté était effacée de l'histoire.

*

* *

En conclusion de ce duel, les antagonistes, qui ne devinrent pas pour autant des ennemis, ne sont parvenus, ni l'un, ni l'autre, à faire prévaloir, pour quelques années, les grandes causes pour lesquelles ils avaient lutté. Chacun a démoli la construction voulue par l'autre.

Restent, de ces combats, des Etats indépendants dans les frontières léguées par la colonisation, frontières dont le maintien a été proclamé, par l'Assemblée générale des Nations Unies, comme l'un des principes du droit international nouveau.

C'était sans doute l'issue commandée par la nature des choses. A défaut d'être entièrement satisfaisante, et elle ne l'était certes point, elle avait le mérite d'être pacifique. Et ce n'était pas rien.

**De l'assimilation à l'association
et du combat pour l'Union française à l'indépendance**

par

AMADOU MAHTAR M'BOW¹

Dans son témoignage fait à l'occasion de la célébration du 90^{ème} anniversaire de Léopold Sédar Senghor intitulé « Senghor : père fondateur de la francophonie », Maurice Druon, mon confrère à l'Académie du Royaume du Maroc, rapporte que, « *à la fin de l'entretien historique qu'il eut avec le général de Gaulle, au cours duquel celui-ci lui exprima son accord à l'indépendance du Sénégal, Léopold Sédar Senghor, avant de se retirer, dit : « Et maintenant ce qui importe, Monsieur le Président, c'est de penser à la manière dont vont être maintenus les liens de mon pays avec la France et sa culture² ».*

Nul ne peut dire ce qu'a pu ressentir, à l'instant, l'homme dont le destin avait été si intimement lié à la France et qui avait cherché tout au long de sa vie à concilier sa double fidélité à l'Afrique qui l'avait vu naître et lui avait donné cette culture première qui vous marque à jamais, et à cette France qui lui avait ouvert les horizons d'une autre culture, ou plutôt d'autres cultures, qu'il avait su si admirablement intérioriser, et fait de lui, certes grâce à son travail opiniâtre, le premier Africain, le premier Noir, agrégé de l'Université.

On peut présumer qu'il éprouva un sentiment de fierté d'avoir accompli le rêve de tout colonisé, celui de voir son pays accéder à la pleine souveraineté, et d'avoir eu, ainsi, raison contre ceux, qui comme moi, pensaient que le oui au référendum de septembre 1958 pourrait sceller pour longtemps notre dépendance. Mais sans doute éprouva-t-il, aussi, une certaine amertume.

En revisitant certains de ses écrits et en puisant dans les souvenirs d'une vie militante menée avec lui pendant les années cruciales de 1956 à 1958 puis dans le Sénégal indépendant de 1966 à

¹Ancien directeur général de l'UNESCO. Après s'être opposé politiquement à L.S. Senghor, A.M. M'Bow fut, de 1966 à 1970, l'un de ses ministres (Education nationale).

²Maurice Druon, *Présence Senghor*. Paris, Unesco, 1997, p.121

1970, je suis fondé à penser qu’au moment où il quittait le général De Gaulle, après l’entretien que rapporte Maurice Druon, un espoir s’évanouissait en lui, même s’il lui restait encore une espérance.

L’espoir qui s’échappait, c’était celui de voir la France constituer avec ses anciennes colonies, rendues à leur liberté et regroupées dans des entités politiques régionales viables, un grand ensemble politique et culturel intercontinental, susceptible de faire valoir dans le monde les idéaux de progrès, de paix, de justice et de fraternité, d’humanisme pour tout dire, qui avaient fait le renom de certains de ses meilleurs penseurs.

Les fédérations de l’AOF et de l’AEF, pour ne parler que de celles-là, avaient été dissoutes contre son gré, et l’unité des Africains, qu’il considérait comme préalable à toute indépendance, était loin de se réaliser.

L’espérance qui demeurait sans doute encore était que la Communauté, issue du référendum de 1958, offrît un cadre institutionnel susceptible de favoriser, dans un monde plein d’incertitudes, la concertation et la coopération entre des nations devenues libres mais que l’histoire, parfois si tragique, avait longtemps unies, créant entre elles diverses affinités.

Car Senghor a cherché toute sa vie, dans ses écrits et dans son action, par la culture et par la politique — qu’il ne séparait pas — à ancrer l’Afrique à la France, et à lier intimement le destin des peuples de France et de ceux de l’Outre-mer, et d’Afrique, en particulier.

Si les années 1956-1960, sur lesquelles devrait porter cette brève réflexion, ont été celles où plusieurs facteurs ont accéléré le processus d’indépendance, il me paraît utile pour en comprendre la genèse de rappeler brièvement, eu égard à la situation coloniale, quelques uns des temps forts qui ont marqué le cheminement de la pensée et de l’action de Léopold Sédar Senghor.

Il y eut, tout d’abord, la première conférence publique qu’il donna le 17 septembre 1937 à la Chambre de Commerce de Dakar. S’exprimant sur le « Problème culturel en AOF », il avança des idées qui feront date. Analysant, brièvement, les effets de la colonisation sur les cultures africaines, il déclara, en effet, devant un parterre de hauts fonctionnaires coloniaux et d’Africains dits « évolués » que « *si nous*

voulons survivre, la nécessité d'une adaptation ne peut nous échapper : d'une assimilation. Notre milieu n'est plus ouest-africain, il est aussi français, il est international, pour tout dire, il est afro-français. »

Et il pose comme principe fondamental que « *l'étude de l'Afrique occidentale et de la France doit constituer les deux pôles de l'enseignement en AOF et que ce bicéphalisme se retrouvera à tous s degrés.* » Il préconise le *bilinguisme*, en d'autres termes l'utilisation des langues africaines dans l'enseignement public, alors que la doctrine coloniale officielle était le bannissement de tout parler africain dans l'enceinte des écoles françaises d'Afrique. Il y voit un *intérêt social* : le rapprochement des élites de leur peuple, et surtout un *intérêt culturel* : « *les intellectuels ont mission de restaurer les valeurs noires dans leur vérité et leur excellence (...)*¹ ».

Après la deuxième guerre mondiale, au cours de laquelle nos destins ont failli se croiser à Poitiers où il était prisonnier et où, soldat moi-même, j'ai failli être repris, par les Allemands en franchissant, clandestinement, le 16 juillet 1940, la ligne de démarcation séparant la zone occupée de la zone libre, il revient sur la question culturelle et livre sa première réflexion sur le contenu politique de l'Empire, de l'Empire français, il va sans dire.

A la suite de la Conférence de Brazzaville, de la naissance de l'Organisation des Nations Unies qui proclame le principe de la libre détermination des peuples, deux courants semblaient se dessiner alors chez les théoriciens de la colonisation : l'un favorable à une évolution vers l'assimilation, l'autre vers l'association.

Dans un écrit intitulé « *Vues sur l'Afrique Noire, ou assimiler, non être assimilés* » publié en 1945, il analyse les deux courants et réplique, d'abord à ceux qui prétendent que les Négro-Africains sont des « primitifs » auxquels la colonisation a apporté la Civilisation » : « *Vous nous avez apporté votre civilisation. Laissez-nous y prendre ce qu'il y a de meilleur, de fécondant, et souffrez que nous vous rendions le reste*² ».

¹Texte repris dans *Liberté 1* (Paris, Seuil, 1964), p.14 et 19. Souligné par L.S. Senghor.

²*Ibid.*, p.40

Il considère que le fait colonial, « *fait historique* », est le contact de deux civilisations. Et qu'il faut transcender la fausse antinomie « *association ou assimilation* » et dire « *assimilation et association* ». Et citant Lyautey : « *la coopération exige qu'on soit deux* », il précise : « *Non deux abstractions, ni simplement deux présences matérielles, mais deux personnes au sens moral et juridique du mot (...). Force leur est, cependant, puisqu'ils doivent travailler dans une communauté de vues et d'intérêts, de s'assimiler réciproquement leurs idées, chacun devant, en même temps, s'adapter à la nature et aux habitudes de son co-associé¹* ».

« *Il n'est pas question pour la Métropole, d'adopter les coutumes et institutions indigènes. Elle doit néanmoins, en comprendre l'esprit (...). Il est surtout question, pour la Colonie, de s'assimiler l'esprit de la civilisation française. Il s'agit d'une assimilation active et judicieuse, qui féconde les civilisations autochtones et les fasse sortir de leur stagnation (...). Il s'agit d'une assimilation qui permette l'association. C'est à cette seule condition qu'il y aura « un idéal commun » et « une commune raison de vivre » à cette seule condition un Empire français²* ». Et cette communauté impériale, il en esquisse les contours : « *Les « nations coloniales seraient constituées sur la base des fédérations actuelles : Afrique du Nord, AEF., AOF, Antilles, Indochine, Madagascar* ». Chacune d'entre elles serait dotée d'une Assemblée fédérale. « *Le Gouverneur général, nommé par la Métropole, aurait seul le pouvoir exécutif et le droit d'initiative en matière législative, mais il lui faudrait le soutien de l'Assemblée fédérale pour que ses projets pussent avoir force de loi. Dans la Métropole, siégerait un « Parlement impérial » qui grouperait les représentants de la Métropole et ceux des Colonies. Ce Parlement s'occuperait de tous les problèmes d'intérêt général : Défense impériale, Affaires extérieures, etc..³* ».

C'est en 1945 que sont publiées ces lignes, dans un ouvrage intitulé *La Communauté impériale française*, aux Editions Alsatia, à Paris. Léopold Sédar Senghor, professeur à l'Ecole Nationale de la France d'Outre-mer depuis l'année précédente, est désigné cette année-là pour participer aux travaux de la commission présidée par le

¹*Ibid.*, p.44-45

²*Ibid.*, p.45

³*Ibid.*, p.60

Guyanais Gaston Monnerville, dont l'objectif est d'étudier la représentation des colonies dans la future Assemblée constituante.

Il est désormais de plain-pied sur la scène politique à la fois africaine et française qu'il ne quittera plus jusqu'à l'avènement de la V^o République.

Elu, en 1945, député du Sénégal à la première Constituante et constamment réélu, il sera de tous les débats sur les questions constitutionnelles, certes, mais aussi sur toutes celles qui concernent l'Outre-mer, et plus particulièrement l'Afrique, qu'elles soient d'ordre politique, économique, social ou culturel.

En août 1946, il donne une interview au journal « *Gavroche* »¹, alors que les débats battent leur plein sur « la question coloniale », les tenants du statu quo cherchant à remettre en cause, pour ce qui concerne l'Outre-mer, tous les acquis démocratiques de la Libération. Ils s'opposent, notamment, à tout changement sur le statut des personnes et à toute extension des droits politiques aux indigènes qu'ils n'étaient pas loin de considérer comme des êtres inférieurs.

Il revient donc sur le sentiment de supériorité raciale que donne aux colons la position de dominateurs et s'insurge contre le régime de l'indigénat qui établit des lois d'exception. « *Tout cela doit disparaître, insiste-t-il. Le problème a deux aspects à ses yeux. « L'un négatif : nous ne voulons plus être des sujets, ni subir un régime d'occupation. Donc, lutte contre le racisme. L'autre positif : nous réclamons l'égalité des droits. »*

C'est pourquoi, ajoute-t-il « *en attendant une indépendance complète, nous préconisons la solution d'une fédération dans le cadre de l'Union française, réalisable à présent. Cela nous permettrait d'assimiler rapidement certaines techniques modernes et de préparer les cadres qu'exigera l'établissement d'une autonomie à quoi nous sommes sûrs d'accéder. Car le colonialisme de la vieille école est définitivement révolu – et condamné. »*

¹« *Gavroche* » : hebdomadaire socialisant fondé clandestinement pendant la seconde guerre mondiale par Marcel Bidoux. Le premier numéro à paraître au grand jour (en fait le n°11) fut celui du 9 novembre 1944 ; le dernier, celui du 26 mai 1948 (n°191). Directeur : René Lalou puis Jean Texcier ; rédactrice en chef : Jacqueline Lenoir. C'est en 1946 précisément que « *Gavroche* » connut son tirage maximum (80.000 exemplaires).(NdE).

A la question de savoir si c'était là le mot de la fin, il se recueille un instant, hésite, selon le journaliste qui l'interroge, puis, d'une voix ferme, dit : « *Non pas tout à fait, car je voudrais conclure en assurant les Blancs de notre volonté inébranlable de gagner notre indépendance et qu'il serait aussi sot que dangereux pour eux de vouloir faire marche arrière. Nous sommes prêts, s'il le fallait en dernier recours, à conquérir la liberté par tous les moyens, fussent-ils violents. Je ne pense pas que la France qui vient d'éliminer le racisme hitlérien puisse nous reprocher cette décision¹ ».*

C'est la première fois, à ma connaissance, que Léopold Sédar Senghor évoquait aussi nettement la question de l'indépendance. Et pour qui connaît son sens de la mesure, la maîtrise qu'il avait de lui-même et des mots qu'il emploie, son irritation, son exaspération même, devaient être grandes.

Je peux dire aujourd'hui que son cri du cœur traduisait, au moment où il le lançait, les sentiments de beaucoup d'entre nous, étudiants africains issus de l'armée de Libération et démobilisés en France après la guerre, non sans difficulté, du reste, pour y poursuivre des études.

Nous qui nous étions engagés à donner jusqu'à notre vie, s'il le fallait, pour la liberté des peuples de France et d'Europe de la tyrannie nazie et qui avions perdu beaucoup des nôtres dans les combats de la guerre, nous ne comprenions pas qu'on pût encore refuser à nos peuples la part de dignité qui leur revenait dans un monde où toute discrimination fondée sur la race ou sur la condition sociale devait être abolie à jamais.

La croyance en la possibilité d'une vie commune dans la liberté, la dignité et le progrès, était mise à rude épreuve par les attermoissements et les reculs qui paraissaient être les résultats des pressions exercées par des groupes d'intérêts prêts à sacrifier l'avenir, pour sauvegarder des positions et des privilèges qu'ils ne devaient qu'à leur situation de « colons » qui, à leurs yeux, leur conférait une supériorité qui n'avait d'autre fondement que racial.

L'indécence des propos de ceux qui se croyaient encore au XIX^e siècle n'ont pas été sans influence dans la suspicion des

¹Liberté 2, (Paris, Editions du Seuil, 1971), p. 18.

étudiants africains à l'égard des partis métropolitains et du gouvernement français, ce qui a contribué à l'éveil d'un nationalisme africain qui ne cessera de se renforcer.

L'adoption des dispositions relatives à l'Union française, et qui feront l'objet du Titre VIII de la Constitution du 27 octobre 1946, semble avoir ouvert des perspectives nouvelles, même si les députés d'Outre-mer avaient dû renoncer, par souci de compromis, à leurs propositions initiales qui auraient pu donner aux institutions de l'Union une consistance qu'elles n'ont jamais eue, ce que regrettera plus tard Léopold Sédar Senghor.

S'exprimant devant l'Assemblée nationale, le 18 septembre 1946, au nom du groupe socialiste, il peut néanmoins dire: « *L'Union française, disait récemment l'un de nos collègues à la commission de la Constitution, ne doit pas être une prime à la sécession. Le meilleur moyen qu'elle ne le soit pas est d'en faire une maison familiale, où il y aura sans doute un aîné, mais où les frères et les sœurs vivront vraiment dans l'égalité.* »

En un mot, il ne faut pas faire de l'Union française, comme le rétorquait tel autre de nos collègues, une cage où personne ne voudrait entrer. Pour que l'Union française soit durable, il faut, et c'est ainsi que je résumerai la thèse du Parti socialiste, la fonder sur la liberté et l'égalité, conditions de la fraternité française¹ ».

Mais il s'inquiète bientôt du peu d'empressement que met le gouvernement à traduire dans les faits les dispositions du Titre VIII relatives aux organes de l'Union. Dans un débat à l'Assemblée nationale en date du 30 juin 1950, à l'occasion de l'investiture d'un des nombreux gouvernements de la IV^{ème} République, il rappelle opportunément que le gouvernement de la République est aussi celui de l'Union Française et qu'à ce titre la politique générale doit se référer aussi aux problèmes de cette Union.

Evoquant les événements mondiaux et notamment la situation en Indochine, en Tunisie, en Côte d'Ivoire où se passent de graves incidents, il interroge : « *Nous voudrions savoir si le Haut-Conseil de l'Union française, la troisième pièce de la trilogie, va être installé et*

¹*Ibid.*, p.28

quand, s'il y aura un ministère des Etats associés (...), si et quand les efforts de paix en Indochine vont enfin abouti¹ ».

En janvier 1952, devant l'Assemblée nationale, il constate encore : *« On a l'habitude de dire que, dans l'Union française, le gouvernement est toujours en retard d'une réforme. Je dirais plutôt qu'il se trompe toujours d'une réforme.*

« On offre, aux Etats associés d'Indochine, l'autonomie interne que réclament les protectorats d'Afrique du Nord et, à ceux-ci, le développement économique et social que, depuis des années, nous ne cessons d'implorer (...) Notre rêve est de voir la Tunisie et le Maroc entrer dans l'Union française ; mais, pour cela, il faut engager des conversations dans ce sens² ».

Après l'accord conclu avec le Laos en 1953, il déplore, devant l'Assemblée nationale, qu'on n'ait pas accordé au Maroc et à la Tunisie ce qu'on a consenti trop tard à l'Indochine.

En juillet 1953, dans son rapport au V^o congrès du Bloc démocratique sénégalais, le BDS, qu'il avait formé en 1948 après avoir démissionné de la SFIO³, il déclare encore : *« Nous sommes, par vocation des fédéralistes (...) [la fédération étant] « le système qui établit l'égalité entre les pays, partant, entre les races⁴ ».*

« Au sein de l'Union française, organisée en fédération souple — ou en confédération —, existerait, à côté des royaumes ou républiques d'Asie et d'Afrique, une République fédérale française établie selon le modèle occidental comme la Suisse, le Canada ou l'Allemagne (...)⁵ ».

En intervenant dans le débat sur l'investiture du gouvernement de Mendès France, le 17 juin 1954, il rappelle au nom des Indépendants d'Outre-Mer : *« Ce que veulent les citoyens d'outre-mer, c'est l'application loyale, stricte, de la Constitution du 27 octobre 1946, dans son esprit, mais surtout dans sa lettre et, plus précisément de deux dispositions énoncées dans le Préambule : d'une*

¹*Ibid.*, p.76

²*Ibid.*, p.92

³Bloc démocratique sénégalais (BDS) : voir note 1, page 4

⁴*Liberté 2, op. cit.*, 103. Souligné par Senghor.

⁵*Ibid.*, p.105

part, la gestion autonome des affaires locales par les représentants légitimes de chaque territoire et de chaque groupe de territoires ; d'autre part, la coordination des économies de l'Union française par un exécutif qui ne soit pas uniquement métropolitain dans sa composition ni dans ses objectifs. »

Il souhaite, qu'en « *tenant compte de la grande réalité du XX^e siècle, qui est la coexistence, le Parlement aménage par étapes « notre « République une et indivisible » en « République une et indissoluble, mais fédérale¹ ».*

De juin 1954 à juin 1955, il porte sa réflexion sur divers sujets en rapport avec le fédéralisme : « *l'Afrique et l'Europe* » dans lesquelles il voit « *deux mondes complémentaires* », la « *solution fédéraliste* » ; « *la Constitution de 1946 et le dynamisme de l'histoire* » ; « *une Union des Etats confédérés de France et d'Outre-mer* » ; « *une République fédérale française* », avant de faire paraître en juin 1955, dans un numéro spécial de « *La NEF*² » intitulé « *Où va l'Union française ?* », un article qu'il intitule : « *Choisir ou ne pas choisir* ».

« *Gouverner* », y dit-il, *c'est aussi « choisir »* mais l'option est fonction de la prévision. Et, il prévoit « *que, dans un monde en mouvement, dans dix ans, il n'y aura plus de « peuple dépendant ».* « *Les Britanniques le savent, en hommes du réel qu'ils sont. La Côte-de-l'Or, la Fédération du Nigeria, le Sierra Leone, la Fédération des Indes occidentales, la Fédération malaise et la*

¹*Ibid*, p. 144

²« *La Nef* » : revue politique et littéraire mensuelle fondée en juillet 1944 à Alger par Robert Aron (1898-1975) et Lucie Faure (1908-1977). Devenue trimestrielle à partir de 1952, elle aborde des sujets d'actualité puis, redevenue mensuelle en décembre 1956, elle contribue au débat d'idées alors que la France fait face à la guerre d'Algérie et aux dernières années de la IV^e République. Réticente vis-à-vis du retour au pouvoir du général de Gaulle, elle finit par soutenir sa politique algérienne. Trimestrielle de nouveau en janvier 1960, « *La Nef* » publie des cahiers thématiques sur des sujets d'actualité, notamment ceux qui intéressent les relations internationales. Elle cesse définitivement de paraître en 1981. Rien d'étonnant à voir L.S. Senghor collaborer à cette revue : depuis sa jeunesse parisienne, il est en effet l'ami d'Edgar Faure (1908-1988), le mari de Lucie, qui le fait entrer dans son gouvernement en 1955 et qui, le 29 mars 1984, prononcera le discours de sa réception à l'Académie française. (NdE).

Fédération de l'Afrique Centrale auront sans doute rejoint le statut politique de l'Inde, de Ceylan ou de l'Australie ¹ ».

Certes, la Conférence de Bandoeng, qui vient de se tenir, fait-il remarquer, fixe un délai plus large de vingt-cinq ans aux puissances européennes pour donner la « *liberté et l'indépendance aux peuples dépendants* », mais le temps presse pour entamer de réelles réformes. L'évocation de la Conférence l'amène à déplorer « *comme beaucoup de Français, l'injustice commise à l'égard de la France, dont on a voulu faire le bouc émissaire de la Conférence* ».

« Si la France, insiste-il, est bourgeoise, elle n'a jamais été raciste, elle est la moins « colonialiste » des puissances coloniales. Mais, ajoute-t-il, ce serait un aveuglement fatal que de sous-estimer la gravité de la menace et de ne pas prévoir (...). La France se doit donc de prévoir (...) et de choisir ». Et, le choix, il le voit dans le fédéralisme qui seul répond aux réalités du XX^e siècle².

Les débats sur la loi-cadre, qui octroie l'autonomie interne aux territoires africains, au cours de l'année 1956, retiennent particulièrement son attention. Il y consacre une grande part de son énergie. C'est l'année au cours de laquelle j'ai commencé à militer à ses côtés. Nous partageons les mêmes vues sur l'analyse de la situation africaine eu égard, tout autant, au contexte français qu'aux changements en cours dans le monde. Nos points de vue n'ont divergé qu'à l'occasion du référendum de 1958. Et, nous ne retrouverons que huit ans plus tard, en 1966, année pendant laquelle, je devins ministre de son gouvernement jusqu'au début de l'année 1970.

Il est vrai que j'avais occupé des fonctions ministérielles dans le premier gouvernement autonome du Sénégal, dès sa constitution en 1957 et jusqu'en septembre 1958. Senghor n'en était pas le Président, mais en tant que Secrétaire général du parti majoritaire à l'Assemblée territoriale, il participait à la prise de toutes les décisions.

La conception que le gouvernement français, secondé par certains élus Africains, avait de l'autonomie posait, en effet, un grave problème à tous les Africains avertis. Il ne s'agissait pas seulement du problème de la présidence des gouvernements locaux, qui était confiée

¹*Liberté 2, op. cit., p.168*

²*Ibid.*

dans un premier temps aux Gouverneurs, représentant le pouvoir central, en l'occurrence la rue Oudinot¹, problème que le rapport des forces sur le terrain devait résoudre rapidement, mais, d'une part de l'étendue de l'autonomie accordée, d'autre part de la question essentielle aux yeux de toute l'élite intellectuelle et syndicale et de tous les mouvements de jeunesse, du maintien des fédérations d'AOF et d'AEF.

Dans un article publié dans « Afrique nouvelle » de décembre 1956, intitulé « Balkanisation ou Fédération », Léopold Sédar Senghor explique les enjeux de la dislocation des fédérations existantes et dénonce les manœuvres qui tendaient à créer des situations dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles sont à contre-courant du mouvement qui se dessine dans le monde et qui tend à la constitution de vastes ensembles géographiques.

La question est d'autant plus importante pour les Africains que le découpage politique, arbitraire, effectué à la suite de ce qu'on a appelé le partage de Berlin², a créé des situations aberrantes, sur les plans humain, culturel, économique, que les fédérations avaient contribué à atténuer.

Léopold Sédar Senghor s'en explique longuement dans plusieurs articles dont je citerai les principaux : « Union française et fédéralisme » publié le 21 novembre 1956 dans « L'Université des Annales » ; « Les décrets d'application de la Loi-cadre ou « *donner et retirer ne vaut* », publié, le 5 mars 1957, dans le journal « Unité Africaine » ; « La décolonisation, condition de la Communauté franco-africaine » publié le 4 septembre 1957 dans le journal « Le Monde ». J'y ajouterai l'intervention qu'il fit à la séance du 13 mai 1958, à l'Assemblée nationale à l'occasion de la présentation du

¹ Rue de Paris (7ème arrondissement) où était installé, depuis 1910, le ministère des Colonies devenu en 1946 le ministère de la France d'Outre-mer (1946-1958). (NdE).

² Le partage de Berlin : lors de la conférence de Berlin présidée par Bismarck (15 novembre 1884-25 février 1885), treize Etats européens et les Etats-Unis se concertèrent pour décider des mesures à prendre pour assurer les progrès durables du commerce et de « la civilisation » en Afrique. Dans cet esprit, diverses dispositions furent adoptées concernant la liberté de navigation sur le Niger et le Congo, la délimitation du bassin de celui-ci, l'occupation des zones littorales, la répression de la traite négrière. En fait, « *la conférence n'a pas procédé au partage de l'Afrique. Celui-ci fut le produit d'accords bilatéraux signés ultérieurement.* » (Jean Martin. *Lexique de la colonisation française*. Paris, Dalloz, 1988, p.98). (NdE).

gouvernement Pflimlin (elle est reprise dans *Liberté 2* sous le titre « Indépendance nominale et confédération »).

Dans son article du 21 novembre 1956, Léopold Sédar Senghor insiste sur le fait qu' « *un courant irrésistible porte les peuples d'Outre-mer vers l'autonomie ou l'indépendance.* » Et de ce fait, « *le problème, aujourd'hui, n'est pas d'empêcher cette émancipation, de remonter le fleuve à contre-courant, mais de la canaliser. Le problème est de donner une forme juridique et constructive à un élan populaire, où la passion, je le confesse, a autant de part que la raison. Le problème, pour la France, est d'abord, de se convaincre que l'assimilation est désormais impossible*¹ ».

« *La situation ne pouvant durer sans péril* », il propose donc la révision de la Constitution du 27 octobre 1946 qui, d'après lui, ne reflète même pas le passé d'après la Libération. Le titre VIII, en particulier, n'a pas été appliqué et il est dépassé par l'évolution politique des Etats d'Indochine, des Etats nord-africains et même des territoires ultra-marins de la République.

Cette révision doit porter notamment sur le Préambule, sur la définition du titre VIII et sur différents articles, l'Union devenant « *une Confédération d'Etats comprenant la République française et les Etats qui accepteront de s'associer à elle (...). Les rapports entre l'Etat français – la République – et les Etats associés seront donc des rapports entre Etats indépendants confédérés. Ils auront un caractère contractuel (...). D'où une conséquence juridique capitale : l'Union doit être fondée sur des traités de droit international et non sur la Constitution de la République française*² ».

Les idées exprimées par Léopold Sédar Senghor et sa volonté de voir s'édifier une Union française tenant compte des réalités d'un monde qui n'a cessé d'évoluer depuis 1946 semblent se heurter à un double écueil.

D'abord, en France même où l'immobilisme qu'il n' a cessé de regretter semble être la règle - si l'on excepte les tentatives faites par Pierre Mendès France et Edgar Faure. Les esprits ne semblent pas être préparés à des changements radicaux et les gouvernements successifs

¹*Liberté 2, op. cit.* p.199

²*Ibid.* p.204.

paraissent incapables d'initiatives face à un « cartiérisme »¹ qui fait son chemin. Et, puis il y a l'Europe dont la construction paraît séduire davantage qu'une Union avec des peuples lointains dont on pense pouvoir obtenir ce que l'on veut sans changer fondamentalement l'état des choses.

Le second écueil tient à la désunion des parlementaires africains. Là où les peuples, en tout cas les élites intellectuelles et les forces vives qui émergent dans tous les territoires, sont favorables à l'union pour affronter ensemble les défis politiques, économiques, sociaux et culturels qu'imposent la révolution scientifique et technologique et les nécessités de la transformation de la conditions des masses populaires, et paysannes en particulier, les parlementaires africains semblent être traversés par des courants contradictoires sur le problème essentiel de l'unité qui, seule, peut leur permettre de peser de tout leur poids sur le cours des événements.

Léopold Sédar Senghor et quelques uns de ses collègues comprennent la nécessité de changer le cours des choses. Et on doit leur rendre justice d'avoir tout fait pour unir les partis politiques africains autour d'un programme correspondant aux positions que Léopold Sédar Senghor n'avait cessé de défendre sur l'édification d'une Union française entre peuples libres et égaux.

Témoins : les trois congrès auxquels il prend une part active : en 1953, le Congrès de Bobo-Dioulasso et puis et surtout, le « Congrès international de regroupement des partis politiques africains », tenu à Dakar les 11, 12 et 13 Janvier 1957, et celui, mémorable, de Cotonou des 25, 26 et 27 juillet 1958, auxquels il m'a été donné l'occasion de participer, aux côtés de Léopold Sédar Senghor.

¹ Cartiérisme : du nom du journaliste politique Raymond Cartier (1904-1975) qui, dans l'hebdomadaire « Paris-Match » principalement, affirma, à partir de 1957, son vœu de voir les financements publics français être employés, quasi exclusivement, à répondre aux besoins de la métropole (« *La Corrèze plutôt que le Zambèze !* ») : « *Vous savez quelle est sa thèse. Les pays d'outre-mer sont une charge pour la France. Abandonnons-les à leur misère en leur donnant l'indépendance. Replions-nous sur nous-mêmes, à l'intérieur de l'hexagone, et devenons une Suisse ou une Hollande, petite mais heureuse (...). La thèse de M. Cartier est erronée.* » (L.S. Senghor, 21 novembre 1956. Repris dans *Liberté* 2, p.209-210). (NdE).

Le Congrès de Dakar, qui crée le Parti de la Convention Africaine, demande dans sa résolution de politique générale « *la révision du Titre VIII de la constitution de la République française dans le sens d'une République fédérale et d'une Union confédérale de peuples libres et égaux.* »

Un peu plus d'un an plus tard, à Cotonou, la situation politique avait vite évolué, notamment à la suite des changements politiques intervenus en France depuis la crise de mai 1958. Le Congrès du Parti du Regroupement Africain, face au référendum envisagé sur la nouvelle Constitution française, opte pour *l'indépendance immédiate*, la création d'une *nation fédérale africaine* qui négocierait ensuite l'entrée dans *une confédération multinationale*.

Mais, on pouvait noter, parmi les parlementaires africains présents à Cotonou acquis même à l'idée de l'indépendance et de l'unité africaine, quelques réticences à l'égard d'une rupture brutale avec la France.

A la suite des remous provoqués à Dakar et à Conakry par le voyage du général de Gaulle, il semble que des parlementaires, et Léopold Sédar Senghor en particulier, se soient efforcés d'obtenir des aménagements au projet de constitution, ouvrant la voie, d'une part, à des regroupements, d'autre part, à la possibilité d'indépendance, afin de pouvoir l'approuver et de contourner ainsi les options faites à Cotonou.

C'est une partie de l'histoire sur laquelle je ne puis apporter de témoignage personnel, n'y ayant pris aucune part. Il en est de même des négociations qui ont conduit à l'indépendance et des accords conclus à cette occasion.

En conclusion, ma conviction est que Léopold Sédar Senghor n'était ni un doctrinaire, ni un sectaire. S'il a beaucoup réfléchi et beaucoup écrit, il a constamment cherché à conformer ses idées et son action aux réalités du moment, tout en tenant compte à la fois des enseignements de l'histoire, qu'il évoque souvent, de l'évolution de l'Afrique qu'il suit attentivement, des changements du monde auxquels il accorde une attention particulière et de son bon sens d'enfant du pays sérére.

Il a souvent cherché à anticiper les événements, avec le souci de trouver un équilibre entre le souhaitable et le possible, le rêve de liberté pour l’Afrique et l’attachement à la France.

S’il ne récuse pas l’assimilation, il lui donne le sens d’un choix conscient de ce qui enrichit, sans reniement de soi. Aussi, ne voit-il aucune contradiction entre assimilation et association, celle-ci étant le résultat d’un choix effectué librement, sans contrainte. Si la libre détermination des peuples lui paraît intangible, il veut éviter toute indépendance qui aboutirait à une rupture avec la France.

S’il déploie toute son énergie pour faire de l’Union française une réalité, il souhaite qu’elle soit en mesure d’accueillir toutes les anciennes colonies françaises, les fédérations administratives étant maintenues, et qu’elle soit organisée de manière transparente, la gestion des affaires intérieures de la République française étant nettement séparée de celle des affaires communes.

S’il souhaite la construction de l’Europe avec la France, il veut que l’Union n’y soit pas absente et rêve même que se constitue un vaste ensemble euro-africain.

La page de l’Union française tournée, et l’indépendance acquise, il n’en poursuit pas moins son rêve d’un grand ensemble francophone fondé sur la culture plus que sur la politique au sens strict du terme.

Peu d’hommes politiques ont, sans doute, accordé autant d’importance au fait culturel que lui. Et peu d’hommes politiques de sa génération ont exprimé leurs convictions avec autant de force et de clarté qu’il l’a fait. L’histoire retiendra sans doute de ce travailleur infatigable qu’il a constamment cherché à accorder ses actes à ses convictions. Et qu’à défaut d’avoir pu être le grand unificateur de l’Afrique occidentale ni le principal édificateur de l’Union française confédérale, il aura semé des graines qui continuent d’entretenir l’espoir de voir naître un monde où les identités diverses se fondront dans une synthèse qui donnera à tous les peuples de la terre le sentiment d’une appartenance commune et la volonté de vivre en harmonie et dans la paix.

Le combat pour l'indépendance dans l'unité

par

JOSEPH-ROGER DE BENOIST¹

Dans l'Afrique Occidentale Française de l'après-guerre, les moyens de communication sociale étaient encore très peu développés. La télévision n'existait pas, la radio en était à ses débuts et supposait, pour sa réception, des appareils lourds et coûteux. A part deux quotidiens destinés aux Européens de Dakar et d'Abidjan, la presse écrite était représentée par quelques feuilles que les partis politiques faisaient paraître à la veille des élections. La seule publication paraissant très régulièrement chaque semaine et diffusée sur l'ensemble de l'AOF était l'hebdomadaire catholique "Afrique Nouvelle", édité depuis le 15 juin 1947 par les Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs) sous la responsabilité de l'épiscopat catholique de la région. La régularité de sa parution, sa diffusion dans les huit territoires de l'AOF, son objectivité et son ouverture aux réformes en ont fait, pendant la période de la décolonisation, la tribune par excellence où les responsables africains dialoguaient avec leurs électeurs. Ce qui faisait dire à Félix Houphouët - Boigny : « *Si vous voulez faire savoir quelque chose en Afrique noire française, dites-le dans "Afrique Nouvelle" »*. Les circonstances ont fait que, vers la fin de l'année 1954, j'ai été appelé à assurer l'intérim de la rédaction en chef et de la direction, responsabilités que j'ai assumées jusqu'en octobre 1959.

Dés 1952, j'ai été amené à avoir de relations de plus en plus étroites avec le député Léopold Sédar Senghor. Pendant longtemps, malgré mes démentis, il m'a attribué l'honneur d'être Dominicain, sans doute à cause de l'habit blanc que les membres de ma Société portaient alors, et peut-être aussi à cause de la responsabilité intellectuelle qu'est la direction d'un journal...

¹ Missionnaire en Afrique, responsable de la presse catholique en AOF, J-R. de Benoist s'est spécialisé dans les études sur l'histoire de l'Afrique contemporaine (chercheur à l'IFAN, Dakar)

Une des caractéristiques de Léopold Sédar Senghor a été de préparer longtemps à l'avance ses interventions aux réunions et aux congrès de son parti. Plus d'une semaine avant ces manifestations, je recevais le texte de ses rapports et de ses discours. Cela me permettait d'en donner dans le numéro suivant du journal une présentation détaillée. Par la suite, j'ai été le témoin du combat mené par Léopold Sédar Senghor pour tenter d'obtenir pour l'Afrique Occidentale l'indépendance, mais dans l'unité. C'est pourquoi je n'ai pas été étonné de recevoir vingt ans plus tard, une lettre datée du 31 août 1976 et d'un style typiquement « senghorien ». En voici l'essentiel :

« Je viens de finir, en six jours, de dicter – naturellement avec un interrogateur-accoucheur à la manière de Socrate – une autobiographie poético-politique qui aura quelque trois cents pages » [il s'agissait de la Poésie de l'Action].

Et le Président me demandait de lui faire une note de quatre ou cinq pages sur sa lutte contre la balkanisation.

C'est octobre 1954 qui marque, semble-t-il, le début de cette lutte contre la dislocation de l'AOF. Dans un article de la revue "Politique Etrangère", il traite de façon explicite ce problème et écrit notamment : *« ...Je vois l'AOF divisée en deux territoires formés chacun de zones complémentaires. Il y aurait un territoire dont la capitale serait Dakar et qui engloberait le Sénégal, la Mauritanie, le Soudan et la Guinée. Il y aurait un autre territoire intégré, dont la capitale serait Abidjan, qui engloberait la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta, le Niger et le Dahomey. Chacun de ces territoires aurait son parlement local et son exécutif local, étant entendu que le gouverneur représenterait la République¹ »*.

De nouveau après les élections législatives du 2 janvier 1956, Léopold Sédar Senghor avançait l'idée qu'une AOF divisée en deux entités serait plus viable économiquement et résisterait mieux aux risques de division². Quelques mois plus tard, apparaît dans un article écrit dans "Afrique Nouvelle" par le député du Sénégal le mot « balkanisation » dont on connaît le succès dans son application à l'Afrique Occidentale. Historiquement il désigne la dislocation, dans la péninsule des Balkans, des territoires dépendant jusqu'alors de

¹Politique Etrangère, octobre 1954, p.424.

²Afrique Nouvelle, n°439, 3 janvier 1956.

l'Empire Ottoman. Senghor l'a repris pour désigner l'éclatement de la Fédération d'AOF en huit territoires dotés d'un statut d'autonomie interne et directement rattachés à la Métropole : « *Accepter la balkanisation de l'Afrique, c'est accepter avec notre misère, l'aliénation de nos raisons de vivre* »¹. Il était favorable à la loi-cadre qui accordait l'autonomie interne aux pays désignés jusqu'alors sous le nom de Territoires d'Outre-mer, parce qu'elle « *contient quelques dispositions auxquelles nous ne pouvons pas renoncer* »². Mais il livra une bataille souvent sans espoir contre tous les décrets d'application qui aggravait la balkanisation, ce qui lui faisait dire au ministre Gaston Defferre : « *Lorsque tous les députés africains sont d'accord pour soutenir un amendement, vous faites appel à votre fidèle majorité et, sauf le groupe communiste et le groupe progressiste, tous les autres groupes métropolitains votent contre nous... C'est la mauvaise méthode pour construire la communauté franco-africaine que vous prônez si souvent* ». Et pour expliquer son refus de voter l'ensemble de ces textes, il employa une image restée célèbre : « *Le gouvernement et sa majorité se sont réservés les pouvoirs réels... et ne nous ont laissé que les joujoux et les sucettes. Or nous ne sommes plus les grands enfants qu'on s'est plu à voir en nous. Et c'est pourquoi les joujoux et les sucettes ne nous intéressent plus* »³.

Nouveau combat à l'occasion du décret réorganisant les groupes de territoires : Senghor réclama l'institution d'un conseil de gouvernement au niveau de la fédération comme la loi en créait au niveau des territoires⁴. Et à ses adversaires qui arguaient que la fédération devait se construire par la base et que l'exécutif fédéral ne pouvait recevoir ses compétences que par délégation des exécutifs locaux, le député du Sénégal répondait que le gouvernement ne s'était pas préoccupé de consulter les territoires pour les doter d'un nouveau statut, conformément à l'article 74 de la Constitution⁵.

Léopold Sédar Senghor ne réussit pas davantage à se faire entendre lorsqu'il réclama la création de services interterritoriaux qui lui paraissaient néanmoins pourtant découler de l'existence des

¹*Ibid.*, 6 novembre 1956.

²*Journal Officiel de la République Française*, Débats de l'Assemblée nationale, séance du 20 mars 1956, p.1070.

³*Ibid.* séance du 31 janvier 1957, p.445.

⁴*Ibid.* séance du 29 janvier 1957, p.372.

⁵*L'Unité Africaine*, 5 mars 1957.

groupes de territoires¹. Lors de la constitution des premiers Conseils de gouvernement, le haut-commissaire Cusin suggéra aux chefs de territoire, qui assuraient alors la présidence des Conseils, de nommer un ministre sans portefeuille chargé des affaires interterritoriales. Cette suggestion provoqua le mécontentement de Félix Houphouët-Boigny dont le parti contrôlait la moitié des Conseils et qui maintint les décisions prises le 17 avril 1957 à Yamoussoukro par le Comité de coordination du Rassemblement Démocratique Africain (R.D.A.)². Seul le Sénégal eut un ministre chargé de l'Economie générale et des relations interterritoriales en la personne de M^e Léon Boissier-Palun.

Dans le régime d'autonomie institué par la loi-cadre, Léopold Sédar Senghor consacra ses efforts au regroupement des partis en vue de réaliser l'unité manquée à Bamako en octobre 1946 lors de la création du RDA: ce furent le Bloc Populaire Sénégalais, section de la Convention Africaine, puis l'Union Populaire Sénégalaise, section du Parti du Regroupement Africain, enfin le Parti de la Fédération Africaine. Au congrès du PRA, à Cotonou, du 25 au 27 juillet 1958, le rapport sur la doctrine et le programme présenté par Senghor pouvait se résumer en la formule suivante: unité africaine avant l'indépendance.

Moins de deux ans après l'adoption de la loi-cadre, l'évolution des événements permit au député du Sénégal de faire reconnaître qu'il avait raison lorsqu'il en dénonçait les dangers. Le 18 mars 1958, devant ses collègues de l'Assemblée nationale, il dressa un bilan: « *Lors de la discussion de la loi-cadre pour l'Outre-mer, j'ai dit qu'il ne fallait pas « balkaniser » l'AOF, que le loi-cadre renfermait des contradictions et des insuffisances ; il m'a été répondu que j'étais un anti-français et que je ne représentais pas l'opinion publique des populations de l'AOF. Moins d'un an après, le Grand Conseil de l'AOF se prononçait à l'unanimité pour un exécutif fédéral, et il est admis aujourd'hui que la loi-cadre doit être amendée et complétée* ».

Lorsque le gouvernement du général de Gaulle rendit public, fin juillet 1958, l'avant-projet de Constitution de la Ve République, la réaction de M. Senghor fut nette: « *Mon impression est catastrophique. On balkanise l'Afrique Noire en faisant éclater les*

¹J.O.R.F, séance du 1^{er} février 1957.

²Lettre du 9 mai 1957 de F. Houphouët-Boigny à G. d'Arboussier.

fédérations sans consulter le peuple par référendum »¹. Membre du Comité Consultatif Constitutionnel, Senghor put faire adopter un amendement selon lequel « *les territoires peuvent se grouper ou non entre eux en fédération* »². Mais la décision de décompter les votes au référendum du 28 septembre 1958 territoire par territoire constituait un nouveau pas vers la balkanisation.

Désormais, M. Senghor s'efforcera de convaincre les autres dirigeants africains de reconstituer cette unité dans le cadre des nouvelles institutions. La République du Sénégal, proclamée le 25 novembre 1958, décidait d'adhérer « *à la fédération qui serait formée entre les anciens territoires d'Afrique Noire qui auraient fait la même option* ».

Vers le milieu du mois de décembre de cette année 1958, M. Senghor signait avec MM. Doudou Gueye et Ali Barraud le communiqué annonçant la réunion d'une conférence des fédéralistes qui se tint le 29 et 30 décembre à Bamako (sans doute la plus courte de l'histoire de la décolonisation : ouverte le 29 décembre à 18 heures, l'unanimité qui existait entre les participants fit qu'elle s'acheva huit heures plus tard, le 30 décembre à 2 heures du matin). A cette conférence, Senghor rappela que « *l'association franco-africaine ne sera pas une association forte si les associés sont faibles* » et que, « *si la fédération d'AOF était bonne depuis cinquante ans, elle l'était encore aujourd'hui* »³.

Son rapport au congrès constitutif du Parti de la Fédération Africaine, du 1^{er} au 3 juillet 1959, à Dakar, se concluait sur l'affirmation de sa conviction que « *l'indépendance ne peut être complète que dans l'unité africaine* ». Elu président du P.F.A., il devenait le 4 avril suivant, président de la Fédération du Mali réduite à deux partenaires. Malgré des mots un peu vifs échangés avec les Etats du Conseil de l'Entente regroupés par M. Félix Houphouët - Boigny, Léopold Sédar Senghor ne négligea rien pour que l'unité se rebâtisse : « *Nous restons persuadés que seule la reconstitution de l'ancienne AOF nous permettrait d'aborder l'étape de l'indépendance dans la Communauté renouée avec un maximum de chances. Mais nous*

¹*Le Monde*, cité par *Afrique Nouvelle*, n°573, 1^{er} août 1958.

²Travaux préparatoires de la Constitution, Avis et débats du C.C.C., *Documentation Française*, 1960, p.59.

³D'après l'enregistrement intégral de la Conférence réalisé par Radio-Soudan.

sommes réalistes et nous accueillerons un programme même limité aux questions économiques et sociales »¹.

Avec l'éclatement de la fédération du Mali le 20 août 1960, Léopold Sédar Senghor vit se disloquer le dernier fruit de ses efforts pour l'unité africaine.

Je voudrais achever ce témoignage en l'illustrant de quelques attitudes caractéristiques de Léopold Sédar Senghor.

Il répondait toujours fidèlement et rapidement aux lettres qui lui étaient adressées. La plupart des correspondances ne réclamaient pas une réponse détaillée. Aussi quand la fidèle et efficace secrétaire du Président, Madame Corrèa, recevait de celui-ci une lettre avec les instructions pour y répondre, elle savait que cette réponse devait comporter trois paragraphes. Le premier était occupé par l'accusé de réception et les remerciements, le troisième était consacré aux formules de politesse que Madame Corrèa savait admirablement nuancer pour refléter les sentiments de son patron. Celui-ci n'avait donc qu'à expliciter dans le paragraphe central la réponse qu'il donnait personnellement à l'objet de la lettre. Cette méthode de travail lui permettait de ne jamais laisser des lettres sans leur donner une réponse rapide.

Il y avait aussi une discipline pour les audiences courantes. Elles commençaient toujours très à l'heure et duraient un quart d'heure. Pendant les premières minutes, le Président était encore plein du sujet qu'il venait de traiter avec le visiteur précédent. Venait alors le moment où sa capacité d'écoute et d'accueil était au mieux. Personnellement, je préparais toujours un petit *mémo* qui résumait la question abordée et les suggestions de réponse. J'étais sûr que d'autres préoccupations ne jetteraient pas les miennes aux oubliettes. A la fin de l'audience, qu'il ne fallait pas essayer de prolonger, Léopold Sédar Senghor abordait souvent des questions plus personnelles.

Ma dernière rencontre avec lui date des années 1990. De passage en Normandie, je lui téléphone, il me demande de venir le voir à Verson à 16 h 30. En me mettant en route je fais avec moi-même un double pari : *«Premièrement, il me recevra à l'heure pile ; deuxièmement il ne manquera pas de me parler de la beauté du*

¹*Afrique Nouvelle*, n°657, 9 mars 1960.

latin ». A 16h28, je gare ma voiture en face de la maison, un gendarme sénégalais m'ouvre le portillon du jardin et, le temps d'entrer, je vois le président qui, avec sa courtoisie habituelle, m'accueille sur les marches du perron. Une fois installé, il me fait part de ses occupations du moment et me dit : « *La fille de Paul Claudel vient de m'écrire pour me demander de faire une préface pour la réédition de la traduction des Psaumes en français par son père. C'est très beau, mais cela ne vaut pas le texte original en latin...* ».

**QUATRIÈME THÈME : LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT SÉNÉGALAIS
(1960 – 1980)**

**Léopold Sédar Senghor et la pratique du pouvoir :
entre Politique et Développement,
les défis et les risques**

par

ROLAND COLIN¹

La trajectoire de Senghor dans son parcours de vie, c'est le choc entre vocation personnelle et destin collectif, ces deux dimensions s'inscrivant dans des logiques distinctes, contrastées, voire, lors de certains épisodes majeurs, contradictoires. C'est l'identification de ces logiques, de leurs tenants et aboutissants, qui permet d'en saisir le sens, pour autant que l'on puisse prétendre toucher la profondeur du mystère d'un homme et en décrire la complexité. La pensée et l'action politiques du plus illustre des Sénégalais ne sont véritablement intelligibles que dans une approche intégrant la dimension globale d'une aventure humaine hors pair.

On peut tenter de s'appuyer sur les repères d'une périodisation. Mais, comme chez nombre d'humains, le passage d'une étape à l'autre n'abolit pas la précédente : elle vient la recouvrir, comme dans un mouvement tectonique, de références, d'expériences nouvelles, non exemptes d'interférences avec les faits et les structures antérieurs. Ce rapport complexe entre passé, présent, futur, peuplé de récurrences, de ruptures, d'anticipations, porte la marque des modèles de société et de culture qui encadrent les destins individuels. Voilà quelques outils pour rendre compte du destin de Léopold Sédar Senghor, maître-artisan de la construction de l'Etat sénégalais.

Je puis l'évoquer à partir du dialogue personnel que nous avons entretenu, un demi siècle durant, marqué dès l'origine du sceau

¹Historien de l'Afrique occidentale contemporaine, président d'honneur de l'IRFED (Institut de recherche et de formation en vue du développement harmonisé), ancien directeur de cabinet de Mamadou Dia, Premier ministre du Sénégal au moment de l'Indépendance

d'une amitié au long cours, qui affrontera sans naufrage, mais non sans péripéties, quelques tempêtes insignes. J'ai rencontré Senghor en 1948, à l'Ecole Nationale de la France d'Outre-mer, dont j'étais élève, et où il enseignait. J'ai reçu de lui ce que l'on peut attendre d'un premier Maître d'Initiation – que les Sérères nomment « selbé », puis je me suis retrouvé, peu d'années après, acteur de l'histoire de son pays, en des moments « chauds ». Ce fut pour moi une passionnante aventure.

Toutes ces années avaient été riches d'éclairages profonds sur la position de Senghor affronté à la pratique du pouvoir, entre la logique d'une révolution espérée, aux frontières de l'impossible, et celle d'une réforme périlleuse, soumise au défi de ne pas perdre son âme. A partir de 1946, ils étaient deux compagnons pour soutenir ce gigantesque pari : Senghor et Dia, au cœur des chocs de la décolonisation, de la lutte contre la balkanisation, pour l'indépendance et le développement. Leur attelage se rompit en 1962. C'est à travers cette étape-clé qu'il faut chercher le sens non seulement de ce qui advint alors, mais aussi de l'histoire senghorienne à venir.

*

* *

L'année 1960 débute sous le signe de l'indépendance de la Fédération du Mali. Les mois précédant l'avènement du nouvel Etat fédéral ont été marqués, paradoxalement, par l'exacerbation des divergences entre les deux partenaires/protagonistes sénégalais et soudanais. Le combat pour la Fédération pouvait être considéré déjà comme perdu. Modibo Keita voulait faire du Mali un Etat pseudo-unifié, sous régime présidentiel fort. Les Sénégalais, tout à l'opposé, pensaient nécessaire de garder à la Fédération la plus grande ouverture possible, pour retrouver de nouveaux partenaires. Un accord en trompe-l'œil avait été laborieusement établi, juste avant la réunion du Conseil exécutif de la Communauté à Saint-Louis le 13 décembre 1959. De Gaulle y avait solennellement reconnu l'existence de la Fédération, et admis l'ouverture des négociations pour le transfert des compétences conduisant à l'indépendance. Mamadou Dia et Modibo Keita étaient en première ligne dans cette étape, mais le tandem Senghor-Dia fonctionnait solidement, malgré les grincements de la

période antérieure, tout spécialement dans la préparation du Référendum.

Dans l'Etat sénégalais créé au lendemain de ce référendum de septembre 1958, Dia était Chef d'Etat et Secrétaire général du Parti au pouvoir. Senghor persistait à se vouloir un destin singulier, au-delà du système institutionnel dont il redoutait qu'il l'enfermât dans des obligations peu compatibles avec sa position de Combattant Suprême pour la Négritude, gardien du sens – se ménageant, en quelque sorte, une vocation prophétique. Par deux fois, Dia l'avait supplié de prendre place en première ligne dans le dispositif sénégalais, d'abord semi-autonome dès mai 1957, puis autonome à partir d'octobre 1958. Senghor avait refusé avec la plus grande fermeté, et avait insisté pour que Dia soit tête de file dans l'appareil d'Etat.

Le même scénario se posait à nouveau au début 60, lorsque les institutions du Mali devaient être mises en place. Alors que la bataille faisait rage pour la désignation du Président du Mali, une fois de plus, Senghor souhaitait que Dia soit le candidat du Sénégal au poste fédéral suprême. Mais le refus de Dia fut radical. Les arguments avancés par Senghor portaient sur le fait que les Soudanais lui reprochaient de n'être pas musulman dans un pays dont l'écrasante majorité de la population était de cette confession. Dia lui répondit : « *Ou tu seras le Président du Mali, ou le Mali éclatera, et alors tu seras le Président du Sénégal* ». Senghor se rendit enfin à ses instances, mais le Mali éclata dans la nuit du 20 août, où fut proclamée l'indépendance du Sénégal. Le 5 septembre, Senghor fut élu Président de la République. Dia avait plaidé pour que, dans une telle conjoncture, on choisisse un régime présidentiel. Senghor le refusa.

*

* *

Le Sénégal s'installa alors dans un système comparable à la Constitution française de la Quatrième République. Le Président avait une fonction de représentant de la Nation, de garant de la continuité de l'Etat, et d'arbitre en cas de crise, tandis que le Président du Conseil, à la tête du Gouvernement, définissait la politique de la Nation, la

mettait en œuvre, et en rendait compte à l'Assemblée nationale, dont il tenait son investiture.

A dire le vrai, la construction de l'Etat sénégalais avait commencé dès octobre 58. Dia poursuivit cette mission jusqu'à la fin 62, au moment où éclata la crise gravissime qui allait transformer la donne. Au cours de ces quatre années, un travail gigantesque avait été accompli. Dès le lendemain du référendum de 58, le 10 octobre, à Rufisque, devant le Comité directeur de l'UPS, Dia avait proposé la stratégie de construction de l'indépendance réelle. Elle avait été approuvée dans l'enthousiasme, Senghor en tête. Toutefois, le parti s'était trouvé amputé d'une part importante des jeunes intellectuels qui, dès 1956, avaient répondu à l'appel de Senghor en vue de l'unité nationale, mais qui, dans la conjoncture nouvelle, avaient refusé de voter « Oui » au référendum

Le Plan était mis en chantier avec le concours du Père Lebre¹ et des équipiers de l'IRFED et de la Compagnie d'études industrielles et d'aménagement du territoire. L'Animation rurale, soutenue par l'Institut de recherche et d'application des méthodes de développement, à partir de février 1959, visait à mettre en place un vaste mouvement d'éducation et de formation permanentes au service des communautés de base, en vue de la transformation des structures. Senghor et Dia, en étroite communion d'esprit, entendaient ainsi donner corps à un « socialisme africain » de style autogestionnaire. Senghor développait les références théoriques, Dia était aux commandes pour l'expérimentation et la mise en œuvre au sein des réalités économiques et sociales. Une Réforme administrative sans précédent, tendant à accorder les structures de l'appareil d'Etat aux exigences du Développement, était mise en place. A la base, des « coopératives de développement » devaient permettre le démantèlement de l'économie de traite, avec le soutien d'une Banque Sénégalaise de Développement (BSD), d'un Office de Commercialisation Agricole (OCA), et de Centres Régionaux

¹Père Lebre^t (1897-1966) : ancien officier de marine entré dans l'Ordre dominicain, le R.P. Louis Lebre^t fut un animateur d'un syndicat de marins pêcheurs avant de fonder le mouvement « Economie et humanisme », qui en vint à proposer une lecture chrétienne du marxisme (d'où une crise avec Rome et, après la mort de Lebre^t, l'évolution du mouvement vers « la deuxième gauche » et le syndicat CFDT). Dans les années 50, le Père Lebre^t mena une carrière d'expert économique du Tiers-Monde. C'est en cette qualité qu'il se trouva associé à la politique économique du Sénégal (il fonda l'IRFED en 1958).(NdE)

d'Assistance au Développement (CRAD). L'action des Services de l'Etat s'intégrait à travers des Centre d'Expansion Rurale (CER) à la base, des Comités Locaux et Régionaux de Développement aux échelons supérieurs.

Un tel dispositif devait permettre, avec des moyens d'appui appropriés, la prise en charge par le réseau des coopératives paysannes de toutes les opérations de production et de commercialisation de l'arachide, qui représentait 80% de l'activité économique sénégalaise. Dans l'esprit de l'économie sociale, le bénéfice en revenait directement aux producteurs, qui se trouvaient alors libérés des pratiques usuraires et de la tutelle léonine des traitants, et de leurs maîtres, les grands groupes contrôlant le marché des oléagineux. Cette politique ouvrait ainsi la voie à l'indispensable diversification des cultures.

Dans une première phase, Senghor applaudissait, soutenant sans réserve l'action du gouvernement de Mamadou Dia. Les années 60 et 61 se déroulèrent de la sorte dans un climat de fervent dynamisme, avec des résultats marquants. Mais, passé un certain seuil, les signes avant-coureurs d'orages inévitables se multipliaient. La nouvelle politique se heurtait à trois grandes catégories d'intérêts. En premier lieu, le monde des grands opérateurs économiques solidement adossés à la Chambre de Commerce de Dakar. En second lieu, l'univers de certains très grands marabouts sénégalais, qu'un politologue a désignés sous le nom de « seigneurs de l'arachide », et dont les nouvelles coopératives autogérées battaient en brèche l'emprise sur une part considérable du monde rural sénégalais. Enfin la transformation des structures de base, soutenue par l'action éducative de l'Animation, faisait émerger de nouveaux leaders communautaires, en mesure de faire pièce aux notables servant d'agents électoraux au personnel politique installé de longue date dans un tel système.

Dans les faits, une véritable révolution économique et sociale se profilait, qui appelait, en contrepartie, une mutation politique de vaste envergure. Mamadou Dia s'appuyait sur une équipe de jeunes cadres sénégalais venant de sortir des grandes Ecoles et des Universités : Daniel Cabou, Cheikh Hamidou Kane, Christian Valantin, Babacar Bâ, Abdou Diouf et bien d'autres, en qui il voyait les animateurs du mouvement de rénovation, leur confiant, d'entrée de

jeu, des postes d'éminente responsabilité dans l'appareil d'Etat. Par contre, il ne disposait plus de l'emprise profonde qu'il avait sur le parti, depuis qu'il en avait quitté le secrétariat général au bénéfice de Senghor, en février 1959. Il était clair alors que la viabilité de la politique de transformation reposerait sur la solidité de l'attelage entre les deux hommes de tête. La crise de décembre 1962 éclata au moment où la nouvelle politique devait couvrir les trois quarts du monde rural, et atteindre ainsi un seuil difficilement réversible.

C'est alors que s'opéra la rupture entre Senghor et Dia, et l'on est en droit, aujourd'hui, de s'interroger sur le comment et le pourquoi. Pour avoir vécu en direct tout ce processus, et à proximité étroite de l'un et de l'autre, je puis proposer quelques clés.

Au départ, les deux partenaires partagent le bonheur d'une miraculeuse complémentarité. Cependant, leur trajectoire sociale est profondément différente. L'un, l'aîné, est sorti très tôt du « royaume d'enfance » de la société paysanne, et avant les rituels d'initiation dont il gardera la nostalgie. Il affronte dès le plus jeune âge le monde des Blancs suscitant, chez lui, à la fois fascination et rejet. Dès son entrée à la Mission de Ngazobil, il s'installe dans le langage comme dans une mère-patrie, où pourraient coexister les deux univers où il est plongé, où pourraient se faire jour de nouvelles et inédites fraternités dans un métissage dès lors coextensif à sa personne. La création poétique revêt pour lui, comme une nécessité vitale, dans ce monde d'entre deux-mondes. Le retour au pays natal, après l'exil européen, en fait le champion de la nécessaire reconnaissance de l'identité culturelle, non pas refuge et forteresse, mais base indispensable du métissage. La France, une fois dépassé le rapport colonial, devient, dans ces conditions, une sorte d'alliée naturelle fondamentale, pourvu qu'elle se prête au jeu. Toute la trajectoire de Senghor tient en ces mots.

L'autre, le cadet, issu du Sénégal profond, marqué par l'islam des terroirs, n'ayant jamais coupé le cordon ombilical avec les valeurs et les mode de vie anciens, est élevé dans une condition modeste, proche de la pauvreté vécue par le peuple d'alors. Tout en accédant à l'éducation scolaire dispensée par le colonisateur, il demeure au cœur de ce peuple. Instituteur, sa révolte contre l'oppression coloniale n'est assortie, pour lui, d'aucune protection. Il se passionne pour un développement participatif, générateur de démocratie, à travers l'économie sociale des coopératives qu'il lance au profond du bassin

arachidier. Il répond à l'appel de son aîné en s'engageant politiquement dans la fondation du BDS, dont il est le promoteur de pointe sur le terrain. Il poursuit avec passion sa formation d'autodidacte, une fois élu sénateur puis député, et joue un rôle d'animateur du parti dont Senghor est la figure emblématique. Oui, en ces temps bénis, leur alliance est miraculeuse. Senghor ne veut pas devenir la figure de proue du navire gouvernemental. Il s'est installé dans l'espace large où s'opèrent les rencontres et les conflits avec le monde extérieur. Il y connaît de grands succès et, lorsqu'il se replonge dans la chaleur du peuple, son aura est grande.

*

* *

En 1960, tout change brutalement. L'indépendance assortie de la rupture de la Fédération du Mali, le replace au sommet de l'Etat. Il ne veut pas d'un régime présidentiel. Il laisse à Mamadou Dia, dont il dit admirer la compétence et le talent, le soin de diriger le chantier de construction du nouvel Etat, et la politique de développement. Cependant, ce retour implique une première conséquence de grande portée. Senghor s'installe dans les fonctions de président d'un Etat qu'il ne dirige pas – tels les présidents de la Quatrième République française - mais il garde la charge du secrétariat général du parti dominant. Il est cependant au sommet de la hiérarchie institutionnelle, et entend inscrire cette position dans son nouveau mode de vie. Dès lors, le rapport avec Dia change de nature, perd de son naturel et de sa consistance humaine. Il devient constamment tributaire des logiques institutionnelles. Les deux hommes n'ont plus la ressource inappréciable des échanges non contraints de la camaraderie et des compagnonnages d'antan. Ils se voient essentiellement au Palais de la République lors de leur audience hebdomadaire, dont le cadre et les limitations temporelles ne suffisent plus à garantir un partage profond des responsabilités de l'aventure commune. Au cabinet, nous mesurons, non sans quelque angoisse, les décalages ainsi induits, avec les risques qui en résultent de contentieux venant charger les nuées d'orages prévisibles.

Or, au moment de l'indépendance, la dynamique de la construction nationale et du développement, sur le sens de laquelle les deux compagnons ne manquaient pas une occasion de proclamer leur

accord, laissait apparaître un problème fondamental qu'il était vital de résoudre, et dont les termes s'aggravaient de jour en jour : la nécessité d'une articulation sans faille entre les trois composantes en jeu dans ce processus : l'Etat, le Parti, le Peuple. La complexité et les contradictions du chemin ayant conduit à l'indépendance montraient que les divergences demeuraient importantes, et donc menaçantes.

Au sein de l'Etat, sous l'impulsion forte de Mamadou Dia, avait été entreprise une véritable révolution structurelle pour transformer les appareils anciens en leviers du développement. Malgré de réelles inerties, d'indubitables résistances, le mouvement semblait en mesure d'atteindre son but. Le commissariat au Plan en était l'une des pièces maîtresses, ainsi que les grandes régions, confiées à de jeunes gouverneurs militants et bien formés.

Dans le monde des communautés, au sein du pays réel, l'Animation rurale – Senghor autant que Dia le disaient – faisait figure de méthode efficace permettant l'émergence d'un véritable pouvoir paysan, organisé à travers des coopératives de développement, dont Dia avait défini la portée doctrinale et pratique dans un texte de très haute tenue : la circulaire 32 du 16 mai 1962. La partie n'était pas encore complètement gagnée, car de vives réticences demeuraient dans la part de la société liée à la vieille économie de traite. Toutefois les outils avaient fait la preuve de leur pertinence et de leur efficacité.

Restait le grand problème du parti. Sous sa forme ancienne, il ne semblait pas en mesure d'être le ressort fondamental de la transformation des rapports économiques et sociaux. Dans le même temps, l'Animation bousculait les pesanteurs, débordait les immobilismes, et faisait figure de ferment conduisant à une rénovation profonde du réseau des responsables à la base. Depuis le congrès de février 1959, où Dia avait volontairement abandonné ses fonctions de secrétaire général, l'organisation de l'UPS était demeurée dans une sorte de statu quo. La seule mobilisation vive, qui avait mis en mouvement le vieux réseau, s'était manifestée au moment de l'éclatement de la Fédération du Mali. Il y avait là un vaste chantier en puissance, et de grande urgence : réanimer le parti, en s'appuyant particulièrement sur la dynamique des nouvelles animations rurales. Dia n'était plus en mesure d'en être le maître d'œuvre. Senghor n'avait pas la connaissance intime de la nouvelle dynamique concrète du développement. Plus que jamais le dialogue et l'alliance étroite

entre les deux hommes apparaissait nécessaire. Or la situation institutionnelle semblait y faire obstacle, et le contentieux s'alourdissait.

Dans les conflits qui surgissaient, la question était : qui arbitrerait ? Le parti, en théorie, devait avoir le dernier mot, mais le texte constitutionnel demeurait muet sur ce point fondamental. Le drame de décembre 1962 tient pour l'essentiel à ces gravissimes porte-à-faux, avec leurs soubassements éthiques et idéologiques. Senghor paraissait seul en position d'assurer l'harmonisation, la régulation du système. Jusqu'au dernier moment, ou presque, Dia l'avait escompté. Mais la dérive de leur dialogue ancien ne le permit pas. Pris dans un inextricable piège institutionnel, lâché par Senghor, Dia en reçut le choc le plus cruel, avec quelques-uns de ses compagnons.

*

* *

Senghor se retrouvait alors seul à la tête d'un système unifié de style présidentiel, à la fois maître de l'Etat et du parti. Il n'était pas spécialement préparé par goût, par sensibilité personnelle, par expérience à résoudre le grand dilemme qui demeurait, encore davantage aiguë par la crise la plus grave que le Sénégal eût connue dans sa marche vers la liberté.

La proclamation initiale du nouveau pouvoir tendait à expliquer la rupture en la ramenant à une tentative de « coup d'Etat », que le procès politique de Dia et de ses compagnons, en mai 1963, fut bien loin d'établir. Cette condamnation particulièrement lourde – la détention à perpétuité – marquait, en un sens, la victoire des ennemis de Dia et de sa stratégie. Cependant le discours du pouvoir proclamait qu'il n'y avait pas de place pour deux crocodiles mâles dans le même marigot, mais que la ligne de la politique de développement ne dévierait pas d'un pouce. Tout au contraire, on se proposait d'en accentuer la portée, en déclarant corriger les abus qui l'avaient affectée.

Dans les faits, la politique de développement ne fut plus tout à fait la même. Quelques années après, en 1967, j'eus un long tête-à-tête avec Senghor, et nous reprîmes un dialogue suivi. Il me disait, rappelant son adage favori : « *l'émotion est nègre, la raison est*

hellène. Nous sommes encore loin de pouvoir gérer rationnellement ce qui doit l'être. C'est la raison pour laquelle j'ai cru bon de séparer, dans l'étape où nous sommes, la gestion économique de la promotion sociale et humaine. Le soutien à la nouvelle politique de l'arachide, je le confie à une société française compétente, la SATEC, qui assurera le quadrillage du bassin arachidier. L'Animation rurale, désormais, sera centrée sur la promotion humaine et le développement social ». Les observations que j'avais à ce sujet ne furent pas prises en compte. Un point essentiel tenait à la capacité réelle des coopératives d'assumer leur mission. Elles avaient absolument besoin de disposer de l'outil d'éducation et de formation permanente qu'était l'Animation. Lâchées à elles mêmes, toutes les dérives étaient à redouter.

En fait, le souci premier du Président Senghor, à l'époque, était de maîtriser l'appareil politico-administratif, et il montra qu'il savait parfaitement le faire, non sans affronter de sérieux remous : le « malaise paysan » de 1967, les contestations étudiantes et syndicales des années 1968 et 1969. Il manifestait son souci d'une avancée démocratique bien tempérée en ouvrant l'éventail des partis politiques autorisés, mais selon des critères restrictifs solidement encadrés. A partir de 1970, il rétablit un poste non pas de Chef de gouvernement, mais de Premier ministre, dans le cadre du « régime présidentiel déconcentré », selon l'expression alors en usage.

Faute d'avoir pu soutenir dans ses conséquences ultimes la grande transformation initiée à l'aube de l'indépendance, le Sénégal donnait l'image d'une « démocratie relativement sage », mais peut-être moins inspirée qu'on aurait pu l'attendre, dont la sagesse se manifesta toutefois de manière exemplaire au moment de la passation des pouvoirs entre le Chef de l'Etat et le successeur qu'il s'était choisi. Pendant douze ans, cependant, le maintien dans un régime de détention particulièrement dur des condamnés de 1962 / 63 jetait une ombre sur la philosophie humaniste et démocratique de la tête du pouvoir sénégalais.

En 1967, j'eus l'occasion d'en parler avec le Président Senghor dans les termes d'une bouleversante franchise, autorisée par la tonalité amicale de notre relation ancienne. Je pus lui dire le sentiment de beaucoup de ceux qui souhaitaient le succès de la construction nationale sénégalaise : la rupture entre Dia et lui avait été

un drame non seulement pour le Sénégal, mais pour l’Afrique. Nous en discutâmes très longuement, nous y revînmes souvent par la suite, et mon interlocuteur me fit part de son souhait de pouvoir compter sur mes services pour la négociation visant la libération de Dia. Ce fut une longue, laborieuse et passionnante histoire, qui ne fut menée à bien qu’au bout de sept ans, en 1974, et dont j’ai entrepris d’écrire le récit. Dans le cadre de la présente rencontre, je ne puis pousser davantage l’analyse de ces étapes historiques de grande portée. Je voudrais seulement tenter, avec la modestie qui convient, d’en faire ressortir quelque peu le sens, tel qu’on peut le mesurer aujourd’hui.

*

* *

Il y a plusieurs personnages en Senghor. Il a joué un rôle immense, avec quelques compagnons insignes, pour faire entendre au monde la présence des valeurs de culture et de civilisation négro-africaines. Contre vents et marées, il a tenu ce défi tout au long de son parcours. Il a vécu, de façon douloureuse et féconde à la fois, l’aventure d’un métissage pionnier, mais aussi singulier, qui était le sien, débouchant sur la réconciliation entre les francophonies et les cultures des racines – ouvrant la voie à la cause immense du droit à la diversité culturelle.

Comme homme d’Etat, il avait su d’entrée de jeu reconnaître, choisir le compagnon d’exception avec lequel il entama une œuvre fondatrice, qu’il est indispensable de connaître et de prendre en compte. C’est un paradoxe, mais seulement un apparent paradoxe, malgré le drame qui les sépara, de dire qu’il faut, aujourd’hui, revenir aux sources d’un tel compagnonnage, afin que les jeunes générations, tout en assumant les grandes mutations du monde, puissent en tirer d’utiles enseignements. Il est important de le dire au cœur de l’année Senghor. L’entreprise de développement, dont ils furent les initiateurs, Dia et lui, à bien des égards demeure de grande actualité. Elle ne peut se dissoudre dans l’idéologie du marché tout puissant insensible aux valeurs humaines. « *Le Développement, écrivait Dia, ne peut être qu’un contrat entre l’Etat et la Nation* ». C’est, aujourd’hui encore, le défi de donner le dernier mot à ce qu’on appelle la société civile, comme source et fondement des pouvoirs ayant mission de gérer le

destin commun. C'est là aussi, ce me semble, un message profondément « senghorien ».

Un mentor en politique

par

CHRISTIAN VALANTIN ¹

Je remercie Roland Colin qui dans une brillante synthèse nous a fait part de son vécu personnel pendant cette période de la loi-cadre, de la marche vers l'indépendance et des premiers pas de l'Etat sénégalais nouveau.

Je le remercie d'autant plus que j'ai été personnellement mêlé à cette extraordinaire aventure qui pour un jeune cadre sénégalais de trente ans n'était pas naturelle : les hautes fonctions auxquelles j'ai immédiatement accédé sont généralement celle d'une personne d'expérience d'âge mur. Je n'étais pas le seul à faire partie de cette équipe dont Roland Colin a parlé.

Mes débuts

Or donc, je sors, comme Mamoudou Touré, Kéba Mbaye, Cheikh Hamidou Kane, Babacar Bâ et tant d'autres, diplômé de l'Ecole nationale de la France d'Outre-mer ; Senghor, alors président de l'Assemblée fédérale du Mali, m'appelle pour être son chef de cabinet. Ma carrière ne pouvait débiter sous de meilleurs auspices. Il faut dire que Senghor, député, m'avait suivi depuis ma sortie du lycée pendant toutes mes études supérieures et que c'est lui qui m'a poussé à passer le concours d'entrée à l'ENFOM pour être administrateur.

Au cabinet du président de l'Assemblée fédérale, je vis la vie de cette fédération à deux (Sénégal / Soudan) et je me rendais bien compte qu'elle était fragile, tant les bases idéologiques de chacune des deux parties étaient différentes voire divergentes. L'éclatement de la fédération, le 21 août 1960, ne fut donc pas une surprise.

Senghor me recommanda au président du Conseil des ministres, Mamadou Dia, qui me fit nommer directeur de cabinet du ministre du Plan et du Développement, Amadou Karim Gaye, qui était

¹ Conseiller personnel du secrétaire général de la Francophonie. Ancien haut fonctionnaire au Sénégal, député, il fut de 1965 à 1968, le directeur de cabinet du Président Senghor.

le numéro deux du gouvernement. C'est vraiment à ce moment-là que pour moi l'aventure a commencé. De toutes les responsabilités qui incombaient au ministère du fait des réformes résultant de l'application des lois de mai 1960 et au centre desquelles je me trouvais, je n'en retiendrai qu'une seule, celle de secrétaire général de la commission chargée de l'élaboration du premier plan quadriennal, le plan Lebret. J'étais en osmose avec les membres du cabinet du président du Conseil, avec Roland Colin notamment, à tel point que je pouvais dire que je faisais partie de deux cabinets

Mes fonctions de secrétaire général nous mettaient, plusieurs fois par semaine, en présence des représentants de l'industrie et du commerce, des syndicats et des milieux professionnels. Nous étions en mouvement pour changer l'état de choses dont nous héritions de la colonisation. « *Le mouvement réel qui doit supprimer l'état de choses actuel* » disait Senghor, reprenant Marx. Les grands patrons qui s'attendaient à des changements ne les refusaient pas systématiquement, mais entendaient quand même conserver l'essentiel de leurs acquis. Le problème du monde rural fut l'objet d'un grand et interminable débat. Si les grands et petits traitants d'arachide, qu'on appelait dans la nouvelle formulation « organismes stockeurs », alliés aux huiliers, avaient accepté, à contre cœur, la nationalisation du secteur, ils en contestaient la finalité, celle d'une autogestion dont ils se voyaient exclus. Un compromis intervint : à côté des coopératives de production d'arachide et de commercialisation, un secteur privé pourrait continuer, sous certaines conditions, à acheter la graine.

Gouverneur de la région de Thiès

En juin 1961, je fus nommé gouverneur de la Région de Thiès qui fut désignée comme région pilote destinée à appliquer les réformes de mai 1960. Le Sénégal était divisé en sept régions¹, elles-mêmes en cercles et les cercles en arrondissements.

A la tête de la région, *le gouverneur était un « animateur de la vie économique chargé de donner [à tous] le sens de l'unité et de la mystique du développement »*. Il s'appuyait sur les centres d'expansion rurale, équipes polyvalentes formées par des fonctionnaires techniques couvrant toutes les activités propres au

¹Loi n° 60-15 du 13 mai 1960 portant réforme de l'organisation administrative de la République du Sénégal.

milieu rural et par les centres d'animation rurale chargés d'encadrer les coopératives et les amener à assumer leurs fonction en toute responsabilité, l'assistance dont elles bénéficiaient devant se réduire jusqu'à disparaître.

La mission était passionnante. J'étais le plus souvent sur le terrain, au plus près des coopératives à qui je me faisais un devoir de distribuer moi-même les ristournes qui leur revenaient de droit à la fin de chaque campagne de commercialisation. J'en profitais pour insister sur les responsabilités qui étaient les leurs et sur l'autonomie qui devait être la leur. La fameuse circulaire 32 dont Roland Colin a parlé était mon guide. Je suivais de très près tous les préparatifs qui précédaient les campagnes de commercialisation ainsi que la campagne elle-même pendant laquelle le comité régional de développement que je présidais se réunissait plusieurs fois par mois. Cela me permettait de rendre compte, en tant que commissaire du gouvernement, à l'Assemblée régionale, c'est-à-dire aux politiques de la région. Le rapport avec eux n'était pas toujours très facile, déstabilisés qu'ils étaient par les réformes nouvelles. En les leur expliquant, ils finissaient par s'adapter et se les approprier, sans manquer parfois de soigner leurs propres intérêts politiques et autres.

Doté de larges pouvoirs d'inspection, le gouverneur s'apparentait plus à un inspecteur général en mission extraordinaire (IGAME) ou à un superpréfet de type français qu'à un véritable chef de circonscription administrative. En revanche, le commandant de cercle représentait tous les ministres, assurait la coordination de tous les services de l'État et la tutelle des communes, sous l'autorité directe des ministres concernés. Il présidait en outre le comité départemental de développement. La chefferie traditionnelle ayant été supprimée, on lui substitua le chef d'arrondissement, comme agent d'exécution du commandant de cercle. Cette réforme n'était pas sans ambiguïté. Les premiers gouverneurs de région, anciens élèves de l'ENFOM, imposèrent cependant leur autorité. Ils gouvernèrent véritablement, donnant à leur fonction une plénitude correspondant davantage au titre que la loi leur avait conféré.

Plus tard, le chef de l'État en tira toutes les conséquences et fit de la région une circonscription administrative. Le gouverneur devint son représentant et celui de tous les ministres, responsable du maintien de l'ordre dans la région, chef de l'administration régionale

générale et technique¹. Le cercle devenait département et le commandant de cercle, préfet, placé sous les ordres du gouverneur, tout en restant le représentant du Président et des ministres dans son département. Il avait toujours le contact avec eux, mais sous le couvert du gouverneur.

Je me souviens de cette réforme et des conditions dans lesquelles elle est fut élaborée. J'avais quitté, depuis décembre 1962, mes fonctions de gouverneur qui m'avaient passionné, lorsque Michel Aurillac, conseiller juridique du président Senghor me demanda de lui faire part de mon expérience pour rédiger le décret du 3 avril 1964, portant réorganisation de l'administration territoriale. C'était une construction plus cohérente mais encore trop concentrée, trop distante des populations, d'autant que les ministres avaient quelques difficultés à déléguer aux échelons intermédiaires de l'administration des compétences qui auraient dû naturellement s'y exercer.

Directeur général de l'OCA

Quittant Thiès après la crise de 1962, je fus chargé de prendre la direction générale de l'Office de commercialisation agricole (OCA) né de la loi du 13 mai 1960 et de ses décrets d'application. J'en fus le troisième directeur général. Je m'installais non sans une certaine inquiétude. Organisme d'Etat, l'Office brassait un chiffre d'affaires de 200 milliards de francs CFA, à quoi allait s'ajouter celui résultant du monopole de l'importation du riz et il employait près de 3000 personnes. Les décisions du directeur général concernaient le monde arachidier – soit 60% de la population sénégalaise qui était alors de 3.500.000 habitants – un millier de coopératives, des commerçants ou plusieurs centaines d'organismes stockeurs privés, des industriels, de nombreux prestataires de services. Il fallait faire fonctionner cette gigantesque machine, en contrôler tous les rouages, sanctionner les manquements, les abus, les détournements de deniers publics. J'étais plus puissant qu'un ministre, en ligne directe avec le président de la République qui m'avait demandé, en me nommant, de ne pas faiblir à la moindre faute constatée. Il y avait de quoi être fébrile. Je me suis installé, le 1^{er} janvier 1963, dans mes nouvelles fonctions, anxieux certes mais heureux de poursuivre une mission qui, depuis que j'étais rentré au pays, n'avait cessé d'être la mienne :

¹Décret n° 64—272 du 3 avril 1964.

participer à la naissance d'un Sénégal nouveau. Les trois ans que j'ai passés à l'OCA furent exaltants. Ils ne furent pas exempts de dérives qu'il m'a fallu corriger, malgré les pressions de toutes sortes dont je fus l'objet. J'avais l'appui du président de la République. Ce parapluie me protégea.

Une des responsabilités que j'eus à assumer, ce fut le passage du prix garanti de l'arachide par la France au prix mondial. Les accords entre les Etats africains et malgaches (EAMA) et la Communauté économique européenne nous en faisaient obligation : nous avions quatre ans pour opérer cet alignement par une modernisation de nos installations et une réduction drastique de nos coûts de revient. Le Sénégal obtint un sursis de la France qui accepta pour un an de reconduire sa garantie, grâce aux liens d'amitié qui existaient entre le Premier ministre, Georges Pompidou et le président Senghor.

J'ai évoqué rapidement plus haut le monopole de l'importation du riz. Quinze jours après mon installation, le président de la République décida que désormais le riz qui n'était pas l'alimentation de base des Sénégalais ne serait plus importé par les privés mais par l'OCA. Il faut admettre que la préparation de la cuisine de mil était éprouvante pour les femmes qui passaient des heures à piler, que le riz était infiniment plus facile à préparer. Argument contraire : l'importation du riz par l'OCA allait provoquer une augmentation considérable des quantités à consommer puisqu'on allait utiliser les réseaux de distribution de l'Office existant dans tout le pays. La balance commerciale de l'Etat allait s'alourdir. En moins de trois ans les quantités importées passèrent de 60 000 tonnes à 300 000 tonnes, soit 60 milliards de francs CFA. Mais elle rapporta à la Caisse de péréquation du riz près de 30 milliards de francs CFA, en raison d'un accord d'Etat à Etat que l'OCA avait passé avec la Sonexim du Cambodge qui était alors notre principal fournisseur.

Ma dernière année à l'OCA fut celle, en 1965, où fut prise une décision que je n'approuvais pas mais qu'en bon fonctionnaire je fus bien obligé de mettre en application. Cette décision consista à généraliser dans tout le Sénégal le système coopératif et de supprimer l'intervention du secteur privé. Le mécanisme mis en place en 1960 consistait à assister les coopératives en faisant supporter à l'OCA leurs frais de transport de la coopérative aux huileries ou au stockage

intermédiaire ; les organismes stockeurs privés soignaient eux-mêmes leurs transports, ce qui permettait à l'Office de dépenser moins et de faire des bénéfices. La généralisation n'eut pas immédiatement le résultat négatif que l'on craignait, mais quelques années plus tard cette décision combinée à l'augmentation des prix du pétrole, à la sécheresse, à la baisse du volume des récoltes d'arachide eut raison d'une organisation économique devenue trop lourde et à qui il était trop demandé. Il faut ajouter que les coopératives, sur qui reposait le système, n'étaient pas prêtes à faire face à une telle conjoncture. De plus le président Senghor voulait convaincre et non contraindre.

Directeur de cabinet du président de la République

Je quittai l'OCA à la fin de 1965 pour rejoindre, comme directeur, le cabinet du président de la République, en remplacement d'un certain Abdou Diouf qui cumulait depuis quelque temps cette fonction avec celle de secrétaire général de la Présidence de la République. Nous allions travailler ensemble pendant deux ans à côté du président de la République. Encore une expérience extraordinaire auprès d'un homme qui aura vraiment fait toute ma carrière administrative, et plus tard, soutenu mon parcours politique. J'eus le privilège de voir de près le Chef de l'Etat travailler avec méthode et organisation. A la direction du cabinet, le travail était abondant et varié : situation politique, sécurité rapprochée, gestion des fonds politiques, supervision du protocole, voyages officiels, préparation des interventions du Président, francophonie, contacts divers, etc.

Le premier Festival mondial des arts nègres allait avoir lieu en avril 1966, quelques mois après mon arrivée au cabinet. Je fus immédiatement plongé dans sa phase exécutive, en particulier en ce qui concerne l'exposition d'Art africain supervisée par le professeur Gabus¹, président du comité scientifique, et par le conservateur William Fagg² qui avait prêté pour l'occasion les plus belles pièces africaines du British Museum. Ce prêt avait été fait sous certaines conditions tenant au transport de ces pièces, leur assurance et l'endroit sécurisé de leur exposition. Il fut construit à Dakar un musée qui remplissait toutes les conditions voulues par William Fagg, comme fut

¹Jean Gabus : directeur du Musée d'ethnographie et de l'Institut d'ethnologie de la ville de Neuchâtel. (NdE)

²William Fagg : conservateur au British Museum, responsable du département Afrique. Il consentit aux organisateurs du festival le prêt de pièces du plus grand prix.(NdE)

construit au centre de Dakar le théâtre Daniel Sorano où eurent lieu, pendant un mois et quotidiennement, toutes les représentations que les nations étrangères avait offertes au Festival. Bien d'autres manifestations eurent également lieu, comme le spectacle son et lumière de Gorée.

Le président m'avait chargé d'accompagner André Malraux pendant son séjour à Dakar. Je partageais ce privilège avec le secrétaire général de la Présidence de la République. Tout le monde se souviendra du formidable discours¹ qu'il prononça à l'ouverture du colloque du festival. De sa voix rauque et si caractéristique, il enflamma la salle entière. Le président avait voulu ce festival non seulement pour respecter un engagement qu'il avait pris dix ans auparavant avec ses confrères en Négritude mais plus encore parce qu'il voulait « *défendre et illustrer la Négritude* » qui fut l'axe de sa pensée jusqu'à la fin de sa vie. Dans sa défense de la Négritude, citons les décisions prises pour la transcription des langues nationales qui furent utilisées pour l'alphabétisation, le code la famille qui fut élaboré à partir des diverses coutumes et statuts en vigueur au Sénégal et qui aboutit à un texte unifié et modernisé en faveur de la femme et de l'enfant.

Député du Sénégal

Ma carrière administrative se termina en 1968 avec l'élection législative où je fus élu député. Ce fut l'année de la révolte étudiante et des manifestations syndicales qui donnèrent l'occasion au président de la République de mettre en oeuvre une déconcentration du pouvoir et de l'administration et de nommer en 1970 un Premier ministre en la personne d'Abdou Diouf. Il alla plus loin deux ans plus tard en créant trois cent dix communautés rurales, collectivités locales décentralisées, dont les paysans devenaient les maîtres et les animateurs, puisqu'ils en contrôlaient les conseils ruraux et leurs présidences².

La décentralisation demeura une préoccupation constante du président Senghor. Ces démarches répondaient à une exigence de démocratie participative. En 1974 il autorisa le PDS et libéra les

¹Discours d'ouverture prononcé à l'Assemblée nationale le 30 mars 1966. (NdE)

²Loi n° 72-25 du 19 avril 1972.

prisonniers politiques. Il mit en application en 1976¹ sa doctrine du quadripartisme, considérant que, par tradition politique, le Sénégal ne pouvait rester dans un système de parti, sinon unique, du moins unifié. Il accepta que quatre partis correspondant à quatre courants de pensée soient présents sur l'échiquier politique sénégalais : le courant conservateur, le courant libéral, le courant socialiste démocratique, le courant marxiste-léniniste. Les élections de 1978, présidentielles et législatives virent s'affronter les quatre partis nouvellement créés. Le PDS fit entrer une vingtaine de députés à l'Assemblée nationale. Malgré les critiques qui fusèrent de toutes parts, ce fut une avancée importante sur la voie de la démocratie². Elle permit, sans conteste, le multipartisme intégral de 1981.

D'autre part, la décision que le président Senghor prit, et qui n'est pas sans rapport avec la démocratie et sa conception de l'État et de la politique, c'est la révision constitutionnelle de 1976³ qui, en cas d'empêchement ou de démission, charge le Premier ministre de terminer le mandat du président de la République avec toutes les prérogatives qui s'attachent à la fonction. C'est le fameux article 35.

En revenant au multipartisme, le président Senghor ne faisait qu'appliquer la Constitution : le peuple à qui appartient la souveraineté nationale l'exerce par le suffrage universel et les partis et groupements politiques concourent à l'expression de ce suffrage. C'est le multipartisme qui fut toujours la règle constitutionnelle : Senghor expliquait que son parti gouvernemental, né de fusions successives, avec plusieurs autres formations politiques était « un parti unifié ». Ce qui signifiait qu'il ne fallait pas le confondre avec un parti unique et totalitaire. Il n'était pas interdit de penser à la concurrence politique. Les partis doivent donc respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie⁴. C'est le substrat idéologique sur lequel s'est bâti depuis 1960 l'État sénégalais qui n'a pas attendu qu'on l'y contraigne, pour mettre en valeur les droits fondamentaux dans toute leur dimension humaine et personnelle, politique, économique et sociale. La référence à la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, à la Déclaration universelle

¹Loi constitutionnelle n° 76 01 du 19 mars 1976.

²Lire ce que Senghor en dit dans ses conversations avec Mohamed Aziza dans « *La poésie de l'action* » p. 227 et 228.

³Loi constitutionnelle ou n° 76-27 du 6 avril 1976.

⁴Articles 2 et 3 des lois constitutionnelles des 29 août 1960 et 7 mars 1963.

de 1948 est là pour l'attester. Mieux, les textes constitutionnels de 1960 et 1963 en proclament « *le respect et la garantie* »¹.

D'une façon générale, Senghor a fermement tenu le Sénégal tout en en faisant un pays de liberté. La laïcité de l'État n'est pas un vain mot, en dépit de toutes les pressions exercées pour enlever ce mot de la Constitution. La liberté de la presse est aussi un baromètre significatif. Dans le domaine de l'éducation, de la formation, de l'information, de la culture, Senghor disait sa fierté d'y consacrer 30% du budget de l'État. La République senghorienne était donc une république démocratique, praticable et pratiquée. C'était déjà l'Etat de droit².

Il avait préparé sa succession. Il ne restait plus à Abdou Diouf qu'à parfaire le travail. Ce qu'il fit tant sur le plan de l'Etat de droit que sur le plan économique.

Je vous remercie de votre attention.

¹Préambule des lois constitutionnelles des 29 août 1960 et 7 mars 1963.

²On lira avec intérêt la communication d'Abdou Diouf à l'Académie des sciences d'Outre-mer sur « *Léopold Sédar Senghor, homme d'Etat* », 7 juin 2002.

Le Gouvernement dans la révision constitutionnelle du 26 février 1970

par

SEYDOU MADANY SY ¹

Lors de l'avènement de la II^{ème} République en 1963, il était de notoriété publique que l'exécutif bicéphale était pour les responsables politiques sénégalais définitivement condamné. Après six ans de régime présidentiel, voici que le Président Senghor propose lui-même une « *déconcentration* » du régime avec l'introduction d'un Gouvernement dirigé par un Premier Ministre.

N'y a-t-il pas là un paradoxe ? Se serait-on trompé sur les causes profondes de la crise de décembre 1962 ? En effet, le Président Senghor déclarait devant l'Assemblée nationale le 20 décembre 1962 : « *la fin d'une collaboration de dix-sept ans prouve qu'en Afrique, pour le moment, l'exécutif bicéphale est impossible* ». Ne revient-on pas en 1970 à un régime qui ressemble comme un frère au régime défunt ?

A cette question répond d'avance le Secrétaire général de l'UPS (Union Progressiste Sénégalaise) qui déclare devant les militants du parti lors du VII^e congrès de décembre 1969 : « *On oublie trop souvent que c'est le président de la République lui-même qui a eu, le premier, l'idée de cette révision et qui l'a suggérée. Il n'est pas question de revenir au bicéphalisme et à la coexistence de deux « présidents » qui se partagent le pouvoir exécutif dans des conditions mal définies et génératrices de conflits ; il s'agit toujours du régime présidentiel mais déconcentré* ». Le Président Senghor ajoute que l'idée lui est venue en méditant sur son « *expérience du pouvoir* ». C'est l'expérience du pouvoir qui l'a convaincu de la nécessité de cette réforme. Il s'agit de réagir contre un phénomène qu'il qualifie de « *ponce-pilatisme* »². Il a constaté que la concentration du pouvoir exécutif entre les mains d'une seule

¹Ancien recteur de l'Université de Dakar, ancien ambassadeur, le Professeur S.M. Sy fut également ministre du Président Senghor.

²« Le plan du décollage économique ou la participation responsable comme moteur du développement » *Liberté 4*, Seuil, 1983, p.509.

personne sert de prétexte aux autres autorités politiques et administratives pour se décharger de leurs responsabilités sur la tête du président de la République. Partant de cette constatation qu'il déplore, le chef de l'Etat s'appuie sur les conclusions d'experts en organisation administrative pour bâtir une nouvelle structure des pouvoirs publics.

Mais dans ce nouvel effort pour adapter les structures politiques de la nation, les leçons du passé récent sont soigneusement méditées et retenues. A cet égard, le mot significatif, c'est « *le bicéphalisme* ». Il n'est pas question de le faire renaître de ses cendres. Il est bien mort. Toutefois, on va préconiser une certaine division du travail au sein de l'exécutif. Les intentions du chef de l'Etat sont claires. Le projet qu'il a soumis successivement au bureau politique de l'UPS, à l'Assemblée nationale, au congrès et au peuple sénégalais poursuit des objectifs très nets. Le président de la République reste le chef suprême de l'exécutif. A ce titre, il définit et arrête la politique de la Nation. Le gouvernement, avec à sa tête le Premier ministre, applique cette politique. Le gouvernement est responsable devant le chef de l'Etat, qui est maître de son destin. Il est en même temps soumis au contrôle de l'Assemblée nationale, qui peut le renverser.

L'objet essentiel de la révision constitutionnelle de février 1970 est d'adapter le régime présidentiel en place depuis mars 1963 à une réalité qui s'est révélée rebelle aux conceptions de l'époque. La concentration du pouvoir exécutif entre les mains du chef de l'Etat a montré un état de fait inquiétant : la fuite devant les responsabilités. Ce que le Président Senghor appelle le « *ponce-pilatisme* ». Le monocéphalisme a engendré insensiblement un état d'esprit où la démission des autorités devant leurs responsabilités semblait être devenue la norme.

C'est pour réagir contre cette situation que le chef de l'Etat a proposé, lors des Journées d'études de l'UPS des 16 et 17 mai 1969 tenues à Dakar, qu'une réforme constitutionnelle soit entreprise dans les meilleurs délais. Dans son esprit, il n'est pas question de revenir au bicéphalisme ou à un système qui ressusciterait d'une certaine manière un président du Conseil disparu depuis 1962. Il s'agit d'aménager le pouvoir exécutif de telle manière que le président de la République soit secondé efficacement et de façon responsable par des

collaborateurs, dont l'un est particulièrement privilégié dans la gestion des affaires courantes. A ce propos, le Secrétaire général de l'UPS avance la formule suivante : « *un régime présidentiel déconcentré* ».

Les pouvoirs partagés avec le président de la République

Sans doute avant la révision de 1970 parlait-on couramment dans la vie politique de gouvernement. Le président de la République lui-même utilisait souvent le terme dans ses discours. Mais la nouveauté depuis 1970, c'est que désormais le gouvernement est expressément prévu par la constitution comme une des institutions de la République. Le titre III est libellé ainsi : « *Du Président de la République et du Gouvernement* », alors qu'en 1963 il n'était question que du premier. Ce partage de la fonction exécutive est décisif. Le gouvernement composé du Premier ministre, des ministres et secrétaires d'Etat doit son existence à la volonté du chef de l'Etat. En effet, le président de la République nomme le Premier ministre, puis les autres membres du Gouvernement sur la proposition du Premier ministre. Il met fin à leurs fonctions. Le Premier ministre et ses ministres ou secrétaires d'Etat sont responsables devant lui.

Le gouvernement ainsi caractérisé est solidaire du Premier ministre car, lorsque le président de la République renvoie celui-ci, tous les autres membres du gouvernement suivent automatiquement son sort : le gouvernement est alors démissionnaire. Il est donc clair que les pouvoirs du gouvernement seront organisés de telle sorte qu'ils apparaissent comme le résultat d'une division des tâches de l'exécutif, plutôt que comme un frein à l'omnipotence du chef de l'Etat, qui reste le véritable chef de l'exécutif.

A cet égard les intentions du président Senghor sont claires. Pour s'en convaincre, il suffit de citer le passage suivant de son rapport de politique générale déjà rappelé : « *La fonction essentielle du Gouvernement est d'appliquer la politique déterminée par le Président de la République* ».

Mais paradoxalement le gouvernement en tant que tel n'exerce pas véritablement des pouvoirs propres. Il n'y a pas de conseil des ministres délibérant comme l'organe collectif du gouvernement en prenant des décisions ayant valeur juridique. Les constituants ont préféré un organe coutumier – le Conseil de cabinet – qui est un

simple rouage de l'exécutif, mais sans portée juridique. C'est un organe qui permet aux membres du gouvernement d'avoir une vue d'ensemble du travail de l'exécutif. Cette décision des constituants s'explique sans doute par la raison suivante : bien que le Gouvernement soit prévu, il est apparu que cette institution doit s'entendre dans le cadre d'un régime présidentiel. Le conseil des ministres pourrait ouvrir la porte à quelque chose dont on ne veut pas : le bicéphalisme. Comme le dit le président Senghor lui-même : « *En ce qui concerne la constitution, on aura vite fait de crier au bicéphalisme et à l'abandon du régime présidentiel* ». Mais le Secrétaire général de l'UPS s'empresse de démontrer le contraire en entreprenant aussitôt un commentaire de la révision qu'il a lui-même proposée.

Dans ce contexte particulier, le gouvernement agit sous le contrôle du chef de l'Etat. Il applique la politique de la Nation, définie par le président de la République (article 36). Les ministres et secrétaires d'Etat agissent chacun dans le domaine de compétence que le président de la République lui attribue, en accord avec le Premier ministre (article 43). Le président de la République peut déléguer certains pouvoirs aux ministres, notamment lorsqu'il est appelé à s'absenter du territoire national, à l'exception des pouvoirs prévus aux articles 41, 46, 75 bis et 89 (soit le droit de grâce, le référendum, la dissolution de l'Assemblée nationale et la révision). Le Premier ministre peut en outre leur déléguer certains pouvoirs, en cas de besoin. Ainsi doté d'attributions précises, permanentes ou momentanées, chaque ministre manifeste sa responsabilité propre dans l'exécution de la politique présidentielle, en apposant sa signature sur les actes présidentiels ou sur ceux du Premier ministre (article 37). Le contreseing est ainsi le signe que l'on est passé du régime présidentiel originel à un régime présidentiel déconcentré. En effet, c'est le contreseing qui va permettre à l'Assemblée nationale de contrôler l'action du gouvernement, isolée en quelque sorte de l'action du chef de l'Etat. Le Gouvernement exprime sa participation à la fonction exécutive en endossant les actes du président de la République car il faut souligner que les actes du gouvernement les plus importants sont pris sous forme de décrets et ordonnances. Or décrets et ordonnances sont signés par le président de la République. En un sens, le gouvernement apparaît comme un exécutant et comme un relais entre le chef de l'exécutif et l'Assemblée nationale. En appliquant la

politique du chef de l'Etat, il partage certains pouvoirs avec le chef de l'Etat. Ce faisant, il prend la responsabilité de justifier cette politique devant l'Assemblée nationale.

En certaines matières, le gouvernement est associé au président de la République dans l'application de la politique nationale par le fait que le contreseing est implicitement prévu. C'est en particulier le cas dans le domaine financier. L'article 57 nouveau n'est pas compris dans l'énumération des articles non soumis à contreseing telle qu'elle est faite dans l'article 37 de la constitution. Il en résulte que le projet de loi de finances, délibéré en Conseil de cabinet, apparaît comme l'œuvre collective du gouvernement et du chef de l'Etat. Il s'agit là d'une nouveauté. Désormais, on peut concevoir que le décret prévu à l'alinéa 5 de l'article 57 soit contresigné par les ministres et secrétaires d'Etat chargés de l'exécution du budget, ou au moins par le ministre des Finances.

En outre le gouvernement peut être appelé à prendre des ordonnances, lorsqu'il est habilité par l'Assemblée nationale dans des matières qui sont du domaine de la loi. Là encore l'ordonnance est signée par le président de la République, mais contresignée par le Premier ministre et par les ministres chargés de son exécution.

Les ministres et secrétaires d'Etat conservent bien entendu les attributions que la constitution leur reconnaît. C'est ainsi que les membres du gouvernement peuvent être entendus à tout moment par l'Assemblée nationale et ses commissions. Ils présentent les amendements du président de la République au cours de la procédure législative. A cette occasion, ils peuvent opposer l'irrecevabilité à l'encontre d'amendements des députés, qui ne seraient pas du domaine de la loi.

Le gouvernement apparaît comme un auxiliaire précieux du chef de l'Exécutif. A sa tête le Premier ministre occupe une place à part qui lui vient de pouvoirs qui lui sont propres et qui méritent attention pour bien camper le personnage.

Les pouvoirs propres du Premier ministre

Le Premier ministre dirige le gouvernement, qui applique la politique de la Nation, définie et déterminée par le président de la République, on l'a dit. Le rôle de direction lui donne une position prééminente au sein du collège gouvernemental. Cette prééminence est visible au moment de la formation du gouvernement. Une fois désigné par le chef de l'Etat, il dispose d'un droit de présentation de ses futurs collaborateurs, ce qui n'est pas négligeable. Sans doute ministres et secrétaires d'Etat sont-ils nommés par le chef de l'Etat, mais le droit de présentation signifie qu'il y a un minimum de concertation entre celui-ci et le Premier ministre.

De fait les membres du gouvernement sont à la fois des collaborateurs du chef de l'Etat et du Premier ministre. Il est vrai que ce pouvoir de proposition disparaît lorsqu'il est question de révoquer un ministre. Dans ce cas, le président de la République décide seul de l'opportunité de renvoyer un ancien collaborateur. Cette limitation du pouvoir du Premier ministre s'explique par la considération que l'on veut éviter des conflits entre le chef de l'Etat et le Premier ministre pour des questions de personnes. A cet égard, les réminiscences de l'histoire constitutionnelle récente ont guidé les constituants de 1970. On se souvient, en effet, que l'une des raisons du divorce entre le président Senghor et le président du Conseil en 1962 était une divergence d'opinion sur certaines personnalités du gouvernement de l'époque. Il a paru sage de prévenir de telles situations, d'autant plus que le Premier ministre de 1970 ne peut pas prétendre à l'indépendance d'esprit et à la liberté d'action du président du Conseil des années 1960-1962. Comme le dit le secrétaire général de l'UPS : *« On a tendance à maximiser ou à minimiser les pouvoirs du Premier ministre. Il faut se garder de l'un et de l'autre excès, en considérant ses fonctions et pouvoirs de décision qui sont réels ».*

Le Premier ministre assure l'exécution des lois et dispose du pouvoir réglementaire. Il apparaît alors comme un véritable chef de Gouvernement parlementaire. Les décrets sont préparés par le Premier ministre et sont soumis au conseil de cabinet.

Il dispose d'un pouvoir réglementaire autonome et d'un pouvoir réglementaire complémentaire pour assurer l'exécution des lois. Il s'agit là d'un pouvoir important, qui lui permet de donner une impulsion à l'action gouvernementale. Par le pouvoir réglementaire autonome, il met en œuvre la politique fixée par le président de la

République. De même en matière d'ordonnances, il joue un rôle décisif en provoquant l'habilitation parlementaire et en légiférant à la place de l'Assemblée nationale.

Certes le pouvoir réglementaire du Premier ministre n'est pas un pouvoir absolu, car l'article 37 de la constitution nouvelle précise que le président de la République signe les décrets et les ordonnances. On interprète généralement cette disposition en disant que le président de la République a un droit de veto absolu. Il en résulte que son accord est nécessaire pour qu'une décision soit prise. On peut alors se demander si ce pouvoir de signature ne vide pas de son contenu le pouvoir réglementaire du Premier ministre. Il semble que non, à y regarder de près. En effet, il est certain que dans les matières qui ne sont pas du domaine réservé le contreseing du Premier ministre doit avoir une signification juridique. Non seulement le Premier ministre endosse la responsabilité de l'acte vis-à-vis de l'Assemblée nationale et du peuple sénégalais, mais il en est juridiquement le coauteur. Il a donc un pouvoir de « codécision », dans la mesure où la seule signature du chef de l'Etat ne suffit pas pour donner naissance à l'acte. En revanche, pour les décrets pris dans les matières entrant dans le domaine réservé, le Premier ministre n'a qu'un rôle secondaire de préparation. C'est le président de la République qui est l'auteur de l'acte, et le seul auteur, au plan juridique.

Les autres pouvoirs du Premier ministre viennent confirmer sa prééminence dans le cabinet. Il dispose de l'administration d'abord. Certes le président de la République nomme à tous les emplois civils. Mais comme le premier des ministres, il est prévisible que le Premier ministre recevra délégation du Chef de l'Etat pour la nomination de certains personnels pour garder une certaine homogénéité dans les différents corps de l'administration. Il a comme chef de l'administration l'occasion d'exercer son pouvoir hiérarchique sur les différents ministres. Il peut en particulier proposer au président de la République de mettre fin aux fonctions de tel ou tel de ses collaborateurs, si ce dernier ne se plie pas aux directives concernant la politique gouvernementale.

Ensuite il a le privilège d'assurer la suppléance du chef de l'Etat. Dans le cas où celui-ci est empêché, sa suppléance revient de droit au Premier ministre, qui passe avant les autres membres du gouvernement.

Par ailleurs le Premier ministre a un pouvoir de proposition. On l'a déjà dit, il a un pouvoir de proposition au moment de la nomination des ministres et secrétaires d'Etat. Il est également sollicité lorsqu'il est question d'organiser un référendum. Les constituants ont voulu que le chef de l'Etat s'entoure d'une certaine garantie avant de s'adresser directement au peuple. Etant donné l'importance de cet appel au peuple, il a semblé normal d'associer le Premier ministre à cette décision. Il dispose donc d'un pouvoir de proposition, lorsque le Président de la République décide de soumettre tout projet de loi au référendum. Le Premier ministre joue là un rôle personnel, qui peut être décisif, à moins que la consultation ne soit de pure forme, la proposition étant faite à l'instigation du président de la République.

De même en matière de révision constitutionnelle le Premier ministre dispose d'un pouvoir de proposition pour la présentation à l'Assemblée nationale d'un projet de révision du président de la République (article 89 de la constitution, alinéa 1).

Enfin vis-à-vis de l'Assemblée nationale, le Premier ministre prépare les projets de loi qui sont de l'initiative du président de la République. Il dispose d'un pouvoir de proposition pour la tenue des sessions extraordinaires. Lorsque des projets d'une certaine importance économique, financière ou sociale sont présentés à l'Assemblée nationale, c'est sur proposition du Premier ministre.

Le contrôle du Gouvernement par l'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale dispose d'une arme redoutable face au gouvernement, la motion de censure. Le gouvernement est soumis à son contrôle, dans des conditions qui peuvent menacer son existence même. Par là les députés sont renforcés dans leur position de « contrôleurs » du pouvoir exécutif. Ils ne se contentent plus de poser des questions écrites ou orales aux membres du gouvernement, ils sont désormais des juges attentifs de l'action de celui-ci. Si le gouvernement n'a pas besoin des députés pour naître, parce que ses membres sont nommés par le chef de l'Etat, il doit compter avec l'opinion de ceux-ci pour vivre et pour vivre longtemps.

Si l'Assemblée nationale veut manifester son désaccord avec l'application qui est faite de la politique définie par le chef de l'Etat, il

y a un moyen puissant de le montrer. Elle peut provoquer la démission du gouvernement en votant une motion de censure. Etant donné la gravité de cet acte parlementaire, un certain nombre de précautions sont prises pour bien marquer la portée du vote qui est émis à sa suite.

La motion suppose qu'un nombre non négligeable de députés est positivement décidé à mettre en cause la vie du cabinet. Comme en 1960, elle doit être revêtue de la signature du quart des membres composant l'Assemblée nationale (article 75 nouveau, alinéa 2). La signature des vingt députés est donc nécessaire, sur les quatre-vingts membres de l'Assemblée nationale. Ensuite le vote sur la motion de censure n'intervient qu'après un délai de réflexion de deux jours francs après le dépôt de la motion sur le bureau de l'Assemblée nationale. Quant au vote lui-même, il se déroule au scrutin public. Il n'est tenu compte que des suffrages favorables à la motion pour calculer la majorité requise, soit la majorité absolue des membres composant l'Assemblée nationale. Enfin lorsque la motion de censure est adoptée, elle entraîne la démission collective du gouvernement. Le Premier ministre et les autres membres du gouvernement se bornent à expédier les affaires courantes, jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement. La motion de censure a un effet comparable à la révocation du cabinet en bloc par décision discrétionnaire du président de la République.

En cas de démission du gouvernement à la suite de l'adoption d'une motion de censure, le président de la République doit s'incliner devant le dernier acte de la procédure de vote, sinon il paralyserait la prérogative de l'Assemblée nationale qui, en la matière, est souveraine. Même s'il n'a pas désavoué le gouvernement, le président de la République est tenu de nommer une autre équipe gouvernementale.

Les limites du contrôle de l'Assemblée nationale

Dans l'hypothèse où la motion de censure est rejetée, il est prévu une restriction à la liberté de manœuvre de ses promoteurs : ceux qui l'ont signée ne peuvent proposer une nouvelle motion de censure au cours de la même session.

Etant donné le caractère sérieux du conflit, l'échec des députés signifie qu'une majorité raisonnable n'existe pas pendant la

même session. Dans ces conditions il ne paraît pas souhaitable de permettre aux mêmes députés de harceler le gouvernement pendant les deux mois que dure la session ordinaire.

En outre, les éventuels opposants au gouvernement doivent compter avec le chef de l'exécutif. Ils ne devront engager la lutte que s'ils sont sûrs de deviner la pensée profonde du président de la République, ou d'interpréter un désaveu du gouvernement par l'opinion. En effet, le président de la République peut prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale.

D'une part l'Assemblée nationale peut renverser le gouvernement sans courir de risque pour son existence, lorsque le président de la République est lui-même disposé à changer d'équipe gouvernementale. Les députés auront simplement devancé sa décision en lui donnant l'occasion de s'incliner de bonne grâce devant une décision des représentants du peuple. Il aura par lui-même plus de liberté d'action dans la composition du nouveau cabinet.

D'autre part, l'Assemblée nationale peut adopter la motion de censure, en acceptant le risque d'une dissolution, lorsqu'elle est sûre de rencontrer l'opinion des électeurs. Dans un pays de parti unique (ou unifié) et de liste nationale de députés préparée par l'UPS, cette seconde hypothèse implique un renversement de tendance au sein du parti avec l'accord de son secrétaire général.

Sinon le secrétaire général, chef de l'Etat, pourrait mettre en difficulté les députés rebelles en les présentant comme une fraction « antiparti » qui vise la cohésion de l'UPS et même le chef de l'Etat, en renversant le gouvernement.

Paradoxalement, hormis ces deux hypothèses qui peuvent à priori paraître théoriques, les députés n'auront guère l'occasion d'user de l'arme de la motion de censure. Si bien qu'à la limite on peut se demander si les conditions de la vie politique au Sénégal donneront jamais l'occasion aux opposants de l'Assemblée de se battre à terrain découvert.

Enfin si malgré tout le président de la République dissout l'Assemblée nationale, il peut se faire exceptionnellement que la nouvelle Assemblée soit à peu près semblable à l'ancienne : ce qui suppose un certain désaveu du chef de l'Etat. Dans ce cas une

nouvelle dissolution est impossible durant l'année qui suit la date de proclamation définitive des résultats des élections législatives. Le président de la République va se trouver pendant un an en face d'une chambre ressemblant comme une sœur à l'ancienne. Il sera donc amené à nommer un gouvernement qui ait la confiance de la nouvelle Assemblée.

Ainsi en 1970 l'histoire constitutionnelle du Sénégal s'enrichissait d'une nouvelle page qui a duré avec le président Senghor jusqu'en 1980 même si d'autres modifications constitutionnelles ont suivi en 1976 et 1978 notamment. Mais l'essentiel était fait : l'institution d'un gouvernement et d'un Premier ministre. Les faits ont prouvé que le Président Senghor préparait sa succession dans le parti et dans l'Etat.

**Léopold Sédar Senghor
et la construction de la nation sénégalaise**

par

MAMADOU DIOUF¹

Léopold Sédar Senghor démissionne de sa fonction de président de la République Sénégal en décembre 1980, deux décennies après l'accession à la souveraineté internationale de l'ancienne colonie française. Les raisons de ce départ telles qu'il les distille dans son « Message à la nation » sont, entre autres, son âge, son dédain de la présidence à vie, la bonne marche de la construction nationale, la formation d'une relève solide et engagée des « pères fondateurs » et enfin son ardent désir de renouer avec ses vraies passions, la poésie et les choses intellectuelles. Pour certains, le retrait de la scène politique tout comme les raisons invoquées ont assuré à Senghor une place enviable et unique dans l'histoire, décrétant l'achèvement de sa mission. Pour d'autres, le « Dernier de l'Empire »² s'est retiré sur la pointe des pieds pour sauver son héritage et son prestige intellectuels que remettait dangereusement en cause son bilan politique : à l'intérieur, sa démocratie restait inachevée et sous la menace des contestations estudiantines et paysannes ; la lente érosion du soutien du nouveau Khalife Général des Mourides qui accède à la charge suprême en 1968, à la suite du décès de son prédécesseur qui avait assuré un soutien constant à Senghor et enfin la métamorphose des revendications casamançaises pour l'autonomie en un conflit armé pour l'indépendance dans laquelle les pays voisins sont impliqués, en particulier la Guinée Bissau et la Gambie. S'ajoute à cela, venue de l'extérieur, l'imposition des politiques d'encadrement économique draconien des institutions de Bretton Woods³, annonçant l'adoption

¹Professeur à la « Columbia University » (New York). Spécialiste de l'histoire de l'Afrique moderne et contemporaine et, plus particulièrement, du Sénégal.

²Le titre du roman-vérité de Sembene Ousmane qui met en scène le retrait d'un président d'une république africaine francophone qui ressemble fort à Senghor.

³Bretton Woods : localité du New-Hampshire (Etats-Unis) où se tient, en juillet 1944, la conférence monétaire qui, réunissant 44 pays, fait de l'or l'unité de change internationale, choisit pour monnaies de réserve le dollar et la livre, crée enfin le Fonds Monétaire

inéluçtable des programmes d'ajustement structurel. Les quelques éléments sur lesquels l'accord se réalise, et ils sont essentiels : Léopold Sédar Senghor a laissé derrière lui un pays stable et une construction démocratique certes encadrée (reconnaissance de trois courants politiques dont il a lui-même esquissé les contours idéologiques) mais qui a assuré la constitution d'une société civile insoumise et insolente et une solide bureaucratie obstinée à créer une culture et une communauté civiques et citoyennes.

Mieux que les conclusions des études universitaires et les jugements politico-littéraires sur l'œuvre politique de Senghor, une photo, prise probablement à la veille ou au lendemain de son départ du Palais de la République, illustre le contraste extrême des appréciations mises en circulation. La photo, en noir et blanc, met en scène le citoyen Senghor arborant la tenue traditionnelle des dignitaires *wolof*. Le grand boubou est d'un blanc immaculée, un contraste saisissant au regard de la noirceur étincelante du sujet *sereer* représenté ; l'encolure et la poche centrale sont mises en valeur par des arabesques brodées d'une densité et complexité qui signent le prestige du personnage. Le sourire n'est ni engageant, ni satisfait mais inspiré et serein. Senghor en son habillement régalien occupe un superbe canapé dont les lignes et la couleur achèvent une composition dont la fonction semble célébrer autant une clôture que l'ouverture de nouveaux chantiers. La photo est une attestation parfaite de la frontière étanche que le poète-président a obstinément et jalousement cherché à préserver entre « *le domaine de la spiritualité* » (les cultures négro-africaines propres) et « *le domaine de la souveraineté* »¹, celui de l'Etat et des institutions publiques qui se déclinent dans une langue, le français, et des procédures juridiques et bureaucratiques occidentales. Eviter la contamination des procédures de l'un par l'autre, en particulier du second territoire par le premier, devient la règle senghorienne d'appréciation du déploiement et des procédures du pouvoir politique. Senghor a poussé cette règle jusqu'à l'imposition d'une police sur les transcriptions des langues nationales sénégalaises et le port des habits nationaux, la nature et les lignes des costumes des troupes de théâtre

International (FMI) et la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement (BIRD). (NdE).

¹Les deux catégories utilisées ici sont empruntées à Partha Chatterjee, *The Nation and Its Fragments*. Princeton, Princeton University Press.

et de danse¹. En excluant du champ institutionnel et de l'espace public l'habit et les langues « vernaculaires », il exprimait avec force l'impossible coexistence entre, d'une part, l'éthique *wolof* du clientélisme fondée sur l'inégalité, et, d'autre part, l'éthique républicaine : « *un Peuple, un But et une Foi* »². Et c'est seulement lorsqu'il prend congé du pouvoir et du champ politique que Senghor, comme pour marquer cette prise de distance, enfile, pour la première fois l'habit qui deviendra national, après sa présidence. Les leaders qui l'ont suivi au Palais de la République, en particulier le dernier d'entre eux, semblent lui avoir donné raison. La République paraît avoir pris les couleurs des idiomes indigènes et les pistes buissonnières des logiques de parenté et de soumission à la règle religieuse.

J'use ici délibérément de la référence à la construction de l'Etat — Etat plutôt que « nation sénégalaise » — car le projet du premier président sénégalais semble s'être satisfait de cet espace territorial à la suite de l'échec de son projet de construction de fédérations territoriales (Afrique Occidentale et Afrique Equatoriale) pour éviter la « balkanisation » de l'Afrique au moment de l'accession à l'indépendance. Plus concrètement, Léopold Sédar Senghor a pris une part active dans la création, à Cotonou (Bénin), en 1958, du Parti du Regroupement Africain (PRA) qui « *nourrissait encore l'espoir d'une fédération à cinq (Soudan, Haute Volta, Dahomey, Niger et Sénégal)* » et le lancement à Dakar, en 1959, du Parti de la Fédération Africaine (PFA) qui avait « *comme cadre la Fédération du Mali, qui groupait les deux Etats du Soudan et du Sénégal* »³. Tout en se frottant aux

¹L'interdiction du film de Sembène Ousmane, *Ceddo* (1970) et les menaces constantes qui ont pesé sur les journaux en langues nationales, *Kaddu*, en particulier en témoignent.

²Devise de la République du Sénégal. Senghor exprime avec force ce transfert avec une plus grande force lors de la célébration du 100^{ème} anniversaire des Archives nationales du Sénégal en affirmant que le futur de la nation est désormais logé dans celles-ci plutôt que dans les archives orales qui reflètent une éthique *ceddo* (traditionnelle et aristocratique) devenue obsolète. On retrouve la même idée dans sa préface au recueil de contes établi par Roland Colin, *Contes noirs de l'Ouest africain* (Paris, Présence africaine, 1957) lorsqu'il attribue l'importance du recueil au seul fait que les contes ont été recueillis à Paris auprès des étudiants et non parmi les vieillards rassemblés sous l'arbre à palabres du village. Leur position de passeurs entre les traditions anciennes et la modernité coloniale est précisément la signature de l'Afrique d'aujourd'hui et de demain. Contre la célèbre formule d'Amadou Hampâté Bâ, « *un vieillard qui meurt, c'est une bibliothèque qui brûle* », Senghor fait le pari de la jeunesse et de « *l'assimilation* » (Léopold Sédar Senghor, "Vues sur l'Afrique Noire, ou assimiler, non être assimilés" dans *La Communauté impériale française* (Éditions Alsatia, 1945). Repris dans *Liberté 1*, p.39-69).

³Léopold S. Senghor, *Liberté 2. Nation Nègre et Voie Africaine du Socialisme*. Paris, Le Seuil, 1971, p. 8.

dures réalités de la décolonisation, Senghor n'en a pas moins continué à promouvoir une vision plus large, au plan géographique, de l'émancipation et de la modernisation des peuples africains et du monde noir. La négritude senghorienne est en effet « *fondée sur une certaine idée de l'homme et, d'abord, de l'homme négro-africain, historiquement et géographiquement situé* »¹; elle est la voûte de l'architecture de l'Etat fédéral. Celui-ci est, précise Senghor, « ... *l'expression de la nation, c'est surtout le moyen de réaliser la nation (...). Dans cette première phase de la construction nationale, il s'agit, pour nous, d'organiser les pouvoirs publics de l'Etat fédéral et des Etats fédérés : de leur donner une structure qui en assure l'autorité et la permanence. Il s'agit aussi de définir le programme qui orientera l'action de ces pouvoirs publics – Gouvernement et Parlement. Car seule cette action fera, de nos populations diverses, un peuple, c'est-à-dire une communauté, où chaque individu s'identifiera à la collectivité, et celle-ci à tous ses membres. Mais l'unanimité, la communion des âmes, ne suffit pas. Pour que le peuple devienne nation, il faut que l'individu, par l'élévation de son niveau de vie et de culture, s'épanouisse en personne. Notre Constitution assure la force et la stabilité des pouvoirs publics. Notre programme, issu de notre doctrine, permettra, à l'Etat fédéral, de réaliser la nation négro-africaine (...). Il nous faut, auparavant, assurer une base culturelle à la future nation, en définissant les caractères essentiels de la civilisation négro-africaine traditionnelle, dont les apports européens, français, permettront la renaissance. Il nous faut également faire des inventaires objectifs de notre situation économique : de nos richesses, de nos lacunes, de nos potentialités et possibilités. Seuls ces inventaires et d'autres nous autoriseront à dresser un programme à long terme : un plan de développement harmonieux de nos potentialités et possibilités* »².

La première bataille menée par Senghor dans le cadre de l'empire colonial français durant sa phase de reconstruction, à la suite de la Seconde Guerre Mondiale, est un détour indispensable pour comprendre sa philosophie de la construction nationale sénégalaise, après l'échec du maintien des fédérations coloniales dans le cadre de l'Union française. Les controverses relatives à la nature et à la signification du fédéralisme ont dominé les discussions politiques de

¹Ibidem, p.7.

²« Nation et socialisme », Ibid., p.232. Souligné par l'auteur.

l'après-guerre en France, du moins pour ce qui concerne le futur des colonies et de l'empire français. Pour les leaders de la coalition de centre-gauche qui accède au pouvoir après la guerre, la fédération est un projet de reformulation des logiques d'inclusion et de différenciation entre les diverses composantes de l'empire : tous les habitants de l'empire auront droit à la représentation, mais ni de la même manière, ni au même niveau relativement à leur population. Les gaullistes du RPF¹ défendaient une conception qui plaçait la France au centre d'un ensemble dont les dispositifs institutionnels législatifs et exécutifs n'ont aucun des attributs d'une réelle fédération, refusant d'établir la stricte équivalence entre la métropole et ses composantes coloniales réclamée par Senghor². L'axe autour duquel tourne cette discussion est bien sûr celui des conceptions évolutionnistes qui constatent que, si différentes cultures ont leur place en France, elles ne sont pas pour autant équivalentes³. Senghor, comme la plupart des dirigeants africains francophones, n'était pas à la poursuite de

¹ RPF : « Rassemblement du Peuple Français ». Mouvement politique conçu par le général de Gaulle en janvier 1947, annoncé lors de ses discours de Bruneval (30 mars) et de Strasbourg (7 avril) et officiellement lancé le 14 avril 1947. Il se voulait au-dessus des partis afin d'« unir pour le salut commun toutes les Françaises et tous les Français. » Après avoir connu un brillant succès aux élections municipales d'octobre 1947, il obtient des résultats en demi-teinte aux législatives de juin 1951. Le mépris de ses responsables pour une institution parlementaire par laquelle ils entendent accéder au pouvoir enferme le mouvement dans une contradiction qui finit par générer des divisions internes. Après la scission de 27 députés RPF (12 juillet 1952) et de mauvais résultats aux municipales du printemps 1953, de Gaulle retire le mouvement de la vie politique française (le « système ») : « Voici venir la faillite des illusions. Il faut préparer le recours », déclare-t-il le 6 mai 1953. Le 13 septembre 1955, il fait connaître sa décision de suspendre le fonctionnement du mouvement tout en maintenant son antenne parisienne. (NdE).

² “Union Française et Fédéralisme”, *Liberté* 2, pp. 197-210. Sur la difficulté de satisfaire la demande de Senghor et de ses partisans, se reporter à Fred Cooper, “Alternatives to Empire: France and Africa after World War II”. Unpublished Paper, 2006, p. 7-12 qui restitue de la manière suivante l'échange entre E. Herriot et Senghor: « *The most revealing exchange occurred in August when an advocate of a strong republican France, Edouard Herriot, cut to the heart of the confusion between a colonizing state and a federation of peoples, warning that if one took literally the notion of all citizens participating equally in electoral institutions and if one looked at population figures, then France could become "the colony of its former colonies." At this, Senghor jumped up to reply, "This is racism!". But Herriot had a point, which Senghor would one day come to repeat himself: the people of the Union were not individuals in equivalent relation to a unitary state, and what Senghor was seeking was evolution of an imperial structure into a different kind of layered sovereignty. Senghor wanted representation of national units within the Union's institutions, autonomy for those units in regard to local issues, and a guarantee that anyone in the Union would have equal rights in any part of it, as well as equal access to the resources of the Union as a whole.*”pp. 9-10.

³F. Cooper, *op. cit.*, p. 7.

l'indépendance nationale mais cherchait plutôt à assurer l'égalité au sein de l'empire français¹. Une tâche difficile mais indispensable à la réforme de l'empire. Ce qui ne signifie nullement que Senghor et ses partisans ne proposent pas une conception nationale regroupant les « Négro-Africains » au sein d'une unité politique cohérente. Il était persuadé de la complémentarité de l'Europe et de l'Afrique² pouvait exprimer, dans une formule fédérale, l'unité et la diversité si caractéristiques des empires coloniaux. Il militait ainsi en faveur d'une réforme impériale qui, tout en consolidant l'association de la France avec ses colonies devenues des unités politiques autonomes, est le produit de la volonté librement exprimée des populations, respecte la diversité des cultures et assure une rigoureuse égalité entre elles³. Il faisait campagne pour le maintien de la fédération de l'Afrique Occidentale Française et l'attribution d'une nature confédérale à l'Union française, dans les années 50. Il mettait ainsi l'accent sur l'association volontaire d'Etats autonomes prêts à légiférer et administrer les questions retenues d'intérêt commun. L'adversaire le plus résolu des projets senghorien était bien sûr Félix Houphouët Boigny, l'Ivoirien qui, au contraire, militait en faveur d'une association de chaque territoire pris séparément et doté d'un pouvoir accru, à la France⁴. Le rêve postcolonial senghorien ne s'exprimait ni dans la construction de la nation sénégalaise, ni dans la rupture d'avec la France. Au contraire, il énonçait une autre configuration de la souveraineté qui reconnaît et célèbre la différence entre les peuples et les cultures d'une même unité politique. Comme le constate fort justement F. Cooper, *“Senghor's starting premise, put to the Constitutional Committee in 1946, was that “Senegalese accept the French Union. But if they are politically French, they are not culturally French”. Until the very end of empire, Senghor and his compatriot and political colleague Mamadou Dia advocated a “Franco-African Community” that would allow for both expression of an African—but not Senegalese—nationality and continued political affiliation with European France and the rest of the former French empire»*⁵. Senghor considérait que le territoire sénégalais ne pouvait être la base d'une construction démocratique viable, et il récusait avec force le nationalisme territorial étroit prôné par son collègue ivoirien.

¹« Pour une solution fédéraliste », *Liberté 2*, p. 158-170.

²« L'Afrique et l'Europe: deux mondes complémentaires », *Liberté 2, op.cit.*, p. 148

³« Vues sur l'Afrique Noire, ou assimiler, non être assimilés », *op. cit.*

⁴F. Cooper, *op. cit.* p. 14.

⁵*Ibid.*

Partisan d'une « solidarité verticale » entre la France et l'Afrique, il faisait campagne pour une intense coopération entre les pays africains¹.

On peut affirmer sans risque de se tromper que Léopold S. Senghor se rabat sur le territoire colonial sénégalais à la suite de la balkanisation de l'Afrique Occidentale Française (AOF) et de l'éclatement de la Fédération du Mali que, dans le premier cas, le PRA et dans le second, le PFA ont voulu promouvoir, sans succès.

C'est précisément l'un des paradoxes de l'œuvre politique senghorienne. Elle semble s'inscrire dans un espace territorial, la colonie du Sénégal, auquel elle se refuse théoriquement. Celui-ci n'est ni son espace de choix, à cause de son étroitesse, ni de prédilection parce qu'il ne représente qu'un fragment, insignifiant, du monde négro-africain qui est sommé dès l'aube du vingtième siècle d'esquisser sa contribution à « la civilisation de l'Universel ». Le Sénégal devient ainsi l'espace par défaut du rêve senghorien de construction de la nation négro-africaine. Après avoir tenté, sans succès, d'abord de sauvegarder l'empire colonial français en définissant les termes d'une réforme coloniale acceptable par les peuples sous domination coloniale, après la Seconde Guerre Mondiale, et ensuite de sauver les fédérations coloniales africaines de la balkanisation, Senghor se lance dans la construction de la nation sénégalaise et de *l'homo senegalensis* en préservant, de manière jalouse et obstinée, les deux rêves (la Négritude et la Francophonie) qui ont structuré son œuvre théorique et la pratique politique qu'il a prétendu en avoir tiré.

¹*La Condition Humaine*, journal du BDS, en particulier les numéros de novembre 1951, du 25 février 1953 et du 31 mai 1956. Sur les raisons de ce choix, F. Cooper écrit : “*Senghor, from the late 1940s through the late 1950s, the desire for a layered sovereignty--territorial, pan-African, and Franco-African--was in part practical: the territories were too small and too poor to be the instruments of human progress; interdependence was a necessity. And it was part cultural, focused on people whom he termed the 'négro-africains de l'Union Française'. To the extent that unity required a record of common experience, the territories that had been part of French West Africa were a vanguard that might one day extend throughout Africa. Dia proclaimed, "It is necessary in the final analysis that the imperialist conception of the nation-state give way to the modern conception of the multinational state."* When Senegal did become, in 1957, a partly self-governing territory within the French Union, Senghor claimed, "I mean by the 'Senegalese people' men of all races, classes and religions who live in Senegal.... The 'Franco-African Community' is not, for us, a slogan; it is a great humanistic idea which should be turned into reality. Senegal has for a long time transcended prejudices of race, caste, territory, and religion.” P. 6.

Il existe une abondante littérature sur son projet et sur sa démarche politiques, sur la machine politique, l'architecture institutionnelle, la vision et les politiques économiques, les infrastructures culturelles et l'adéquation entre ses professions de foi philosophiques et humanistes et leurs mises à l'épreuve politique. Aux études¹, s'ajoutent les réflexions propres de Senghor, sur sa vie et son action², quelques biographies importantes³ et les témoignages de ses contemporains, associés ou exclus de l'espace politique et intellectuel qu'il a animé⁴.

Cette étude a donc voulu ouvrir la question de l'œuvre de construction nationale engagée par Senghor en opérant un détour par la période pré-indépendance, indispensable pour situer la philosophie

¹Sans être exhaustif, on peut citer les ouvrages suivants : J. Barker, "Political Factionalism in Senegal" *Revue Canadienne des Etudes Africaines/Canadian Journal of African Studies*, 7, 2, 1973 (287-303); E. J. Schumacher, *Politics, Bureaucracy and Rural Development in Senegal*. Berkeley, University of California Press, 1974; D. Cruise O'Brien, *Saints and Politicians. Essays on the Political Organization of A Senegalese Peasant Society*. Cambridge, Cambridge University Press, 1975; W. Foltz, "Social Structure and Political Behavior of Senegalese Elites", SS. Schmidt & al. (eds.), *Friends, Followers and Faction. A Reader in Political Clientelism*. Berkeley, University of California Press, 1977; J. Copans, *Les Marabouts de l'Arachide*. Paris. Le Sycomore, 1981 ; C. Coulon, *Le Marabout et le Prince*. Paris, Pédone, 1981 ; E. Leroy, « La loi sur le domaine national a vingt ans : joyeux anniversaire », *Monde en Développement*, 52, 1985 ; M. C. Diop & M. Diouf, «L'administration sénégalaise, les confréries religieuses et les paysanneries», *Africa Development/Afrique et Développement*, 2, 1992 ; M. Diouf, « Le clientélisme, la technocratie et après ? », M. C. Diop (sous la direction), *Sénégal : Trajectoires d'un Etat*. Dakar, Codesria, 1992 ; M. MBodj, « La crise trentenaire de l'économie arachidière », M. C. Diop (sous la direction), *Sénégal : Trajectoires d'un Etat*. Dakar, Codesria, 1992 ; M. C. Diop (sous la direction), *Le Sénégal contemporain*. Paris, Karthala, 2002 ; D. Cruise O'Brien, M.C. Diop & M. Diouf, *La construction de l'Etat au Sénégal*. Paris, Karthala, 2002.

²Voir en particulier la série des ouvrages intitulée *Liberté*, I : *Négritude et Humanisme*, II : *Nation et voie africaine du socialisme*, III : *Négritude et civilisation de l'Universel*, IV : *Socialisme et Planification* et V : *Dialogue des Cultures*, (Paris, Editions du Seuil) et *La poésie de l'action. Conversations avec Mohamed Aziza*. (Paris, Stock, 1980).

³Jean Rous, *Léopold Sédar Senghor, Un Président pour l'Afrique Nouvelle*. (Paris, John Didier, 1967); Ernest Milcent et M. Sordet, *Léopold Sédar Senghor et la naissance de l'Afrique moderne*. (Paris, Seghers, 1969); Janet Vaillant, *Black, French, and African. A Life of Leopold Sédar Senghor*. (Cambridge, Harvard University Press, 1990. Traduction en français : *Vie de Léopold Sédar Senghor*, P., Karthala, 2006); J. P. Biondi, *Léopold Sédar Senghor ou la tentation de l'universel*. (Paris Denoel, 1993) ; J. Sorel, *Léopold Sédar Senghor. L'émotion et la raison*. (Saint-Maur-des-Fossés. Sépia, 1995) ; J. R. de Benoist, *Léopold Sédar Senghor*.(Paris, Beauchesne, 1998).

⁴ Parmi ceux-ci les ouvrages de Mamadou Dia, *Mémoires d'un militant du Tiers Monde* ; Abdoulaye Ly, *L'Unification des Partis Politiques*; Assane Seck, *Sénégal, Emergence d'une démocratie moderne*. (Ce dernier paru aux Editions Karthala en 2006).

qui a guidé la démarche politique, et prêter une attention particulière aux figures prises par ce paradoxe du lent glissement du projet panafricain au programme de construction nationale, sans pour autant perdre de vue les éléments constitutifs de l'économie politique de l'Etat indépendant.

Réconcilier « organisation et méthode » et « spontanéité créatrice »

Dans un travail remarquable et rigoureux d'évaluation critique – pour un président en exercice – de la thèse qui lui est partiellement consacrée par Janet Vaillant¹, L. S. Senghor relève que la critique la plus significative qui lui est faite, porte sur son pari plus humaniste (les langues classiques, la culture et les arts) au détriment des problèmes techniques et économiques. Il écrit : « *Vous dites à la page 163, que j'ai encouragé une éducation plus humaniste que technique. De là, à suggérer que je ne m'intéresse pas aux problèmes économiques et sociaux, il n'y a qu'un pas que vous n'avez pas hésité à franchir. C'est un des nœuds du problème, et vous permettrez que je m'y arrête un peu plus longtemps (...) Ma politique économique et sociale se reconnaît à ses fruits : aux résultats scolaires et universitaires d'une part, aux résultats économiques et sociaux d'autre part* »². En réponse à la critique qui lui est adressée, il fait valoir que « *la priorité des priorités* » retenue dans le domaine de l'éducation, « *ce sont les Mathématiques et leur corollaire la technologie. En d'autres termes, c'est l'entraînement à l'abstraction. Les humanités, plus précisément la Linguistique et ses corollaires, les langues – langues européennes modernes, langues classiques et langues négro-africaines –, ne viennent qu'en seconde position, c'est-à-dire l'entraînement à l'expression* »³. Tout en mettant en valeur le nombre croissant d'étudiants sénégalais se dirigeant vers des carrières scientifiques, techniques et économiques⁴, il dresse un portrait flatteur des résultats obtenus qui est un bilan d'étape, les dix premières années de l'indépendance, et une projection vers l'avenir, le tournant du 20^{ème} siècle comme moment de décollage économique et social. « *Le bon arbre se reconnaissant à ses fruits, nous avons été, en 1959, avant*

¹ Lettre de L. S. Senghor à Janet Vaillant, 6 octobre 1970. Reproduite de *Vie de Léopold Sédar Senghor, op.cit.*, p. 421 - 433.

² *Ibid.*, p.429.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

même l'indépendance, le premier pays francophone, au sud du Sahara, à élaborer un plan de développement économique et social. Les résultats essentiels ont été ceux-ci. Depuis l'indépendance, le taux de croissance de la production intérieure brute a été, en moyenne et annuellement, de 4%, a prix constants – exactement de 3% si nous adoptons les critères de la Banque mondiale. Le pourcentage de 4%, je vous le rappelle, est celui de l'Europe occidentale en 1968. Au demeurant, un rapport de la Banque mondiale reconnaît que les efforts du Sénégal en matière de développement économique et social sont « assez satisfaisants »¹.

Les choix sont clairs : le théoricien de la Négritude et des valeurs du monde noir ne veut pas sacrifier l'héritage colonial, occidental, au nationalisme et au recouvrement des cultures africaines. Il veut procéder à une synthèse de l'émotion à laquelle il pense que les Africains cèdent « *trop souvent* », et des attributs de l'Etat moderne – « *l'organisation et la méthode* » – qui sont européens. N'écrit-il pas : « *En vérité, comme le veut la méthode dialectique que j'ai choisie, et qui n'est pas si loin qu'on ne le croit, de l'esprit négro-africain, j'ai toujours essayé de réaliser un équilibre dans la réalisation de l'humanisme ou du socialisme négro-africain : entre les vertus de la civilisation européenne et de la civilisation négro-africaine, de la raison discursive et de la raison intuitive, de la mathématique et de la linguistique ; d'un mot, entre l'esprit de méthode et d'organisation, qui est le propre de l'Europe et la spontanéité créatrice, qui caractérise l'Afrique* »².

Dans les mises à l'épreuve pratiques, autant de ses idées philosophiques que politiques, Senghor, avec la complicité de Mamadou Dia, de la constitution de leur parti, le Bloc Démocratique Sénégalais (BDS) en 1948, à l'autonomie accordée par la loi cadre et à la nomination du dernier comme Président du Conseil (1956-62), trois instruments sont privilégiés : la constitution de nouvelles connaissances grâce aux travaux du Cinam-Seresa sous la direction du Père Lebre³ et les conceptions théoriques de « Economie et Humanisme » de François Perroux⁴ pour rompre avec les orientations

¹*Ibid.*, p. 430

² Lettre de L. S. Senghor à Janet Vaillant, 8 octobre 1970. *Op. cit.*, p.426.

³Père Louis Lebre³ (1897-1966) : voir note 1 page 140

⁴François Perroux (1903-1987) : docteur (en 1926) puis agrégé en sciences économiques (en 1928), F. Perroux fut professeur d'économie politique à Lyon (de 1928 à 1937) puis à

politiques, économiques de l'économie politique coloniale ; le recours à la planification avec, dès 1959, l'élaboration d'un « plan de développement économique et social », le premier, avant même l'indépendance d'un pays francophone et la mise en place d'un réseau de coopératives de production et de commercialisation. Le territoire privilégié par le BDS est le bassin arachidier qui demeure, comme au cours de la période coloniale, centre politique et économique du Sénégal. L'action politique et la vision économique de Senghor s'accrochent aux structures religieuses de contrôle et de mobilisation des populations rurales. Et c'est ce choix qui explique la rupture économique avec la SFIO, en 1948¹ et le succès du nouveau parti aux élections de 1951, grâce au soutien des marabouts. Senghor et les membres de son parti se sont évertués, à la suite de leur victoire à user du contrôle de l'Assemblée territoriale, à consolider leur pouvoir et à esquisser les grandes lignes de la construction nationale². Se construisent progressivement, une armature politique en utilisant les ressources acquises par la victoire électorale, des infrastructures économiques, sociales et coopératives et l'incorporation des notables ruraux dans les arcanes du parti³.

Un nouveau chapitre s'ouvre avec la création de l'Union Progressiste Sénégalaise (UPS), en 1958, résultat de la fusion de la SFIO et du Bloc Populaire Sénégalais, forme ultime du BDS. Face à cette alliance qui ne présageait pas le maintien du système de gouvernance coloniale mis en place par l'administration française et qui avait tant bénéficié aux marabouts et à leurs principaux disciples, ceux-ci mettent en place le Conseil Supérieur des Chefs Religieux, en 1957, pour contrer toute manœuvre politique, économique, culturelle et sociale hostile aux arrangements coloniaux.

la Sorbonne (de 1935 à 1955) avant d'être élu au Collège de France en 1955. Opposé à Carl Schmidt, l'un des économistes du régime nazi, il se montre cependant favorable à une organisation du marché par la communauté de travail et la corporation. Après avoir appelé de ses vœux, dès 1938, une « *révolution nationale* », il s'associe à la politique de Vichy mais prend ses distances en 1942. En 1944, il crée et dirige l'Institut supérieur d'économie appliquée (ISEA). Convaincu par les idées de Keynes tout en restant un analyste pénétrant du marxisme, intéressé par la théorie du don de Marcel Mauss, il inspire l'école française du développement et influence les théories de la régulation. (NdE).

¹D. Cruise O'Brien, *Saints and Politicians*, p. 262; L. C. Berham, *Brotherhoods and Politics in Senegal*, p. 89.

²C. Boone, *Political Topographies of the African State. Territorial Authority and Institutional Choice*, p. 63.

³*Idem.* p. 63-65.

L'espace politique que s'aménagent les marabouts sur la scène politique sénégalaise, à la veille de l'indépendance, signe, d'une part, leur autonomie d'action face aux partis politiques et, d'autre part, à cause précisément de celle-ci, leurs capacités à négocier avec le leadership politique et de contraindre à transiger ou à basculer de leur côté. Les ressources politiques acquises par les Chefs de confréries et leurs mises en œuvre sont, selon D. Cruise O'Brien, la manifestation d'une véritable société civile¹. Elles ont par exemple permis aux marabouts de liquider l'aile progressiste du BDS, entre 1957 et 1958, et d'imposer le vote positif au referendum gaulliste et l'accession à l'indépendance dans le cadre de l'Union Française². De cette rencontre entre les théories et pratiques de Senghor, de son parti et de ses gouvernements et, de l'autre, soutiens, réticences et résistances des marabouts, s'esquisse progressivement le « *modèle islamo wolof* »³ ou celui du « *contrat social sénégalais* »⁴ qui devient le noyau central de la construction nationale.

Selon certains observateurs, le modèle a été à l'origine de la création d'un solide axe le long duquel s'est réalisée l'intégration nationale. Pour d'autres, il n'a été que l'instrument qui a ordonné les formes et processus d'inclusion et d'exclusion des communautés ethniques et religieuses, de dissidences et irrédentismes qui étaient soit incompatibles, soit réfractaires à sa dictée⁵.

Si l'on suit Catherine Boone, la dernière période coloniale – la seconde moitié des années 50 – est cruciale dans la formation de l'Etat postcolonial sénégalais pour deux raisons : les leaders des confréries *Sufi* ont mis en évidence leurs capacités d'intervention dans les enjeux politiques et de société et leur poids sur l'espace public national en formation par une action politique collective. Senghor, de son côté, a pris le risque d'un flirt avec l'idée de la gauche de son parti (« *la révolution par le bas* ») pour prendre quelques distances avec ses alliés de l'élite⁶ rurale et religieuse. Ainsi les différentes figures du jeu

¹D. Cruise O'Brien, *Senegal in J. Dunn*

²Voir Assane Seck, *op. cit.*, en particulier le « Manifeste du PRA Senegal », pp. 350-352.

³M. C. Diop et M. Diouf, *Le Sénégal sous Abdou Diouf*. (Paris, Karthala, 1990).

⁴D. Cruise O'Brien, "Le contrat Social Sénégalais à l'épreuve", *Politique Africaine*, 45, 1992. Repris et révisé, « Les négociations du contrat social sénégalais », Chapitre 5, D. Cruise O'Brien, M. C. Diop et M. Diouf, *La Construction de l'Etat au Sénégal*. Paris, Karthala, 2002.

⁵*Idem*, p. 11.

⁶C. Boone, *Political Topographies of the African State*, *op. cit.*, p. 65-66.

politique tout comme les configurations des alliances qui se font et défont entre les acteurs en présence, les engagements idéologiques et politiques variés et changeants, ont pesé de tout leur poids autant sur la vision politique de Senghor que sur leurs mises à l'épreuve. Elles ont été rythmées par des altérations politiques et idéologiques, des crises plus ou moins graves, des ajustements plus ou moins réussis, un départ de la présidence sénégalaise et une retenue élégante au sujet du Sénégal sous Abdou Diouf.

Entre Négritude et Animation Rurale

On a souvent eu tendance à opposer la vision de Senghor à celle de son ancien Président du Conseil, Mamadou Dia, relativement à la construction de l'Etat sénégalais postcolonial. Cette opposition situe le premier dans le camp conservateur, celui des partisans du *statu quo* et des avocats de la reconduction des arrangements coloniaux, laissant le contrôle des masses rurales aux marabouts et autres dignitaires ethniques au bénéfice desquels est aménagée une place dans les structures du parti pour contribuer à la modernisation de l'économie et de la société dans les campagnes sénégalaises. Par contre, Mamadou Dia est associé à la tendance progressiste et autogestionnaire décidée à dégager le parti de la tutelle de l'élite rurale pour créer un véritable parti des masses qui restitue le pouvoir et l'initiative aux paysans libérés des « *figures sociales de la loyauté, de la solidarité et des allégeances* »¹.

Cependant il est difficile de nier le fait qu'avant l'éclatement de la crise de 1962 qui consacre l'éviction de Mamadou Dia de la présidence du Conseil, le chantre de la Négritude et du socialisme africain et le doctrinaire rigoureux d'un socialisme autogestionnaire et d'un nationalisme sourcilleux s'étaient accordés dans un équilibre instable alimenté par une conversation permanente et un partage des tâches². Au premier, les grandes orientations théoriques ; au second, la mise en œuvre et la gestion des appareils politiques, le parti, ses organes affiliés et l'administration. Le premier plan (1961-1965) est le produit de la convergence de vues entre Senghor et Dia même si le programme du second, articulé autour de l'animation rurale (avec les

¹*Idem*, p. 10. Voir aussi sur cette opposition: M. MBodj, *The State of the Groundnut Economy : A 30 year Crisis*, M. C. Diop, *Essays in Statecraft*, p. 93 et L. C. Berham, *op. cit.*, p. 99.

²Assane Seck, *op. cit.*, p. 192-193.

coopératives de production et de commercialisation, la volonté de diversification des productions agricoles et la responsabilisation des paysans avec le soutien des animateurs ruraux), cède la place, après sa chute, au Programme agricole (1963-1965) qui retourne le pouvoir de décision et de contrôle de l'économie rurale à l'élite rurale et à la bureaucratie étatique qui était censée accompagner – du moins dans la rhétorique et le programme de Dia – l'émancipation de la paysannerie de l'Etat et de ses alliés locaux¹. La convergence est clairement mise en évidence dans le rapport présenté par Senghor au Congrès constitutif du Parti de la Fédération Africaine² tenu à Dakar le 1^{er} Juillet 1959.

Avec l'élimination de Dia, s'ouvre le chapitre proprement senghorien de la construction de la nation sénégalaise. Son axe central d'ordonnement théorique et pratique est une entreprise de modernisation de la société et de l'Etat. Il se décline en quatre modernisations : la loi, sur le domaine national, (1964) ; le code de la famille et la réforme de l'administration locale et territoriale (1972) ; et l'ouverture démocratique et la reconnaissance des quatre courants politiques incarnés par quatre partis politiques.

Socialisme Africain : Centralisation et clientélisme

Le socialisme africain associé à la Négritude et à la Francophonie, un peu plus tard, a pu pourvoir les références de base à l'activité économique, politique, sociale. L'État accède aux populations par des intermédiaires, les détenteurs de légitimité ethnique (les chefs), religieuse (les marabouts) et/ou ancestrale (les notables). Le discours politique sollicite largement les valeurs traditionnelles de respect et de soumission (du fils au père, du cadet à l'aîné, de la femme à l'homme) et exclut de la sorte les cadets sociaux, les jeunes et les femmes de la scène politique et des activités

¹Sheldon Gellar, "Circular 32 Revisited", in J. Waterbury & J. Gersovitz (eds), *Senegal, The Political Economy of Risk and choice* et M. Dia, *Mémoires d'un Militant du Tiers Monde*.

²Le PFA est né en mars 1959 dans le cadre de la Fédération du Mali. Le texte de cette intervention est partiellement repris dans *Liberté 2* sous le titre, « Nation et Socialisme », *op. cit.*, p. 232-270.

économiques. Dissonance et/ou dissidence sont bannies, tarissant ainsi toutes les autres sources de discours et pratiques autonomes d'accumulation. L'État postcolonial s'imposait de la sorte comme l'unique site de contrôle et d'accès aux ressources économiques et financières.

Au total, l'architecture politique était soutenue par des logiques d'achat d'allégeance et de patrimonialisation. Le gouvernement des hommes et des choses se décline en *wolof*. La géographie postcoloniale consolide le contrôle des paysanneries par les confréries et les chefferies. En milieu citadin le quadrillage géométrique de la ville et la mise en place des syndicats, mouvement de jeunesse et de femmes uniques achèvent l'encadrement et la pacification sociale¹.

Paradoxalement, les dynamiques de totalisation politique, à cause justement de leur articulation aux logiques indigènes ont laissé inoccupés des espaces qui sont investis dès les premiers signes d'essoufflement du nationalisme. La capacité de certains segments sociaux à échapper à l'encadrement étatique et à rogner sur ses prérogatives est à l'œuvre très tôt vers la fin des années 70, quand le modèle islamo-wolof des *pays du ndiggël*² commence à donner les premiers signes d'épuisement.

L'entreprise totalitaire des gouvernements de Senghor n'a jamais pu se réaliser parfaitement. Elle a constamment évité la violence qui a accompagné l'édification des États africains. Deux raisons à cela : la culture politique assez contestataire des intellectuels et des citoyens, notamment ceux des Quatre Communes³ d'une part et l'humanisme senghorien, réfractaire à la répression et à l'écoute de l'opinion internationale d'autre part. Résultat : malgré le multipartisme de 1966 à 1974, des journaux ont continué à exprimer des prises de positions politiques et le débat politique a continué à faire rage.

¹Voir à ce sujet M. C. Diop & M. Diouf *Le Sénégal sous Abdou Diouf*. Paris, Karthala, 1990.

²Ce mot wolof désigne les consignes de vote qu'un chef religieux donne à ses fidèles pendant une campagne électorale. (NdE)..

³Les Quatre Communes : l'administration coloniale française avait accordé aux habitants des quatre communes sénégalaises de Saint-Louis, Dakar, Rufisque et Gorée un statut privilégié (droit de vote limité, nationalité française).(NdE).

La philosophie politique du premier président sénégalais puise ses principales caractéristiques dans l'attachement aux valeurs africaines (l'enracinement) et l'admiration du « poète président » pour la civilisation européenne (l'ouverture). Elle s'exprime dans une volonté farouche de conduire une politique culturelle pour assurer la contribution africaine à « *la civilisation de l'Universel* », au « *rendez-vous du donner et du recevoir* ». Témoin de cet engagement le joyau que fut le Musée dynamique, le Festival Mondial des Arts Nègres (1966), la promotion des arts plastiques, du théâtre, des ballets, de la musique, de la tapisserie... Qu'ils appartiennent ou non à la fraction opposée ou partisane de l'oeuvre politique ou culturelle de Senghor, les intellectuels et artistes sénégalais se sont lancés à corps perdus dans la création artistique. Qu'ils soient cinéastes, essayistes et romanciers comme Sembène Ousmane ou Paulin Vieyra, acteur comme Doua Seck, peintres comme Iba NDiaye ou Papa Ibra Tall, historiens comme Cheikh Anta Diop ou Abdoulaye Ly, ils ont assuré, avec le premier d'entre eux, le « poète président » une renommée internationale à un tout petit pays sahélien pauvre. L'extraordinaire popularité du Sénégal sur la scène internationale et sa grande stabilité politique (sauf les crises politiques de 1962 et 1968) juraient cependant avec l'état de son économie et de sa société. En 1974, Senghor fut contraint d'accepter une ouverture démocratique. Il impose que seuls trois courants soient reconnus dans l'organisation d'un système politique multipartisan : Parti Socialiste (social-démocrate), Parti Africain de l'Indépendance (marxiste-léniniste) et Parti Démocratique du Sénégal (libéral).

En effet, les principaux acteurs de la vie sociale entretenaient des logiques de retraite dans des sphères non publiques alors que ceux associés au pouvoir développaient une attitude de totale irresponsabilité. Au moment même où la protection politique généralise la mauvaise gestion, le clientélisme, la corruption, on assiste à un foisonnement d'activités informelles et communautaires et à l'essor de réseaux qui, s'appuyant sur la parenté, les classes d'âge, les groupes de jeunesse, de femmes du même quartier, réinventent des structures économiques, sociales, culturelles pour contenir l'expansionnisme du pouvoir politique et administratif.

Ce paradoxe explique, dans une très grande mesure, l'ambiguïté de la situation sénégalaise, entre la faillite des institutions et activités

formelles, et le foisonnement des activités informelles, traditionnelles ou non, l'extraordinaire retentissement international de la politique culturelle, la renommée des artistes sénégalais, l'atmosphère démocratique et la faillite économique, le recours constant à l'aide.

L'approfondissement de la crise et l'équilibre instable du pouvoir senghorien provoquent le départ à la retraite volontaire du « poète-président », qui ne croit ni à la présidence à vie, ni à l'homme providentiel. La sécheresse qui commence au début des années 70, le retournement de la conjoncture mondiale avec les chocs pétroliers, la crise de l'arachide et des phosphates qui sont les principales productions d'exportation, inaugurent au Sénégal une nouvelle conjoncture économique soumise par ailleurs à l'ajustement structurel et aux interventions intempestives et prescriptives du FMI et de la Banque Mondiale. Ni le desserrement de la centralisation étatique (nomination d'un Premier ministre et cooptation d'une nouvelle génération politique en 1971), ni l'ouverture démocratique senghorienne limitée à trois courants (1974), ni la sénégalisation de l'économie et des finances n'arrivent à freiner la dégringolade économique et la crise financière. La mise sous ajustement favorise ainsi une double tendance contradictoire : l'avènement des technocrates et l'affirmation des terroirs idéologiques ethniques, religieux, contre le territoire, celui de la nation sénégalaise. Comme pour prendre en compte ce retournement de la conjoncture, L. S. Senghor rend son tablier et démissionne en 1980. Il transmet son pouvoir au dauphin qu'il s'est choisi, son Premier ministre pendant dix ans, Abdou Diouf, le 31 Décembre 1980 et se fait élire à l'Académie Française (1983). Par ce geste inédit dans les dictatures tropicales, Senghor confirmait la singularité sénégalaise. Admirable solitude qui sera célébrée et récompensée par l'Occident démocratique et décriée par les pouvoirs personnels des despotes africains et de certains de leurs alliés occidentaux.

Conclusion

Les chemins pris par la construction de l'Etat et de la nation au Sénégal ont été tortueux. Ils n'ont pas cependant été aussi cahoteux, comparés à la plupart des pays du continent africain. Après l'épisode de la crise de 1962, Léopold Sédar Senghor a solidement pris les rênes

du pouvoir pour tenter une aventure qu'il n'avait jamais conçue comme exclusivement limitée au territoire colonial sénégalais. Contraint de construire un Etat et une nation sénégalaise, à défaut d'une fédération ouest-africaine ou d'une confédération africaine, il s'est réapproprié une structure, des mécanismes et une économie politique qui épousent les grandes lignes de la gouvernance coloniale. Des éléments constitutifs ont été certes altérés, des adaptations introduites et certains mécanismes abolis mais les structures fondamentales du contrat social qui a lié les acteurs sociaux et politiques ont été maintenues, en particulier dans le domaine de la production économique, de l'allégeance politique et de la soumission sociale.

Il s'est ainsi appuyé sur l'arachide comme principal pilier des exportations sénégalaises et sur les marabouts comme soutiens indéfectibles de la classe dirigeante, tout en essayant d'entreprendre une modernisation de l'économie et de la société sénégalaises avec la loi sur le domaine national (1964), le code de la famille (1972) et la loi sur la décentralisation (1974). Les résultats de la politique de modernisation dont l'accent était mis sur l'éducation et un modernisme culturel et esthétique s'appuyant sur la promotion des arts – notamment de la peinture et de la tapisserie, de la littérature et de l'édition, du cinéma – sont très mitigés. Elle a inscrit le Sénégal sur la scène mondiale, aussi bien diplomatique, intellectuelle et culturelle comme un pays influent mais n'a pas eu les conséquences attendues au plan du développement économique et social. Par contre, au plan politique, y compris dans ses phases du parti unique – 1966-1974 – et d'ouverture démocratique limitée à trois puis quatre partis – 1974 - 1981 –, l'entreprise senghorienne s'est toujours accommodée de l'expression de dissensions. Elle n'est jamais arrivée, autant à cause de la personnalité de son leader que du caractère national des Sénégalais qui sont plutôt réfractaires à l'autoritarisme et ont l'esprit frondeur. Cette combinaison explique certainement la stabilité du pays au cours des deux premières décennies de son indépendance. Une stabilité caractérisée de « réussite exemplaire » (*success story*) par Donald Cruise O'Brien¹. Elle se décline dans le respect de quelques principes démocratiques, une constante stabilité institutionnelle et une routine bureaucratique acceptée et mise en œuvre

¹« Senegal », *Op. cit.*

L'érosion de la base matérielle du contrat avec la crise de l'économie arachidière combinée avec la rapide croissance des réseaux économiques informels, du rôle des migrants sénégalais ont provoqué de multiples demandes de renégociation du contrat social avec la reconfiguration de l'idéologie mouride qui s'extrait du contrôle idéologique et organisationnel de l'Etat. Cette situation d'inadaptation des logiques et des institutions d'allocation et d'exercice du pouvoir et des ressources était accentuée par la libéralisation de l'économie à partir des années 70 sous la houlette du Premier ministre Abdou Diouf et du ministre des Finances Babacar Bâ, par l'adoption du langage des institutions de Bretton Woods¹ qui exigent la reconsidération des formes de distribution du pouvoir, de la richesse et du prestige et, alors que le pays était victime de cycles de sécheresse, par les interventions des organisations financières internationales et la prise du pouvoir par les technocrates qui inaugurent leur révolution passive avec l'accession de Diouf à la Primature².

¹Bretton Woods_: voir la note 3, p.171

²Primature : mot utilisé dans les pays d'Afrique francophone, qui désigne la fonction de Premier ministre mais également les services et les bureaux qui lui sont attachés. (NdE).

DÉBAT SUR LES INTERVENTIONS DE L'APRÈS-MIDI

M. Elikia M'Bokolo : Nous en arrivons au débat. Nous allons commencer par les interventions relatives à la période de la lutte pour l'indépendance. Catherine Atlan, vous êtes le modérateur.

Mme Catherine Atlan : Nous avons dix personnes inscrites qui se répartissent très équitablement puisque cinq concernent l'atelier présent, la marche à l'Indépendance, les cinq autres se rapportant à la construction de l'Etat sénégalais. Le premier intervenant est M. Scharff, sénateur honoraire de Belgique.

M. Pierre Scharff : Ma question s'adresse à M. Messmer. J'ai été un peu surpris, M. Messmer, par votre avis très sévère sur l'échec politique éventuel de la vision de M. Senghor concernant la Fédération car, si je mets en parallèle les déclarations du président Zinsou et du ministre M. M'Bow, on voit que M. Senghor a été un fédérateur combattant pour obtenir l'indépendance et qu'il a essayé d'emprunter toute une série de chemins pour y arriver. Il n'est pas arrivé nécessairement à remplir tous ses objectifs parce qu'il avait également devant lui des obstacles, des institutions et un autre Etat. Je pense que M. Senghor était un fédérateur exceptionnel, comme vous l'avez souligné à la fin de votre intervention concernant la création de la Francophonie. Fédération qu'unit la langue, le français, la Francophonie n'est pas qu'une alliance culturelle, elle est également une alliance de partenaires pour un développement durable et, depuis Bamako¹, elle a pris aussi une orientation politique pour le respect de l'Etat de droit, pour la démocratie et les droits de l'Homme. Donc Senghor a réussi une certaine démarche politique de Fédération. Je

¹Allusion au "Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone" organisé à Bamako (Mali) du 1^{er} au 3 novembre 2000 par l'OIF. Au terme de ce symposium a été adoptée la "déclaration de Bamako", "*premier acte à portée normative*" dans lequel les Etats signataires affirment "*d'une part, que la démocratie et le développement sont indissociables et, d'autre part, que la démocratie, les droits de l'Homme, les libertés fondamentales, la primauté du droit et la bonne gouvernance sont essentiels à la prévention et au règlement des conflits (...)*". Avec ce texte, les Etats et Gouvernements francophones ont cherché à se doter d'un dispositif de suivi des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés. (NdE)

pense aussi que Senghor doit être un fédérateur prophétique et nous le verrons sans doute à l'avenir car si nous considérons la situation actuelle de l'Afrique, son endettement, l'exploitation de ses matières premières, ses maladies, toutes ses difficultés, nous devons nous interroger sur la forme de fédération que les Etats africains devraient employer et faire vivre pour réussir en partie à se débarrasser de ces nouvelles oppressions et peut-être faudrait-il rechercher dans la pensée politique de Senghor des éléments utiles pour l'Afrique de demain.

M. Pierre Messmer : Ce que j'ai dit, c'est que Senghor souhaitait le maintien de la Fédération de l'AOF et qu'il a échoué. C'est un fait indiscutable. Je crois que c'était inévitable. Il ne l'a pas compris à l'époque, il l'a compris beaucoup plus tard.

Mme Catherine Atlan : Il y a effectivement deux dimensions voire plus au combat fédéraliste de Senghor. Une dimension historique qui s'est jouée dans les années 1956-1960 et celle que vous évoquez, Monsieur, et qui a une portée plus longue et plus réussie.

Nous avons ensuite une question de M. Randriamahafanjary, Secrétaire général de l'Assemblée nationale de Madagascar.

M. Calvin Randriamahafanjary : J'ai écouté les interventions des grands témoins de l'histoire, mais je souhaiterais poser une question toute simple aux historiens, à vous Mme Catherine Atlan et au Professeur M'Bokolo. Quelles sont d'après vous les principales divergences de vue entre le Président Senghor et le Président Houphouët-Boigny ?

Mme Catherine Atlan : C'est une bonne question et une large question. On peut évoquer d'abord les convergences. Ce sont deux hommes de la même génération, qui sont nés à un an de différence.

Les divergences qui les opposent à l'intérieur d'un parcours politique dont les grandes lignes se ressemblent tiennent premièrement à leur formation. Félix Houphouët-Boigny n'a pas suivi d'études supérieures en France et n'a pas participé à un mouvement intellectuel convergeant avec celui d'autres intellectuels africains ; ceci a très

certainement donné une coloration différente à leur pensée politique. Au moment de leur action politique, avant comme après l'Indépendance, une autre, parmi leurs multiples divergences est que Senghor avait une pensée politique ; il n'a cessé d'esquisser des théories politiques, de les réviser, de les faire évoluer, de les publier, de les tester ; je crois –et c'est ce que l'on dit généralement- que Félix Houphouët-Boigny était un pragmatique dont l'action s'inscrivait plus à l'épreuve des faits et au fur et à mesure de l'accélération de l'histoire. Mais je laisse le professeur M'Bokolo et peut-être d'autres, apporter des compléments.

M. Elikia M'Bokolo : J'indiquerai très brièvement en premier lieu que les différences entre leurs formations respectives sont certainement importantes, mais qu'il ne faut pas oublier que Félix Houphouët-Boigny, par sa formation à l'école William Ponty, avait aussi un réseau sinon panafricain du moins ouest-africain important, dans lequel il bénéficiait d'un certain prestige à la fois pour ses compétences intellectuelles et aussi pour sa réussite, y compris pour sa réussite matérielle ; cette réussite financière a fait que, pendant longtemps, il n'a pas seulement été le patron effectif du RDA, il en a été aussi, au-delà de l'Indépendance, l'un des bailleurs de fonds.

En outre, c'était effectivement un pragmatique – et je rejoins Catherine Atlan - non que la pensée politique lui ait manqué, mais parce que très tôt, dès le mois d'avril 1957, il fait part de ses divergences à N'Krumah. En s'adressant à N'Krumah, il s'adresse aussi à Senghor pour lui dire qu'il est trop idéologique, trop méfiant à l'égard de l'occident, et que selon lui, l'occident n'existe pas, que seule la France existe, et une France fraternelle.

Troisièmement, pour lui la réussite et l'efficacité économique primaient alors que Senghor et N'Krumah étaient un peu utopistes. Les personnalités étaient donc différentes, et à titre de plaisanterie, j'ajouterai qu'il existait aussi la différence entre un homme de la forêt et un homme de la savane.

M. Mamadou Diouf : Je voulais rappeler ce que Félix Houphouët-Boigny a lui-même indiqué pour présenter sa différence avec Senghor. Il a dit qu'il y avait deux types d'Africains, ceux qui

sont arrivés en France à quarante ans et ceux qui retournent en Afrique à quarante ans. Le premier était lui-même, le second était Senghor.

M. Christian Valantin : A toutes les différences que vous avez mentionnées entre Senghor et Houphouët s'en ajoute une autre, qui était profonde et concernait les intérêts bien compris de la Côte d'Ivoire par rapport au Sénégal. Houphouët-Boigny a toujours considéré que l'AOF servait plus les intérêts du Sénégal que ceux de la Côte d'Ivoire. Senghor l'avait compris et expliquait que la solidarité dans l'AOF, si la Fédération était maintenue, pouvait s'effectuer grâce aux mécanismes de péréquation et que, à travers ces mécanismes, les pays les plus favorisés devaient aider les plus démunis. Il était très conscient que, finalement, les Africains préféraient en majorité être les premiers chez eux que les seconds à Dakar ou à Brazzaville.

Un événement a ruiné sa conception du fédéralisme et du maintien des Fédérations, ce sont les élections d'après la loi-cadre, celles de 1958, où le RDA est devenu majoritaire. Il faut en reconnaître les retombées réelles, qui sont que l'Afrique subit jusqu'à aujourd'hui les conséquences de la balkanisation. Senghor, président de la République, n'a eu qu'une idée, c'est de réaliser l'intégration régionale, dont on n'a pas parlé. L'intégration régionale était quelque chose d'essentiel qui aurait permis de reconstituer les anciennes Fédérations. Et les anciennes Fédérations étaient certes au départ des créations militaires de la France mais elles étaient devenues des entités où l'éducation, la culture, toutes les relations entre les huit Etats de l'AOF étaient réelles.

M. Joseph-Roger de Benoist : Je voudrais confirmer ce que vient de dire M. Valantin, mais en insistant sur le fait que dès le début de l'après-guerre, les hommes d'affaires français ont poussé Houphouët-Boigny à se libérer et à garder tous les bénéfices économiques de la Côte d'Ivoire. Et lors de la visite de M. Mitterrand à Abidjan comme ministre, M. Houphouët-Boigny lui a dit : « *Laissez-nous nous enrichir, et ensuite nous prendrons votre succession pour aider nos voisins* ». Cela a fait débat, et un étudiant agrégatif qui était à l'époque à Grenoble a écrit un long article qui est paru dans « Afrique nouvelle » et qui s'intitulait « *Non, la Côte d'Ivoire n'est pas la vache à lait de l'AOF* ». Cet étudiant s'appelait Abdoulaye Wade.

Mme Catherine Atlan : Nous avons encore une intervention sur ce thème, celle du Président Messmer. Par ailleurs, le Président Diouf nous rejoignant à 18h 15, il serait bon que les questions comme les réponses soient brèves car le temps nous est compté.

M. Pierre Messmer : Je suis tout à fait d'accord avec ceux qui disent que les grandes Fédérations existaient vraiment. Mais elles n'existaient que par la France, son administration et son armée, et au seuil de l'Indépendance, personne n'avait la capacité de fédéraliser l'AOF.

M. Amadou Mahtar M'Bow : J'étais contre la dislocation des Fédérations ; à l'époque, tous les étudiants étaient contre. Mais à mon avis, cette dislocation n'a pas été un échec personnel de Senghor, mais de l'Afrique. Ces fédérations étaient effectivement de pures créations françaises, mais c'était également le cas des territoires, et ces derniers ont fonctionné. Nous n'avons pas compris que, d'un seul coup, les Français prennent position contre ces Fédérations qu'ils avaient créées.

M. Pierre Messmer : La France n'allait tout de même pas faire la guerre à la Côte d'Ivoire et à la Mauritanie pour les maintenir dans la Fédération !

M. Amadou Mahtar M'Bow : Non, mais le maintien de grands ensembles fédéraux aurait peut-être permis d'éviter les difficultés actuelles, l'émiettement en mini-Etats non viables, qui coûtent cher et ne parviennent pas à se stabiliser.

Houphouët s'est sans doute rendu compte lui-même à un moment donné que mieux valait peut-être établir des liens entre les différents pays de l'Afrique de l'Ouest et je crois qu'il n'était pas du tout opposé à la reconstitution d'une Afrique de l'Ouest allant du Nigéria au Sénégal ; Senghor avait des doutes à l'époque, car il craignait que les pays francophones soient dominés dans ce système par les pays anglophones et il voulait que l'Afrique occidentale ne s'arrête pas au Nigéria mais englobe le Cameroun et même les Congos, Brazzaville et Léopoldville, pour contrebalancer du point de

vue linguistique les pays anglophones. Evidemment, ce n'était pas du tout le projet qui existait à l'époque.

M. Pierre Messmer : C'était un rêve !

M. Amadou Mahtar M'Bow : Mais M. le Premier ministre, c'est grâce aux utopies que nous pouvons créer l'avenir.

M. Pierre Messmer : Je souhaite que vous y arriviez dans vingt ans ou dans cinquante ans ; le fait est qu'en 1960, cela n'était pas possible.

Mme Catherine Atlan : Pour rester sur ce point et peut-être élargir le débat, nous allons prendre deux questions, que je vais lire pour accélérer le débat, je prie les auteurs de m'en excuser. La première question est posée par M. Bernard Dorin, ambassadeur de France : le rêve senghorien de grande Fédération s'étendait-il à des pays non francophones du continent ? La question de Mme Trovoada est voisine : quels étaient les rapports de Senghor avec les indépendantistes des ex-colonies portugaises ? Vous pouvez intervenir, Mme Trovoada, mais je vous remercie d'être brève.

Mme Maria-Alvès Trovoada : Ma question s'adresse essentiellement à M. Mamadou Diouf. Les rapports de Senghor avec les autres pays, en particulier lusophones, n'ont pas du tout été évoqués pendant le débat ; il me semble que vous avez mentionné la Guinée-Bissau dans votre intervention. Quels rapports Senghor entretenait-il avec les indépendantistes des ex-colonies portugaises, et avec le grand leader du PAIGC, Parti africain pour l'Indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap Vert ? Par ailleurs, Senghor, homme universel, ouvert à tous les cultures et savoirs, vouait une certaine admiration à la culture et au peuple portugais. Pourriez-vous également me préciser la nature des liens entre Senghor et la Lusitanie ; que pensait-il des conflits armés opposant les Africains des ex-colonies portugaises et le Portugal ? Quel soutien a-t-il apporté aux indépendantistes cap verdiens et guinéens et par extension, angolais, santoméens et mozambicains ?

M. Mamadou Diouf : En premier lieu, Senghor a toujours été fier de dire que son nom était d'origine portugaise et a passé son

temps à parler de ce monde méditerranéen qui était son monde. Il avait donc une claire conscience de l'importance du Portugal dans son système qui était à la fois idéologique et culturel. Deuxièmement, Senghor a constamment soutenu les guerres d'indépendance et le Sénégal a payé un prix très élevé à la lutte d'Amilcar Cabral ; de plus, Senghor éprouvait du respect à l'égard de Cabral et d'Agostinho Neto parce qu'ils étaient des hommes de culture. Senghor a été un des premiers à parler de la poésie de Neto et de son importance et a ouvert le Sénégal aux révolutionnaires. De nombreux étudiants angolais, bissao-guinéens et cap verdiens ont fait des études au Sénégal ; le Sénégal, par Senghor directement, leur a octroyé des passeports et les a soutenus. Beaucoup d'entre eux ont, par exemple, fait leurs études à l'Ecole des Hautes Etudes.

Je voudrais très rapidement dire un mot au Président Messmer. La France, sans faire la guerre, a gardé l'UEMOA. Si l'UEMOA a été conservée, je ne vois pas pourquoi les Fédérations ne pouvaient pas rester, et sans qu'il y ait la guerre.

M. Christian Valantin : Je voudrais ajouter un mot aux propos de Mamadou Diouf. Lorsque j'étais directeur de cabinet de Senghor, j'étais en particulier chargé de surveiller le transit des armes de Dakar qui devait passer jusqu'à la frontière bissao-guinéenne.

Mme Catherine Atlan : Nous avons aussi une réaction de M. M'Bow à la question de Madame Trovoada.

M. Amadou Mahtar M'Bow : J'apporte également deux témoignages sur la Guinée-Bissao. Le premier est que lorsque j'étais ministre de l'Education, Senghor m'a demandé d'ouvrir à Dakar un bureau de liaison pour le PARCG parce que le consul du Portugal faisait quotidiennement le siège de son bureau pour qu'on ne prenne pas ses locaux ; en tant que ministre de l'Education, j'étais en effet responsable de l'éducation des réfugiés à la frontière. Senghor soutenait donc ces mouvements.

En second lieu, j'ai été invité au Brésil en 1974, au moment où l'on parlait de l'Union lusophone. Caetano avait proposé au Brésil de constituer une Union avec le Portugal et les Brésiliens souhaitaient mon avis sur cette question. J'ai donc rencontré le ministre des

Affaires étrangères et le Président Gesell et les ai prévenus que si le Brésil acceptait l'Union lusophone que propose le Portugal de Caetano, il se heurterait à l'hostilité des pays africains et que Barbosa, ministre des Affaires étrangères du Brésil, qui souhaitait effectuer une tournée en Afrique, ne serait reçu par aucun Etat. Barbosa me répondit que non seulement le Brésil refusait l'Union, mais qu'il pensait que Caetano n'était plus l'homme de la situation et qu'après les élections, un général du nom de Spínola prendrait le pouvoir. De passage à Dakar en 1974, je savais que Senghor négociait avec Spínola, j'ai laissé une note à Abdou Diouf, Premier ministre de Senghor, lui demandant d'informer le Président des renseignements que je venais d'obtenir du Brésil. Ces informations étaient fiables puisque après les élections, Caetano a été renversé par la Révolution des œillets et Spínola a pris le pouvoir jusqu'au moment où il a été à son tour éliminé. En tout cas, l'indépendance a été acceptée par les Portugais et celui qui l'a négociée est devenu mon directeur de cabinet à l'UNESCO.

Mme Catherine Atlan : Merci, M. M'Bow. Le professeur Assane Seck souhaitait intervenir.

M. Assane Seck : Je souhaitais intervenir sur la question de l'aide que le Sénégal a pu apporter à la Guinée-Bissau. J'étais ministre des Affaires étrangères en 1974, et je peux donc en parler en connaissance de cause. Senghor soutenait tous les mouvements de libération. Ils avaient tous des bureaux à Dakar, soit officiels, soit officieux. De plus, tous ceux qui venaient au Sénégal comme « combattants de la libération » avaient des passeports diplomatiques qui leur permettaient de voyager à l'étranger. Enfin, les premières négociations entre la Guinée-Bissau et le Portugal se sont tenues à Dakar ; c'est l'avion présidentiel qui est allé au Portugal chercher Mario Soares et c'est lui qui a entamé ces négociations d'indépendance de la Guinée-Bissau ; le Sénégal a également demandé à toutes ses représentations diplomatiques d'aider la Guinée-Bissau à s'installer en lui donnant si possible des bureaux, du matériel de travail, et, de fait dans les pays où la Guinée-Bissau n'avait pas de représentation diplomatique, c'est le Sénégal qui la représentait. Cela a été également le cas pour d'autres pays proches de nous ou très lointains.

Mme Catherine Atlan : Merci, Monsieur le ministre. Roland Colin souhaitait également parler des colonies lusophones.

M. Roland Colin : Je serai bref, mais mes propos s'enchaînent parfaitement avec ceux d'Assane Seck .

J'avais une amitié de longue date avec Mario Soares qui était en exil à Paris. Il m'a confié que Spinola lui avait demandé secrètement de se rendre en Guinée-Bissau pour entamer des conversations discrètes ; mais comme Mario Soares n'avait pas confiance en Spinola, et qu'il ne connaissait pas Senghor, il m'a demandé de le mettre en relation avec ce dernier pour profiter du voisinage amical du Sénégal. Je les ai fait se rencontrer à Paris ; des liens amicaux se sont créés entre eux à tel point que lorsque Mario Soares a constitué le parti socialiste portugais, aussitôt après la Révolution des œillets, Senghor a parrainé ce parti pour qu'il entre dans l'Internationale socialiste.

Mme Catherine Atlan : Nous allons passer aux questions qui concernent la seconde table ronde relative à la construction de l'Etat sénégalais. M. Michel Aurillac, ancien ministre de la coopération avait une question destinée à Roland Colin.

M. Michel Aurillac : Ce n'est pas une question que je voudrais poser à Roland Colin, mais rappeler quelque chose qui nous fut commun. J'ai beaucoup apprécié son intervention sur la rupture entre Senghor et Mamadou Dia, et je crois qu'il l'analyse assez finement. Je souhaiterais cependant rappeler un point qui peut paraître anecdotique. Senghor était agrégé de l'Université et Mamadou Dia était instituteur. Il y avait entre les deux hommes une certaine distance tenant à ce que l'un était un pur produit de l'université française et des grands concours alors que l'autre sortait d'une école normale d'instituteurs. Je crois que dans la période que nous avons vécue ensemble, où les deux hommes se séparaient de plus en plus et où nous faisons tout ce qui était en notre pouvoir pour qu'ils se rencontrent quand même ou que leurs collaborateurs se voient, cette distance n'a jamais pu être franchie. Finalement, Senghor a fait l'Histoire - peut-être pas celle qu'il avait rêvée, en tout cas, il n'a pas fait la Fédération alors qu'il la voulait- ; ses rapports avec Houphouët-Boigny étaient les rapports entre l'intellectuel et le paysan ; ceux avec

Mamadou Dia étaient les rapports entre le professeur et l'instituteur, mais ils avaient tous le même désir de faire l'Afrique. Celle qui s'est faite n'est pas tout à fait celle qu'ils voulaient, mais je suis d'accord avec Amadou Mahtar M'Bow pour considérer que même s'il n'était pas possible en 1960 de constituer une grande fédération, c'est l'échec de la politique de grande fédération qui explique en partie l'échec de l'Afrique moderne.

M. Gabriel Senghor : Je voulais poser une question indiscrète à M. Roland Colin. Depuis combien de temps n'avez-vous pas vu M. Mamadou Dia? Et j'enchaîne rapidement : que pensez-vous de ce journaliste qui a dit que Dia était plus senghoriste que Senghor ? Et enfin, peut-on parler aujourd'hui d'une réconciliation entre Senghor et Mamadou Dia?

M. Roland Colin : Je répondrai d'abord à cette dernière question et ensuite j'apporterai deux mots de commentaires aux propos de Michel Aurillac, car nous sommes détenteurs ensemble d'un témoignage historique qu'il a rappelé.

Ma dernière conversation avec Mamadou Dia, remonte à trois semaines, au téléphone. Cela dit, il est clair qu'il y avait un attachement voire une fascination exercée par le personnage de Senghor sur Mamadou Dia, que toutes les personnes qui connaissent bien Mamadou Dia ont notée.

Le soir même de sa libération, à la suite d'un long processus dont j'ai mené la négociation en première ligne, Mamadou Dia a demandé à voir Senghor qui en a été quelque peu interloqué. Il s'est rendu au palais présidentiel à Dakar et s'est avancé les bras ouverts vers Senghor qui l'attendait, et lui a dit : « *Alors, Léopold, tu ne m'embrasses plus ?* ». Je crois qu'il y avait là beaucoup de choses, de même que beaucoup de choses les séparaient.

Michel Aurillac a pointé un élément important : des données, des évolutions institutionnelles les ont séparés. Le dialogue n'a jamais été facile mais, lorsqu'il n'y avait pas cette barrière institutionnelle, les Senghor descendaient chez les Dia dans leur résidence à Dakar pour partager un repas. A partir du moment où le couple Senghor s'est installé au palais de la République, il n'était plus question de réaliser

ces agapes simples sans passer par le filtre du protocole et là, Mamadou Dia était désarmé parce qu'il y avait cette inégalité que Michel rappelait tout à l'heure.

Et je me souviens – Michel Aurillac s'en souvient aussi bien que moi – que lorsque les choses sont devenues tout à fait dramatiques, comme nous étions attachés, l'un au cabinet de l'un et l'autre au cabinet de l'autre, nous avons fait des efforts constants pour tenter qu'un fil soit maintenu. Lorsque je suis parti, il n'y avait plus personne dans l'entourage de Mamadou Dia pour prendre la relève et il s'est exercé une sorte de loi du destin. Et lorsque j'ai rediscuté de cela quelques années plus tard avec Senghor, il a regretté que je sois parti si vite.

Je sais qu'il faut relativiser le poids des hommes dans l'histoire. Néanmoins, il y a souvent des médiations ténues, modestes qui permettent que des situations n'explorent pas, que le dialogue se poursuive sur la qualité des relations humaines. La qualité des relations humaines étaient toujours potentielle entre eux, mais ensuite, il y a eu des blessures considérables et, d'ailleurs, je pense que si la libération de Dia a tant tardé, c'est parce que Senghor lui-même gérait difficilement ce problème de conscience.

Mme Catherine Atlan : La crise entre Mamadou Dia et Senghor suscite énormément de questions. Comme il ne nous reste malheureusement que dix minutes, nous allons prendre celle de M. Amadou Gueye, en vous demandant d'être le plus bref possible.

M. Amadou Gueye : Je répondrai d'abord à M. Aurillac. Je pense que la différence de vues qui existait entre Senghor et Dia n'était pas intellectuelle mais politique : l'un était un poète, l'autre un économiste. Et comme l'a rappelé M. Colin, ce qui a séparé Senghor de Dia n'est pas encore clair pour notre génération. Que s'est-il réellement passé en décembre 1962 ? Dia a donné tous les pouvoirs qu'il détenait que ce soit au BDS, au sein de la Fédération du Mali, et n'a jamais réclamé aucune position élitiste. Sa reddition s'est effectuée dans une maison de député et non dans un cadre constitutionnel. Y-a-t-il réellement eu coup d'Etat ? Dans ses mémoires, Dia indique que l'on fait un coup d'Etat pour prendre le pouvoir, et qu'en 1962, il avait tous les pouvoirs.

Ma deuxième question s'adresse à M. Valantin. Vous avez eu à diriger l'OCA. Vous avez dit que vous faisiez à l'époque un chiffre d'affaires de deux cents millions de FCFA ; que vous créiez des emplois, que vous luttiez contre le chômage pour réaliser l'autosuffisance alimentaire. Ne regrettez-vous pas le changement d'option, par rapport à la rigueur qu'il y avait dans la chaîne des pouvoirs et que ce qui est finalement devenu l'ORCA ait eu un but électoraliste ?

M. Christian Valantin : Comme directeur de l'OCA, je n'avais pas pour mission de créer des emplois mais de gérer l'arachide, et de la gérer aussi bien que possible. Cette mission n'était pas simple. Lorsque je suis arrivé, il y avait trois mille employés. Une machine de cette importance ne se gère pas facilement. Chaque année, j'injectais trente milliards de francs CFA pour financer la campagne de commercialisation. A l'époque, nous avions les outils nécessaires pour contraindre les gens à rembourser leurs dettes mais tout ne rentrait pas. Néanmoins, je terminais la campagne avec une perte de cinquante millions, ce qui est vraiment peu par rapport à la somme initialement investie.

Le problème de l'OCA est apparu lorsque Senghor a décidé de généraliser à la base le système coopératif, c'est-à-dire de se passer du secteur privé. C'est le secteur privé qui faisait les recettes de l'OCA. Au moment où nous avons implanté des coopératives dans tout le Sénégal, nous nous trouvions dans une conjoncture défavorable où la crise pétrolière s'ajoutait à la sécheresse, à la baisse du tonnage de l'arachide et les coopératives n'étaient pas suffisamment préparées pour faire face à cette conjoncture. Et lorsqu'en 1978 Senghor a mis fin à l'OCA, la mort dans l'âme, parce que c'était le système de socialisme à l'africaine que nous avons mis en place – Roland Colin le sait très bien – l'OCA avait un déficit de cent milliards de francs CFA.

Mme Catherine Atlan : Merci, M. Valantin pour la précision et la dimension concrète de votre témoignage. Je crois que le Président Zinsou souhaitait intervenir.

M. Emile-Derlin Zinsou : Sur les relations entre Mamadou Dia et Senghor, je ne prétends pas détenir des informations particulières. D'autres ici en savent bien plus que moi. Néanmoins, je souhaiterais donner une petite information. Dans les derniers temps où tout allait mal entre eux, Senghor m'a confié qu'il était convaincu que Mamadou allait être renversé, que les députés allaient voter une motion de censure et qu'il le renommerait pour former le nouveau gouvernement. Je suis sûr que beaucoup de Sénégalais ignoraient qu'il comptait le renommer. Et le soir, au cours d'un dîner à Dakar avec des amis, parmi lesquels se trouvaient de nombreux députés, je me suis aperçu que leur opposition à Mamadou était tellement forte que Senghor se faisait des illusions sur sa capacité à le renommer. Je suis parti de Dakar le lendemain matin trop tôt pour voir Senghor mais je lui ai laissé un mot pour l'informer de la situation. Arrivé à Cotonou, j'ai écrit à Dia en lui indiquant que ce serait son honneur et celui du Sénégal de se laisser renverser par l'Assemblée qui l'avait investi, dès lors qu'il avait accepté l'investiture. Je ne lui ai pas dit que je savais qu'il serait renommé. J'ai écrit à Senghor dans le même sens. Je crois que le courrier est arrivé le lendemain du jour du coup d'Etat, si coup d'Etat il y a eu. Mais le fait que Senghor m'ait dit qu'il comptait le renommer est un élément à prendre en compte pour apprécier les relations qui existaient entre eux.

Mme Catherine Atlan : Merci, Monsieur le Président. Nous changeons maintenant de registre de question. Le Président Abdou Diouf vient de nous rejoindre et donnera son intervention dans cinq à dix minutes. Nous avons le temps de conclure avec deux questions d'ordre plus général. L'une d'elles est posée par M. Philippe Sainteny, qui a été rédacteur en chef à RFI.

M. Philippe Sainteny : Quelle est la portée du message politique de Senghor pour la jeunesse africaine d'aujourd'hui, et notamment la jeunesse sénégalaise? Je reconnais que c'est une question très difficile et je me tourne notamment vers Mamadou Diouf et aussi vers Catherine Atlan, vous qui êtes en contact avec les étudiants.

M. Elikia M'Bokolo : Mamadou avait commencé à aborder la question de l'appropriation de l'héritage de Senghor par ses successeurs et en même temps de leur attitude de rejet de cet héritage

alors qu'ils en conservaient certains aspects ; peut-être faut-il prolonger la réflexion au niveau de la jeunesse actuelle.

M. Mamadou Diouf : Etant parti du Sénégal il y a sept ans, je ne peux pas me permettre de donner le point de vue de la jeunesse sénégalaise actuelle. Ma génération n'aimait pas beaucoup Senghor, parce qu'il était Président, parce qu'il parlait sans cesse de la France. Dans une certaine mesure, il y a eu incompréhension de notre part.

De plus, on ne le lisait pas ; on savait ce qu'il disait en lisant ce que d'autres écrivaient sur lui, les critiques les plus virulentes. Le départ de Senghor a ouvert un nouveau champ dans la mesure où les gens ont commencé à le lire sérieusement, et à l'enseigner à l'université de Dakar - figurez-vous que lorsque Senghor était Président de la République, on ne l'enseignait pas à l'université. Senghor est alors peu à peu apparu comme l'intellectuel qui avait essayé de comprendre la modernité africaine.

En outre, le débat qu'il y a eu autour de Senghor, les réactions de Soyinka notamment, ont beaucoup contribué à marginaliser Senghor dans le débat politique. Mais Soyinka lui-même est revenu sur sa fameuse expression du « *tigre qui ne proclame pas sa tigritude* » en présentant ses regrets à Senghor et en disant que le débat que Senghor avait soulevé était plus important. Il y a donc eu redécouverte de Senghor après son départ. Mais il y a un phénomène encore plus fascinant, c'est que Senghor est plus connu en Amérique qu'en France ; en Amérique, au moins trois livres par an paraissent sur Senghor, des cours sont dispensés dans la plupart des universités américaines ; j'ai moi-même enseigné Senghor en Histoire dans le cadre du panafricanisme.

Et Senghor est devenu important en liaison avec un débat beaucoup plus large ; on a cité Tagore aujourd'hui à propos de ce que l'on appelle les études post-coloniales et les études culturelles parce que Senghor a soulevé trois questions qui sont devenues très importantes :

Depuis les années 1980, l'une des discussions majeures des historiens concerne l'invention des traditions et l'on pense que l'historien anglais TERENCE Ranger aurait lancé le débat. Or, Senghor

avait dit dès 1939 que les traditions sont inventées ; en fait cette interrogation sur les traditions a ressurgi en 1980 dans la littérature historique anglophone.

Le deuxième élément qui fait de Senghor un philosophe incontournable est que sa théorie du métissage est aujourd'hui au cœur des approches historiques et des études culturelles avec le terme d'« hybridité » qui est devenu le concept le plus important dans les tentatives de compréhension des mondes post-coloniaux.

Le troisième élément est sa littérature ; la redécouverte de Senghor porte aussi sur le fait essentiel que Senghor est l'un des plus grands poètes français – j'emploie à dessein ce terme plutôt que celui de « francophone » – du XX^e siècle.

Tous ces éléments font qu'aujourd'hui, Senghor attire ; mais il attire dans un monde où le débat porte sur la globalisation ; sur ce point le monde francophone diffère du monde anglophone ; en France, la globalisation est synonyme d'uniformité ; dans le monde anglo-saxon, elle est synonyme de disjonction, c'est-à-dire qu'elle caractérise un monde de convergences qui entraînent des fractures et des fissures. Senghor a été l'homme de ces fractures et de ces fissures.

Par ailleurs, on se réfère souvent à Césaire, qui était, pardonnez-moi l'expression, la « grande gueule ». Senghor disait des méchancetés, mais d'une voix douce et dans un français magnifique. Mais la plus grande critique de la France coloniale se trouve dans le poème « Monseigneur, pardonnez à la France » ; Senghor y livre toutes les insultes qu'on peut proférer mais avec des mots si suaves que cela passe.

Mme Catherine Atlan : Merci, Mamadou, pour ce témoignage concernant la réception du message Senghorien aux Etats-Unis et au Sénégal. Une autre question sur le même point de vue est posée par M. Roger Dehaybe, de l'OIF.

M. Roger Dehaybe : Merci. Je suis un peu étonné que l'on n'ait pas du tout abordé le problème du dialogue des cultures et du métissage. Nous avons commencé l'année Senghor le 1^{er} janvier ; nous avons actuellement près de deux mille deux cents manifestations

répertoriés dans le monde ; il y a donc un intérêt pour Senghor, une grande interrogation sur l'homme politique sans doute, le poète certainement, mais le message politique et philosophique, le dialogue des cultures, la place de la culture dans les processus de paix et de développement, c'est à dire finalement aujourd'hui l'interrogation sur la mondialisation, sur les suites du 11 septembre, sur un monde qui ne se parle plus. Or dès les années 1930, Senghor et Césaire avaient dit que le développement, la paix s'obtiendraient dès lors qu'il y aurait dialogue et prise en compte des cultures. Les problèmes d'identité, qui sont un débat d'actualité, pas seulement dans le monde mais aussi dans nos banlieues, ont été évoqués par Senghor ; à l'époque, cela apparaissait comme un thème marginal ; à présent, c'est un thème central. L'année Senghor a une répercussion mondiale assez extraordinaire et pour nous Francophonie, c'est une prolongation du débat que nous avons animé depuis trois ans à l'UNESCO sur la problématique de la diversité culturelle.

M. Elikia M'Mbokolo : Il faut à présent clore nos discussions. Celles-ci laissent de nombreuses questions ouvertes

Senghor a également été un autobiographe, mais je me demande s'il a vraiment compris qui il était et ce qu'il était en train de faire. En effet, il a constamment dit : « *J'étais plutôt poète et je me suis égaré en politique* » alors qu'il s'est révélé un remarquable politique. Il disait aussi qu'il était nul en économie et s'intéressait plutôt à l'international, mais certains intervenants ont montré qu'il avait aussi un projet économique.

Finalement, on pourrait peut-être dire que c'est sa pensée, construite à travers un combat extrêmement long, qui apparaît comme l'élément le plus durable. Si l'homme politique a été constamment controversé et n'a jamais été élevé au statut de héros, sa pensée en revanche continue de nous interpeller.

Je vais à présent laisser la parole au Président Abdou Diouf, pour lui demander de conclure notre journée de réflexion.

CONCLUSION

"La Francophonie, modèle et moteur de la civilisation de l'Universel"

par

ABDOU DIOUF¹

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur le Président de la section française de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, de m'avoir invité à conclure ce colloque consacré à « *La pensée et à l'action politique de Senghor* » que votre illustre institution a organisé. C'est tout à son honneur, en cette année du centième anniversaire de sa naissance, que l'Assemblée nationale française, dont il fut député de 1945 à 1959, célèbre l'homme politique. Après ses grands anciens, il y fit entendre la voix du Sénégal et de l'Afrique avec toute la richesse et la pertinence de sa pensée.

Il est tout aussi justifié que la section française de l'APF évoque la grande figure de celui qui fut l'initiateur de l'Association internationale des parlementaires de langue française, l'ancêtre de l'APF. Il était convaincu qu'il fallait donner à la Francophonie une représentation démocratique.

Vous avez entendu depuis ce matin les personnes les plus qualifiées vous parler de la pensée protéiforme du poète, de l'anthropologue, de l'écrivain, du politique, du philosophe que fut Senghor, de ses années parlementaires, ici dans cette prestigieuse maison, de sa marche vers l'indépendance de son pays, dans l'amitié avec la France, de la construction de l'Etat sénégalais.

¹Secrétaire général de la Francophonie. Il a, entre autres fonctions de premier plan, été directeur de cabinet (1963), secrétaire général de la présidence de la République (1964), ministre et Premier ministre (à partir de 1970) du Président Senghor. Il lui a succédé à la tête de l'Etat, le 1^{er} janvier 1981, et fut constamment réélu jusqu'en 2000.

Je souhaiterai à mon tour, après toutes ces communications si riches que vous venez d'entendre, mettre en perspective le rôle nouveau de la Francophonie, dont Senghor est le père. Aujourd'hui, dans sa véritable dimension anthropologique, la Culture redevient enfin un enjeu majeur et confère à la Francophonie un rôle moteur en faveur de la civilisation de l'Universel.

Dans la pensée philosophique, politique et littéraire de Senghor, la négritude et la civilisation de l'Universel sont étroitement liées. Si la négritude fut à l'origine une révolte que Sartre a assimilé à un « racisme anti-raciste », Senghor au lendemain de la deuxième guerre mondiale, après y avoir réfléchi, établit entre les deux concepts une double relation d'enracinement et d'ouverture. Enraciner pour se construire sur l'héritage négro-africain, mais aussi s'ouvrir aux autres cultures et civilisations du monde

Devenu Président de la République du Sénégal, il s'attacha à réaliser le rêve de tous ceux qui, depuis 1930, s'étaient consacrés à la Défense et à l'illustration de la Négritude. Ce fut « *la fonction et la signification* » qu'il donna en 1966 au premier Festival mondial des Arts nègres : « *Après la Première puis la Deuxième guerre mondiale, voilà que, partout – d'Afrique, d'Amérique, du coeur même de l'Europe - des jeunes hommes noirs et des jeunes filles se sont levés.....pour remplir leur fonction, qui est en exprimant la vie, en la signifiant, d'aider les hommes, tous les hommes à mieux vivre..... Et avant tous les autres, leurs frères noirs qui, s'ils ne se sont pas laissés agir..., c'est qu'ils avaient emporté, en eux, de la terre natale, avec la rage de vivre, cette puissance de création qui est la marque originale de l'art. Car l'art n'est rien d'autre que ce geste primordial de l'Homo sapiens qui, en signifiant la vie, l'intensifie par le rythme, pour, la magnifiant ainsi, lui donner valeur d'éternité* ».

Ainsi, Senghor explique-t-il par la négritude sa vision d'un Sénégal nouveau, celle d'un continent africain aux valeurs de civilisation reconnues et aptes à participer à la civilisation de l'Universel.

Mais il fallait d'abord franchir une étape difficile, celle du pardon (Mamadou Diouf l'a dit toute à l'heure) et dans « *Prière de paix* » il demande à Dieu de bénir, malgré tout, «...*le peuple de France et avec lui tous les peuples d'Europe, tous les peuples d'Asie,*

tous les peuples d’Afrique, tous les peuples d’Amérique... Qui suent sang et souffrances. Et au milieu de ces millions de vagues, vois les têtes houleuses de mon peuple... Et donne à leurs mains chaudes qu’elles enlacent la terre d’une ceinture de mains fraternelles
DESSOUS L’ARC-EN-CIEL DE TA PAIX »

Senghor pardonne comme on a l’habitude de le faire au Sénégal dans les grandes occasions religieuses et politiques, que l’on soit musulman ou chrétien. Senghor, le catholique, pardonne, mais va au-delà.

Déjà, en 1945, au lendemain de la guerre, dépassant l’esclavage, la colonisation, il voit l’Afrique apporter sa contribution à toutes les cultures du monde, pour faire la paix. Il s’élève au dessus des polémiques du temps et bâtit sa vision.

Après avoir affirmé, en juillet 1949, dans un article de la revue « *Esprit* » que toutes les grandes civilisations furent métisses, Senghor explique, en 1950 que « *notre vocation de colonisés est de surmonter les contradictions de la conjoncture, l’antinomie artificiellement dressée entre l’Afrique et l’Europe, notre hérité et notre éducation. C’est de la greffe de celle-ci sur celle-là que doit naître notre liberté* ».

Il avait alors depuis longtemps rejeté l’assimilation que le pouvoir colonial offrait aux Sénégalais pour en faire des Français. Il avait clairement choisi son chemin politique, après avoir créé son propre parti, et préparait activement les élections législatives de 1951 qu’il allait brillamment remporter, à la surprise générale.

Le discours senghorien se fait alors dialectique : enracinement par la négritude, ouverture vers le monde, symbiose par la greffe entre deux civilisations. Ce cheminement sera son guide pendant toutes ses années parlementaires, Il l’approfondira au fil du temps et des circonstances. Il voit venir, à la lumière des évènements mondiaux mais aussi impériaux, ce qui risque fort de se passer en Afrique, notamment en Afrique française. Il élabore un projet de *République fédérale française* dans laquelle seraient intégrés les Etats d’Indochine et les territoires d’outre-mer, parce qu’il a bien compris que la fédération est le meilleur moyen d’assurer l’égalité entre tous et que l’assimilation est utopique et irréalisable. En revanche, dans une

république fédérale française, *un pacte fédéral* répartirait les compétences entre d'une part les Etats fédérés qui possèderaient des structures gouvernementales, parlementaires et judiciaires autonomes, et d'autre part l'Etat fédéral qui, à Paris, abriterait les Institutions de la fédération, dotées des attributions que les Etats fédérés lui auraient conférées. *Un pacte fédéral fort* assurant ainsi la cohésion de l'ensemble. « *Ce serait une association* », pensait-il. C'était la thèse de Senghor dès 1953. Elle était révolutionnaire dans un contexte dominé par cent cinquante ans d'administration fortement centralisée.

C'est sans doute pourquoi elle ne prospéra point.

Mais faute d'un pacte fédéral fort, la loi cadre de juin 1956 et, en 1958, la Communauté du Général de Gaulle furent toutes les deux éphémères. L'indépendance des territoires français balkanisés fut acquise dès 1960.

Vous avez, ici, évoqué cette balkanisation de l'ex AOF et de l'ex AEF. Elle a également été abordée par le Père de Benoist, que je salue, dans un remarquable ouvrage édité en 1979.

D'autres témoins convaincus peuvent en parler, dont le président Emile Derlin Zinsou, qui nous fait le bonheur de sa présence. Tout comme le premier ministre Pierre Messmer et monsieur le ministre Jean Foyer, deux acteurs de cette époque, et que je salue avec respect. Une époque qui fut agitée aussi bien à Paris qu'en Afrique où le référendum de 1958 divisa profondément les élites africaines dont certaines revendiquaient l'indépendance immédiate. Assane Seck et Mahtar Mbow, que je suis aussi bien heureux de retrouver ici, furent parmi ceux qui la revendiquaient, ce qui provoqua leur rupture avec Senghor. La suite est connue : l'opposition entre le Parti du regroupement africain, leur parti, et le Bloc populaire sénégalais, le Parti de Senghor, majoritaire, puis leurs retrouvailles quelques années plus tard, au nom de l'intérêt national.

Vous avez, depuis ce matin, discuté sous le contrôle amical d'un historien et d'une historienne, tous deux de grande qualité, les professeurs Elikia M'Bokolo et Catherine Atlan. Il faut les remercier d'avoir apporté leur si précieux concours scientifique à ce colloque qui fait la jonction entre les générations sur l'histoire de ces années tumultueuses, ainsi que le professeur Souleymane Bachir Diagne, mon

ancien collaborateur, conseiller culturel et ami qui m'a apporté une collaboration fructueuse, et le Père Paul Coulon qui a rappelé combien la formation intellectuelle, morale et religieuse dispensée par les Pères Spiritains avait façonné Senghor et déterminé son engagement dans la Cité. J'ai plaisir à saluer tout particulièrement Madame Mauricette Landeroin. L'histoire de sa vie se confond avec celle qui nous retient ici.

Le pardon africain et chrétien de Senghor que j'ai évoqué tantôt lui est indispensable pour ouvrir l'Afrique sur le monde et d'abord sur la culture française avec laquelle une partie importante du continent est en relation étroite. L'indépendance culturelle et politique acquise, la construction d'un ensemble qui se fonderait sur une communauté de langue et de pensée, qui intègrerait à la négritude « *les apports féconds de la culture et de la civilisation françaises* » doit pouvoir se concevoir et se réaliser. Senghor avec Bourguiba et Diori s'y sont employés. Pour donner vie à la Francophonie, pour révéler sa vitalité.

Le monde aurait du mieux écouter Senghor qui il y a vingt six ans déjà recommandait : « *d'aborder les problèmes économiques sous l'angle culturel* ». Il expliquait alors, je cite : « *on assiste aujourd'hui, à une évolution des esprits qui réclame le respect des valeurs : égalité des cultures, droits à la différence, respect des identités culturelles comme des croyances, connaissance des apports des cultures non occidentales...* ». Et là, je crois que l'actualité de Senghor se mesure à l'aune du succès de l'inauguration du musée du Quai Branly par M. le Président de la République. Senghor avait l'habitude de tout dire trente ans en avance. C'est ainsi que d'aucuns le critiquaient : Senghor radote, disaient-ils. Mais aujourd'hui nous ne pouvons que constater l'application de ce qu'il avait décrit il y a quarante ans. D'où sa grande actualité. Quand il parle des « *libres échanges entre les hommes et les cultures* », n'est-ce pas exactement le sens que nous donnons à la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée à l'Unesco en 2005 ?

Pour Senghor, reprenant Pierre Teilhard de Chardin, « *la Culture est l'ensemble des valeurs de création d'une civilisation* ». Et si l'on se reporte à la définition qu'en donne l'Unesco, elle précise heureusement la formule raccourcie de Senghor et de Teilhard : « *la*

culture doit être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances ». C'est notre conviction. C'est la conception qui est à la base de notre action : la culture n'est pas une marchandise ou un divertissement.

Ce n'est plus seulement la langue française, instrument de communication, mais la langue française porteuse des cultures francophones qui est le fondement de la francophonie moderne, de la francophonie de ce siècle.

La francophonie, comme la négritude, est non seulement un mode d'expression, mais aussi une méthode de pensée parce que pour Senghor : « *dans la pensée française, la culture est le facteur le plus efficace du développement scientifique et technique, partant, économique et social* ».

Senghor proposait, juste avant de quitter le pouvoir, alors que la Francophonie institutionnelle ne cessait de se réformer, la création d'une Communauté organique qu'il voulait souple et politique réunissant chefs d'État et de gouvernement. Cette Communauté ferait coexister « *des systèmes culturels dont les parentés puisant leurs racines au plus profond de l'Histoire (notamment des nations arabes et des nations africaines), permettraient d'établir l'homogénéité des attitudes des partenaires, la réciprocité des relations et la cohérence des actions d'entraide. Les problèmes majeurs que sont l'éducation et la formation des hommes, la maîtrise des sciences et des techniques, la revendication de l'identité culturelle, notamment par les jeunes, mériteraient d'être analysés et résolus en commun. Il s'agit d'étudier l'essentiel, c'est-à-dire les contenus culturels des divers programmes d'intervention régionaux et internationaux* ». Cette démarche, ces lignes de force ont déterminé les objectifs de la présidence senghorienne.

Au cours de ce colloque, d'éminents intervenants vous ont parlé de la construction de l'État sénégalais. Il s'agit de personnes pour qui j'ai beaucoup d'estime et de considération : Roland Colin, Christian Valantin, Seydou Madani Sy, et le professeur Mamadou

Diouf. A tous ces spécialistes, je tiens aussi à associer Jean-René Bourrel, fin connaisseur de Senghor.

Je me félicite aujourd'hui que cette Année Senghor permette à beaucoup, et surtout aux jeunes de mesurer la richesse de son héritage. De comprendre que si la Francophonie avance, c'est parce qu'il nous a ouvert la voie et montré la direction à suivre. Dès 1966, il expliquait que la francophonie devait, se donner pour missions : « *la reconstruction des identités culturelles, hors de tout phénomène d'indifférence ou de mépris pour les cultures mal connues des nations occidentales, le respect du pluralisme linguistique, la place du français dans le monde. Et les terrains sur lesquels le français peut développer sa position sont ceux du plurilinguisme et du refus corrélatif d'une domination linguistique* ».

Il expliquait que la Francophonie était l'espace idéal pour régler cette problématique, et le français, le vecteur le plus approprié (je le cite encore) : « *langue d'avenir, le français s'impliquera dans la recherche de rapports nouveaux entre cultures nationales et développement endogène, entre développement socioculturel et développement économique, dans la promotion des cultures du Tiers Monde, dans les échanges entre cultures et dans la construction d'ensembles culturels (hispanophone, lusophone, francophone, anglophone)* ». Tous, nous l'avons suivi dans ce que nous avons fait et mis en oeuvre depuis.

L'esprit de la réforme intervenue à Antananarivo en novembre 2005 procède bien de cette vision que Senghor avait de la Francophonie. C'est bien son inspiration qui a guidé notre travail de renouvellement de nos politiques et de nos ambitions. C'est cette pensée visionnaire qui nous a donné bien des clefs pour trouver des réponses aux nouveaux défis que la mondialisation nous a lancés. Qui nous a permis d'être lucides et réalistes, mais certainement pas résignés. Qui nous a conduit à penser que la Francophonie ne doit pas être contre la mondialisation. Mais qu'elle doit se battre avec détermination pour une autre mondialisation, maîtrisée, équitable, plus humaine, plus respectueuse des peuples, de leurs langues et de leurs cultures, de leurs religions. D'aller vers cet humanisme qui fait droit à la diversité du monde.

L'appartenance à la francophonie ne se résume pas à une compétence linguistique : « *parler le français, c'est participer d'un esprit, s'imprégner de l'ensemble des valeurs universelles qu'il véhicule* ». La francophonie n'est pas seulement une politique ou encore moins une idéologie. C'est plutôt « *un idéal qui anime des peuples en marche vers une solidarité de l'esprit* ».

A nous aujourd'hui de faire fructifier l'héritage de Senghor, sans nostalgie, en le projetant vers l'avenir, en le transmettant aux jeunes générations du monde entier. En faisant cela, nous apporterons certainement chacun notre pierre à la construction de cette civilisation de l'universel qu'il préconisait.

ANNEXES



- **"Senghor, la parenthèse politique"**, par Oumar Kanoute.

- **"Senghor, l' élu de l'Afrique, à l'Assemblée nationale"**, par Aurélie Castel.

Senghor : la parenthèse politique ?

par

OUMAR KANOUTE¹

L'ambition du poète Senghor était de devenir professeur au Collège de France. Il sera président de la République.

Professeur, il le sera pendant près de dix ans mais deux événements, en 1945, vont modifier sa trajectoire : il est sollicité, avec Sourou Migan Apithy, comme expert dans la commission Monnerville chargée d'étudier la représentation des colonies dans la future Assemblée Constituante ; il obtient une bourse du CNRS pour faire des recherches sur la poésie sérère.

“L'enfant prodigue” retourne au pays et découvre la misère du monde rural. C'est alors que Lamine Gueye lui demande de représenter sur la liste de la Fédération socialiste du Sénégal le deuxième collège, celui du petit peuple. Senghor accepte d'être le porte-parole du monde rural avec la bénédiction de sa famille qui prend en charge une partie de ses frais de campagne électorale.

Le 21 Octobre 1945, la liste Lamine Gueye (1^{er} Collège) et Léopold Senghor (2^{ème} Collège), soutenue par la SFIO, obtient une majorité écrasante de voix. C'est ainsi, dira Senghor, que « *je suis tombé dans la politique* ² ».

La parenthèse ouverte ne se fermera que trente cinq ans plus tard, en 1980, quand il abandonne volontairement ses charges de président de la République du Sénégal et de secrétaire général du Parti Socialiste. Entre temps il aura été député, maire de Thiès, secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil dans le gouvernement Edgar Faure, président de l'Assemblée Fédérale du Mali.

¹Professeur de Lettres, député, vice-président de l'Assemblée nationale du Mali, chargé de mission Afrique auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (Mali).
Ecrité à l'occasion du colloque, la contribution qui suit n'a pu y être présentée. Les éditeurs ont néanmoins choisi de l'annexer aux actes du colloque. (NdE)

²Archives RTS 1960 – 1980 : Confidences autour d'un micro

Senghor avait toujours envisagé le pouvoir politique comme une étape à franchir. « *Dès 1946, dit-il, mon but, c'était de mener le Sénégal à l'indépendance et, après quoi, je prendrai ma retraite politique*¹ ».

Contraint de rester aux commandes pour asseoir les bases de la jeune République après l'éclatement de la Fédération du Mali, le président s'organise de manière à ce que l'étape de son passage au gouvernement n'entrave pas son travail d'homme de lettres : « *Je ne voulais jouer un rôle politique que sur le plan de l'élaboration de la doctrine, des idées... cela me permettait d'avoir du temps pour écrire... cela convenait beaucoup mieux à mon tempérament*² ».

Senghor a connu le dilemme de l'intellectuel écartelé entre la parole et l'action. Par devoir il choisit l'engagement, un engagement qu'il voulait limité dans le temps.

Ce choix douloureux, c'est par la poésie qu'il l'exprimera.

L'intellectuel face à l'engagement politique occupe une bonne place dans *Ethiopiennes* (1956) : le personnage de Chaka du poème dramatique à plusieurs voix du même nom que l'on trouve dans ce recueil, c'est Senghor lui-même. Le poème exprime le drame intérieur du poète descendu dans l'arène politique.

Chaka c'est la lutte entre Poésie et Politique. La poésie, c'est l'amour de Noliné ; la politique, l'amour du Peuple noir.

Le poète a une vision : celle de la souffrance infligée aux peuples du Sud, ségrégés dans les kraals de la misère et crevant de faim, par ceux qui débarquèrent, un jour, « *avec des règles, des équerres, des compas, des sextants* »... « *Pouvais-je, dit Chaka, rester sourd à tant de souffrances bafouées ?* »³

Senghor, revenu au pays après une longue absence, découvre la misère de son peuple et s'interroge. Comment en effet poursuivre

¹Entretien avec Demba Dieng cité par Jacqueline Sorel, *Léopold Sédar Senghor. L'émotion et la raison*. St. Maur les Fossés, Editions Sèpia, 1995, p.84.

²*Ibid.*, p. 149.

³L.S. Senghor, « Chaka », *Ethiopiennes, Œuvre poétique (OP)*, p. 122.

une carrière universitaire en France alors que le pays a besoin de ses enfants ?

« *Un politique, tu l'as dit — je tuai le poète —
un homme d'action seul (...)* »¹

Son programme politique est des plus nobles :

« *Je dis qu'il n'est pas de paix armée, de paix sous l'oppression
De fraternité sans égalité. J'ai voulu tous les hommes frères* »².

Ce n'est pas haïr que d'aimer son peuple mais le pouvoir exige un immense sacrifice. Chaka-Senghor doit offrir ce qu'il a de plus cher : sa poésie. « *La poésie est dans notre vie non pas le métier, mais l'activité majeure : la vie de notre vie, sans qui celle-ci ne serait pas vie* »³.

La politique devient passion au sens religieux du terme. Tout au long du poème revient de façon récurrente des mots comme « *calvaire, souffrances, martyre...* » :

« *J'ai longtemps parlé dans la solitude des palabres
Et beaucoup combattu dans la solitude de la mort
Contre ma vocation. Telle fut l'épreuve, et le purgatoire du Poète* »⁴.

Quand s'achève la mission de l'homme d'action, le poète renaît :

« *Bien mort le politique, et vive le Poète !* »⁵

Peut-on cependant parler de parenthèse politique dans la vie de l'homme ?

Il est évident que les deux situations sont totalement différentes.

Comme le dit Césaire, « *un écrivain écrit dans l'absolu, un politique travaille dans le relatif.* » Et deux de ses critiques d'ajouter : « *L'écrivain est tout seul avec lui-même, avec son esprit, avec son âme ; le politique, pour ne pas dire le politicien, doit tenir compte malheureusement des contingences, il essaye de diriger mais aussi il*

¹*Ibid.*

²*Ibid.*, p. 125.

³*Dialogue sur la poésie francophone, OP*, p.377.

⁴*OP.*, p.129.

⁵*Ibid.*, p. 130.

compose avec les contingences et si un mot d'ordre n'est pas lié à la réalité des choses, ce mot d'ordre n'est que littérature¹ ».

De 1946 à 1960, Senghor député se considère comme l'Ambassadeur du peuple noir, le « dyali » de sa culture.

Face au pouvoir colonial, il est le porte-parole des territoires d'Outre-Mer.

*« Demain, je reprendrai le chemin de l'Europe, chemin de
l'ambassade.
Dans le regret du Pays Noir² »*

Celui qu'on a nommé « *l'Itinérant* » est très populaire dans le milieu paysan.

Il rompt avec Lamine Gueye, crée avec Mamadou Dia le Bloc Démocratique Sénégalais (BDS) et remporte les élections législatives de 1951 qui ont fortement inspiré « *L'absente* » (*Ethiopiennes*).

En 1958, Senghor et Lamine Gueye se réconcilient et fondent l'UPS (Union Progressiste Sénégalaise).

En 1959, Senghor forme une union avec le Soudan de Modibo Keita. L'UPS et l'US-RDA fusionnent dans le PFA (Parti Fédéral Africain).

Le 20 Juin 1960, est proclamée l'indépendance de la Fédération du Mali. Le 20 Août 1960, c'est l'éclatement.

Senghor devient Président de la République du Sénégal. Mamadou Dia est Premier ministre.

En 1962, ce dernier est arrêté pour tentative de coup d'Etat. Senghor en déduit que le bicéphalisme a été une erreur psychologique et, partant, politique. Il propose un exécutif fort et un régime présidentiel. « *Une seule tête sous un même bonnet* » est son slogan de campagne.

¹L. Kesteloot et B. Kotchy : *Aimé Césaire, l'homme et l'œuvre*. Paris, Présence africaine 1993, p.128.

²« Le retour de l'Enfant prodigue », *Chants d'ombre, OP*, p. 52.

En décembre 1963, les élections présidentielles sont perturbées par des manifestations violentes : onze morts et quatre-vingts blessés. Senghor devient chef de l'Etat, président du Conseil, secrétaire général du parti unique.

Si le député Senghor se voulait « *dyali* », « *ambassadeur* » de son peuple et de sa culture, le président Senghor conçoit sa mission comme une charge sacrée. Il devient le chef de village, le patriarche dont la fonction est essentiellement d'arbitrage.

*« Maître des Initiés, j'ai besoin je le sais de ton savoir pour percer le
chiffre des choses.*

*Prendre connaissance de mes fonctions de père et la marque
Mesurer exactement le champ de mes charges, répartir la moisson
sans oublier un ouvrier
ni orphelin »¹*

Le Président démocratiquement élu croit que sa charge est un héritage patriarcal. Il perd de plus en plus sa popularité. Le 22 mars 1967, il échappe à un assassinat à la Grande Mosquée de Dakar. En mai 1968, éclatent grèves estudiantines et émeutes urbaines avec comme slogan : « *Sénégalisation des entreprises et de la main d'œuvre* ».

Le monde rural fortement dépendant de la monoculture de l'arachide assiste à la chute vertigineuse de ses revenus à cause de la sécheresse et de la détérioration des termes de l'échange.

Le président Senghor mesure l'ampleur du mécontentement et entame des réformes.

En 1970, Abdou Diouf devient Premier ministre.

Les grèves estudiantines se poursuivent et un étudiant, Oumar Blondin Diop, meurt en prison en 1971.

Le président commence à prendre ses distances envers la politique. Il est fatigué du pouvoir, fatigué de tout.

¹ « Elégie des circoncis », *Nocturnes, OP*, p.202.

« *Car je suis fatigué. La sirène du paquebot derrière Gorée sonne
l'hallali (...).*
*Or je suis fatigué qu'il soit l'heure du thé, et le jardin est clair
Autour de la fontaine, sous la statuette d'Afrique (...)*
*Et je suis fatigué, non las hélas ! Mais fatigué
De n'aller nulle part quand me déchire le désir de partir ¹ ».*

En 1974, Abdoulaye Wade est autorisé à créer un parti.
Mamadou Dia et ses compagnons sont libérés.

En 1976, Senghor accepte un multipartisme limité.

En 1978, il brigue un cinquième mandat de cinq ans.

En 1980, il se retire de la vie politique.

Le 20 Décembre 2001, la retraite politique est devenue le repos éternel. A la question : « *S'il fallait choisir que voudriez-vous sauver de votre triple vie d'homme politique, de professeur et de poète ?* » *J'ai toujours répondu : « Mes poèmes. C'est, là, l'essentiel ² ».*

Le Guélowar de l'esprit, coiffé de la mitre double, tenant dans sa main la récade bicéphale, continuera de parler à l'eau, à l'air, aux arbres, le langage du cœur « *car la poésie ne saurait périr, sinon où serait l'espoir du monde* » ?

Que restera t-il alors de l'homme politique ?

Toute l'action de Senghor est sous-tendue par l'opposition aux tentatives de falsification de l'histoire dont les Nègres ont été victimes. La négritude n'est autre qu'une réponse aux problèmes que connaît l'homme noir dans le monde moderne. Au sortir de l'esclavage et de la colonisation, celui-ci s'est vu proposer différentes idéologies dont, en particulier, le marxisme. Senghor ne le récuse pas mais demande sa relecture, à la lumière des réalités africaines. Il demande que la pensée de Marx (de laquelle il retient plus l'humanisme que la doctrine de la lutte des classes) soit complétée, enrichie par celle de Jaurès et, surtout, par celle de Pierre Teilhard de Chardin. Plutôt que le socialisme scientifique, il propose « *la voie africaine vers le socialisme* », un socialisme démocratique adapté à l'Afrique et qui fait reposer le développement sur la culture.

¹« Car je suis fatigué », *Lettres d'hivernage*, OP, p. 248.

²« Dialogue sur la poésie francophone », OP, p.377-378.

La démarche philosophique de Senghor repose sur le dialogue. Selon lui, il appartient à chaque peuple de cultiver son droit à la différence tout en restant ouvert aux valeurs civilisatrices venues d'ailleurs. C'est là, pour Senghor, le moyen de faire pièce aux impérialismes culturel et économique.

Tous les peuples se trouvent à égalité pour dialoguer, se comprendre, s'interpénétrer. Pour favoriser ce dialogue, Senghor a défendu le projet de francophonie devenu réalité mais il a aussi cherché à faire de Dakar un lieu où souffle l'Esprit, une « *Grèce noire*. »

« *Comme chef d'Etat, j'ai toujours pensé que l'homme, c'est-à-dire la culture, était au commencement et à la fin du développement*¹ ».

Le premier Festival mondial des Arts Nègres organisé à Dakar en 1966 magnifie la richesse de la culture noire et son apport à « *la civilisation de l'Universel* ».

Ce qui fera dire à André Malraux, ministre français des Affaires culturelles et président d'honneur du Festival : « *Nous voici donc dans l'histoire. Pour la première fois un chef d'Etat prend entre ses mains périssables le destin d'un continent...* »²

Dès 1945, Senghor s'était fixé comme objectif, l'indépendance de son pays. Mais il n'a jamais posé celle-ci comme une rupture avec l'ancienne puissance coloniale. Pour lui, elle suppose l'accession à la souveraineté nationale et internationale dans la collaboration avec la France. Mais ceci était imposé par les réalités de l'époque : aucun Etat africain, au sortir de la colonisation, ne pouvait à lui seul faire face aux obligations d'un Etat moderne.

Tous les Etats africains, peu ou prou, furent contraints de choisir et Senghor a choisi, au détriment des Etats-Unis et de l'URSS, la France avec laquelle le Sénégal entretenait des relations depuis le

¹« Notre Librairie », n° 81, Oct. Nov 1985. Numéro spécial consacré à : « La littérature Sénégalaise ».

² André Malraux cité par J. Sorel, *L.S. Senghor...*, *op. cit.*, p. 165.

XVII^{ème} siècle. Cela a été reproché à l'homme politique comme à l'homme de lettres sans discernement. Ce qui fait dire à L.G. Damas : « *la contestation de la Négritude vise un homme politique. On en veut au président de la République, on lui fait le procès de n'être pas un homme de la révolution. On est d'une arrogance et d'une injustice tout à fait gratuites à son égard. Et même lorsqu'on s'en prend au poète, c'est au président qu'on s'attaque*¹ ».

Pour Senghor la politique doit reposer sur l'éthique.

Il a cru à l'alternance et s'est volontairement retiré du pouvoir. Il n'a pas dilapidé le trésor de son pays.

En vrai démocrate, il a su éviter au Sénégal la tentation prétorienne et le régime d'exception même s'il a limité arbitrairement le pluralisme politique.

L'humaniste maintiendra pendant douze ans son ancien compagnon Mamadou Dia dans d'éprouvantes conditions de détention², et il n'accordera pas sa grâce à Moustapha Lô condamné à la peine de mort pour avoir tenté de l'assassiner.

Senghor a commis des erreurs. Il a eu l'honnêteté de les reconnaître.

« *L'essentiel est que devant les périls qui menacent la Nation, qui menacent notre indépendance, nous dialoguions, nous aboutissions à un accord conciliant dans l'établissement de la justice sociale, le maintien des libertés publiques et de l'autorité de l'Etat (...)* »³

Voilà ce que Léopold Sédar Senghor lègue au Sénégal : l'esprit d'ouverture, de droiture, de tolérance.

Son prestige a donné à son pays un rayonnement exceptionnel et lui a permis de bénéficier d'une aide au développement considérable.

¹Léon-Gontran Damas cité par Marc Rombaut, *La parole noire*, Paris, Saint Germain des Prés, 1976

²Cf. Mamadou Dia, *Mémoires d'un militant du Tiers Monde*, Paris, Publisud, 1985

³Archives RTS : « Discours à la Nation », 14 / 06 / 1968.

Si l'on peut alors parler de parenthèse politique dans la vie de l'homme, il n'existe aucune contradiction entre sa vie politique et sa vie littéraire. La première enrichit au contraire la seconde de toute son expérience humaine.

Dans une interview accordée à "Jeune Afrique", à l'occasion des 90 ans de l'ancien chef d'Etat sénégalais, Siradiou Diallo affirme : « *Senghor a été un grand poète mais sa carrière a été essentiellement politique. Il a mis son talent et sa réputation de poète au service de sa politique. La poésie, en somme, a été son fonds de commerce*¹ ». Vaste sujet de dissertation !

Le 29 décembre 2001, le peuple sénégalais a rendu un dernier hommage au père de son indépendance. Ce jour là, c'est le politique qui a été inhumé. Devant la dépouille du « poète-président », « *la personne première, Roi de la nuit noire, de la nuit d'argent, Roi de la nuit de verre*² », l'hommage de la Nation a été lu par le président démocratiquement élu, l'opposant de toujours, en présence de son prédécesseur, lui-même dauphin du défunt.

Quelle belle leçon de démocratie pour l'Afrique et le monde !

¹Siradiou Diallo: « *Senghor m'a dit* », « Jeune Afrique », n° 1867 – 1868, 16-29 octobre 1996.

²« Le Kaya-Magan », *Ethiopiennes*, OP, p.103.

**Senghor, l'élú de l'Afrique,
à l'Assemblée nationale
(1945 – 1958)**

par

AURÉLIE CASTEL¹

Aussi contradictoire que cela puisse paraître, la fin de la Seconde Guerre Mondiale marque à la fois le terrassement des puissances fascistes et un renouveau de l'attachement colonial. En effet, en 1945, la France se raccroche d'autant plus à son Empire colonial qu'il est le seul vestige de sa puissance passée. Après quatre années d'occupation, le pays a soif de puissance, et n'entend pas donner libre cours aux aspirations des peuples d'Outre-mer qui souhaitent obtenir plus d'émancipation. Face à la puissance de grands ensembles comme les Etats-Unis ou l'URSS, la France est convaincue que seules les colonies lui permettront de « tenir son rang ». Comme le souligne Gaston Monnerville, qui a participé à l'élaboration de la Constitution de la IV^{ème} République, « *Sans l'Empire, la France ne serait qu'un pays libéré ; grâce à son Empire, c'est un pays vainqueur* »². Or, la victoire des Alliés sur les puissances de l'Axe suscite une grande vague d'espoir dans les colonies françaises. La Charte de l'Atlantique, signée en 1941, et celle de l'ONU, signée à San Francisco en 1945, ne présentent-elles pas les principes d'indépendance et de liberté comme des droits fondamentaux ? Afin de conserver ses territoires Outre-mer, la France accepte donc d'entreprendre une série de réformes aussi pratiques que symboliques pour abolir les habitudes coloniales les plus condamnables. Le régime de l'indigénat est aboli en décembre 1945 et le travail forcé enterré le 5 avril 1946. Ces timides mesures sont jugées insuffisantes par les colonisés qui, après avoir versé par deux fois leur sang pour la France, exigent plus que quelques réformes éparses. C'est dans ce contexte rythmé de revendications et de déclarations d'allégeance à la France que Léopold Sédar Senghor fait ses premiers pas en politique.

¹ Etude réalisée par Aurélie Castel, étudiante en troisième année à l'Institut d'études politiques de Paris à l'occasion d'un stage au service des Affaires internationales et de Défense de l'Assemblée nationale, à partir notamment des ressources documentaires de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. (NdE)

² Eric Duhamel, *Histoire politique de la IV^{ème} République*, La Découverte, 2000, p 64.

Il est convaincu de rentrer en politique par un proche, Lamine Gueye, leader du Parti socialiste sénégalais, ce dernier recherchant un partenaire politique pour conduire sa liste aux élections de 1945. C'est donc autant par hasard que par amitié que Senghor se retrouve sur les bancs de l'Assemblée Nationale dès 1946. Il a lui-même résumé sa vie de député en évoquant les deux axes qui l'ont structurée: « *C'est ainsi que, pendant les quinze années de mon mandat, renouvelé, j'ai continué de me battre, et pour la Négritude, et pour la Francophonie* »¹. Il est étonnant de constater que Senghor évoque déjà une bataille pour la « Francophonie » alors que l'institution de cette dernière n'a pas encore vu le jour². De 1945 à 1958, période où Senghor fait ses preuves en temps que parlementaire, seule existe l'Union Française, regroupant les anciennes « colonies ». Pourtant, dans l'esprit de Senghor germe déjà l'idée d'une coopération politique et culturelle internationale, ayant comme dénominateur commun l'usage de la langue française. La lutte pour la Négritude et pour la « Francophonie » de 1945 à 1958 revient pour Senghor à exprimer son attachement à cette coopération entre l'Hexagone et les territoires d'Outre-mer, une sympathie qu'il traduit par un dévouement à l'Union Française.

Mais pour justifier l'influence française en Afrique après la seconde guerre mondiale, l'Union doit être profondément réformée. Non seulement les droits des peuples d'Afrique doivent être respectés, afin de garantir l'égalité entre tous les citoyens de l'Union, mais encore la République elle-même doit être régénérée, et se fondre en une république fédérale, accordant plus d'autonomie aux territoires d'Outre-mer. « *Si nous voulons que tout continue, il faut d'abord que tout change* »³... C'est dans cette perspective que s'inscrit la grande entreprise de mène Senghor à l'Assemblée nationale de 1946 à 1958. A partir de cette Union Française, à teneur essentiellement politique, lui rêvait de bâtir un projet culturel commun dont la source serait française.

¹ Léopold Sédar Senghor, *Ce que je crois*, 1988, p 162.

² La Francophonie politique prit forme en 1970, lorsque, sur l'initiative de trois chefs d'Etat africains, Léopold Senghor au Sénégal, Habib Bourguiba en Tunisie, et Hamani Diori au Niger, et du prince Norodom Sihanouk au Cambodge, vingt-et-un représentants de chefs d'Etat et de gouvernement signent à Niamey une convention pour la création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) rebaptisée Agence de la Francophonie en 1995.

³ Citation de Tancredi dans une conversation avec le prince Fabrizio Salina dans *Il Gattopardo*, par Giuseppe Tomasi di Lampedusa, Feltrinelli Editore, Milan, 1958, p 42.

Le 22 août 1945, à l'initiative du Général de Gaulle, à la tête du Gouvernement Provisoire de la République Française, une ordonnance est publiée : les représentants territoriaux relevant du Ministère des Colonies pourront participer à la future Assemblée Constituante. Sur les cinq cent quatre-vingt-six sièges de l'Assemblée, dix sièges sont réservés aux représentants élus de l'Afrique Occidentale Française (AOF) et dix à ceux de l'Afrique Equatoriale Française (AEF). L'Afrique Occidentale Française est alors divisée en cinq circonscriptions. Senghor se présente dans l'une d'entre elle, baptisée « Sénégal-Mauritanie ». Deux collègues d'élection sont de rigueur, établissant une distinction entre les électeurs-citoyens français et les populations africaines. Acceptant de rejoindre la liste du Bloc Africain menée par Lamine Gueye, Senghor est élu le 7 novembre 1946¹ par le second collègue², tandis que Gueye devient représentant du premier. Dès leur arrivée à Paris, les deux représentants s'inscrivent à la SFIO, sont faits membres de la Commission des territoires d'Outre-mer et entrent en février 1946 à la commission de rédaction du projet de Constitution.

Dans ce cadre Senghor réfléchit à la création d'un nouveau cadre juridique englobant les « colonies françaises ». Après l'effort sans pareil fourni par l'Empire pour aider la France dans sa lutte contre le nazisme, la métropole selon lui n'a pas d'autre choix que celui de réformer le statut des peuples d'Outre-mer. Dans un discours publié dans *Gavroche*, en 1946³, Senghor affirme ouvertement sa sympathie pour l'idée d'une « union française », à la condition cependant que cette dernière apporte plus de coopération et plus d'équité entre le peuple français et les peuples d'Outre-mer. « *Nous réclamons l'égalité des droits* », résume-t-il alors. Le 5 avril 1946, en tant que rapporteur général sur les problèmes touchant à l'Union Française, Senghor défend devant l'Assemblée nationale le projet de Constitution élaboré par la commission. Déjà se dessinent de nouveaux contours pour les colonies françaises, qui symboliquement ne seront plus appelées « colonies », mais bien « territoires ». Un projet de loi audacieux, inspiré par Senghor, est adopté par une majorité de voix à l'Assemblée Constituante⁴. Ce projet pour la

¹ Il avait auparavant été élu, le 21 octobre 1945, à la première Assemblée constituante et, le 2 juin 1946, à la seconde Assemblée constituante. (NdE)

² Obtenant 15 095 voix, sur 25 188 inscrits et 20 376 votants.

³ Christian Roche, *Léopold Sédar Senghor*, 2006, p 56.

⁴ Avec une majorité de 309 voix pour le oui, contre 249 non.

réforme du statut des anciennes « colonies » est intégré au projet de Constitution soumis au referendum le 5 mai 1946. Mais, alors qu'il obtient une majorité écrasante de « oui » au Sénégal, le projet de Constitution est au contraire rejeté par les Français dont 53 % qui disent « non » au projet de Constitution¹.

Une nouvelle assemblée constituante se réunit pour rédiger le projet de Constitution de la IV^{ème} République. Senghor est réélu le 2 juin 1946², puis reconduit à la Commission de la Constitution. Le 13 août 1946, le peuple français approuve le second projet de Constitution, donnant naissance à la IV^{ème} République ainsi qu'à l'Union Française. L'Union française fraîchement constituée est donc composée de plusieurs entités aux statuts bien distincts. Le cœur de l'Union comprend la République française, composée de la métropole, des départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion), des Territoires d'Outre-mer (Polynésie française, Nouvelle Calédonie, Comores, Wallis et Fortuna, Mayotte...) ainsi que de l'Algérie. Puis viennent les territoires associés, (AOF, AEF, anciennes colonies allemandes du Togo et du Cameroun) et enfin des Etats associés (Maroc, Tunisie et Indochine). Même si les réformes du statut des peuples d'Outre-mer sont finalement moins ambitieuses que celles proposées par le projet initial de Senghor, l'influence de ce dernier est évidente.

Le projet de Constitution présentait une Union française voulue « souple », afin de répondre aux aspirations de l'Afrique tout en restant dans le cadre d'une alliance avec la République française. *« L'opposition entre les thèses unitaires et fédéralistes (...) ont amené la Commission de la Constitution à adopter une solution de compromis. (...). Notre Commission, tenant en compte les réalités historiques et géographiques, a voulu établir un système qui préserve non seulement l'équilibre de l'ensemble, mais encore les équilibres internes et singuliers »*³. Le préambule de la Constitution reconnaît la soif d'autonomie exprimée par les anciennes colonies. Ainsi, de façon

¹ Cependant, les efforts des députés de l'AOF ne furent pas vains, puisque l'Assemblée Constituante, suivant les conseils émis par Senghor dans son projet de Constitution, accorda par la Loi Gueye le statut de citoyen français à tous les ressortissants de la future Union Française. Voir JO des débats de la séance du 25 avril 1946, loi n° 1198 relative à l'attribution de la qualité de « citoyen » à tous les ressortissants des territoires d'Outre-mer.

² Il obtient 20 718 suffrages, sur 28 461 inscrits.

³ JO des débats de la séance du 5 avril 1946, n° 885, 1^{ère} annexe.

relativement ambiguë, le préambule assure-t-il la mise en place d'un processus progressif d'émancipation et d'égalité, afin de conduire les peuples d'Outre-mer à « *gérer démocratiquement leurs propres affaires* », évoquant une autonomie plus administrative que politique (suggéré par l'emploi du verbe « *gérer* » et non du verbe « *gouverner* »).

Senghor avait trois grands objectifs : obtenir la représentation des peuples d'Outre-mer à l'Assemblée nationale, créer une grande institution dévouée entièrement aux problèmes de l'Union française et doter les territoires d'assemblées locales de pouvoirs élargis. Cette architecture quasi fédérale se retrouve très nettement dans la Constitution de 1946, qui affirme dans son article 63 que « *Les organes centraux de l'Union française sont la Présidence, le Haut Conseil et l'Assemblée* ».

Une Assemblée de l'Union française, dont le président de la République est président de droit, est créée, constituée pour moitié de représentants de la métropole et pour moitié de représentants des territoires, mais elle ne possède qu'un rôle purement consultatif¹.

En ce qui concerne la représentation des peuples d'Outre-mer au Parlement français, Senghor avait préconisé dans son rapport du 11 avril 1946 l'attribution de la qualité de « citoyen » à tous les ressortissants de l'Union française : « *Les nationaux et les ressortissants, la Commission les a déclarés tout simplement citoyens, sans se prononcer sur la question de savoir s'ils sont citoyens français ou citoyens de l'Union Française*² ». L'égalité nouvelle prêchée par Senghor est bien inscrite dans la Constitution, établissant en droit et en théorie l'égalité entre les peuples d'Outre-mer et le peuple français³. Afin de mettre en pratique cette citoyenneté, les citoyens des

¹ Article 69 : « *Le Conseil de l'union Française examine pour avis les projets et propositions de lois qui lui sont envoyés soit sur sa demande, soit par le Conseil des ministres, ou par l'Assemblée nationale* ».

² JO des débats de la séance du 5 avril 1946, n° 885, 1^{ère} annexe.

³ Article 80 : « *Tous les ressortissants des territoires d'Outre-mer ont la qualité de citoyen, au même titre que les nationaux français de la métropole ou des territoires d'Outre-mer. Des lois particulières établiront les conditions dans lesquelles ils exercent leurs droits de citoyen* ».

Article 44 : « *Tous les nationaux et les ressortissants français de la métropole et des Territoires d'Outre-mer jouissent des droits politiques attachés par la présente Constitution à la qualité de citoyen* ».

territoires d’Outre-mer sont invités à voter pour envoyer leurs représentants à l’Assemblée nationale et au Sénat, comme l’avait conseillé le projet Senghor d’avril 1946¹. Cependant, ce dernier réclamait le suffrage universel et le collège unique pour les électeurs africains. Aucune de ces deux revendications, faites au nom de la démocratie, n’est finalement adoptée. De plus, le nombre de députés africains envoyés à l’Assemblée nationale et au Sénat n’est pas proportionnel au nombre de la population africaine, la métropole refusant l’idée que le Parlement français puisse être composé à 40 % de députés africains.

Pour pallier cette sous représentation qu’il anticipait, Senghor avait prévu dans son projet de Constitution de créer des assemblées locales munies de forts pouvoirs en matières législative et budgétaire, prenant en compte les spécificités locales, une assemblée dont les décisions l’emporteraient en cas de conflit sur les représentants de l’autorité française². La solution retenue par la Constitution de 1946 est en réalité bien moins audacieuse. Certes, des assemblées locales sont créées³, prenant le nom de conseils généraux⁴. Ces derniers sont établis dans chaque territoire. Mais la loi qui règle leurs compétences ne leur transfère que de maigres pouvoirs, dénaturant la réforme initiale qu’avait envisagée Senghor.

Une fois la Constitution votée, Senghor prend part à la première législature de la IV^{ème} République. Membre de la SFIO, il est élu député le 10 novembre 1946⁵, et verra son mandat renouvelé jusqu’en 1958. A l’Assemblée nationale, une rivalité farouche oppose

¹ « Cette évolution de la souveraineté qui s’étend désormais à une France démocratique et sociale, doit naturellement déborder le territoire métropolitain de celle-ci. (...). C’est pourquoi les membres de la Commission de la Constitution ont voulu marquer avec force le fait que la souveraineté s’étendrait demain à l’Union Française toute entière ». JO des débats de la séance du 5 avril 1946, n° 885, 1^{ère} annexe.

² « S’il est dans l’esprit de la Commission de donner, sur le plan national, une représentation plus faible aux peuples d’Outre-mer, elle entend, par contre, que sur le plan local les Assemblées territoriales d’Outre-mer soient dotées de pouvoirs plus étendus que les conseillers régionaux de la métropole ». JO des débats de la séance du 5 avril 1946, n° 885, 1^{ère} annexe.

³ Article 77: « Dans chaque territoire est instituée une Assemblée élue. Le régime électoral, la composition et la compétence de cette Assemblée sont déterminés par la loi »

⁴ Ces derniers prennent l’appellation « d’assemblées territoriales » en 1948.

⁵ La liste SFIO menée par Lamine Gueye obtient 128 284 voix contre 1 180 voix pour le RDA et 654 voix pour la liste du Front intercolonial (parti des ressortissants français en faveur de la colonisation).

les députés socialistes, dont Senghor et Gueye, à ceux du Rassemblement Démocratique Africain, mené par le député ivoirien Félix Houphouët-Boigny. Alors que les députés socialistes donnent leur aval à la création de l'Union française, les députés du RDA jugent les réformes entérinées par la Constitution décevantes ; ce groupe nationaliste, parfois perçu comme de tendance communiste, est à l'époque considéré comme dangereux tant par la SFIO que par les députés africains comme Senghor qui prônent une alliance avec la France. Cette division au sein même de l'hémicycle est instrumentalisée par les partis de la IV^{ème} république, qui voient d'un bon œil la lutte intestine que se livrent les députés africains. « *Diviser pour mieux régner* » reste la règle principale dans un régime politique instable. Aucun député de France métropolitaine ne souhaite en effet voir les députés africains unis s'ériger en arbitre des querelles nationales et contrôler la durée de vie d'un gouvernement en joignant puis en quittant la majorité. Autant dire que, vu leurs divisions et vu leur faible nombre, les députés africains doivent redoubler d'efforts pour faire entendre leur voix au niveau national.

Les premiers combats menés par Senghor sont ceux en faveur d'une démocratisation de l'Union française. Comme le rappelle le programme électoral de son parti¹ en 1951, les propositions de loi présentées par Senghor pour la démocratisation de l'Union française portent surtout sur l'adoption du suffrage universel pour tous les Africains, qu'ils soient ressortissants français ou non, et sur la suppression du double collège, qui établit de fait la discrimination entre les citoyens d'origine française et les autres, au mépris du préambule de la Constitution de 1946 qui proclame l'égalité entre tous les membres de l'Union. Les réformes en ce sens prendront beaucoup de temps. En 1952, Senghor parvient à faire voter une loi au Parlement qui donne à chaque circonscription un nombre de député proportionnel à sa population, une réforme qui élargit considérablement le suffrage. Cependant, la réforme du collège unique sera plus tardive. En 1955, à l'Assemblée nationale, Senghor plaide toujours pour l'abolition de ce symbole du déficit démocratique de l'Union : « *Je dois vous dire que, sur ce plan des réformes politiques, notre première revendication est l'établissement du collège unique, c'est-à-dire l'égalité des droits politiques, pour toutes les élections* »².

¹ Les Indépendants d'Outre-Mer, fondé en 1948. Voir ci-dessous.

² JO des débats de la séance du 18 février 1955.

La véritable application du suffrage universel et l'adoption du collège unique doivent attendre la loi Defferre de 1956¹ pour l'un, et la création de la Communauté française en 1958 pour l'autre.

Démocratiser l'Union française revient également à améliorer les conditions de vie des peuples d'AOF, afin que ces derniers bénéficient réellement des mêmes droits que leurs homologues métropolitains. Ce n'est pas parce que Senghor délaisse la France qu'il dévoue principalement son action politique aux peuples d'Outre-mer, mais bien parce qu'il veut que l'Union soit une réalité, que « *la démocratie ne craigne pas de se mouiller les pieds en traversant la Méditerranée*² ». A ce titre, le parti de Senghor prend l'initiative de revendiquer la spécificité des citoyens d'Outre-mer, leur soif d'une plus grande justice, de droits augmentés, quand les partis métropolitains ont tendance à méconnaître les enjeux de l'Outre-mer. « *Face aux vaines promesses et aux surenchères des démagogues, prisonniers de leur soumission aux partis métropolitains* », les élus du BDS mettent en valeur les propositions de lois et les combats qu'ils ont « *réalisé dans l'intérêt du Sénégal et de l'Afrique noire française* ». « *Refusant en même temps d'injurier le peuple de France, dont ils partagent l'idéal de progrès et de liberté, et de se soumettre aux diktats des partis métropolitains, ils ont contribué puissamment, avec leurs camarades IOM*³, *à transformer les institutions de la République et de l'Union Française* »⁴. Afin de donner du sens à l'Union française, toutes les discriminations doivent être abolies. C'est à cette seule condition que l'Union pourra, selon Senghor, perdurer.

Il s'agit tout d'abord pour Senghor de promouvoir les conditions de vie des Africains, et, en ce sens, d'améliorer l'accès des populations d'Outre-mer aux soins et aux services. Dans cette perspective, la première lutte que mène Senghor est pour l'augmentation, ou du moins pour le maintien, des fonds du FIDES, le Fond d'Investissement pour le Développement Economique et Social des territoires d'Outre-mer. « *C'est une délégation d'élus d'Outre-mer, parmi lesquels se trouvait notre camarade Senghor, qui a décidé*

¹ Loi n° 56-619 du 23 juin 1956 autorisant le gouvernement à mettre en œuvre les réformes et prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du ministère de la France d'Outre-mer.

² JO des débats de la séance du 21 mars 1946.

³ Groupe politique des Indépendants d'Outre-Mer.

⁴ Profession de foi du BDS pour les élections législatives du 2 janvier 1956.

le Gouvernement à déposer une lettre rectificative qui augmentait les crédits de huit milliards » rappelle la profession de foi des députés du BDS et de Senghor du 17 juin 1956. Ces fonds, transférés de la métropole aux territoires, permettent de remédier aux défaillances structurelles de ces derniers et à la modernisation de l’Outre-mer en aidant à la création d’infrastructures, de routes, etc. La réorganisation des services publics en AOF est également l’un des axes majeurs de la bataille que lance Senghor pour la modernisation de l’Afrique. Sa profession de foi pour la législature de 1951-1956 parle d’accroître la construction d’écoles et de dispensaires en AOF, d’intensifier la politique d’habitat rural, de stimuler l’électrification de l’Afrique et de développer la lutte contre l’analphabétisme dans les territoires de l’AOF.

L’engagement politique de Senghor auprès des travailleurs sénégalais reflète tant son profond humanisme que sa détermination à pourvoir les citoyens d’Afrique noire des mêmes prérogatives que les citoyens français. Dès 1950, Senghor participe à l’élaboration du Code du travail Outre-mer, vu comme « *premier pas vers la dignité de l’homme*¹ », puisque le texte supprime le « *travail forcé dans toutes ses formes* » et assure « *l’autonomie de l’inspection du travail* » des autorités politiques locales, pour une plus grande impartialité de l’inspection et une meilleure protection des travailleurs d’Outre-mer². De plus, « *c’est Senghor qui déposa et fit adopter l’amendement instituant la semaine de quarante heures sans diminution des soldes*³ ». Enfin, le député Senghor est à l’origine du décret-loi du 20 mai 1955 qui « *a permis de régler au bénéfice des ouvriers, les derniers conflits sociaux de France, légalise, sans équivoque, le droit de grève* ».

Les travailleurs d’Afrique noire ne sont pas les seuls bénéficiaires de la politique sociale entreprise par Senghor. Chaque catégorie sociale voit son sort défendu par le député si ce dernier témoigne d’une discrimination manifeste envers les peuples d’Outre-mer. Ainsi, Senghor lutte pour l’unification des traitements dans toute l’Union française, répétant sans relâche qu’une Union acceptée par l’Afrique doit être nécessairement une union équitable. « *Toutes* (des

¹ Léopold Sédar Senghor, *Liberté 2*, p 81.

² Programme politique de Léopold Sédar Senghor et de M. Abbas Gueye du 17 juin 1951.

³ *Ibid.*

voix) proclament la nécessité d'une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs. Il est donc temps de passer des discours aux actes de commencer à réaliser des promesses, à faire passer des principes dans la loi et les faits¹ » affirme-t-il en 1947. Aussi Senghor s'évertue-t-il à réclamer l'unification du statut du soldat au sein de l'Union française, trouvant inacceptable qu'un racisme latent sévisse encore au sein de l'armée, orchestrant une ségrégation rampante entre les soldats blancs et leurs camarades de couleur. Sa lutte pour la condamnation par la loi des propos racistes tenus lors du service militaire, pour les « *discriminations matérielles ou morales* », témoigne de sa perspective de construire une Union française où tout ne serait que justice et harmonie. C'est de la même manière qu'il faut analyser son action en faveur de loi du 6 mai 1947 pour la création d'un cadre commun à tous les employés en Afrique noire. Senghor dénonce l'absence de décrets précis réglant les conditions des statuts dans les territoires de l'AOF, une indécision qui ouvre la voie à toutes les dérives discriminatoires. « *En 1946, dans les cadres communs supérieurs, un Africain percevait au titre des charges de famille et pour cinq enfants 11 300 F quand un Européen percevait 87 290 F²* ». D'où son combat pour créer, par groupe de territoire, des règles qui s'appliqueraient à tous, sans distinction de races. « *Il serait vain de croire que l'Union Française sera une réalité durable sans l'application loyale et rapide non seulement de la lettre mais encore de l'esprit de la Constitution. Or, celle-ci, dans son préambule, définit l'Union Française « une union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de races ni de religion³* ».

Le souci d'égalité dont Senghor est épris durant toute sa carrière de député se manifeste également dans sa lutte pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement Outre-mer. En effet, si les étudiants d'Afrique Noire ne bénéficient pas en amont des mêmes chances pédagogiques que leurs collègues métropolitains, comment pourraient-ils éviter leur future discrimination dans le monde du travail⁴ ? Ainsi, le député Senghor se prononce en faveur de la similitude des programmes en métropole et en Outre-mer, une proposition de loi qui devait concrétiser l'égalité des chances promise par l'esprit de la Constitution. Pour remédier au retard en matière

¹ JO des débats de la séance du 6 mai 1947, annexe n° 1246.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ JO des débats de la séance du 26 juin 1947, annexe n° 1842.

d'éducation qu'avait accumulé l'Afrique, il convient selon Senghor d'augmenter considérablement les crédits et les moyens alloués à l'enseignement Outre-mer, notamment d'augmenter le nombre d'enseignants métropolitains en Afrique noire¹. Comme le rappelle Senghor, seuls 8 % des élèves sénégalais sont inscrits à l'école primaire, alors que « *le premier but que la Constitution, dans son préambule, assigne à l'Union Française, est de civilisation*² ». A ceux des députés Africains, notamment du RDA, qui lui reprochent son penchant pour l'assimilation, Senghor rétorque qu'il s'agit au contraire de fondre les cultures nègre et française en apportant le savoir-faire de la métropole en Europe : « *Cela n'entraînera pas une assimilation culturelle par trop automatique, puisque des organismes comme l'Institut français de l'Afrique noire seront les cerveaux des nouvelles académies* ». Toujours dans cette même perspective, sa proposition de loi visant à placer l'enseignement d'Outre-mer sous la tutelle directe du ministre de l'éducation témoigne d'une préoccupation constante d'harmoniser l'enseignement dans toute l'Union française. Cet exemple témoigne à lui seul de la volonté plus générale qui est celle de Senghor durant la première partie de son mandat : œuvrer à l'élaboration d'une collaboration renforcée, d'une union « réelle » : « *Mesdames, Messieurs, dans les dernières séances, consacrées à l'Union française, plusieurs de nos collègues se sont demandés si l'Union serait un jour une réalité vivante. La réponse à cette question capitale dépend de l'accueil que l'Assemblée nationale réservera aux lois organiques relatives aux assemblées locales et aux autres lois concernant l'égalité sociale entre métropolitains et autochtones d'Outre-mer dans les différents secteurs de la vie nationale : armée, fonction publique, etc.*³ ».

Si les axes de l'action de Senghor sont constants, le cadre politique dans lequel il agit va évoluer.

Au vu des combats menés en faveur des travailleurs et des employés sénégalais, l'adhésion de Senghor à la SFIO semble aller de soi. Or, l'engagement du député africain aux côtés du mouvement socialiste fut de courte durée. En effet, dès 1948, Senghor rompt avec

¹ Voir sa proposition de loi du 14 mai 1948 sur l'augmentation du nombre d'enseignants métropolitains en Afrique Noire. JO des débats de la séance du 14 mai 1948, n°4216.

² JO des débats de la séance du 14 mai 1948, annexe n°4216.

³ JO des débats de la séance du 26 juin 1947, annexe n°1842.

la SFIO et entreprend de créer une forme nouvelle de socialisme, adapté au cas africain.

De 1946 à 1948, la déception des députés africains face à l'attitude de la SFIO vis-à-vis de l'Outre-mer ne cesse de croître. Il est reproché au parti socialiste de se désintéresser de l'AOF, et de n'y percevoir qu'un terrain électoral, sans se préoccuper des attentes réelles de la population. Pour Senghor, la SFIO, néglige les masses rurales africaines, et ne comprend pas leurs exigences basiques. Sa critique de la SFIO devient de plus en plus vive, allant même jusqu'à y voir un parti de bourgeois et de notables métropolitains coupés des aspirations des masses rurales. Pour expliquer la rupture de Senghor d'avec la SFIO en 1948, certains évoquent également les relations de plus en plus tendues entre Senghor et Lamine Gueye, le premier ne supportant plus d'être placé sous l'autorité hiérarchique du second. Mais tous s'accordent pour considérer la grande grève « Niger-Dakar » de 1947 comme essentielle dans la décision de Senghor de quitter le parti socialiste français. En effet, l'année 1947 a souvent été décrite par les historiens comme « *l'année terrible* » : déclenchement de la guerre froide, renvoi des ministres communistes du Gouvernement Ramadier, grandes grèves s'étendant à toute la France... La vague de protestations des ouvriers et des cheminots atteint l'AOF. En 1947 éclate une grève sévère des cheminots sénégalais contre la régie d'exploitation des chemins de fer de l'Afrique Occidentale Française. Alors que les députés africains membres de la SFIO soutiennent le Gouvernement, lui-même prenant position pour la régie, Senghor crée la surprise en dénonçant la soumission des députés africains, leur déloyauté envers l'AOF, et soutient avec courage les grévistes. Son engagement dans le conflit lui vaut d'être nommé médiateur entre les deux parties. Senghor parvient à faire aboutir les négociations en 1948. Malgré ce franc succès, le député sort blessé de cette épreuve, déçu par le comportement de la SFIO métropolitaine qui n'avait pas hésité à refuser son aide aux ouvriers socialistes de la régie. Quelques mois plus tard, Senghor quitte bruyamment la SFIO, et fonde, avec l'aide précieuse de Mamadou Dia, ami et collaborateur, un nouveau parti, le BDS, Bloc Démocratique Sénégalais. Si Senghor ne reniera jamais son engagement socialiste et son attachement aux idées de Marx, il s'évertuera à façonner un socialisme adapté aux attentes de l'Afrique, à sa majorité rurale, à ses défaillances en matière d'éducation, et

défendra farouchement son indépendance vis-à-vis des directives des partis métropolitains, de manière à mieux défendre les intérêts de l'AOF et l'harmonisation de l'Union française. Malgré le soutien ouvert de l'administration territoriale dont bénéficie Lamine Gueye, la stratégie de Senghor se révèle judicieuse. Les élections de 1951 constituent pour lui un enjeu primordial, les Sénégalais devant valider ou désavouer la trajectoire politique qu'il a choisie en opposition au parti socialiste traditionnel. Le succès est total pour le député Senghor, réélu avec une large majorité de voix, preuve que le programme mis en avant par le BDS se conforme parfaitement aux attentes d'une population encore très majoritairement pauvre et rurale¹.

Contrairement au programme de la SFIO qui concerne davantage les ouvriers de l'industrie, l'action que Senghor mène est empreinte de réalisme face à la situation en AOF : le manque d'industrialisation de l'Afrique noire et la forte proportion de travailleurs ruraux rendent indispensables une concentration de long terme sur les difficultés agricoles rencontrées par la majorité de la population. Fidèle à sa doctrine, selon laquelle « *la politique n'est qu'un instrument au service du social*² », Senghor s'attache à résoudre « *la plus grave des questions*³ » : « *de tous temps, la question agraire a été à la base de toute réforme, de tout progrès social*⁴ ». Dès février 1948, Senghor lance avec quelques uns de ses alliés un journal, *Condition Humaine*, qui prône un socialisme enraciné dans l'Afrique rurale, une proclamation qu'il tente de concrétiser : intervention pour faciliter l'accès au crédit agricole des exploitants africains, pour aider à la création de coopératives agricoles où les agriculteurs peu fortunés mettent en commun leurs outils de production... Sa bataille la plus acharnée reste sans conteste la lutte qu'il mène avec le sénateur Mamadou Dia pour augmenter le prix de l'arachide, la culture et l'exportation de cet oléagineux étant une source de richesse primordiale pour l'Afrique noire⁵. Ce combat en faveur de la production autochtone, « *des masses paysannes*⁶ », âprement négocié

¹ Léopold Sédar Senghor, « Naissance du BDS », *Liberté* 2, p 54.

² Léopold Sédar Senghor, *Liberté I, Négritude et Humanisme*, « La communauté impériale », p 62.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*, p 63.

⁵ Voir par exemple la proposition de loi n° 2412 « tendant à assurer la sauvegarde de la production des arachides dans les territoires d'Outre-mer, JO des débats de la séance du 15 janvier 1952.

⁶ Profession de foi du BDS pour les élections de 1956.

à l'Assemblée nationale, se résout de façon favorable aux agriculteurs africains. « *C'est ainsi que, depuis 1951, chaque année a vu se pratiquer un prix supérieur à celui de l'année précédente. Le paysan saura apprécier le fait de voir les prix passer au Sénégal de 18 francs en 1951 à 21 francs 25 en 1955¹* ».

Prendre en compte la particularité de l'Afrique, ce n'est pas seulement soutenir le développement rural et économique de sa population, mais aussi adapter les coutumes locales aux impératifs juridiques français. Il s'agit tout autant d'intégrer l'Afrique Noire à l'Union française, en réformant les pratiques ancestrales de l'AOF, que d'accommoder le droit français pour qu'il épouse sans détruire les habitudes de vie africaines. La tâche n'est pas aisée. Senghor veut tout d'abord régler le statut des chefs coutumiers en Afrique, un statut qui, de toutes évidences, n'a pas lieu de cité dans les codes juridiques français. Senghor, en tant que membre de la commission des territoires d'Outre-mer, rédige donc un imposant rapport² afin de définir plus clairement les compétences des chefs locaux, affirmant que leurs prérogatives rituelles et culturelles doivent être respectées, tandis que leur influence politique devrait être limitée. Ce rapport a bien évidemment pour ambition d'éclairer les projet et propositions de loi visant à régler le problème des chefs coutumiers et autochtones³. Puis, afin de se conformer aux traditions africaines, le député Senghor se bat pour accroître le pouvoir des élus locaux, des municipalités, les Africains ayant été habitués à la présence d'un « chef local », et étant enclins à réclamer un pouvoir de proximité. Le vote de la loi municipale du 18 novembre 1955 reprit dans ses grandes lignes les suggestions du député Senghor, en créant six nouvelles communes de plein exercice au Sénégal⁴. Une des actions les plus difficiles que mène Senghor en faveur des habitants d'Afrique Noire est sans conteste sa lutte pour la reconnaissance du droit coutumier, notamment en matière domaniale. En effet, les droits de propriétés en AOF n'avaient jamais été sanctionnés par une preuve écrite, mais par négociations orales. Chacun respectait alors la tradition, et le villageois s'empressait généralement de reconnaître le droit de propriété de son voisin pour que le sien soit tout aussi protégé. Or, en

¹ *Ibid.*

² Séance du 2 juin 1954, annexe n° 8577.

³ Projet de loi n°1345 relatif au statut des chefs coutumiers en AOF, AEF, au Cameroun et au Togo ; propositions de loi n° 481, 89 et 891.

⁴ JO des débats de la séance du 18 novembre 1955.

l'absence de titre de propriété écrit, l'administration coloniale avait eu vite fait de racheter pour elle-même ou de vendre des terres non-attribuées aux entreprises ou aux particuliers français qui les convoitaient. Pour éviter la spoliation des Africains, Senghor propose que la gestion des terres de droit coutumier ne soit plus du ressort de l'Etat mais bien des territoires ; en effet, les assemblées territoriales sont composées d'élus locaux et africains qui connaissent parfaitement le système coutumier et les possessions de chacun ; et il n'est pas inutile d'ajouter que ces élus ont tout intérêt à reconnaître les droits de propriétés coutumiers de leurs électeurs. Par cette méthode, le transfert de propriété des Africains vers les métropolitains est considérablement ralenti. Un décret-loi obtenu par Senghor « *réforme le régime domanial en Afrique Noire. Il transfère de l'Etat, c'est-à-dire de la métropole au territoire la propriété des fameuses « terres vacantes et sans maîtres » (...). C'est un pas décisif vers l'autonomie interne¹* ».

Malgré les nombreuses actions de Senghor, force est de constater que l'égalité et l'harmonie qu'il appelle de ses vœux tarde à éclore au sein de l'Union française. Face à la mauvaise volonté flagrante de la métropole, l'effervescence indépendantiste s'accroît à partir des années 1954-1955, provoquant un changement du centre de gravité de l'action de Senghor, ce dernier se dévouant en effet bien plus à la revendication de plus d'autonomie pour les territoires qu'à celle d'une harmonisation avec la République française. S'adaptant à un radicalisme nouveau émergent en AOF, la position de Senghor s'achemine de la quête de l'unification à celle du fédéralisme, préconisant l'autonomie comme moyen d'éviter la sécession.

* * *

En 1945, c'était avec espoir et loyauté que Senghor peignait l'avenir de l'Afrique dans le giron français : « *La France n'a pas à justifier ses conquêtes coloniales, pas plus que l'annexion de la Bretagne ou du pays basque. Elle doit seulement concilier ses intérêts avec ceux des autochtones. Le problème colonial n'est rien d'autre, au fond, qu'un problème provincial, un problème humain²* ». Comment le prêtre de l'unification a-t-il pu, en quelques années, devenir le chantre de l'autonomie ? La prise en compte du

¹ Profession de foi du BDS pour les élections de 1956.

² Léopold Sédar Senghor, *Liberté I, Négritude et Humanisme*, « la communauté impériale » p 40.

mécontentement grandissant en Afrique noire face aux promesses non tenues par la métropole a sans doute joué un rôle non négligeable dans l'évolution des idées soutenues par Senghor, qui, pour éviter la crise, tenta de promouvoir une autre idée de l'Union française, celle d'une République fédérale régénérée.

Le constat de Senghor face à la négligence de la métropole est lucide : « *Voilà la preuve que le Gouvernement ne s'intéresse pas beaucoup aux problèmes d'Outre-mer* », s'écrie-t-il en séance en 1954¹. Cette indifférence suscite une profonde lassitude des Africains, notamment au vu du manque d'action du Gouvernement français dans les domaines économiques et politiques qui touchent à l'Union française. Dans le domaine économique, le député Senghor n'a de cesse de dénoncer la persistance de ce qu'il appelle le « *pacte colonial*² », un pacte qui refuse de fait à l'Afrique noire tout développement industriel : « *Je le dis au gouvernement. Nous restons toujours, nous, Africains, des hommes de bonne volonté. Nous acceptons non seulement l'Union française, mais encore la République. Les événements d'Indochine vous prouvent que nous sommes la dernière chance de la France. Encore faut-il que, du moins sur le plan économique, vous ayez la volonté d'abolir le pacte colonial*³. ». En effet, le député dénonce la prétendue « collaboration économique » liant l'Afrique Noire à la France métropolitaine. Lors des débats à l'Assemblée, Senghor souligne qu'alors que l'Afrique achète à la France ses produits manufacturés à un prix supérieur de 30% à 100% à celui du marché, la métropole se contente d'acheter les produits agricoles de ses territoires à un prix égal ou dépassant simplement de 15 % celui du marché. Ce déséquilibre économique est selon Senghor d'autant plus insupportable que la France est bien plus riche que l'Afrique, et que cette dernière se permet de commercer librement avec ses partenaires européens, tandis que l'Afrique n'a le droit de négocier qu'avec la métropole. Cette vision d'une Afrique comme un terrain de chasse réservé à la France est corroborée, selon Senghor, par le refus de la métropole de faire entrer les territoires d'Outre-mer dans le marché commun.

Au début des années 1950, alors que la construction européenne prend forme, avec la signature du traité instituant la

¹ JO des débats de la séance du 26 mars 1954.

² JO des débats de la séance du 20 octobre 1953.

³ *Ibid.*

Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) en 1950, alors que les échanges commerciaux entre les pays d'Europe s'accélérent, l'Afrique française n'obtient pas le droit de commercer avec les puissances membres de la CECA, une décision qui provoque la colère des députés africains dont fut Senghor. « *Les suppléants français à la conférence européenne de Rome ont rejeté, au nom du Gouvernement de la République, l'intégration des départements et des territoires d'Outre-mer de cette même République dans la Communauté politique européenne (...). L'article 1^{er} de cette constitution définit la République « indivisible, démocratique et sociale » (...). Je dois le dire. « Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée ». Il faut que nous soyons dans la République ou hors de la République¹ ».* La principale accusation mise en avant par Senghor est d'ordre économique, puisque la France refuse à l'Afrique la possibilité d'accroître son commerce extérieur et lui interdit l'accès aux marchés européens. « *Exclure les pays d'Outre-mer de la Communauté européenne de demain, c'est, à plus ou moins longue échéance, briser la cohésion d'un marché intérieur France Outre-mer. Les intégrer, au contraire, c'est lier leur destin à celui de l'Union Française au sein de la Communauté européenne² ».* Par conséquent, si la France persiste dans sa volonté de couper l'Afrique de l'Europe, elle devra un jour choisir entre ses deux associés, puisque les territoires d'Outre-mer ne supporteront pas longtemps d'être soumis à une telle injustice : « *Mais si nous disons que l'intégration de l'Union Française ou seulement de la République est impossible (et je ne le crois pas) il faut alors que la France choisisse, la République et l'Union Française contre l'Europe, la confédération contre la fédération. En effet, dans le cas contraire, monsieur le ministre des affaires étrangères, et vous pouvez me croire, j'ai l'expérience de l'Afrique, nous irions tout droit à la sécession des pays d'Outre-mer³.* »

Au niveau politique, les mécontentements des Africains exprimés par la verve sans pareille du député Senghor sont encore plus nombreux. Tout d'abord, le manque de représentativité des territoires d'Outre-mer se fait cruellement sentir, et suggère à lui seul, selon Senghor, le peu d'intérêt dont témoigne la métropole envers les peuples d'Outre-mer, entretenant ainsi un sentiment d'inégalité entre

¹ JO des débats de la séance du 18 novembre 1953.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

la France et ses territoires. Au Sénat comme à l'Assemblée nationale, le nombre de député africains n'est pas proportionnel à la population qu'il représente ; l'Afrique française ayant un poids démographique presque égal à celui de la métropole, l'équité la plus juste aurait été d'augmenter le nombre de représentants de l'AOF et de l'AEF selon Senghor. « *C'est qu'une assimilation loyale (...) exige une égalité de représentation au Parlement, pratiquement, que la moitié des députés et sénateurs soient des Arabo-Berbères et des Négros-Africains¹.* ». La persistance de cette situation inégalitaire renforce la conviction de Senghor selon laquelle le pacte colonial n'est pas tout à fait mort. Nombreuses sont ses interventions à l'Assemblée nationale pour dénoncer l'inégalité des droits qui perdure entre les territoires et la métropole : « *Nous disons donc que le pacte colonial est une réalité et que nous en sommes conscients. Vous en savez la définition 'tout par et pour la métropole'. (...). C'est un fait que, dans le gouvernement actuel, 43 millions de citoyens de la métropole sont représentés par 39 ministres, tandis que 41 millions de citoyens d'Outre-mer ne le sont pas du tout. (...). La République que l'on proclame une et indivisible dans les discours ministériels ne l'est que sur le plan des devoirs : devoir de payer l'impôt, devoir de mourir en Indochine : elle est divisible, dans les faits, dès qu'il s'agit des droits².* ».

Le deuxième motif de mécontentement des députés d'Afrique noire, dont Senghor, est l'attitude du gouvernement français en Afrique du Nord. Senghor dénonce vivement la déposition du sultan marocain Mohammed Ben Youssef en 1953 par le général Guillaume, qui, lui reprochant de soutenir l'Istiqlal³, exile le chef politique et religieux du Maroc à Madagascar. Le principal désaveu du député porte sur la politique du gouvernement face aux « événements d'Algérie », dont les conséquences désastreuses pour la légitimité de la France atteignent déjà l'Afrique noire et encouragent la popularité des chantres de l'indépendance radicale : « *C'est miracle si les Etats d'Indochine conservent encore des liens avec la France. (...). Les événements d'Algérie sont dramatiques et déjà l'Afrique noire, que les optimistes à tout prix s'obstinent à voir satisfaite, bouillonne*

¹ Léopold Sédar Senghor, *Liberté I*, p 199, 1956.

² JO des débats de la séance du 8 avril 1954.

³ Traduit en français par Parti de l'Indépendance, l'Istiqlal est fondé en décembre 1943 au Maroc. Mû par un nationalisme islamique profond, ce parti se mobilisa pour l'indépendance du Maroc et pour le retour du sultan exilé par les autorités françaises du protectorat. En 1956, il fut un des soutiens majeurs du premier gouvernement post-colonial.

sourdement d'un ferment révolutionnaire. Il nous appartient de faire que cette révolution qui refuse d'être révolte, soit pacifique et française¹ ». Loin de limiter ses interventions à une critique du gouvernement, Senghor s'évertue à proposer des solutions pour sortir du borbier algérien et pour faire progresser les négociations vers la paix : « C'est parce que nous voulons, nous de l'Afrique noire, construire, dans la paix une véritable communauté franco-africaine, que nous sommes littéralement obsédés par la guerre d'Algérie ». Tout d'abord, Senghor critique l'internationalisation du problème, faisant référence aux débats qui ont lieu à l'Organisation Nations Unies, et qui, selon lui, risquent de provoquer un large ressentiment dans tout le monde arabe². Au contraire, le député africain prône l'ouverture de négociations immédiates, en intégrant la Tunisie et le Maroc en tant que médiateurs non officiels. Ainsi, à la tribune, Senghor penche pour « un cessez-le-feu suivi d'élections libres et d'une conférence de la table ronde avec tous les interlocuteurs valables pour résoudre le problème » ainsi que pour « la médiation officielle de la Tunisie et du Maroc en vue d'un cessez le feu nous semble utile sinon nécessaire³ ».

Si Senghor insiste avec autant d'éloquence sur la nécessité de négocier avec l'Algérie, cela est sans doute dû à sa crainte d'un éclatement de l'Union, une tragédie pour lui inévitable si la France refuse d'apporter des réformes à l'organisation de l'Union française. Afin de sensibiliser l'opinion des parlementaires au réveil des mouvements indépendantistes en Afrique, Senghor n'hésite pas à mettre en valeur l'influence séduisante exercée par les pays fraîchement indépendants, tels la Gold Coast qui, menée par Kwame N'Krumah, a conquis sa souveraineté en 1957 et s'est à cette occasion rebaptisée Ghana. Cette prophétie, Senghor la faisait déjà à l'Assemblée dès 1954 : « Pour me résumer, je dirai que l'Afrique française est en mouvement sous des gouvernements d'immobilisme. Il ne peut en résulter, à la longue, que des catastrophes françaises, car cette Afrique qui se veut française, est placée entre une Libye indépendante et une Gold Coast qui, avant quelques années, deviendra un dominion britannique. Ce que réclame cette Afrique Française, c'est la démocratie politique, c'est la démocratie

¹ JO des débats de la séance du 7 mars 1956.

² JO des débats de la séance du 30 septembre 1957.

³ JO des débats de la séance du 28 octobre 1957.

*économique*¹ ». En effet, dans ce contexte d'émergence et d'affirmation des pays du Sud, Africains et Asiatiques réunis à la conférence de Bandoeng en avril 1955 s'organisent pour que leurs voix soient entendues des pays du Nord. A cet égard, la victoire de Nasser dans la crise de Suez en 1956 a un écho sans précédent et encourage les pays « pauvres » à tenir tête aux puissances européennes. C'est dans ce contexte que naissent les balbutiements du panafricanisme, et nombreuses sont les voix des nouveaux pays indépendants qui exhortent l'Afrique noire française à réclamer son indépendance pour rejoindre ses frères africains : « *Si la France reniait ses fils spirituels, comment resteraient-ils insensibles à ces voix qui se veulent fraternelles*² ? »

Face à cette radicalisation des revendications africaines, Senghor se prononce sans relâche en faveur d'actions symboliques et égalitaires envers l'Afrique française. « *La France risque de négliger gravement les territoires d'Outre-mer, singulièrement de laisser passer l'heure de l'Afrique après avoir laissé passer l'heure de l'Asie*³ ». Pour lui, la France n'est guère à la hauteur de la fidélité, de la confiance et de la loyauté que lui a témoignée l'Afrique durant près d'un siècle. « *Il est temps de reconnaître que l'Afrique et les territoires d'Outre-mer représentent en ce moment l'élément le plus sûr et le plus solide de l'Union Française*⁴ » assène-t-il en 1951. Ce n'est pas sans émotion et sans grandeur que Senghor annonce l'émiettement à venir de l'Union française si la métropole poursuit son immobilisme et son indifférence, refusant de reconnaître l'aspiration égalitaire des peuples d'Outre-mer : « *Il nous faut donc réaffirmer et surtout réaliser l'égalité des droits et des devoirs au sein de la République. Partout en Afrique la mystique de l'égalité reste vivace. Si on la décevait, elle serait remplacée par celle de l'autonomie, qui conduit, vous le savez, au nationalisme raciste, aujourd'hui dépassé par la réalité de l'interdépendance des peuples*⁵ ». Le ton à la fois tragique et pressant qu'adopte le député Senghor est à la mesure de son trouble ; lui qui s'évertue chaque jour à promouvoir la concertation entre les territoires et la métropole pour assurer la continuité de l'Union ne supporte guère l'indolence du gouvernement

¹ JO des débats de la séance du 17 juin 1954.

² JO des débats de la séance du 18 novembre 1953

³ JO des débats de la séance du 24 juillet 1951.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

français qui condamne de fait le futur de cette association: « *Demain, Monsieur le président du Conseil désigné, ce sera le tour des territoires d’Outre-mer, singulièrement de l’Afrique noire française. Là, vous pouvez encore tout sauver, croyez-en les hommes de bonne volonté que nous sommes. Demain, dans cinq ans, dans dix ans, il sera trop tard malgré vous, et, surtout, malgré nous*¹ ». Or, Senghor se proclame plus que jamais attaché à l’influence française ; pour que cette dernière persiste, il n’existe selon lui qu’une seule solution : réformer le cadre juridique de l’Union française afin de la refondre en une fédération.

L’idée de créer une république fédérale française n’est pas nouvelle dans l’esprit de Senghor. Déjà, en 1946, il évoquait les contours institutionnels que prendrait la fédération appelée de ses vœux : « *Au sein de l’Union Française organisée en fédération souple ou en confédération, existerait (...) une république fédérale française. Ainsi, chaque territoire autonome et chaque groupe de territoires seraient un Etat intégré dans la République française, mais avec son parlement, et son exécutif local. Naturellement, seraient créés à Paris un Parlement fédéral et un exécutif fédéral*². » Mais cette idée ne surgit vraiment sur le devant de la scène que lorsque les événements politiques et les aspirations en Afrique rendirent une réforme inévitable. Dès le milieu des années 1950, Senghor se met à plaider avec insistance pour une réforme du Titre VIII de la Constitution et, de façon plus générale, pour une révision du texte fondamental dans un sens confédéral. « *Le groupe des indépendants d’Outre-Mer n’a cessé de proclamer : toute réforme de la Constitution qui ne toucherait pas aux dispositions du titre VIII ne s’attaquerait pas au problème de l’heure, qui est celui de l’Union Française. Qui oserait nier, en effet, que ce problème soit le véritable problème, au moment où l’Indochine se trouve à l’heure du choix et aussi la Tunisie et le Maroc, au moment où les territoires de l’Afrique noire française voient leurs voisins accéder à l’autonomie interne ? Il n’est pas question, je m’empresse de le dire, pour nous, en Afrique noire, de sortir de l’Union Française, pas même de la République. Mais cette Union française, il est temps de la construire, cette république, il s’agit de l’aménager afin que les représentants des 43 millions de*

¹ JO des débats de la séance du 18 février 1955.

² Léopold Sédar Senghor, *Liberté II*, Discours à l’Assemblée Nationale du 18 septembre 1946, p 23-25.

citoyens d’Outre-mer ne soient pas des figurants dans la maison. (...). Si nous sommes irréductiblement opposés à l’assimilation (...), nous ne le sommes pas moins à la sécession¹ ».

Le 7 mars 1956, Senghor annonce à la tribune son projet de modification du titre VIII de la Constitution, « De l’Union Française », qui reprend dans ses grandes lignes le projet que Senghor avait déjà défendu en 1946 et qui n’avait pu être adopté. Par exemple, un article 71 affirmerait que tous les ressortissants de l’Union auraient qualité de citoyens français, impliquant l’exercice entier de leurs droits politiques, et donc le suffrage universel. L’apport principal de ce texte repose bien évidemment sur la définition de la nature de l’Union française, soit dans la définition de la fédération. Pour Senghor, il s’agit d’abord d’affirmer que tant l’Algérie que les départements d’Outre-mer ont vocation, s’ils le désirent, à devenir des états indépendants, comme le propose l’article 69 de son projet de réforme : « *L’Algérie, les départements d’Outre-mer et les territoires d’Outre-mer peuvent être érigés en Etats, intégrés dans la République française* », un article qui permet d’ouvrir considérablement la voie de l’émancipation de ces peuples. D’ailleurs, le projet comporte le rappel de l’indépendance des peuples associés et de la souveraineté des Etats membres de la fédération : « *article 60 : l’Union est une union de peuples indépendants et souverains, libres et égaux en droits et en devoirs* ». Le texte instituant la fédération prendrait alors la forme d’un traité international, puisque marquant les engagements entre des Etats souverains. Enfin, le projet de révision de 1956 affirme la nécessité de confier aux Etats de la fédération une large autonomie politique et administrative, afin d’assurer pleinement une « *personnalité collective en même temps qu’une solidarité nécessaire avec le peuple de France* ». En somme, l’intégration ne s’oppose pas à la fédération. Pour illustrer son projet, le député africain use souvent de la métaphore du « Commonwealth » puisque dans son esprit, la confédération prendrait les traits de son homologue britannique : « *Nous devons être conscients, les uns et les autres, de l’originalité du système que nous allons créer. Notre confédération ressemblera au Commonwealth dans la mesure où elle ne sera pas d’un seul tenant, qu’elle rassemblera des Etats situés sur plusieurs continents, composés de races et de civilisations diverses. Elle en*

¹ JO des débats de la séance du mardi 30 novembre 1954.

*différenter par son caractère français*¹ ». Afin de rendre encore plus universel le caractère de cette fédération, Senghor prend position pour un nom de la confédération qui ne contienne pas le terme français. Pour lui, la confédération s'appellerait « l'Union », tout simplement. Ce projet, trop ambitieux, ne sera pas voté par l'Assemblée nationale.

L'échec de ce projet global ne doit toutefois pas faire oublier les nombreuses initiatives parlementaires de Senghor visant un but similaire.

Ainsi, de nombreuses propositions de lois furent déposées par Senghor à l'Assemblée nationale, notamment pour élargir les compétences des assemblées territoriales. Déjà, le 30 juillet 1947, le député d'Afrique noire contribue à présenter avec Lamine Gueye un projet de réforme pour accroître les pouvoirs du Grand Conseil de l'AOF.

La première revendication concerne la fusion des deux collèges qui composent le Grand Conseil ; la seconde porte sur les compétences des assemblées territoriales. La commission des territoires d'Outre-mer à laquelle participe Senghor s'est prononcée en faveur d'attributions fiscales élargies, de compétences accrues dans le domaine des concessions de territoires pour éviter la spoliation des terres africaines par des métropolitains mal intentionnés (voir ci-dessus). Sur les six cents députés votants, seuls cent trente cinq votent oui à la proposition de loi, qui de ce fait est déclarée mort-née. Cinq ans après, ne s'avouant jamais vaincus, Senghor et ses alliés africains déposent de nouveau une proposition de loi à l'Assemblée nationale qui tente de fixer de nouvelles attributions pour les assemblées territoriales. « *Le rôle véritable de l'assemblée locale est de voter le budget. C'est dans ce domaine qu'elle peut le plus efficacement « gérer démocratiquement » les « propres affaires » de la collectivité. C'est dans ce domaine qu'il convient d'accroître ses attributions, ce que fait notre proposition de loi*² ». En effet, l'article 19 du titre III du projet affirme que « *le budget du territoire, préparé et présenté par le chef du territoire, est voté par l'assemblée territoriale. Etabli en monnaie locale, il est rendu exécutoire par un arrêté du chef du territoire* ». Mise à part l'extension des pouvoirs fiscaux et

¹ Léopold Sédar Senghor, *Liberté*, Discours à l'Université des Annales, 1956, p 204

² JO des débats de la séance du 9 octobre 1952.

budgétaires, le projet entend transférer aux assemblées territoriales de nombreuses compétences en matières administrative, sociale, politique, économique et urbaine, comme le montre l'extrait suivant :

Art 13 : « L'assemblée territoriale statue sur les objets ci-après :

- 1° octroi de concessions agricoles, forestières ou minières ;*
- 4° mode de gestion des propriétés du territoire ;*
- 10° constructions, aménagement desdites routes et pistes d'intérêt général ;*
- 18° aide aux coopératives ;*
- 21° assistance à l'enfance et aux aliénés, aide sociale, urbanisme et habitations à bon marché ;*
- (...).*

Art 16 : L'assemblée du territoire est obligatoirement consultée sur :

- 1° l'organisation administrative du territoire ;*
- 2° l'organisation de l'enseignement du premier degré et celle de l'enseignement technique et professionnel ;*
- 3° la réglementation foncière, agricole et minière ;*
- 4° le régime domanial ;*
- 7° le régime du travail et de la sécurité sociale ;*
- 10° la réglementation des loyers.*

Comme il fallait s'y attendre, cette deuxième proposition de loi, encore plus ambitieuse que la précédente, est également rejetée par l'Assemblée nationale. En effet, pour bon nombre de députés, accorder une autonomie aussi grande aux territoires revient de fait à consentir à une indépendance pratique, même si cette dernière n'est pas admise en théorie. Pourtant, ce n'est pas l'indépendance et la séparation d'avec la France que réclame Léopold Senghor ; au contraire, ce dernier se définit souvent à l'Assemblée nationale comme un député conciliant loyauté à l'Afrique et attachement à la France. Il est intéressant de se demander pourquoi ce francophile entêté, qui a combattu avec autant d'acharnement pour le maintien de l'Union française, a basculé en l'espace de quelques années de la défense de l'influence française à celle de l'indépendance.

Ce basculement est tout d'abord nourri par un constat réaliste sur la situation en Afrique noire : « *Ainsi un courant irrésistible porte les peuples d'Outre-mer vers l'autonomie ou l'indépendance. Le problème, aujourd'hui, n'est pas d'empêcher cette émancipation, mais de la canaliser*¹ ». Il s'agit donc avant tout d'admettre l'évolution des idées politiques de ses concitoyens, de les adopter pour mieux préserver les liens que la France pourrait entretenir avec l'AOF : « *la décolonisation comme condition de la Communauté franco-Africaine*² » affirmera-t-il en 1957. Cependant, jamais il ne désavoue l'influence française en Afrique. Il faut alors de faire accepter à la France l'indépendance de l'Afrique tout en démontrant à l'Afrique l'aspect positif d'une alliance avec la France. D'abord, Senghor s'attache à lutter pour l'indépendance de l'AOF, qui réclame au préalable la fin de la présence et de la colonisation française sur le sol africain. « *Nous, nous sentons la France, qui a besoin d'être aimée pour elle-même, mais vous, nos concitoyens, est-ce que vous nous sentez, nous qui avons besoin d'être estimés pour nous-mêmes, qui avons besoin d'être concrètement décolonisés, désaliénés*³ ». Pour soutenir ses propos, Senghor invoque la Constitution et son article 75 au nom desquels « *les membres de la République, dont l'Algérie, peuvent accéder au statut d'Etat associé, c'est-à-dire à une indépendance nominale* ». Pour lui, il est ainsi grand temps de désacraliser le terme même d'indépendance, un mot vague, flou, qui ne ruinera en rien l'amitié qui unirait la France et ses anciens territoires lorsque ces derniers auront acquis leur autonomie totale : « *le problème n'est pas de savoir si tel pays sera ou non indépendant : il est de savoir si, quel que soit le statut librement choisi, son évolution se fera, jusqu'à l'étape ultime, contre ou avec la France*⁴ ». En effet, la position qu'il défend serait une indépendance réelle, mais qui placerait les pays fraîchement indépendants dans le giron français. Ainsi, Senghor n'hésite pas à citer Habib Bourguiba, le dirigeant tunisien et francophile dont il se sent proche : « *L'indépendance a toujours été notre but, nous ne nous en sommes jamais cachés. Ce qui ne veut pas dire que nous entendions par là sortir de l'orbite*

¹ Léopold Sédar Senghor, *Liberté I, Négritude et Humanisme*, 1956, p 199.

² *Ibid.*, p 216

³ JO des débats de la séance du 13 mai 1958.

⁴ *Ibid.*

*française*¹ ». Pour Senghor, qui est encore en 1958 un député français, « *cette indépendance éventuelle ne serait pas sans limites, elle se ferait dans un cadre 'français'*² ».

Le député d'AOF s'évertue à toujours préserver les fédérations françaises et à tisser des liens entre les peuples d'Afrique noire. Cette lutte, à mettre bien sûr en relation avec la facette universaliste du poète et de l'homme de culture, se manifeste à plusieurs occasions, et notamment lors des débats qui entourent le vote et les décrets de la loi cadre, dite loi Defferre, en 1956.

En 1955, alors chef du gouvernement, Edgar Faure confie à Senghor, nommé secrétaire d'Etat à la Présidence du conseil, la direction d'une commission spéciale. Cette dernière est destinée à émettre des propositions concernant la révision tant souhaitée du titre VIII de la Constitution de 1946, « De l'Union Française ». A la fin du mois de juillet 1955, la Commission a fini la rédaction d'un rapport prônant l'évolution fédéraliste de l'Union, selon les idées de Senghor et des Indépendants d'Outre-mer. Le rapport, remis à Pierre-Henri Teitgen, alors ministre de la France d'Outre-mer, encourage la métropole non seulement à donner plus d'autonomie aux territoires d'Outre-mer mais encore à confier de nouvelles compétences à trois grands ensembles (deux issus de l'AOF et un issu de l'AEF) qui regrouperaient les territoires africains afin d'en garantir la viabilité. Un exécutif fédéral coifferait et harmoniserait ces trois ensembles. Mais le 2 décembre 1955, Edgar Faure dissout l'assemblée nationale, et le projet de loi n'aura pas le temps d'être examiné par le Parlement. La réforme du statut des territoires d'Outre-mer attendra donc la troisième législature de la IV^{ème} république, celle du Front républicain mené par Guy Mollet. Ce dernier, président du Conseil, semble plus disposé que ses prédécesseurs à réformer la politique coloniale. Gaston Defferre, nouveau ministre de la France d'Outre-mer, entend modifier l'Union Française avant que le malaise en Afrique Noire ne prenne la même tournure que celui en Afrique du Nord.

La fameuse loi-cadre de 1956 apporte une réelle autonomie aux territoires d'Outre-mer, comme l'avait réclamé Senghor et les députés

¹ Interview du 18 mars 1955 dans *Paris-presse l'Intransigeant*. Cité par L. Sédar Senghor dans *Liberté I*, p 202.

² Discours prononcé le 21 novembre 1956, *Université des Annales*, « Union Française et fédéralisme ».

IOM. En matière budgétaire, elle élargit les compétences des assemblées territoriales. Au niveau institutionnel, la loi-cadre dote chaque territoire d'un conseil de gouvernement dont les ministres sont nommés par l'assemblée territoriale, elle-même élue au suffrage universel, et composée d'un collège unique. Les membres de ce gouvernement quasi-autonome assurent la gestion des affaires du territoire sous l'autorité d'un vice-président, choisi parmi eux, et du Gouverneur du territoire (représentant de l'autorité française dans les territoires d'Outre-mer et président de droit du Conseil de Gouvernement). En ce qui concerne la décentralisation administrative, il est à noter que la loi cadre dans son article 3 accorde une autonomie considérable aux territoires, les dotant « *d'un pouvoir délibérant élargi, notamment pour l'organisation et la gestion des services territoriaux, les assemblées de territoires* ». Ainsi, une distinction nette est établie entre les services de l'Etat et les services territoriaux, soit entre les fonctionnaires d'Etat et les fonctionnaires rattachés aux territoires, permettant ainsi non seulement une décentralisation administrative mais également un partage des responsabilités politiques par l'institution d'un « domaine réservé » pour le territoire. En fait, ces compétences exclusives ressemblent fort aux prérogatives d'un véritable Etat fédéré. Face aux progrès incontestables que propose la loi cadre en matière d'autonomie, l'opposition de Senghor à ce projet peut sembler étrange. Cette opposition prend en fait tout son sens à la lumière du combat fédéraliste et unioniste de l'intéressé.

Senghor n'est pas le seul à élever la voix contre le projet de Gaston Defferre. De nombreux députés africains en font autant. Tout d'abord, sa nature de « loi-cadre », permettant au gouvernement d'user de décrets pour permettre son application, est jugé dangereuse, notamment par un proche de Senghor, Mamadou Dia, qui y voit la porte ouverte à toutes les dérives de la part d'un gouvernement qui serait de ce fait peu contrôlé. Des reproches d'inconstitutionnalité sont aussi adressés à la loi cadre, puisque l'article 13 de la Constitution de 1946 affirme que « *L'Assemblée nationale vote seule la loi. Elle ne peut déléguer ce droit* », alors que la loi cadre prévoit de donner de fait des compétences législatives aux assemblées territoriales. La loi-cadre violerait, une fois de plus, cet article qui est en vérité très peu respecté sous la IV^{ème} République. Selon Senghor, il serait bien plus légitime de modifier d'abord la Constitution de 1946. A ces considérations théoriques il faut ajouter des considérations d'ordre

strictement politique qui expliquent la division des élus africains. Le RDA et Félix Houphouët-Boigny sont en position de reconquête du pouvoir : en effet, bénéficiant du soutien politique du gouvernement Mollet (Houphouët-Boigny avait été nommé ministre délégué à la présidence du conseil en février 1956), le RDA et son président ne peuvent ouvertement affirmer leur désaccord avec un gouvernement auquel ils participent. Ils votent donc la loi-cadre, contrairement à leurs homologues menés par Senghor qui, participant au gouvernement précédent et n'ayant aucun lien avec le gouvernement de Guy Mollet, n'ont aucune raison de taire leurs critiques, notamment concernant la « balkanisation » de l'Afrique orchestrée par la loi cadre.

Dans un article du 5 mars 1957¹ Senghor explique les raisons de son opposition à la loi-cadre ; ces dernières ne tiennent pas tant à la timidité du projet concernant l'autonomie dévolue aux territoires mais bien à l'émiettement de l'Afrique qui est prévu. En effet, Senghor, toujours tenté par l'universalisme et l'unionisme, se refuse à cautionner un projet qui confère les compétences aux territoires et non aux fédérations, comme le souligne l'article 1^{er} de cette loi-cadre : « *sans préjuger de la réforme attendue du titre VIII de la Constitution, afin d'associer plus étroitement les populations d'Outre-mer à la gestion de leurs intérêts propres, des mesures de décentralisation administratives interviendront dans la cadre des territoires, groupes de territoires et des services centraux relevant du ministère de la France d'Outre-mer* ». La loi cadre prévoit ainsi de démanteler les fédérations d'AOF et d'AEF et d'installer à leur place des conseils exécutifs à l'échelon territorial, brisant ainsi la cohérence des deux grands ensembles administratifs créés par la présence française. De plus, le gouvernement français avait seulement retenu la possibilité d'une solidarité « économique » et « financière » aux groupes de territoires, alors que Senghor plaide pour une solidarité comprenant également les domaines politique, administratif, social et culturel, afin de préserver l'harmonie entre les territoires. Dans l'esprit de Senghor, c'est une véritable rupture qui était ainsi organisée entre les territoires, et ce afin de permettre un plus grand contrôle de la métropole, selon la devise « diviser pour mieux régner » : « *Le gouvernement et la majorité des députés métropolitains croient faire une grande politique en voulant faire éclater les fédérations d'Afrique noire. Leur idée est*

¹ Paru dans *l'Unité Africaine*, cité dans *Liberté II*, de Léopold Sédar Senghor, p 211-212.

que, ne pouvant s'opposer à l'autonomie interne des territoires dans le cadre d'une république fédérale française, ils doivent rattacher chaque territoire, pris isolément, à la rue Oudinot. Comme cela, en face d'une riche métropole de 43 millions d'habitants, des territoires pauvres, de 4 millions ou 500 000 habitants, se présenteraient soumis, en mendiants ». « C'est très clair : on veut à tout prix empêcher toute solidarité politique et administrative entre les territoires que tout lie, non seulement les structures économiques, mais encore la race, la culture, l'organisation administrative et les aspirations politiques¹ ». Afin de sensibiliser l'opinion, Senghor entame une véritable campagne médiatique, utilisant de manière intensive la presse, que ce soit dans *Le Monde*, dans les journaux africains comme *l'Unité Africaine*, ou dans les journaux des territoires (comme la *Condition Humaine*, diffusée au sein de l'AOF). Pour lui, la loi n'est rien d'autre qu'une « charte octroyée » et qu'une « loi médiocre² ». Afin de proposer un projet capable de rivaliser avec la loi cadre, de nombreux députés africains déposent le 7 mars 1956 une proposition de loi complémentaire, qui réclame l'institution de deux conseils de gouvernements fédéraux, à Dakar et à Brazzaville, afin de préserver l'unité de l'Afrique noire et d'orienter la loi-cadre dans un sens fédératif pour l'Afrique. A ces exécutifs seraient attribuée la responsabilité de nombreux services de premier plan, comme les PTT, les douanes ou l'enseignement supérieur. De nombreuses propositions sont émises dans ce sens unificateur, mais toutes sont écartées. Malgré tous ces efforts, la loi-cadre est finalement votée le 19 juin 1956. L'adoption de la loi-cadre a un impact réel sur l'évolution de la pensée politique de Senghor. Le fédéralisme du député prend dès 1956 une coloration plus revendicative, se rapprochant de l'indépendantisme. En effet, l'impossibilité d'une véritable fédération lui semble de plus en plus évidente et vient d'être soulignée par le vote d'une loi qui émiette l'Afrique pour l'affaiblir. Il n'est donc pas étonnant que cette loi attise la colère de celui qui, dès le début de son premier mandat en 1946 avait placé son action sous le signe de l'unification africaine.

Ne serait-ce que par les partis qu'il fonda ou aida à créer, Senghor témoigna de sa volonté de créer une Afrique unie ; le parti des Indépendants d'Outre-mer, qui voit le jour en 1948, témoigne de cette volonté, puisqu'il réunit tous les députés africains ayant choisi de

¹ JO des débats de la séance du 20 janvier 1957.

² JO des débats de la séance du 1^{er} février 1957.

ne pas se soumettre aux vues nombrilistes des partis de la métropole. Dans le même esprit, il convient d'évoquer le Parti de la Convention Africaine, ancêtre du Parti du Regroupement Africain, que Senghor contribue à fonder le 11 janvier 1957. Enfin, le plus bel exemple de ce désir unificateur reste sans doute l'association entre le Soudan Français et le Sénégal dans le grand ensemble du Mali que Senghor tenta de réaliser en 1959. Les poèmes de Senghor soulignent, avec beaucoup d'émotion, cette harmonie que le député français puis le Président sénégalais voulut concrétiser :

« Pincez tous vos koras, frappez les balafons,

Le lion rouge a rugi

Le dompteur de la brousse

D'un bond s'est élancé dissipant les ténèbres

Soleil sur nos terreurs

Soleil sur notre espoir,

Debout frères, voici l'Afrique rassemblée.

Refrain :

Fibres de mon cœur vert

Epaule contre épaules

Mes plus que frères, ô Sénégalais debout !

Unissons la mer et les sources

Unissons la steppe et la forêt

Salut Afrique mère ¹».

Ce désir d'union s'exprime particulièrement lorsque le député veut promouvoir une France africaine. Alors que la construction européenne prend de plus en plus d'ampleur, le député veut mettre en lumière l'atout fondamental que serait pour la France une Afrique alliée de plus de quarante millions d'habitants. La France seule, assure Senghor, pèserait moins dans les décisions européennes, alors que « *la France eurafricaine de 88 millions d'habitants tiendra la première*

¹ Paroles de l'hymne national du Sénégal écrites par L.S. Senghor, et citées par Hélène d'Almeida Topor, *Naissance des Etats Africains*, 1996, p 64.

*place*¹ ». Quand il devient certain que les territoires d’Outre-mer s’acheminent lentement vers l’indépendance, le député tente alors de prôner une autre alliance, celle de l’Europe et de l’Afrique, d’où l’image récurrente de « *l’Eurafrique*² » dans ses discours parlementaires.

De ce désir d’alliance particulière s’exprimera tout naturellement dans le cadre de la francophonie. Il est d’ailleurs à souligner que si l’institution de la francophonie n’était pas encore effective, l’idée d’un grand rassemblement des peuples, liés par la langue française, germe dans l’esprit de Senghor. Ainsi, au cours de ses années de mandat, il a l’occasion de s’exprimer maintes fois sur son rêve d’une civilisation universelle au caractère français.

* * *

Afin de comprendre l’évolution et la maturation de la pensée francophile de Senghor, il est important de se pencher sur ses années de député, qui indiquent parfaitement que Senghor a déjà envisagé de construire une alliance planétaire autour d’un langage et d’un idéal qui seraient partagés par plusieurs pays. Ainsi, la lente construction de l’idée de francophonie peut être retracée à partir des années parlementaires du député Senghor, et se retrouve notamment dans le combat qu’il mène en faveur de l’Union française, une Union qui, pour lui, a la mission première de répandre la civilisation.

Selon Senghor, l’objectif de l’Union française est clairement exprimé dans la Constitution de 1946, notamment dans son article 17, qui affirme « *L’Union française est composée de nations et de peuples qui mettent en commun ou coordonnent leurs ressources et leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives, accroître leur bien-être et assurer leur sécurité.* ». Au vu de cet article, l’ambition culturelle de l’Union ne fait pour lui aucun doute.

Dans *Ce que je crois*, mémoires qu’il publie en 1988, Senghor distingue lui-même les différentes étapes de l’élaboration de sa vision de la francophonie. Tout d’abord, le discours de Brazzaville prononcé par le Général de Gaulle à Brazzaville, en 1944, est d’une importance capitale : « *Mais en Afrique Française, comme dans tous les autres*

¹ JO des débats de la séance du 18 septembre 1946.

² JO des débats de la séance du 4 juillet 1957.

territoires où des hommes vivent sous notre drapeau, il n'y aurait aucun progrès si les hommes, sur leurs terres natales, n'en profitaient pas moralement et matériellement, s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires. C'est le devoir de la France de faire en sorte qu'il en soit ainsi. ». Senghor interprète ce discours comme un appel à l'assimilation active, comme la croyance en une possibilité de coopération profonde entre la France et les territoires d'Outre-mer, qui obtiendraient leur indépendance un jour, tout en maintenant leur alliance privilégiée avec la France : *« C'est donc en janvier 1944 et par la volonté de Charles de Gaulle que naquit, non seulement l'idée et la volonté, mais surtout la possibilité de la francophonie. Qu'on relise seulement la fameuse phrase. De Gaulle a préféré employer le futur de l'indicatif pour marquer la possibilité, mieux, la certitude de la francophonie. C'est ainsi du moins que nous l'avions compris, Bourguiba, Diiori et moi. Et nous avons agi en ce sens¹ ».* L'influence d'Habib Bourguiba semble déterminante, du moins à en juger par les nombreuses références que Senghor fait au nationaliste tunisien. En effet, lorsqu'il évoque la seconde étape de sa pensée francophile, le député Senghor fait de nouveau allusion à son compagnon, avec qui il a évoqué pour la première fois la possibilité d'une action francophone : *« L'idée m'en est venue, je crois, en 1955, lorsque, secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil dans le Gouvernement Edgar Faure, j'étais chargé de la révision du titre VIII de la Constitution, relatif aux départements, territoires d'Outre-mer et protectorats. J'eus, alors, l'occasion de m'en entretenir avec Habib Bourguiba, qui était en résidence surveillée en France. C'est de là que datent notre amitié et notre coopération. Il s'agissait, comme je l'ai dit en son temps, d'élaborer, puis d'édifier un "Commonwealth à la française" (...). Par "ensemble", j'entendais, j'entends toujours : entre nations qui emploient le français comme langue nationale, langue officielle ou langue de culture² ».*

Si Senghor souligne l'influence qu'exercèrent sur lui la pensée du général de Gaulle et son attachement à l'idée d'assimilation, il ne conserve pas durant toute sa carrière parlementaire le même avis en ce qui concerne cette « assimilation ». Au lendemain de la seconde

¹ Léopold Sédar Senghor, *Ce que je crois*, 1988, p 159.

² Léopold Sédar Senghor, discours de réception à l'Académie des sciences d'Outre-mer, 2 octobre 1981.

guerre mondiale, Senghor prêche en effet en faveur d'une assimilation active, qui puisse permettre aux Africains d'intégrer la culture française sans pour autant renier leurs propres origines, un combat qu'il avait déjà mené dans les années 1930. En effet, dès 1933, Senghor avait présidé l'Association des étudiants Ouest Africains dont le but était selon ses propres dires d'aider les étudiants noirs à « *assimiler la culture européenne sans se couper de leurs peuples*¹ ». C'est ainsi qu'il félicita par exemple la création de l'Union Internationale des journalistes de la presse de langue française créée à Limoges en 1950. L'utilisation de la langue française et de la culture française n'est à cette époque pas vécue par Senghor comme un asservissement culturel mais au contraire comme une opportunité qu'il convient de faire fructifier : « *Il s'agit de préparer à une assimilation active, qui, elle-même, préparera à une association féconde. Assimilation des techniques européennes, des techniques françaises de la pensée et du travail ; association, d'autre part, à l'œuvre de la Communauté impériale par les apports de l'âme noire, des bras noirs, de la terre noire (...). Avec les instruments nouveaux, importés d'Europe, importés de France, c'est la terre même de l'Afrique qu'il cultivera*² ». C'est donc bien une riche et profitable collaboration que Senghor appelle de ses vœux, cette dernière s'effectuant dans un objectif bien précis : parvenir à la réalisation d'un idéal commun. « *L'Empire n'est-il pas, aujourd'hui, un groupement d'humanité à la recherche d'un idéal commun ?*³ ».

Peu à peu, le terme d'assimilation, même active, se fait plus rare dans la bouche de Senghor, qui évoque plutôt la civilisation métisse qu'est destinée à promouvoir l'Union française. C'est ainsi que se dessine la perspective d'une culture à vocation planétaire, dont l'épicentre serait la métropole et la langue française, mais qui unirait dans son giron des peuples aux coutumes bien différentes : « *Si l'on veut y réfléchir, ce rôle de creuset de cultures a toujours été celui de toute grande civilisation, de la française en particulier. Cette usine dévorante qu'est la tête française a besoin, pour ne pas tourner à vide, d'un afflux constant de matière premières humaines et d'apports étrangers. (...). Il est question, pour la métropole, de féconder ses*

¹ Cité par Jean-Michel Djian, *La genèse d'un imaginaire francophone*, Paris, Gallimard, 2006, p 204.

² Léopold Sédar Senghor, Liberté I, *Négritude et Humanisme*, « La communauté impériale », 1945, p 68 et 69.

³ *Ibid.*

terres au moyen des alluvions de l'humanité que nous lui apportons. (...) C'est ainsi qu'ensemble nous créerons une nouvelle civilisation, dont le centre sera Paris, un humanisme nouveau qui sera à la mesure de l'univers et de l'homme en même temps¹». Dès ce moment, convaincu que ce rôle qu'il assigne à l'Union française est le bon, Senghor ne manque pas de décrire son rêve, et utilise à cet effet la tribune politique que lui offre son mandat de député. Il propose ainsi une vision poétique, culturelle de l'Union Française, alliance de tous les peuples, à qui il donne à plusieurs reprises le nom évocateur de « greffe² » des civilisations. « La civilisation idéale serait comme ces corps quasi divins, surgis de la main et de l'esprit d'un grand sculpteur, qui réunissent les beautés conciliées de toutes les races (...). Elle ne saurait être que métisse. (...). Ce fut, de tous les temps, la chance de la France³ ». Le député Senghor s'attache ainsi à démontrer que la richesse de la France est en partie liée à l'apport humain et culturel que lui apportent les peuples d'Outre-mer, et les métaphores qu'il emploie pour illustrer cette conviction sont nombreuses : « Je vous dis que la France est un arbre vivant. Ce n'est pas du bois mort promis à la cognée. (...) Le carré France, croyez-nous, nous ne voulons pas le quitter. Nous y avons grandi et il y fait bon de vivre. Nous voulons simplement, Monsieur le ministre, mes chers collègues, y bâtir nos propres cases, qui élargiront et fortifieront en même temps le carré familial, ou plutôt l'hexagone France⁴ ». L'attachement de Senghor à l'idée d'un mélange des cultures explique parfaitement que le député ait, à la fois, combattu en faveur de la civilisation française et réaffirmé sa loyauté envers les traditions africaines. L'intéressé résout lui-même cette apparente contradiction dans ses mémoires de 1988 : « On s'est étonné que, militant de la négritude au Quartier Latin, je fusse tombé, par la suite, dans la Francophonie. Pourtant, j'ai souvent signalé le fait. (...). C'est que nous étions, déjà, pour le métissage culturel, étant entendu qu'il fallait, d'abord, s'enraciner dans les vertus de la négritude pour mieux s'ouvrir, ensuite, aux apports féconds des autres civilisations, essentiellement de la civilisation française⁵ ».

¹ Discours à l'Assemblée nationale du 18 septembre 1946, cité par L. S Senghor dans *Liberté II*, p 23 à 25.

² Par exemple dans la revue *Liberté de l'esprit*, en octobre 1950.

³ Discours prononcé lors de la Journée d'Etude des Indépendants d'Outre-mer, 1950.

⁴ JO des débats de la séance du 20 janvier 1957.

⁵ L. S. Senghor, *Ce que je crois*, 1988, p 161.

Nul doute que pour Senghor, l'Union française est l'épine dorsale du projet de civilisation dont il rêve, l'architecture institutionnelle capable de porter son désir de civilisation. Véritable visionnaire, il imagine déjà en 1950 une « *image de l'Union Française qui sera plus qu'un système économique, mieux qu'une dictature ou même un compromis politique, une symbiose de civilisations, un nouvel humanisme à l'échelle de l'univers¹* ». A la tribune de l'Assemblée nationale, il défend plus que tout autre une conception ambitieuse de l'Union française, dont la mission serait de créer cet humanisme intégral qui constitue le point d'orgue de son œuvre : « *Enfin, l'Union Française, on en conviendra aisément, a vocation, plus que toute autre fédération, pour créer l'humanisme du vingtième siècle. Il s'agit, sous la direction de la métropole, de prendre à chaque civilisation ce qu'elle a de plus humain. Ou peut-être est-il question, plus exactement, de réveiller les vieilles civilisations assoupies au levain de l'esprit français et de les convier à une renaissance qui sera, cette fois, à l'échelle de l'universel²* ». Peut-être cette ambition pour l'Union française est-elle inséparable de l'ambition que Senghor avait pour la France elle-même. Nul doute que, plus que tout autre, le député est pétri par le mythe d'une France mère des droits de l'homme et patrie de la liberté, des idéaux qu'elle se doit de propager autour du monde : « *Mais ne faut-il pas vouloir, pour la France, plus que le prestige, le maintien de l'autorité que lui valent sa culture et sa tradition révolutionnaire ? Cette autorité, qui est morale, est à mon avis aussi nécessaire à la France que l'élévation du niveau de vie de sa population. (...). Non, la France ne peut avoir la vocation de la Hollande ou de la Suisse ; la France ne peut se contenter d'être heureuse mais petite, limitée spirituellement à l'hexagone, car elle trahirait sa vocation vraie qui est de libérer tous les hommes aliénés de leurs vertus d'hommes³* ».

Mais l'Union française, qui devait soutenir politiquement son projet culturel de civilisation de l'universel, ne dure pas. La Communauté Française, qui lui succède en 1958, à l'initiative du Général de Gaulle, modifie sensiblement sa forme en donnant de fait la possibilité aux peuples d'Outre-mer de prendre leur indépendance graduellement. Bon nombre de députés africains de premier plan,

¹ Voir *Présence africaine* Numéro spécial 8-9 sur le « Monde noir », mars 1950.

² JO des débats de la séance du 26 juin 1947, annexe n° 1842.

³ JO des débats de la séance du 26 juin 1947, annexe n° 1842.

comme Senghor, Houphouët-Boigny ou Lamine Gueye, sont d'ailleurs membres de la Commission chargée d'élaborer la Constitution de la V^{ème} République. L'antagonisme se crée entre ceux qui ne veulent plus de l'Union Française et ceux qui, comme Houphouët-Boigny et Senghor, ne s'accordent pas sur sa forme. Pour sa part, Senghor réclame des exécutifs fédéraux, l'un à Dakar et l'autre à Brazzaville, dans le cadre d'une République Fédérale d'Afrique insérée dans la Confédération française. Au contraire, Houphouët-Boigny plaide en faveur d'une fédération directe de chaque territoire avec la France, avançant l'argument que, la Côte d'Ivoire disposant de plus de richesses que le Sénégal, son territoire entend conserver ses propres ressources, ce qui n'aurait pas été le cas dans le cadre d'une entité africaine unie où les avantages des uns auraient également bénéficié aux autres. Il faut ajouter que la perspective de se laisser gouverner par un exécutif placé à Dakar ne ravit pas non plus la classe politique d'Abidjan... Finalement, le général de Gaulle tranche en faveur de la thèse fédéraliste mise en avant par Houphouët-Boigny : le projet de Communauté Française offre aux territoires d'Outre-mer deux possibilités, soit de poursuivre leur association avec la France dans le cadre d'une république quasi fédérale, qui ouvre la voie à une indépendance proche ; soit de rompre tout lien avec la métropole. Mais le Général choisit d'inscrire dans la Constitution le droit à l'autodétermination devenu cher au député Senghor : *« Comme député du Sénégal, j'ai appartenu aux deux commissions qui, en 1946 et 1958, ont préparé des Constitutions pour la France. C'est ainsi, entre autres, que mon amendement au texte qui allait devenir la Constitution de 1958 fut rejeté. Il proposait, pour les peuples colonisés, « le droit à l'autodétermination » c'est-à-dire à l'indépendance. Et c'est le général de Gaulle qui, passant outre à l'avis de la Commission de la Constitution, reprit l'amendement dans le texte qui fut approuvé par référendum¹. »*. Ainsi, en août 1958, le Général entame en Afrique une tournée afin de défendre son projet de Communauté Française. Le 28 septembre 1958, un référendum approuve le projet de Constitution créant la V^{ème} république, donnant ainsi naissance officiellement à la Communauté Française. La Communauté proposée par de Gaulle recueille 96 à 99 % dans tous les pays africains sauf dans la Guinée de Sékou Touré, qui choisit la rupture brusque avec la France. Au Sénégal, 97 % de la population se prononce en faveur du projet de Communauté. Comme il était

¹ L. Sédar Senghor, *Ce que je crois*, p 163.

tacitement convenu, tout en respectant la Constitution, Senghor demande au général de Gaulle, devenu président de la V^{ème} République, le droit de son pays à obtenir l'indépendance, qui devient officielle le 18 juin 1960. Alors que les pays africain prennent l'un après l'autre leur indépendance, la Communauté politique et institutionnelle se vide de son sens. Lorsque l'Algérie, dernière colonie française, obtient l'indépendance par les accords d'Evian en 1962, la Communauté a de fait cessé de vivre.

Avec la fin de l'institution politique qu'étaient l'Union puis la Communauté française, une nouvelle vision de l'alliance internationale entre les peuples francophones doit être développée, cette dernière n'ayant pas tant une coloration politique que culturelle. *« Voilà exactement vingt ans, qu'en 1946, je proclamai, en France, notre volonté d'indépendance, (...) mais en même temps, notre volonté d'entrer dans une communauté de langue française ¹ »*. C'est bien la mort de la Communauté française qui rend possible l'émergence graduelle de la Francophonie sous sa forme actuelle d'organisation planétaire à vocation linguistique et civilisationnelle. Pour Senghor qui, indépendamment de tout contexte politique, avait toujours lutté en faveur du français et des idéaux des Lumières, la mission qu'il voyait dans l'Union française ne peut s'arrêter avec l'institution. Elle doit perdurer, sous une autre forme, certes, puisque la coopération politique a échoué, mais perdurer coûte que coûte. Déjà, lors de ses années parlementaires, le député avait brossé quelques esquisses de ce qui serait, pour lui, une union internationale culturelle. Cette alliance serait bien évidemment portée par un langage commun. *« La langue n'est pas liée à la race. (...). Elle est, par contre, liée à la culture. (...) Il s'agit de choisir une langue pour ses vertus propres : ses vertus d'éducation. De ce point de vue, 'la langue de gentillesse et d'honnêteté' qu'est le français s'impose. Je ne reviendrai pas sur les qualités d'ordre et de clarté qui ont fait du français, pendant trois siècles, une langue universelle, singulièrement la langue de la science et de la diplomatie. Elles sont connues. Ce que je veux ajouter, c'est le fait que le français est aussi une langue littéraire, voire une langue poétique ² »*. Enfin, notons que la Francophonie, en diffusant les idéaux des Lumières, en se faisant protectrice du métissage culturel,

¹ *Conférence, Québec, 22 septembre 1966, Université Laval*, cité par L.S. Senghor dans *Liberté III*, p 80 « la Francophonie comme culture ».

² *Afrique Nouvelle*, 3 janvier 1958 ; cité par L.S. Senghor dans *Liberté III*, p 288.

de la diversité des civilisations, contribuait pleinement à la réalisation du grand rêve qu'il nourrit toute sa vie, celui de créer une « civilisation de l'universel »¹.

Malgré les échecs de la colonisation, les violences faites aux peuples d'Outre-mer, le mépris de la métropole, Senghor n'oubliera jamais d'exprimer dans ses poèmes son profond attachement à la France, une France qui pourtant n'avait pas toujours été à la hauteur de ses espérances. En dépit des dérives et des abus que le poète dénonce dans ses ouvrages, l'universaliste convaincu reconnu avec élégance à l'influence française une qualité incontestable : sa contribution à l'émergence d'une fraternité planétaire à la source française, la création d'un bel arc-en-ciel de frères de toutes les couleurs que le poète célèbre avec émotion et tendresse dans ses Chants pour la Communauté Franco-africaine :

« Je veux prier singulièrement la France.

Seigneur, parmi les nations blanches, place la France à la droite du Père.

(...)

Car j'ai une grande faiblesse pour la France.

Bénis ce peuple garrotté qui par deux fois sut libérer ses mains et osa

Proclamer l'avènement des pauvres à la royauté

Qui fit des esclaves du jour des hommes libres égaux fraternels

(...)

Il a ouvert mon cœur à la connaissance du monde, me montrant l'arc-en-ciel des visages neufs de mes frères

Je vous salue mes frères, toi, Mohamed ben Abdallah, toi, Razafymahatratra, et puis toi, là-bas, Pham-Manh-Tuong,

Vous des mers pacifiques et vous des forêts enchantées (...)² »

¹ Conférence à Kinshasa, 24 janvier 1969, « La Francophonie comme contribution à la civilisation de l'universel » ; cité par L.S. Senghor dans *Liberté III*, p 183

² *Hosties Noires*, « Prière de paix », 1948.

INDEX DES NOMS CITÉS

C'est volontairement que le nom de Léopold Sédar Senghor ne figure pas dans cette liste.

- Abdou, Cheikh Mohamed : 22
Alexandre, Pierre : 29
Alexandre, Pierre : 90
Almeida Topor, Hélène (d') :
256
Althusser, Louis : 25
Ansprenger, Franz : 79, 80
Apithy, Sourou Migan : 217
Arboussier, Gabriel (d') : 132
Aron, Robert : 121
Atlan, Catherine : 2, 5, 71, 75 *et*
ss., 84, 93, 191 *et ss.*, 210
Aubame, Jean-Hilaire : 75
Aupiais (R.P.) : 48
Aurillac, Michel : 152, 199 *et ss*
Aziza, Mohamed : 36, 37, *et s.s.*,
43 *et ss.*, 156, 178
Bâ, Babacar : 141, 149, 189
Bâ, Amadou Hampâté : 88, 173
Ba-Diallo, Aichatou : 85
Balibar, Etienne : 25
Barbosa, 198
Barker, J. : 178
Barraud, Ali : 133
Barrès, Maurice : 47
Baudelaire, Charles : 47
Bazin, René : 40
Becker, Charles : 78, 80
Benoist, Joseph-Roger de : 5,
42, 44, 46, 47, 53, 75, 78, 80,
87, 129, 178, 194, 210
Bergson, Henri : 19, 23
Berham, L.C. : 183
Beumlein, 62
Beziat, 46
Bidoux, Marcel : 117
Bigman, Matthieu : 45
Biondi, Jean-Pierre : 178
Bismark, Otto (von) : 123
Blum, Léon : 95
Boissier-Palun, Léon : 132
Bonaparte, Napoléon : 34
Boni, Nazi : 75
Boone, Catherine : 181, 182
Bourguiba, Habib : 228, 251,
258
Bourrel, Jean-René : 2, 13, 213
Boyer : 60 *et ss*
Brasseur, Paule : 31, 32
Cabou, Daniel : 141
Cabral, Amilcar : 197
Caetano, Marcelo : 197
Cartier, Raymond : 125
Castel, Aurélie : 227
Césaire, Aimé : 87, 205 *et s.*, 219
et s
Charrier, René : 52, 54
Chattergee, Partha : 172
Claudel, Paul : 135
Colin, Roland : 5, 85, 137, 149
et ss., 173, 199 *et ss.*, 212
Cooper, Fred : 175 *et ss*

- Copans, J. : 178
Cornut-Gentile, Bernard : 98
Corréa : 134
Coste-Floret, Paul : 104
Coulon, C. : 178
Coulon, Paul : 5, 27, 31, 32, 47, 83, 85, 86, 211
Crès, Georges : 84
Cruise O'Brien, Donald : 178, 181, 182, 189
Cusin : 132
Damas, Léon-Gontran : 224
Debré, Michel : 69, 103, 107, 108
Debré, Jean-Louis : 1, 5, 7, 21, 84
Defferre, Gaston : 10, 66, 78, 95, 96, 131, 234, 252, 253
Dehaybe, Roger : 205
Deheuvels, Paul : 47
Delafosse, Maurice : 49
Delafosse, Louise : 49
Delavignette, Robert : 49
Deschamps, Pascale-Marie : 31, 49
Deschamps, Hubert : 49
Dia, Mamadou : 67, 98, 105, 106, 137 et ss., 176, 178, 180, 183, 194 et ss., 220 et ss, 238 et s, 253
Diagne, Blaise : 72
Diagne, Souleymane Bachir : 5, 17, 83 et ss, 210
Diallo, Abdoulaye : 97
Diallo, Siradiou : 225
Dieng, Demba : 218
Dimitrova-Moser, Anastasia : 89
Diop (Abbé) : 50
Diop, Alioune : 87
Diop, Blondin : 221
Diop, Cheikh Anta : 17, 186
Diop, M. C. : 178, 182, 183, 185
Diori, Hamani : 211, 228, 258
Diouf, Abdou : 1, 5, 141, 154 et ss, 182 et ss, 187, 189, 195, 198, 203, 206, 207, 221
Diouf, Mamadou : 5, 171, 178, 182, 185, 193 et ss, 203, 204, 208, 213
Djian, Jean-Michel : 259
Dorin, Bernard : 196
Dorsemaine, Michèle : 36
Druon, Maurice : 113, 114
Dubois, Léon : 36, 37
Duhamel, Eric : 227
Duhamel, Georges : 70
Elizondo, Virgil : 32, 34
Engels, Friedrich : 18, 21
Ernoul, Jean : 37
Ernout : 46
Establet, Roger : 25
Eyengué, Aimé : 88
Fagg, William : 154
Faure, Edgar : 18, 22, 29, 77, 95, 121, 124, 217, 252, 258
Faure, Lucie : 121
Faye, Anna : 38
Faye, Joseph (Mgr) : 50 et ss., 57
Fierro, Alfred : 36
Foltz W. : 178
Foucauld, Charles (de) : 40
Foyer, Jean : 5, 101, 210
Gabus, Jean : 154
Galbeau, Patrice : 72
De Gaulle, Charles : 44, 48, 68, 80, 95, 98 et ss, 105 et ss, 110, 113, 114, 121, 126, 132, 138, 175, 210, 229, 257 et ss
Gaye, Amadou Karim : 150
Gellar, Sheldon : 184

- Gesell : 198
Gide, André : 47
Girard (Abbé) : 40
Giraudoux, Jean : 61
Gravrand, Charbel-Henri : 51,
52, 54, 56, 58
Grente (Mgr) : 41
Griaule, Marcel : 28, 48
Griffin, Francis : 55
Grimault, Auguste (Mgr) : 44 *et*
ss, 51, 52
Gueye, Abbas : 235
Gueye, Amadou Makhtar : 86,
201
Gueye, Doudou : 133
Gueye, Lamine : 9, 49, 53, 66,
73, 90, 95, 98, 104, 217, 220,
228 *et ss*, 249, 262
Guibert, Armand : 87
Guillaume, Paul : 86
Guillemin, Philippe : 76, 81
Guillen, Ferdinand : 51
Herriot, Edouard : 175
Houphouët-Boigny, Félix : 74,
79, 96 *et ss*, 101 *et ss*, 109,
129, 132, 133, 176, 192 *et ss*,
199, 233, 254, 262
Hubert, Colette : 71
Hugo, Victor : 37
Hymans, Jacques-Louis : 88
Iqbal, Mohammad : 22, 85
Jacquinot, Louis : 108
Jalabert, Hyacinthe (Mgr) : 40,
41
Jamal ad Dîn Al Afghânî : 22
Janot, Raymond : 103
Jaurès, Jean : 222
Jean-Paul II : 31, 32, 35
Jouanny, Robert : 29
Jouvet, Louis : 61
Kane, Cheikh Amidou : 141,
149
Kanoute, Oumar : 217
Keita, Modibo : 99, 106 *et s*,
138, 220
Keita, Madeira : 108
Kesteloot, Lilian : 220
Keynes, John Maynard (Lord) :
181
Kotchy, Barthélémy : 220
Kyembwa-Maluwona, Jules : 90
Lafforgue : 69
Lalou, René : 117
Lalouse, Albert : 30, 39 *et ss*, 43
et ss, 51 *et ss*
Lampedusa, G.T. (di) : 228
Landeroin, Mauricette : 5, 60 *et*
ss, 211
Latreille, André : 45
Le Callennec, Sophie : 53
Le Drogo (RP) : 41
Le Hunsec, Louis (Mgr) : 41 *et*
ss, 49, 50, 52, 55, 57
Le Roy, Alexandre (Mgr) : 40,
41, 44, 45
Leroy, E. : 178
Lebret, Louis : 140, 150, 181
Lefebvre, Marcel (Mgr) : 51, 54,
57
Lenoir, Jacqueline : 117
Lewis, John : 25
Libermann, François : 27 *et ss*,
43 *et ss*, 56
Lisette, Gabriel : 104
Lô, Moustapha : 224
Ly Abdoulaye : 178, 186
Lyautey, Louis : 116
Macherey, Pierre : 25
M'Backé, Faridou : 98
M'Ba, Léon : 97

- Malraux, André : 107, 155, 223
Marchand : 60
Maritain, Jacques : 23, 88
Martin, Jean : 66, 123
Mare, Christian (de) : 47
Marx, Karl : 17 *et ss*, 53, 150, 222, 238
Masson, Josette : 36
Maunick, Edouard J. : 36, 37, 54, 56
Mauriac, Jean : 107
Mauss, Marcel : 181
Mbaye, Kéba : 149
Mbaye, Saliou : 80, 148
Mbodj, M. : 178, 183
M'Bokolo, Elikia : 5, 53, 93, 191 *et ss*, 203, 210
M'Bow, Amadou Mahtar : 5, 113, 191, 195 *et ss*, 210
Mendès France, Pierre : 18, 120, 124
Menthon, François (de) : 69
Merleau-Ponty, Maurice : 87
Messmer, Pierre : 5, 48, 93, 95, 101, 105, 191 *et ss*, 210
Milcent, Ernest : 178
Mitterrand, François : 194
Mohamed ben Abdallah : 265
Mohamed ben Youssef : 244
Mollet, Guy : 24, 79, 95, 252, 254
Monnerville, Gaston : 49, 72, 117, 217, 227
Morgenthau, Ruth-Schachter : 73, 81
Mortimer, Edward : 76, 81
Munro, Thomas : 86
N'Krumah, Kwame : 193, 245
N'Diaye, Aloyse-Raymond : 83 *et ss*
Ndiaye, Iba : 186
Neto, Agostino : 197
Nietzsche, Friedrich : 26
Noël, Bernard : 36
Norodom, Sihanouk : 228
Nyasse, Ibrahima : 98
Perroux, François : 181
Pflimlin, Pierre : 124
Pham-Manh-Tuong : 265
Pierron, Jean : 32
Pineau, Christian : 76
Pleven, René : 76
Pompidou, Georges : 18, 46, 54, 92, 95, 102, 153
Ponet-Bordeaux, Marthe : 40
Ponty William : 193
Portemer, Jean : 103
Poullart des Places, Claude-François : 27, 47
Prat, Aristide : 46
Pré, Roland : 104
Proust, Marcel : 47
Rabetafika-Ranjeva, Yvette : 85
Ramadier, Paul : 238
Rancière, Jacques : 25
Randriamahafanjary, Calvin : 90, 191 *et ss*
Ranger, Terence : 204
Razafymahatratra : 265
Reynaud, Paul : 67
Rimbaud, Arthur : 26, 47
Roche, Christian : 229
Rombaut, Marc : 224
Rous, Jean : 178
Saint-Do, Yves (de) : 47
Sainteny, Philippe : 203
Sartre, Jean-Paul : 25, 208
Schaeffer, Pierre : 30, 48
Scharff, Pierre : 191
Schmidt, Carl : 178, 181

- Schuman, Robert : 76
Schumacher, E.J. : 178
Seck, Assane : 5, 13, 90, 93,
178, 182, 183, 198 *et ss*, 210
Seck, Doua : 186
Sembene, Ousmane : 171, 173,
186
Senghor, Gabriel : 200
Senghor, Henri : 83
Soares, Mario : 198 *et ss*
Solal-Celigny, Jérôme : 103
Sorano, Daniel : 155
Sordet, Monique : 178
Sorel, Jacqueline : 44, 178, 218,
223
Soyinka, Wole : 204
Spinola, Antonio Sebastião
Ribeiro de : 198 *et s*
Sy, Ahmed Tidiane : 98
Sy, Oumar : 84
Sy, Seydou Madani : 5, 159,
212
Tagore, Rabindranath : 86, 199
Tall, Seydou Nourou : 98
Tall, Papa Ibra : 186
Tascher de La Pagerie, Joséphine :
34
Teilhard de Chardin, Pierre :
17 *et ss*, 53, 56, 84, 88, 211,
222
Teitgen, Pierre-Henri : 69, 104,
252
Texcier, Jean : 117
Thiouh, Ibrahima : 80
Touré, Mamoudou : 149
Touré, Sékou : 97, 99, 106, 262
Trilles (RP) : 40
Trovoada, Maria-Alvès : 196 *et*
s
Tsiranana, Philibert : 104, 105
Vaillant, Janet G. : 72, 81, 178
et ss
Valantin, Christian : 5, 87, 90,
141, 149, 194 *et ss*, 212
Verdier (Cardinal) : 51
Vieyra, Paulin : 186
Wade, Abdoulaye : 194, 222
Zinsou, Emile-Derlin : 5, 65, 75,
90, 191, 202 *et s*, 210
Zuccarelli, François : 49

*

*

*